



HAL
open science

Lendemains de libération dans le midi

Jules Maurin

► **To cite this version:**

Jules Maurin (Dir.). Lendemains de libération dans le midi. Presses universitaires de la Méditerranée, 236 p., 1997, 2-901660-14-2. hal-03339079

HAL Id: hal-03339079

<https://hal.science/hal-03339079>

Submitted on 9 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY – MONTPELLIER III

LENDEMAINS DE LIBÉRATION
DANS LE MIDI

Actes du colloque de Montpellier

1986

Photographie sur la couverture :
© Direction des Statuts et de l'Information Historique
Secrétariat d'État auprès du Ministre de la Défense
Chargé des Anciens Combattants
Délégation à l'information Histoire pour la Paix

*De Lattre sur la place de l'œuf (en face du théâtre)
Montpellier, 2 septembre 1944*

Édition préparée par Jules MAURIN

Les opinions émises dans cette publication n'engagent que leurs auteurs

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

par Jules MAURIN

Voici, enfin, les actes du Colloque de Montpellier de 1986, *Lendemain de Libération dans le Midi*. Ce colloque s'inscrivait à la suite de celui tenu à l'université de Toulouse II-Le Mirail les 7 et 8 juin 1985 et paru en 1986 aux éditions Éché sous le titre *La Libération dans le Midi de la France*¹. Les présents actes auraient dû paraître un an ou dix-huit mois après la tenue du colloque lui-même. Mais les éditions Éché avaient pris en charge l'édition et qui avaient déjà fait procéder à la saisie de toutes les communications ont fait faillite, ce qui a coûté à l'équipe de recherche la somme – considérable pour l'équipe au regard de ses moyens financiers –, déjà payée pour la saisie et ce retard dans la publication. En effet, il a fallu attendre la liquidation judiciaire puis à nouveau reprendre tous les textes, avec l'accord de leurs auteurs, et procéder à une nouvelle saisie, réalisée cette fois au sein de l'équipe par ses membres ingénieurs en sus de leur travail habituel.

Trois raisons m'ont incité à persévérer avec ténacité pour que ces actes paraissent, même longtemps après la tenue du colloque. D'abord, par respect pour les intervenants et auteurs, notamment pour ceux d'entre eux qui avaient participé à ce colloque en témoins. Les témoignages sont et resteront essentiels pour comprendre cette période troublée et difficile d'approche de notre histoire contemporaine du XX^e siècle qui n'en finit pas d'être malade de Vichy et de son régime. Ensuite, parce que les historiens intervenants à ce colloque ont fait le point sur ce qu'étaient nos connaissances historiques il y a dix ans sur la question, controversée et d'approche difficile, objet du colloque. Leurs communications, non remaniées, figurent dans ces actes. Le lecteur comprendra que, sur plusieurs

points, nos connaissances ont progressé et de nombreuses publications ont vu le jour depuis. Enfin, parce que ces actes s'inscrivent dans la suite de ceux tenus à Toulouse – publiés, eux. Il s'agit du second volet du travail que nous avons lancé, avec le Professeur Rolande Trempé, pour saluer son travail et ses engagements antérieurs au moment où elle prenait congé de l'Université.

Les actes du colloque reprennent les communications entendues selon un plan en quatre parties : l'épuration d'abord, autant qu'on puisse la saisir quantitativement et qualitativement, à partir d'exemples concrets jusque et y compris aux réactions de l'opinion publique ; l'installation des nouveaux pouvoirs ensuite, traité de façon large aussi bien dans ses aspects institutionnels et politiques qu'au niveau de la nouvelle presse ; les questions économiques et sociales en troisième lieu, notamment dans ses aspects agricoles et ruraux encore essentiels dans la société française de 1944-1945 ; enfin la perception de la Libération du Midi notamment vue par les Britanniques ainsi que celle du problème juif.

On le voit les principaux aspects des lendemains de la Libération sont ici abordés : les faits bien sûr, aussi controversés soient-ils, et sans lesquels il n'est point d'histoire ; mais aussi, et c'est peut-être plus nouveau, leurs représentations qui jouent un rôle essentiel dans la constitution de l'opinion et dans ses évolutions et revirements.

Tel quel, cet ouvrage de 240 pages marque une étape de la recherche historique sur la période 1944-1945 dans le Midi, tout en permettant aux auteurs-témoins de cette époque de prendre la parole sur les sujets qu'ils ont souhaités aborder.

A tous, auteurs-témoins et historiens qui ont confronté leurs points de vue, merci.

NOTES

1. Édition préparée par Rolande Trempé, *La Libération dans le Midi de la France*, Éché Éditeur et Service des publications de l'université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse, 1986, 411 p.

L'AFFAIRE PIERRE MARTY

Intendant de Police
devant la Cour de Justice de Toulouse

Gérald SUBERVILLE

...Grand, avantageux, la tête orgueilleusement rejetée en arrière, il était apparu au 1^{er} acte du procès – celui des « mouchards » – en grand bourgeois à l'allure soignée, le col impeccable, la cravate de bon goût, très à l'aise dans son costume bleu sombre.

A son propre procès, il fait son entrée, élégant, parfumé, cultivé... Il arrive d'une cellule monastique coquettement aménagée où il se fait livrer ses repas par le meilleur traiteur de Toulouse... L'intendant se livre à des études de droit et de métaphysique. Au-dessus de son lit, un chapelet à gros grains de bois précieux. Sans illusion sur l'issue du procès, il prépare son âme...

« Marty comparait devant la cour de Justice en compagnie d'une demi-douzaine d'hommes de main qui manifestement ne sont ni de sa culture ni de son milieu. Ceux-là sont aux ordres. Marty est leur capitaine. Les autres, ses matelots. Le quartier-maître Lafargue parle avec respect de « Monsieur Marty », et celui-ci laisse tomber avec hauteur : Je demanderai à l'inculpé...

Voilà donc campés Marty et le noyau dur de ce qui fut sa « Brigade ». C'est un capitaine qui tient la barre avec fermeté. Dans ce prétoire de Toulouse décoré comme un salon de Sorbonne, il va développer avec autorité et complaisance d'interminables conférences, tout en manœuvrant d'une main de fer, comme il le faisait à bord, une équipe de marsouins terrorisés.

C'est en ces termes qu'un journal régional rendait compte de l'ouverture de ce procès fleuve, préparé par trois ans d'instruction et qui s'ouvrit le 18 mai 1948 pour prendre fin le 23 juillet, après 10 semaines de spectacle.

LA CARRIÈRE DE PIERRE MARTY

Le futur intendant de police naquit en 1901 à Constantine, dans une famille installée depuis la « conquête » de Bugeaud. Le père est pharmacien, radical et franc-maçon, la mère bigote. Celle-ci confie l'enfant aux bonnes "Sœurs de la doctrine chrétienne", mais le père mettra l'adolescent au lycée. Le jeune Pierre nourrit une vive aversion pour son père, ce qu'il manifeste en militant à "l'Action française". Maurras restera son maître à penser, sa photo dédicacée trônera sur son bureau policier de Bizerte.

Pierre aspire à rentrer dans la Marine, la « vraie » : la « royale ». Le père s'y oppose. Compromis : ce sera la marine marchande. Le président Diaz, de la « Transat », protège son coréligionnaire en A.F.* et le fait commissaire à bord de *l'Île de France*. Au Havre, son port d'attache, Marty épouse la fille de son ancien proviseur de Constantine, devenu adjoint au maire du grand port. Il en aura deux enfants. Pour satisfaire les appétits financiers de sa femme, Marty rentrera, à Constantine, dans le juteux négoce des matériaux de construction.

En 1939, Marty retrouve avec joie la « royale » de sa jeunesse. Lieutenant de vaisseau, il est affecté à la D.C.A. de l'arsenal de Sidi Abdallah, dans le camp retranché de Bizerte. Il est noté : « Officier respecté et terriblement craint ».

1940 : c'est la « divine surprise ». Pour mieux servir le maréchal et la Révolution nationale, Marty passe un examen de commissaire de police et se fait affecter à Sidi Abdallah. Il recrute parmi les démobilisés de la marine et de l'aéro navale cette redoutable équipe qui deviendra la « brigade Marty ».

Il met au point, à l'occasion des interrogatoires de communistes, la technique de la machine électrique. Ses matelots se révéleront virtuoses : ils arriveront à promener leurs électrodes jusque dans les intestins de leurs victimes... Le journal communiste clandestin dénonce Marty. Ce dernier expliquera, au procès de Toulouse, que cette machine fut amenée à Bizerte par des inspecteurs du 2^e bureau naval, venus de Toulon. « J'ai accepté la réputation de tortionnaire par respect pour la Marine » déclarera Marty, sans rire...

Novembre 1942 : les Alliés sont à Alger. L'amiral Platon rapporte à Tunis les instructions du maréchal : « Aidez les Allemands, résistez aux Anglo-Saxons ». La "neutralité" des amiraux d'Estéva et Derrien se transforme bien vite en collaboration totale. Cela se terminera, en avril 1943, par une tentative de mobilisation générale, l'engagement sur le front au service de Rommel, des « chantiers de jeunesse », incorporés dans la S.S., la livraison aux Allemands et aux Italiens de la flotte et de la base de Bizerte, et enfin, par la Révolution nationale des P.P.F.* Guilbaud et Firpi qui s'emparent du pouvoir avec leur « Comité d'unité et d'action révolutionnaire ».

Quant à Marty, il siège au C.U.A.R.*, il se pousse vers les sommets. Le voilà « contrôleur général de la police administrative de Tunisie ». Pour se faire une

place, il arrête et expulse le préfet, le chef de la police, il déporte, tant en France qu'en Allemagne, des centaines de résistants et des fonctionnaires qu'il juge « tièdes ». D'où tient-il tant de pouvoir ? De l'occupant. Marty est tout dévoué au service de ses nouveaux maîtres et protecteurs : le colonel Rauf, chef de la Gestapo*, le colonel Bickler, chef d'état-major de la Wehrmacht*, et surtout son cher Rudloff, chef de l'Abwehr*.

10 mai 43 : la déroute de Rommel est consommée, Marty saute dans le dernier avion allemand...

Le 18 mai 1943, Marty atterrit à Paris, via Berlin. En Tunisie, il a perdu sa garde-robe et celle de sa famille. Il gémit : *Je me trouvais à Paris, chassé de mon pays natal, de ma vraie Patrie. Tout ce qui me rattachait au passé, tous mes chers souvenirs (...) était détruit, disparu à jamais (...). Dès ce moment, j'ai été très malheureux. C'est la complainte du pied-noir...*

Ce « désespéré » a pourtant tôt fait de regrouper à Paris les matelots de sa fine équipe. Ils pastissent à la terrasse du *Café de la Paix*, aux frais de l'Abwehr* qui siège au 1^{er}, à l'*Hôtel de la Paix*. Marty assure la liaison avec l'étage, où il a retrouvé l'inévitable Rudloff. Quand ce dernier a besoin des services de la brigade, il convoque Cens, le chef des matelots. Et la brigade fait merveille : c'est ainsi qu'à Tours, elle va détruire le réseau "Cohors-Asturies". Sur 48 résistants de ce réseau, il n'y aura que 13 survivants.

De tels « petits services » laissent des loisirs à l'équipe. Pour leur compte, les matelots montent à Suresnes une affaire de faux policiers et escroquent un million de marks d'occupation qu'ils se partagent. Ils récidivent huit jours plus tard. La Feldgendarmarie* les prend sur le fait et Marty doit entreprendre d'humiliantes démarches auprès de Nossek, patron de la Gestapo*, pour les faire relâcher... après que le quartier-maître Castel, second de Cens, eût exercé à Fresnes ses talents de « mouton ».

Marty aurait pu s'assurer une carrière de chef de bande, comme celle des Bonny et autres Laffont. Mais il se veut respectable, il se rêve un avenir chamarré, préfet ou ministre... Aussi intrigue-t-il à Vichy, où il ne manque pas d'amis : l'amiral Bléhaut, et surtout Bousquet, le « secrétaire général à la Police »... Il se fait mitonner ainsi une carrière d'intendant régional de police.

Le 6 octobre 1943, Marty emménage avec sa famille à l'intendance de police de Montpellier. *Pour la première fois de ma vie, dit-il, j'avais l'intention de ne pas faire mon métier. Je voulais profiter de l'excellente installation de l'intendance et me laisser vivre.* Ce n'est pourtant pas pour cela qu'il se fait escorter de son inévitable brigade, de sa machine électrique et de l'émetteur-récepteur que lui a confié Rudloff.

Pour illustrer l'activité de Marty à Montpellier, nous relaterons l'une des 28 opérations retenues à l'instruction pour cette seule région.

Le 23 décembre 1943, sous prétexte de mater une « mutinerie », Marty fait irruption à la prison de Montpellier, revolver au poing, escorté de ses matelots. Dans une cellule, les G.M.R.* ont isolé quatre détenus résistants qui avaient manifesté pour l'un de leurs camarades, déféré au tribunal. « Allez-y » commande Marty. Les matelots cognent sauvagement à coup de crosse de revolver. Un coup part : Castel, le plus forcené des agresseurs, lâche son arme, le poignet éraflé par la balle sortie du canon; celle-ci va atteindre Cens, le chef de la brigade : il s'écroule, grièvement blessé à la tête, il ne s'en remettra jamais... Marty, de dépit, vise alors le résistant Damiani – celui contre qui Castel s'était malencontreusement acharné – et le blesse grièvement au ventre. Quand on l'emmène sur un brancard, Damiani lance à Marty : « Vous aurez à rendre des comptes devant le tribunal de la Nation ».

L'intendant fera vite ramasser les douilles par ses hommes, et montera une comédie qui ne trompe personne. Le juge Douyssel « enquête », avalise la fable de Marty, et refuse évidemment de recueillir la plainte de Damiani, que Marty déportera avec ses camarades.

Muté à Toulouse, l'intendant Marty vient occuper son poste le 1^{er} mai 1944. Il se constitue alors un véritable état-major et renforce considérablement ses moyens. Pourtant, il gardera un souvenir amer de la résistance passive de l'ensemble des fonctionnaires toulousains. Pour construire des cellules type « fillettes » dans son intendance, il lui faut 20 tonnes de ciment... Il enrage de ne pouvoir en obtenir le déblocage; il trépigne, menace de s'emparer du ciment « de vive force »... Il est ridiculisé, renvoyé de bureau en bureau... De même, impossible d'obtenir des barbelés pour renforcer ceux de ses camps de concentration... Jusqu'au procureur qui tient tête à Marty et à la Gestapo* exigeant, longtemps en vain, la livraison de l'anti franquiste Ponzon Vidal... Bref, Marty le persécuteur s'estime persécuté, il peste contre ce qu'il appelle la « conspiration du clan Sarrault »; il confie un jour aux hommes de sa brigade : *Je finirai par croire qu'on se trompe, puisque tout le monde est contre nous...*

Sa revanche, Marty la cherche dans la guerre aux maquis. L'exposé des faits de l'instruction du procès relate neuf opérations militaires. Elles se soldent toujours par des granges ou hameaux pillés et brûlés, les partisans sont insaisissables... Une seule « victoire » : celle de Roquefixade (Ariège). Le 6 juillet 1944, à la tête de 6 voitures d'alerte de G.M.R.*, de 2 ou 3 pelotons de la garde et d'une « centaine » de la Milice-Darnand, l'intendant et sa brigade réussissent à surprendre un maquis F.T.P.*. C'est le carnage. Ils tuent 21 maquisards et font 2 prisonniers.

Victoire bien amère pour Marty, car il doit ordonner un décrochage en catastrophe, sous le feu nourri des maquis accourus des montagnes voisines. L'intendant rend compte à Vichy, le 9 juillet 1944 : *Impossible de tenir, on ne*

peut mener une opération dont le délai d'exécution excède 3 heures. Il lui faudrait, conclut-il, disposer de deux à trois divisions, face aux forces des maquis de la région, qu'il évalue à 8 000 partisans. Heureusement, il y a la Wehrmacht... Mais bientôt la Wehrmacht décroche de Toulouse...

Marty s'évade avec les nazis et leurs collaborateurs, le 20 août 1944. Dans six voitures, on a empilé les bagages, la brigade et les collaborateurs de l'intendance, avec les femmes, les vieilles mères, les belles-mères... et même un bébé, sans compter le toutou de Mme Marty. Le convoi mettra 216 heures pour atteindre Lyon, après un bain forcé de l'intendant dans le Rhône : les Allemands l'avaient affecté à la manœuvre du bac, à Pont-Saint-Esprit... puis l'avaient abandonné sur la rive hostile... ruisselant et furieux...

Marty pourrait se laisser aller aux charmes de sa résidence : le *Brenner Park Hotel* de Baden-Baden... Mais le voilà déjà aux côtés du « Kommandeur » Sühr, qui fut chef de la Gestapo* de Toulouse; il est en poste à Saint-Dié, seul petit morceau de France qu'il lui reste à « Kommander ». Marty installe là son équipe, à la « Villa Karl ». Il met ses hommes à la disposition de Sühr pour infiltrer des agents en France libérée. Il rêve même d'introniser le maréchal dans cette même villa : ce serait le « retour » en France du « grand » exilé... Car Marty croit toujours à la victoire du Reich... Il est d'ailleurs le seul à y croire. Le « Kommandeu » ne dessaoûle pas, et va finir par se suicider.

Les Alliés libèrent Saint-Dié, il faut fuir, se replier au fond des forêts allemandes... Marty passe alors au service du colonel Bickler, vieille connaissance de Tunis. Celui-ci met la brigade au travail : chacun doit interroger dix P.G.* français par jour. Dercheu, qui fut adjoint de Marty à Toulouse et qui fait le métier d'officier de renseignements, confie ses agents à la Wehrmacht*, pour les introduire au-delà des lignes...

Mais voilà qu'en fin de carrière, Marty arrive à ses fins : de Brinon en fait (presque) un ministre de l'Intérieur, de « l'intérieur » de la petite colonie française de Siegmaringen, nouvelle « capitale » dérisoire des fuyards français... Le commissaire Druillet, qui commandait la brigade Marty à Toulouse, est affecté à la gare ; Brunner, une recrue de Montpellier, aux « garnis »...

Finie la plaisanterie, c'est l'ultime débandade. Marty se présente, très sûr de lui, à la police militaire française.

« Je commandais une petite police à Siegmaringen », explique un Marty devenu enfin modeste, le 20 mai 1945, au commissaire de police Michel.

A Fresnes, le 5 juin 1945, il déclarera au juge Marchat, en guise de conclusion : « *Je ne vois rien à me reprocher. J'ai même conscience d'avoir fait mon devoir de Français* ».

A LA COUR DE JUSTICE DE TOULOUSE : LE TEMPS DU SPECTACLE

..Marty péroré : Mon conseiller militaire à l'intendance de Toulouse me présenta son chef de l'A.S., le commandant B. qui me déclara : « Nous sommes très ennuyés. Sur de faux ordres de mobilisation, nos hommes ont rejoint des maquis F.T.P.* que nous ne contrôlons pas. Nous voudrions les récupérer... Le commandant B. me demanda d'intervenir auprès des Allemands afin que ceux-ci laissent rentrer dans Toulouse sans ennuis les hommes que nous arracherions aux maquis rouges. Il me prit les mains et me dit : « Pour la France, Monsieur l'Intendant, je vous supplie de nous aider.*

Coup d'œil circulaire de Marty pour juger de l'effet sur le prétoire. « Il reprend : J'ai réussi à convaincre le colonel du S.D. allemand et à lui démontrer qu'il avait lui-même tout à gagner à l'opération. Il donna son accord, à condition que je livre une liste nominative de tous ceux qui reviendraient à Toulouse. Le commandant B. fut d'accord pour accéder à cette condition. Je lui donnai alors mon auto et mon chauffeur pour qu'il fasse le tour des maquis et hâte le rappel de ses hommes. Mais il eut peu de succès ».*

Et Marty, intarrissable, de relater que le chef des M.U.R. de Montpellier, était allé trouver le préfet régional pour lui demander de le débarrasser d'un résistant, Poitevin, avec lequel il était en désaccord. Le préfet prévint Marty. Poitevin fut alors arrêté par la brigade, et torturé au siège de la Gestapo.*

« Vos déclarations sont affolantes » s'exclamait le président Gardelle. Et Marty, imperturbable : « Elles seront bien plus affolantes quand certains témoins viendront à la barre ».

Les témoins concernés par les menaces de Marty défilent : de hauts galonnés, des porteurs de feuilles de chêne toutes neuves, des promus d'administrations prestigieuses. Ils arrivent pleins de suffisance et s'éclipsent honteusement sous le flot des accusations de Marty, transformé en procureur, citant tous ceux que ces mêmes personnages persécutèrent et internèrent aux temps de Vichy. Maître Gorfagnon, avocat de Marty, tonne : « Pourquoi le laisse-t-on partir libre, celui-là ? » Et le président bougonne, mezza voce : « Nous nous le demandons aussi ».

Entre deux séries de ce type, d'autres affluent : les authentiques résistants, les victimes de Marty et de sa brigade. Devant ceux-là Marty devient d'un coup blême et se tait. Confronté à Damiani qui lui avait jeté un fier défi, à la prison de Montpellier, il lui arrive même de s'effondrer et de s'excuser...

Et voilà qu'éclate en fanfare un message de l'amiral Estéva, qui livra Bizerte et la flotte : « Je suis le père des Tunisiens et le plus courageux des Français... Je suis dans la tradition de Jeanne d'Arc et de l'amiral Courbet... Je suis républicain indépendant et plus digne que jamais de la vraie France ».

Deux mois durant nous noircissions les colonnes des journaux de la région avec le sang des torturés et les révélations scandaleuses. Nous, les journalistes qui suivions ce procès, nous étions tout aussi noyés que nos lecteurs dans un flot d'informations ahurissantes, nous étions propulsés en un monde baroque, drame et grand guignol...

Ce n'est que près de 40 ans plus tard que j'arrivais à localiser et consulter les dix caisses du dossier qui avaient disparu de Toulouse, confisquées par les autorités militaires, au fond des oubliettes du fort du Hâ et de Vincennes.

Ce dossier fut enfin déposé aux Archives Nationales, et le nouveau ministre de la Culture alors en exercice, M. Lang, m'autorisa à consulter les caisses arrachées à la « grande muette ».

Aujourd'hui, il me devient ainsi possible d'y voir plus clair. Aussi abandonnerai-je le vécu du procès, pour tenter de démonter les mécanismes de cet implacable travail de noyautage et de répression qui rendit la survie si difficile aux résistants de notre Midi. Ce n'est qu'en dernier lieu que nous regagnerons l'enceinte de la Cour de Toulouse, pour y entendre le verdict.

LES DEUX VISAGES D'UNE MÊME REPRESSION

Les magistrats qui instruisirent au fil des années le procès Marty se trouvèrent rapidement confrontés à une évidence : il était impossible de dissocier, au stade de l'enquête et de l'accusation, le « travail » de la Gestapo de Montpellier et celui de l'intendance de police. Rien de plus normal que cette confusion des genres : elle était voulue et structurelle.

Marty écrit le 16 février 1944 au colonel Tanzman, chef (en titre) du S.D.* de Montpellier : « Monsieur le Secrétaire général au Maintien de l'ordre vient de m'informer qu'une commission mixte franco-allemande était créée dans chaque région. Cette commission comporte des représentants de la police de Sûreté et des S.D. et comprend régionalement un représentant des forces du M.O.* et mon représentant. J'ai désigné à cet effet l'officier de paix Le Guevel et M. Dusfour ».

M. Guibert, commissaire du gouvernement auprès de la Cour de Justice de Toulouse, assimile Intendance de police et S.D.*. Selon lui, c'est un organisme policier unique, avec une tête (service de renseignements) : la Gestapo* animée par Mahren, et des (gros) bras (service d'exploitation) : Marty et sa brigade.

Ce qui fut vrai pour Montpellier se présentait en termes différents à Toulouse, car le S.D.* de cette ville se révéla incapable de jouer le rôle moteur. Il lui manquait ce « cerveau » qui avait nom Mahren à Montpellier (ou Dhoze à Bordeaux, Barbie à Lyon).

Finalement, le procès de Toulouse se déroula en deux phases : la première, consacrée à la Gestapo de Montpellier, dirigée par Mahren ; la seconde fut, elle, consacrée aux intendances de police de Marty, à Montpellier et à Toulouse.

Le style de Mahren était très différent de celui de Marty. Cela tenait aux hommes et aux caractères. La méthode de Mahren était celle d'un homme de l'ombre, un manipulateur d'appareil aussi discret qu'efficace : celle de Marty était à l'image du personnage, tout de bruit et de fureur, c'est Marty ambitieux, avide de prestige et d'ascension sociale.

On se doute, dans ces conditions, que le camp de l'humour se trouve plus souvent du côté de « l'Allemand » Mahren que du « Français » Marty. Et le premier sera le meilleur en efficacité : lui seul était capable d'exploiter les talents de Berger, militant P.P.F.* de valeur et de conviction; les quartiers-mâîtres de la brigade, eux, furent inscrits d'office au P.P.F. par leur patron, le maurassien et très bourgeois intendant, qui estimait le P.P.F. bon pour la plèbe.

Mais ne nous y trompons pas : de même que derrière Marty, il y a la brigade sanglante et sa machine électrique, derrière Mahren se profile la « Villa des Rosiers » où les S.S.* de service excellent à arracher les ongles de leurs patients pendus par les pieds. Les argousins de Marty fréquenteront d'ailleurs assidûment cette villa, accompagnés de leur machine, pour exécuter sur les résistants des travaux pratiques qui suscitaient l'admiration des S.S... Tout comme ils iront, à Toulouse, enseigner aux ignares miliciens de la rue Fourtanier les hautes vertus de leur « machine aux aveux spontanés ».

LE STYLE DE MAHREN (S.D.* de Montpellier)

Juillet 1943. Retour de Tunisie, Marty vit la phase parisienne de sa carrière. Nous avons évoqué ses humiliantes démarches auprès du capitaine Nossek, à la Gestapo de la rue Flandrin, pour récupérer ses matelots mis au cachot par les feldgendarmes. Ce matin-là, alors qu'il sort de ces tractations de fort méchante humeur, Marty se trouve nez-à-nez avec un jeune garçon qui se présente : « Paul Berger, de Tunis ». D'un coup, Marty réalise : Berger, il l'a bien connu à l'arsenal de Sidi Abdallah, où le P.P.F.* l'avait fait embaucher pour détecter les ouvriers communistes... Un fils de famille dévoyé qui s'était enlevé, à 17 ans, avec la légitime d'un officier de marine, qui faisait les poches des officiers marinières au vestiaire, pour arrondir ses fins de mois. Un an de tôle... Puis les écoles spéciales du P.P.F...*

Effrontément, Berger dévisage Marty et laisse tomber : « On va se voir bientôt, puisque je travaille à Montpellier. »

Marty, médusé, suit des yeux ce petit godelureau qui entre à la Gestapo en habitué. Un simple agent de liaison ? Mais il reste rêveur. Comment connaît-il le projet de son éventuelle nomination à Montpellier négociée laborieusement et très secrètement à Vichy ?

En juin 1943, Berger et son inséparable Mouchet (“Henry”), typo P.P.F.* de Tunis, avaient été affectés par le chef P.P.F. Queyrat (rescapé de Tunis) à la Gestapo de Montpellier. Barillet, Boulanger, Le Faucheur furent affectés dans les mêmes conditions à la Gestapo de Toulouse.

En gare de Montpellier, Mahren accueillit ses recrues. Il leur offrit l'apéritif, leur donna un billet de logement, et leur fixa rendez-vous chez lui le soir même.

Mahren ouvrit lui-même sa porte et introduisit les arrivants dans son salon étiqué et modeste. Apéritifs sur le guéridon et une forte odeur d'anisette. Berger remarqua aussitôt un quadragénaire de courte taille, allure excessivement joviale, épaules rembourrées au coton et mâchoire carrée. Ce faux “dur” était escorté d'une non moins fausse jeunette qui multipliait des grâces de midinette. Mahren présente : « Robert, chef des G. F.* de la Résistance, et Madame ». Puis l'on passa aux choses sérieuses.

Dès le lendemain matin, trônant au *Grand Café*, place de la Comédie, le jovial Robert présentait ses nouveaux collègues à Combarnous, un jeune étudiant, chef de l'A.S.* ; Robert lui adjoignit « Henry » d'autorité. Quelques jours encore, et Berger conseillait à Combarnous de disparaître, la police s'appêtant à l'arrêter. Combarnous s'empessa d'obtempérer, ce qui permit au compère « Henry » d'occuper la place de « chef ».

Par la suite, Mahren dépêcha Berger en Lozère pour réveiller son agent Polge, qui s'endormait un peu. Polge présenta Berger au respectable notaire qui patronnait à Mende l'A.S.* départementale. Ce notaire, impressionné par les connaissances de ce brillant jeune homme en matière de topographie et de radio, le confia au chef régional des opérations aériennes (COPA). Celui-ci, séduit à son tour, fit de Berger, devenu « Banty », le chef départemental C.O.P.A.* avec un budget de 50 000 francs par mois. « Banty » réussit en quelques semaines à trouver et organiser dix terrains de parachutage, et à en faire homologuer six par Londres (évidemment, tous ces terrains reçoivent l'aval préalable de Mahren).

Quand les frasques de Polge en Haute-Loire compromirent la situation en Lozère, Berger proposa à Mahren de liquider le réseau lozérien. Un coup de filet est décidé dans la nuit du 10 au 11 février 1944. Berger consulte l'admirable fichier du patron et dresse la liste des résistants à arrêter. Mahren décide de se réserver Mende et le Nord-Lozère, le Sud sera confié à Marty. Berger déboule en catastrophe à l'intendance de police, sort Marty du lit à deux heures du matin. Le doigt sur la carte, il lui fixe ses objectifs, Marty doit bien comprendre, cette nuit-là, que le « godelureau » est son maître. L'intendant téléphone à ses G.M.R.*, à ses gendarmes, monte une armada qui s'ébranle lourdement au petit jour. La discrète traction avant de Mahren sera plus efficace.

Qui donc est ce Mahren ? Son ombre plane, en 1948, sur le procès de Toulouse. Maintes fois, avocats et procureurs évoqueront ce « fin sarrois »,

simple employé de banque, qui ne porte guère l'uniforme ni son modeste galon d'adjudant : il est le vrai maître du S.D.* de Montpellier. Le chef en titre, le colonel Tanzman, n'est qu'«une sombre brute», aux dires de Marty.

Dès qu'il arrive à Montpellier, en fin 1942, Mahren se met en rapport avec Masseran, chef du groupe « Collaboration » et ancien P.S.F.*. Masseran veut se rendre utile à l'occupant. Robert, une connaissance du P.S.F. d'avant guerre, va lui en donner l'occasion ; ce malheureux Robert est harcelé par sa femme, elle n'a qu'une idée en tête : faire revenir son frère prisonnier de guerre. Or, Robert est entré en relation avec la Résistance; il a réussi, par son bagoût, à se faire prendre au sérieux par Cauvé et Palloc. Fier de sa promotion dans la Résistance, il n'a pas fait mystère à son ami Masseran de ses succès. Et Masseran de le harponner aussitôt : *« Je crois bien que je tiens le filon pour faire "rentrer" ton beau-frère... Tu devrais voir un officier d'administration... C'est un Allemand pas comme les autres, il aime les Français, il ne demande qu'à rendre service ».*

Cela finit par un rendez-vous à la « Coupole ». Mahren est là, en une demi-heure, il a séduit Robert.

Je comprends la Résistance, il est normal que les Français résistent et je suis tout prêt à les aider... mais il ne faut pas d'attentats contre les soldats allemands, cela entraînerait des représailles terribles. Votre général de Gaulle en est bien d'accord...

Bref, le beau-frère va rentrer d'Allemagne, et le couple Robert va devenir un habitué des soirées chez Mahren ; Robert reçoit bientôt 6 000 francs par mois de la Gestapo, autant que ce qu'il perçoit de la Résistance. Il va mener son petit bonhomme de chemin : « homme fort » des G.F.* et de l'A.S.*, avec même, hors région, un petit fief personnel à Carmaux. Voilà une sérieuse compensation aux déboires d'une carrière passée entre les fonctions de commis aux écritures et d'aide-comptable.

De tout repos aussi, la « situation » de Robert « résistant ». Mahren le couvre « tous risques » – il a même rédigé un contrat pour Mme Robert. Mahren prête des camions citernes de la Wehrmacht pour rafler l'essence de la Préfecture, et va jusqu'à participer lui-même aux coups de main, déguisé « en maquisard », au coude à coude avec des résistants authentiques qui s'y laissent naïvement prendre.

Mahren réussit à circonvenir de sympathiques réfugiés aragonais, des anarchistes organisés en coopérative maraîchère. Via Masseran et Robert, il leur promet de les protéger contre la police française qui les harcèle depuis 1939... ; il les met à l'abri de la déportation en Allemagne qui guette les « compagnies de travailleurs » livrées au S.T.O.* par Pétain. Les maraîchers sont invités par Robert à aller dévaliser, en compagnie de jeunes G.F.*, un dépôt d'explosifs ; Mahren fournit le camion. La dynamite est entreposée à la coopérative, Robert amène sur son vélo les détonateurs. Les anarchistes apprivoisés confectionnent consciencieusement les bombes qui vont servir à faire sauter la « Maison du Maréchal » et des officines collabos. Nos Espagnols sont aux anges.

Ainsi se conforte l'autorité de Robert sur les jeunes résistants des G.F.* Il acquiert une réputation d'audace et d'invincibilité.

Cependant, quand les jeunes prennent des initiatives sérieuses, telle celle de liquider Mazaury, le chef « collabo » de Sète, le 16 décembre 1943, la Kommandatur n'accepte pas. Mahren, lui, à la rigueur, laisserait courir : il a bien fait liquider sans scrupules par ses agents Berger et « Henry », à Gignac, la collaboratrice Amadou... Mais le « collabo » sétois avait des relations haut placées dans l'état-major. Bref, Mahren se voit contraint de confier à Marty la charge de liquider le groupe G.F.* de Sète. C'est Robert qui, le 26 janvier 1944, guidera les hommes de Marty chez Magurno, Porte, Macone. Marty et sa brigade se chargeront des coups de cravache, des tortures et des déportations.

Lorsque le rôle de Robert commencera enfin à être mis en cause dans la Résistance, les agents de la Gestapo vont saborder leurs propres réseaux à Montpellier même. Berger livrera les étudiants Pierru, Migliaro, Pitangue, fusillés le 31 mai 1944. La dernière victime des anges noirs Berger et « Henry » se nommera Batany. Le jeune martyr sera remis par la Gestapo aux bons soins du juge Douysset. Arraché de sa cellule par les voyous de la Milice-Darnand, il sera enterré vivant, caserne de Lawe, après qu'on lui eût brisé les bras pour le pousser dans un trou qui sera ensuite consciencieusement cimenté.

Ainsi finit la farce : en tragédie.

Outre l'équipe dont nous avons relaté quelques exploits et qui contamina gravement de larges secteurs de l'A.S.* et des G.F.* de l'Hérault, de Carmaux et de Lozère, Mahren disposa de puissants moyens d'intervention dans une autre branche des M.U.R.* : le N.A.P.* La Préfecture avait proposé à la Résistance la candidature d'un fonctionnaire du Ravitaillement : Barthès. Il devint l'« homme fort » du N.A.P. et prit en mains, à la Libération, les services de l'intendance de police. Ce n'est qu'en 1947 qu'il fut démasqué : la D.S.T.* retrouva à Berlin sa correspondance édifiante avec Mahren.

Quant à Mollet, chef régional du service « maquis » des M.U.R.*, il fut arrêté par la Gestapo de Toulouse le 7 avril 1944, lors d'une réunion de son « état-major ». Sur six membres de cet état-major, trois étaient contrôlés par les services de Mahren, ce qui donne une idée de l'efficacité du réseau d'espionnage de ce dernier. Tandis que son adjoint allait mourir dans un baignoire sans desserrer les dents, Mollet se mit au service de Mahren sans que fût exercée sur lui la moindre contrainte. Il livra même les secrets sur les lieux et dates de débarquement, qu'il venait d'apprendre à Paris à l'occasion d'une conférence de très haut niveau. Il semble bien que Mahren ne communiqua pas à l'Abwehr* cette information capitale.

Mahren disparut, le 15 août 1944, dans une corbeille à papier, avec une balle dans la nuque. « Suicide », selon les autorités allemandes. Cela se passa dans la gendarmerie de Montpellier, désertée par ses gendarmes, passés au maquis.

Ainsi disparut Mahren, avec ses secrets. Avec le secret de ces étonnants parachutages qu'il aurait reçus « des Anglais » (?), avec le secret de sa liaison radio avec Londres (bien réelle, celle-là), avec le secret de son propre assassinat qui pourrait bien être signé de l'Abwehr*. A moins que l'imminence de la Libération, devenue si évidente que les hauts galonnés de la gendarmerie eux-mêmes avaient enfin choisi le « maquis », n'ait incité quelqu'un du large cercle des collaborateurs de Mahren à liquider le témoin capital des compromissions.

AVEC MARTY
L'ENTREPRISE DE NOYAUTAGE
A PIGNON SUR RUE

Au cours de ses démarches à Vichy, en juin 1943, Marty rencontre, au cabinet de Laval, son ancien chef et ami des temps de la « Transat », le commissaire principal Henry Vilar, « porte-parole officieux des Américains », précise l'intendant lors de sa « conférence » au procès de Toulouse de 1948. *« Pour Vilar, la collaboration avec l'Allemagne est une nécessité de fait. Cependant, le maréchal mène double jeu, au cas où le vent tournerait. Mais contre le maquis, il y a accord entre le maréchal et les Américains, et désaccord par contre avec les Anglais. La lutte contre le terrorisme entre dans les vues communes du maréchal et des Américains ».*

Eclairé ainsi sur la stratégie de Vichy, Marty, sitôt arrivé à Montpellier, en octobre 1943, rencontre le préfet régional, Hontebeyrie. Retrouvailles cordiales de deux pieds-noirs : Hontebeyrie a fait ses études au même lycée de Constantine. Le futur beau-père de Marty, qui dirigeait alors ce lycée, lui avait donné un coup de piston efficace pour passer son bachot; cela scelle de solides « intimités » en milieu de bonne bourgeoisie. Écoutons Marty à Toulouse : *« Nous nous mîmes expressément d'accord pour ne pas gêner la Résistance militaire, celle de l'A. S.*. Mais il fallait réprimer les attentats. C'était une tâche difficile de discerner entre les deux espèces de résistance. C'est pourquoi j'ai moi-même demandé à Monsieur le Préfet, qui avait des contacts avec la Résistance, de me ménager une entrevue avec un chef compétent, si possible M. de Chambrun ».*

C'est dans ces conditions que le préfet dépêcha à l'intendance le lieutenant de vaisseau de Forton, adjoint au chef du service de renseignements des M.U.R.* Et Marty de s'étendre complaisamment sur cet épisode : *« Monsieur de Forton vint me voir à l'intendance le dimanche après-midi. J'eus une longue conversation avec lui et je développai mon point de vue. J'admettais la Résistance militaire, mais moi, intendant de police, je devais maintenir l'ordre et réprimer les attentats. Je demandai à M. de Forton de m'aider à faire mon métier. Et de Forton se déclara d'accord ».*

De Chambrun et le directoire régional, ainsi pressentis, rejetèrent sans hésiter cette offre empoisonnée. Écoutons de Chambrun témoigner à la barre de Toulouse : « *Marty me proposait de le rencontrer, accompagné de trois résistants, lui-même serait venu avec trois de ses collaborateurs. J'ai immédiatement fait valoir que le directoire ne pouvait s'engager dans cette voie : on ne doit pas entrer en contact avec l'ennemi. D'autre part, on pouvait s'attendre à un guet-apens (...). Le libellé du message de Marty nous est apparu en outre comme infâmant. Il traduisait le désir de Marty de négocier un accord avec le directoire des M.U.R.* contre les résistants communistes. A cette époque, au sein des M.U.R. eux-mêmes, nous comptions un grand nombre de camarades communistes, notamment à la direction de "l'Action ouvrière" qui menait le combat à la pointe de "l'action immédiate". Par ailleurs, dans la région se poursuivait l'unification résistante avec les F.T.P.* et le F.N.* La Résistance était mal armée. Sa force principale, c'était l'unité nationale. Trahir cette unité eût été trahir la Résistance... Ainsi, Marty a tenté de supprimer la Résistance par la terreur et de la paralyser par la division. C'étaient exactement les deux objectifs de l'ennemi ».*

Cependant, le discours de Marty trouva des oreilles complaisantes chez quelques résistants à têtes molles, passionnés d'anti-communisme. C'est ainsi qu'en mars 1944, il put séduire sans mal l'adjoint du chef de l'A.S.* de l'Aveyron. Le malheureux "Blanchard" livra aussitôt, sans même qu'on les lui demandât, les messages de Londres qui allaient annoncer un prochain parachutage sur le terrain de la « Cadenède ». Mme Marty se mit à l'écoute, et la nuit convenue, « Blanchard » guida lui-même l'intendant, sa brigade, des G.M.R.* de protection, et Mahren « mis au parfum ». Dix-sept containers descendirent du ciel, furent embarqués sur un camion dont Marty lui-même prit le volant. Les armes allèrent aux G.M.R., les explosifs à la Gestapo, et les cigarettes, bonbons et autres douceurs furent pour Mme Marty. Sur quoi « Blanchard » livra en prime la réserve d'essence du maquis... et même un stock de fromage de son patron en résistance, haut technocrate de l'industrie fromagère du crû. Puis il devint inspecteur de la brigade, qu'il accompagna à Toulouse.

A Toulouse, en mai 1944, l'inspecteur Castel reconnaît au hasard des rues « Charles », l'adjoint de Torquatis (« Bouloc »), chef régional des G.F.* de R3*. Il l'emmène à l'intendance et lui fêle une côte. Marty intervient et s'entretient amicalement avec Charles. Il décèle bien vite chez le jeune G.F. de solides ressentiments envers son chef, Bouloc. Charles estime qu'il n'a pas la place qu'il mérite dans la « hiérarchie » parce que les communistes lui barreraient la route. Il livre sur le champ le mot de passe qui va permettre à Castel, Puchouau, Brunner et Mouchy de tendre dès le lendemain un traquenard qui sera fatal à « Bouloc »,

abattu à Carmaux par la balle du colt de Brunner. Puis Charles accompagne Brigade et Milice à Carcassonne pour y diriger une fabuleuse opération de pillage, au détriment des notables, des résistants locaux qui avaient pour habitude de le recevoir à leur table...

A Toulouse, Marty dispose de moyens considérablement renforcés qui vont lui permettre de mener sur une grande échelle des opérations d'intoxication en direction de la Résistance.

Sur place, il hérite de l'intendant-adjoint Dercheu. Né en 1904 à Vanves d'un père médecin, dans une famille bigote, Dercheu est ingénieur agronome. Mais son caractère et son idéologie le portent irrésistiblement vers l'armée et les services secrets. Breveté à Saumur en 1929, il prend du service actif dans l'armée de l'Air, de 1937 à octobre 1940.

En 1940, des « chefs mystérieux » dont il taira toujours les noms, mais qu'on n'a guère de peine à identifier du côté de la Cagoule, l'appellent à diriger le S.R.* du Centre d'information et d'études (C.I.E.) de Marseille, officine créée par le colonel Groussard et dirigée par Darnand. Au nom de la « Révolution nationale », Dercheu fiche et signale les adversaires du régime : Juifs, gaullistes, francs-maçons... Il explique ses choix : « J'ai prêté serment au maréchal en août 1940, cela a guidé toute ma carrière ». Et encore : « Étant soldat, j'ai toujours estimé que j'appartenais au chef, et que je devais étouffer en moi tout jugement ».

En septembre 1941, ses « chefs » mystérieux le propulsent délégué régional au « Service des sociétés secrètes » (S.S.S.), héritier du C.I.E.* En avril 1944, il est nommé, à Toulouse, Intendant de police par intérim et devient adjoint de Marty, le 1^{er} mai 1944. C'est lui qui jouera un rôle éminent dans la confection des listes de « communistes-terroristes » livrées aux Allemands aux fins de déportation.

L'officier du 2^e bureau Bonnemaïson, qui dirige le S.R. du « corps franc Pommiès » à Toulouse, présente à Dercheu un agent destiné à être, à l'intendance, le correspondant du B.C.R.A.* de Londres. Marty l'agrée à ce titre et en fait le secrétaire de l'intendance : c'est Chigot-Lascal, un enragé du P.P.F.* d'avant-guerre. Il vient du fameux S.S.S.* où il a eu des ennuis pour trafic de café vert. Au nom du B.C.R.A. et sur indications de Dercheu, Chigot-Lascot envoie Mouchy, Brunner et Poilane à Agen, le 3 juillet 1944, pour arrêter l'agent de liaison Piboteau, du maquis F.T.P.* d'Allon. Le B.C.R.A. est intéressé par les documents qu'il cache dans le cadre de son vélo : il s'agit d'une consigne de l'état-major F.T.P. enjoignant aux résistants de cette organisation de hâter la mise en place de « comités de Libération » pour empêcher les Américains d'imposer leur administration occupante, comme ils l'avaient fait en Italie. Au procès de Toulouse, Marty va affirmer tenir ainsi la preuve que les F.T.P. voulaient empêcher les Alliés de libérer la France. Or, une telle directive n'était que la traduction fidèle des consignes du général de Gaulle et du C.N.R.*

« *Cette intendance regorgeait de résistants* » ironisait le président Gardelle à la Cour de Toulouse. Encore un « résistant » en effet : le commandant F., ancien de St-Cyr et de la guerre de 1914, père de famille nombreuse, qui se dit placé à l'intendance par un chef de l'A.S.* Ce « chef » nie cette paternité avec la dernière énergie, tout en reconnaissant qu'il fréquentait le repaire de Marty, et qu'il lui arriva même d'aller visiter le maquis avec la voiture et le chauffeur de l'intendant.

Le commandant F. se proclame « l'âme de la Résistance ariégeoise ». Il est « attaché militaire » de l'intendance, c'est lui qui dresse les plans de barrages et d'opérations anti-maquis... On le retrouvera à la Libération, à Pamiers, en uniforme de général. Il vient, dit-il, prendre son commandement au nom du corps francs Pomiès*. Les F.T.P. l'incarcèrent après l'avoir identifié comme homme de Marty et le commissaire de la République Bertaux aura quelque mal à le tirer de là, huit jours plus tard...

En fait, Marty préférerait recourir sur le terrain aux services du lieutenant de la Garde Roger, un authentique fasciste. Mais le « commandant » baderne F. était un atout dans le grand jeu d'intoxication mis en place par Marty, au grand jour de sa fastueuse Intendance toulousaine.

Le 30 mai 1944, sous la protection des G.M.R.* amenés par Dercheu, les S.S.* embarquent les 1 122 prisonniers politiques de la centrale d'Eysses. Dercheu a fourni la liste, avec des « motifs » qui vont de la détention de tracts à la destruction de voies ferrées.

Le convoi est plein... Il reste 34 « politiques » à Eysses. Dercheu est dans les transes : le maquis risque de les libérer. Il multiplie notes et suppliques, Marty harcèle le « Kommandeur » Sühr (Gestapo) pour que les Allemands enlèvent ce reliquat de « communistes-terroristes ».

Le 9 juin, Dercheu et Marty obtiennent des Allemands qu'"ils prennent sous leur protection" le camp du Vernet, réservé aux réfugiés espagnols (donc "communistes-terroristes"). Le même mois, ils enjoignent à Sühr de transférer 230 Juifs du camp de Noë dans celui du Vernet passé sous « protection » de la Gestapo.

Le 30 juin, le camp du Vernet est évacué par les soins des Feldgendarmes* envoyés tout exprès de l'école de Deddingen, où on leur a donné une formation de « convoyeurs »".

Le 2 juillet, les malheureux Juifs et Espagnols sont enfournés dans le fameux « train-fantôme », qui bute partout sur les voies coupées par la Résistance, et qui va traîner deux mois sa cargaison de déportés, avant d'arriver aux camps d'extermination... via Angoulême, puis retour sur Toulouse via Bordeaux. Au second passage du train de la mort, allégé des otages fusillés à Bordeaux, Dercheu estime qu'il y a place pour 50 détenus "communistes-terroristes" de la prison Saint-Michel : ils sont embarqués gare Reynal.

Entre temps, le 12 juillet, Dercheu a livré aux Allemands 26 détenus politiques (tous simples prévenus) de la centrale St-Michel.

Le 30 juillet, Dercheu s'aperçoit avec effroi qu'on a oublié cinq malheureux à la prison Furgeole : qu'on les joigne donc aux 37 détenus supplémentaires de Saint-Michel qu'on va livrer. Dans ce dernier contingent : 18 Français, 17 Espagnols, 2 Polonais.

Le 31 juillet, sur ordre de Dercheu, les 623 détenus de St-Sulpice sont livrés aux Allemands, qui les déportent au petit jour.

Le carnage de Roquefixade, le calvaire de la famille Dorbes, le cadavre du résistant Kaczmarck abandonné dans le caniveau après une féroce chasse à l'homme, rue de la Pomme, les crapuleux chantages sur les Israélites, tout ce sang, toutes ces souffrances qui emplissent l'acte d'accusation, tout cela ne pèse guère, comparé aux milliers de déportés livrés par le tandem Marty-Dercheu. Ces deux-là ont ainsi coopéré activement à la guerre totale de Hitler, à la politique de l'extermination massive.

L'ont-ils fait au nom de la Gestapo*, de l'Abwehr* et de Vichy, leurs maîtres connus ? Ou encore, au nom de ces autres commanditaires, les cagouleurs de France et de Londres, sur lesquels le procès de Toulouse a levé un tout petit morceau du voile ?

PROCÈS MARTY... OU PROCÈS DE SOCIÉTÉ ?

Monsieur Guibert, commissaire du gouvernement à la cour de Justice de Toulouse, paraissait se remettre à grand-peine, ce matin-là, des révélations de Marty concernant le rôle de Chigot-Lascal, délégué du B.C.R.A.* à l'intendance de police de Toulouse, qui provoqua l'arrestation du F.T.P.* Pitobean. Mais voilà que Dercheu sortait de son mutisme coutumier, récupérait un organe vocal jusque-là égaré, et se faisait soudain intarissable. Il racontait comment lui-même et Marty avaient fait cadeau à la Résistance de mitraillettes de l'intendance, remises par les bons soins de Chigot-Lascal et du commandant Bonnemaïson au groupe Morhange... « Ouais, c'est-à-dire Pierrot-le-Fou » grommela M. Guibert. Effectivement, Pierre Loutrel, dit "Pierrot-le-Fou", ancien tortionnaire de la rue Lauriston, avait quitté la Gestapo pour se reconverter dans la "Résistance" toulousaine, au service de laquelle sa gâchette inégalable fit, paraît-il, merveille. Le commissaire était bien informé...

Et Guibert savait bien ce que recélait le dossier qu'on cachait à nous, journalistes. On ne nous livrait que des bribes incompréhensibles, ce qui avait pour effet d'aggraver l'impression de confusion que dégageait ce procès-fleuve.

Un certain Lascol, né en Ardèche en 1907, vaguement « publiciste » avant-guerre, maître-chanteur partageant sa militance entre P.P.F.*, P.S.F.* et francisme*, revient en 1943 d'Allemagne. Il se dit P.G.* évadé; en réalité, il est rapatrié. Il se fit alors homologuer, sous le nom de Lascol, officier de renseignements, avec le grade de lieutenant... et dans le même temps sous le nom de « Chigot », délégué du S.S.S.* de Vichy à Montpellier, puis à Toulouse. Il travailla à ce titre avec les S.D.* du Midi.

Les chefs de « Chigot » sont le colonel gestapiste Hallard-Dubreuil et le commandant Fournié. Les chefs de « Lascol » sont ceux de la base E du B.C.R.A.* (réseau Hunter), soit le commandant de Lassalle, le colonel Nættinger, qui deviendra général, le commandant Bonnemaïson, maître Forgues avoué à Toulouse.

Sur les instigations de Lascol, le beau monde du B.C.R.A. avait multiplié les interventions, en 1945, en faveur d'un pauvre Chigot qui s'était fait prendre dans une malencontreuse histoire de trafic de café vert. La condamnation pour marché noir fut ainsi gommée, mais voilà que la cour de Justice de Perpignan condamnait ce même Paul Chigot à 20 ans de travaux forcés pour trahison, le 9 août 1945 : il avait dénoncé et arrêté en compagnie de la Gestapo, en juin 1944, la résistante « Margot » et ses sœurs, qui abritaient un poste émetteur... Ce Chigot était en fuite, il fut donc condamné par contumace. On trouva notamment une lettre très compromettante à son chef Fournié, du S.S.S.*, confirmant en tous points sa collaboration agissante avec la Gestapo, dont il se vantait sans pudeur...

Pendant que les jurés de Perpignan condamnaient Chigot disparu, le « résistant » Lascol s'était embarqué pour les Amériques, en juillet 1945, en compagnie de son ami et chef de réseau le professeur de droit Sirol, de Toulouse, dit « commandant Sosthène ».

Il fallut beaucoup d'astuce et d'opiniâtreté aux commissaires de la D.S.T.* de Toulouse pour établir enfin que « Chigot » le collabo était le même personnage que « Lascol » le résistant, chargé de mission du B.C.R.A.

Si bien que Lascol fut cueilli par la police qui l'attendait à son retour au Havre, le 5 décembre 1945; il fut incarcéré à Fresnes, tandis que la cour de Justice de Montpellier instruisait sur son activité au S.S.S.* de cette région en 1944.

Par un message aux magistrats de Montpellier, le colonel Passy (« Dewavrin »), grand patron du B.C.R.A. devenu D.G.E.R.*, confirma que « Chigot-Lascol » était un agent de ses services, et qu'il y avait lieu d'interrompre les poursuites... au nom de quelque « secret-défense ». Les juges de Montpellier s'empressèrent d'obtempérer. Qu'en est-il de ceux de Toulouse en 1948 ?

Le commissaire Guibert s'exclame : « *Il faut absolument entendre Chigot-Lascol !* ». Et maître Gerphagnon, l'avocat rubicond de Marty, de s'esclaffer joyeusement : « *Vous pouvez toujours le chercher ! Il est à Rio* ». Effectivement, Chigot-Lascol « réhabilité » était reparti en mission gouvernementale à Rio avec son « bon ami » Sosthène.

« *Eh bien, nous allons lancer un mandat d'amener* » répliqua courageusement le Commissaire Guibert. En vérité, il ne devait guère se faire d'illusions sur le sort de ce mandat qui finit dans une corbeille à papiers de la Chancellerie.

Ce Chigot-Lascal, cet étrange Frigolli, n'est que l'un de ces innombrables « artistes » qui pratiquèrent alors ce qu'ils appellent le « double jeu ». En fait, il n'y eut pas, à nos yeux de résistants, de double jeu. Il n'y eut jamais que le jeu de collaborateurs prudents qui se ménageaient des alibis.

« *La Résistance de l'A.S.* à Toulouse était tenaillée par la peur des communistes* » dira Marty. C'est ce qui explique, selon lui, toutes les allégeances qu'il trouva chez ces « résistants » qui fréquentaient les intendances de police ou les préfetures régionales. Bien sûr... la vieille peur des « partageux ». Les « notables » de cette « Résistance » étaient eux-mêmes le reflet de la société qui avait engendré Vichy. Et c'est ce qui permit à l'ennemi d'exploiter si aisément leur peur, pour la muer en d'ahurissantes collusions.

Le commissaire Guibert affirme avec force que ce qu'il appelle la « résistance de salon » n'avait rien à voir avec la « vraie Résistance ». Mais le voici qui gémit sur sa position inconfortable et qui s'installe en plein dans l'équivoque qu'il prétendait dénoncer : « *Là où est le drame, dit-il, c'est que du héros au traître, il existe toute une gamme ininterrompue. C'était un dilemme : ou faire le silence, étouffer la vérité, et le pays ne l'aurait pas permis, ou jeter parfois la suspicion sur certains, qui ont fait, à des degrés divers, leur devoir* ».

Le 19 juillet 1944, Guibert prononce son réquisitoire. Ce n'est certes pas un morceau de bravoure, car d'emblée, il proclame qu'il refuse de faire de ce procès celui d'un régime. Il ne lui reste donc rien à développer. Il en vient à ramener l'affaire Marty à un cas psychologique : l'intendant aurait trahi par ambition...

Après avoir rappelé que l'article 327 du Code pénal « couvrir » le fonctionnaire ayant agi sur l'ordre d'un gouvernement de fait, il affirme que Marty et sa brigade ne peuvent s'en prévaloir pour échapper à l'article 75 concernant la trahison, parce qu'ils se sont servis de leurs fonctions « pour aller plus loin dans la voie de la trahison qu'ils n'en avaient l'obligation ».

Ainsi, après les demi-résistants, il y aurait les demi-traîtres... C'est bien la logique de Vichy.

Il est certes difficile d'imaginer qu'un intendant de police de Vichy ait pu se comporter en honnête homme. Non moins difficile d'imaginer qu'un honnête homme ait pu se trouver intendant de police. Le système de Vichy permettait de mettre des citoyens français au service des basses œuvres de l'occupant. Sous les « protectorats » des Quisling ou des Seiss Incart, les occupants se chargeaient de la police et de la haute administration. Cela mettait les Résistances nationales à l'abri de ces fatales contaminations dont fut si souvent victime la Résistance française.

C'est Marty lui-même qui avait souvent joué, au cours du procès, le rôle de procureur. C'est lui qui avait démasqué tous ces hauts fonctionnaires, ces magistrats, ces généraux, ces chefs de « réseaux » naviguant dans les eaux du contre-espionnage. Au temps de ses « intendances », ces personnages le soutenaient de leurs notes flatteuses, de leurs protestations d'amitié, et de ces innombrables poignées de main "au nom de la France". Ceux-là se retrouvaient, en 1948, confortés dans les sinécures, couverts de galons et de décorations, ils avaient poursuivi leur habile ascension à travers la continuité nauséuse d'un ordre qui avait été celui de Vichy et qui se perpétuait sous oripeaux « républicains ». Et aujourd'hui en 1948, ils désavouaient Marty, ils le montraient du doigt. Bien rares ceux qui surent du moins rester fidèles aux amitiés autrefois affichées. Marty lui-même en devenait parfois pathétique, il apparaissait comme l'imprécateur solitaire et persécuté.

Le 2 juillet 1948, maître Gerphagnon avait annoncé de sa voix tonitruante la nouvelle qui stupéfia la Cour de Toulouse : Bousquet, l'ex-ministre de l'Ordre de Pétain, l'homme des accords Bousquet-Oberg, la patron de Marty et de toutes les « brigades sanglantes » de France, Bousquet était remis en liberté à Paris.

C'est à maître Itord, l'un des deux avocats de Marty, qu'il revint de capitaliser ces petites victoires de prétoire qui avaient parfois été celles de Marty au cours du procès.

Après avoir évoqué le bilan répressif de Marty en se basant sur des chiffres très minimisés, l'avocat tenta d'accréditer la thèse de Marty, « l'intendant le moins répressif de France ». Certes, comparé au tableau de chasse de Bussière, le préfet de police de Paris qui en sept mois procéda à 34 000 arrestations, celui de Marty est relativement modeste. Pourtant, Bussière a été condamné à 20 ans de travaux forcés, alors que le commissaire Guibert a requis contre Marty la peine de mort que tout le monde, du reste, attendait.

Les cours martiales, cette institution inique de Vichy ? Itord rappelle que Marty fut seul, lors d'une conférence de hauts policiers et magistrats à élever sa protestation, alors que les procureurs de France avaient été unanimes à les réclamer. Marty s'était prononcé contre les cours martiales, mais à Montpellier elles siégeaient en son bureau. L'intendant convoquait les G.M.R.* et le prêtre la veille du « procès », et le sacrifié apprenait sa condamnation sur le champ de tir.

Le numéro de bravoure, maître Itord le réserva pour sa conclusion :

« Que sont devenus ceux qui donnaient des ordres à Marty ? Le préfet Hontebeyrie a eu de l'avancement. Il est diplomate. Le ministre Bousquet ? Il vient d'être mis en liberté. Le ministre Boutillier qui donnait aux Allemands 400 millions par jour ? Trois ans de prison. Le ministre Bruneton qui organisa le S.T.O. Quatre ans de prison. La responsabilité matérielle, celle d'un Marty, est plus visible que la responsabilité intellectuelle et morale. Cette dernière se cache aisément dans les brouillards du double jeu. Marty est un homme sincère, tous*

les patriotes savaient que Marty était un ennemi. Un ennemi s'abat dans le feu du combat, mais on ne l'achève pas quand il est à terre. »

Toute la presse régionale de Toulouse, de Montpellier, de Perpignan rendit compte du procès, en termes très proches, à pleines pages, quotidiennement, tout au long de son déroulement. Par contre, ce fut le silence presque total dans la presse nationale.

L'Humanité partit sur des chapeaux de roues, le 18 mai, avec deux colonnes à la une et Marie-Louise Baron envoyée spéciale. Cela continua trois jours, puis le procès disparut pratiquement des colonnes de *L'Humanité*.

Le 24 juillet, à l'occasion du verdict, on vit reparaitre Marty en première page, avec quinze lignes. Mme Baron « couvrait » le tour de France. Pourquoi ce silence, qui se prolonge jusqu'en cette fin de siècle ?

C'est bien la preuve que ce procès gênait la « France profonde », et aussi les appareils de « l'establishment » politique. Depuis la Libération, la victoire et le « tripartisme », ils s'étaient tous, les uns et les autres, ceints d'une cuirasse de mythes rassurants et ils ne tenaient pas à remettre en cause leur douillet confort d'héritiers d'une Résistance maquillée aux couleurs de l'Union nationale et de la « France éternelle ».

LE VERDICT DE TOULOUSE

Les robes noires de trois magistrats figurèrent à la Cour. Gardelle, le “petit juge” de Foix, présidait; sous son apparence fluette et effacée, il cachait des qualités exceptionnelles en son milieu, puisqu'il fut un combattant F.T.P. ariégeois; plein d'humour, il dominait parfaitement ses passions et se montra scrupuleusement respectueux des droits de la défense. Le “commissaire du gouvernement” Guibert, forte ossature et guère de graisse explosait parfois en accents sincères, mais il s'alignait aussitôt sous la pression de ces influences galonnées qui peuplaient les couloirs... et du gouvernement Schuman qu'il représentait. Guibert était assisté de Ducasse : davantage de rondeur, et quelque inconsistance. Enfin, c'est aux sept résistants du jury qu'il appartenait de juger.

Mais il serait injuste de ne pas souligner le rôle décisif de l'opiniâtre et courageux commissaire Babit, et celui d'un témoin déporté, le fougueux Boniface. Ce sont eux qui permirent de débusquer Mollet et Barthès, reconvertis, dès les lendemains de la Libération, en 1944, 1945 et 1946, dans les hautes sphères de l'armée (Mollet colonel, à la tête des 2^e et 5^e bureaux de R3) de la police et de la politique (Barthès, secrétaire général de l'intendance de police de Montpellier libérée, puis candidat du parti gaulliste dans l'Aude, aux élections législatives).*

Le 8 juin 1948, tombait la sentence du procès des “mouchards”, les agents du S.D.* montpellierain. Sur les 15 prévenus cités, onze étaient présents. Deux

condamnations à mort furent prononcées, frappant, l'une, le minable Robert, l'autre, le génial et redoutable Berger. Polge écopa de vingt ans de travaux forcés.

« Charles », l'adjoint de « Bouloc », qui avait trahi son chef, aurait dû figurer au second procès. C'est pourtant au premier qu'il comparut. Il s'en tira avec une simple peine de principe, eu égard à sa jeunesse, et surtout au fait qu'il avait rompu avec la brigade Marty et s'était battu sur les barricades de Paris, « comme un lion » paraît-il.

Mollet et Barthès, eux, allaient comparaître plus tard devant des juges militaires qui prononcèrent des peines de travaux forcés.

Le 23 juillet 1948, en présence d'un grand concours de peuple, accouru pour assister à la mise à mort de « l'ogre » Pierre Marty, la Cour jugea la dernière fournée de quinze prévenus, dont huit seulement étaient présents. Encore deux de ces derniers furent-ils renvoyés à plus tard, pour cause d'appendicite; l'un de ces derniers, Blanchard, put se faire acquitter l'année suivante, en invoquant son « double jeu », puisqu'il était à la fois inscrit à la brigade et à la « Résistance ».

Ce 23 juillet, Marty fut condamné à mort, et avec lui, les quatre inspecteurs de la « brigade sanglante » présents : Brunner, Grincourt, Mouchy, Lafargue.

Dercheu, l'adjoint de Marty à Toulouse, sauvait sa tête. C'était lui, le fonctionnaire méticuleux qui confectionnait les listes de « communistes-terroristes » à déporter et ne tuait qu'avec son porte-plume. Crâne chauve et teint cireux, il se présentait lui-même en « exécuteur des hautes œuvres ». Sur son carnet de route, il notait, le 15 mai 1944, à propos de Godéas Enzo, de la M.O.I.* : « *blessé au cours de l'attentat, il n'est pas rétabli suffisamment pour être fusillé. Se tient à peine sur ses jambes, il faudra l'attacher au poteau ou le fusiller assis* ». Dercheu s'en tira avec une condamnation aux travaux forcés à perpétuité. Une « perpétuité » toute relative : son interdiction de séjour était déjà levée le 17 décembre 1951, ce qui implique qu'il avait récupéré domicile et pantoufles bien avant le 9 septembre 1953, date de sa libération officielle. Ses « chefs » mystérieux avaient évidemment hâte de récupérer leur précieux agent.

Par un jeu accéléré des remises de peine, tous ceux qui échappèrent au peloton d'exécution étaient remis en liberté en 1954, les dégradations nationales elles-mêmes étaient levées en 1959.

Les seuls qui exécutèrent intégralement leurs 5 ans de détention, à deux mois près, ce furent les jardiniers espagnols, dont la seule faute fut d'avoir accepté la protection de Mahren contre les autorités de Vichy. L'attendu du jugement les concernant retient contre eux « *le fait d'avoir confectionné des bombes destinées aux attentats contre les collaborateurs de Montpellier...* ». De sa haute taille d'oiseau maigre et décharné, Albesa promenait sur la salle un regard absent, indifférent. Il n'avait rien à voir avec ces histoires de « Résistance » française décidément bien embrouillées, il avait mis à l'abri de la répression son collectif de paysans aragonais, cela seul comptait pour lui. Il devait prendre le jugement qui le

frappait comme un dernier avatar, un lointain écho des canons de Lister ouvrant le feu, le 11 août 1937, sur Caspe et la République libertaire que s'étaient donnée les paysans d'Aragon.

Neuf inculpés manquaient à l'appel des deux procès. Parmi eux, Mouchet ("Henry"), l'inséparable de Berger; Queyrat, le patron du P.P.F.; le lieutenant de la garde Roger; le commissaire Druilhet, la terreur d'Auch, Léonie Chapuis... Neuf condamnations à une mort toute platonique furent prononcées par la Cour. Queyrat et Druilhet coulaient des jours paisibles chez Franco. Léonie Chapuis, maurassienne enragée, anti-sémite forcenée, qui fut secrétaire du commandant Lécussan au commissariat des Questions juives de Toulouse et qui avait rejoint la brigade Marty en cavale à Saint-Dié..., fut retrouvée cité du Vatican, où elle était "entrée en religion". Les juges estimèrent bon de l'y laisser.

Le 12 juillet 1949, trois condamnés de Toulouse furent extraits de la prison Saint-Michel et fusillés un kilomètre plus loin, au pont d'Empalot : c'étaient Marty, Berger, Grincourt.

Marty et Berger, on comprend. Mais pourquoi Grincourt ?

Grincourt naquit en 1919 dans un foyer ouvrier toulousain. Son père était mécanicien à la S.N.C.F., lui-même fut apprenti dessinateur chez un mécanicien de la ville. A 16 ans, il contractait un engagement de six ans, devenait élève torpilleur sur le Condorcet, matelot torpilleur sur le sous-marin Espadon, quartier maître sur un dragueur de mines. Libéré le 28 mars 1942, il rejoint Sousse, où il avait connu, lors d'une escale, celle qui allait devenir sa femme. Au *Café des Entrepreneurs* à Tunis, il fréquente des militants du P.P.F.* et s'y inscrit. Il rencontre Mouchy, Lafargue, Castel et se fait embaucher dans la brigade Marty : « *Pour retrouver, dit-il, d'anciens marins. Pour retrouver l'esprit d'équipe et de dévouement au chef* ». A la brigade, il ne fut ni pire ni meilleur que les autres.

Nous avons relaté son histoire, parce qu'elle est significative de celle de la plupart de ces « matelots » qui furent le noyau de la brigade. Mais ses collègues étaient enfants de misère et de « lumpen », enfants de familles nombreuses, de paysans pauvres ou de petits-bourgeois ruinés. Lui, Grincourt, aurait pu être un authentique prolétaire et faire honneur à sa classe. C'est donc lui qui paya.

Mais celui qui fut l'assassin de « Bouloc » et qui fut identifié comme l'un des plus sadiques tortionnaires de la brigade, celui-là sauva sa peau et il fut l'un des premiers à bénéficier des remises de peines accélérées. Il était, celui-là, le fils d'une honorable famille de propriétaire terrien et immobilier de Montpellier.

Sur les seize condamnations à mort prononcées au procès de Toulouse, trois furent donc suivies d'exécution. Cela permet de comprendre combien il fut facile aux émules de M. Aron de gonfler leurs statistiques sur les prétendus « excès » de l'épuration. Il suffit de comptabiliser les condamnés, et le chiffre des « victimes » se trouve multiplié par cinq.

*
* *

Le 2 février 1944 à Bédarieux, la brigade Marty et les gestapistes faisaient irruption dans le foyer de Mme Abbal, institutrice. Son mari fut blessé, puis déporté, et ne revint jamais. Son fils fut arrêté avec son camarade Alex Piquet : ils furent emprisonnés au fort Montluc, puis fusillés.

Mme Abbal resta seule à survivre en son foyer désert.

Le 4 mars 1947, elle recevait la visite des enquêteurs de Toulouse ; elle leur fit valoir qu'elle avait déjà déposé à plusieurs reprises, qu'elle était déprimée, qu'elle n'avait jamais reçu aucune aide ni assistance morale et matérielle des pouvoirs publics. Les enquêteurs rédigerent leur rapport : « *L'intéressée, à la lumière des faits journaliers, n'escompte guère que les tortionnaires des siens soient traités par la justice française avec la rigueur à laquelle elle pouvait s'attendre* ».

Mme Abbal savait que la Résistance était morte avec les siens. Le procès de Toulouse ne pouvait être, pour elle et pour nous tous, qu'une parodie qu'on nous jetait comme une consolation... un dérisoire Golgotha pour honorer pieusement une Libération trahie.

INDEX

Index des sigles, par ordre alphabétique

ABWEHR : service de contre-espionnage de la Wehrmacht (équivalent du 2^e bureau).

A.F. : Action française (monarchiste).

A.S. : Armée Secrète (M.U.R.).

B.C.R.A. : Bureau central de renseignement et d'action (militaire), émanation à Londres des milieux gaullistes et giraudistes.

C.I.E. : Centre d'information et d'études, création de Vichy avec directions régionales, où se retrouvaient des officiers réputés "résistants" (Groussard) et des officiers étroitement liés à Vichy (Darnand). Dissous officiellement en 1941, le C.I.E. a continué ses activités sous le nom de S.S.S.

C.O.P.A. : Centre des opérations de parachutage et d'atterrissage (zone Sud) sous le contrôle des délégués militaires de Londres.

Corps francs Pomiès : organisation personnelle de résistance du colonel Pomiès, à Toulouse. Pomiès entretenait des relations suivies avec l'O.R.A., épisodiques avec les M.U.R. (A.S.).

C.N.R. : Conseil national de la Résistance.

- C.U.A.R.** : Comité d'unité et d'action révolutionnaire, gouvernement parallèle du P.P.F. à Tunis, sous occupation allemande.
- D.G.E.R.** : Direction générale des études et recherches. Nouvelle appellation du B.C.R.A., après rapatriement en France et Libération.
- D.S.T.** : Direction de la surveillance du territoire (police).
- Felden-Gendarmerie** : police militaire allemande.
- F.N.** : Front national, organisation de Résistance (sous contrôle P.C.F.).
- Francisme** : mouvement fasciste de Bucard (pro-nazis).
- F.T.P.** : Francs-tireurs et partisans, résistance armée, sous contrôle P.C.F.
- Gestapo** : police d'État allemande. En fait, police politique, sous contrôle direct du Parti national-socialiste.
- G.F.** : groupes francs (M.U.R.)
- G.M.R.** : groupes mobiles de réserves, police militarisée de Vichy.
- I.S.** : deuxième bureau britannique.
- Kommandatur** : état-major local de garnison de la Wehrmacht.
- M.O.** : maintien de l'ordre, services policiers de Vichy émanant d'un ministère (ou secrétariat d'État) de la répression (Bousquet, Darnand).
- M.O.I.** : Main-d'œuvre immigrée, organisation des immigrés, liée aux F.T.P.
- M.U.R.** : mouvements unis de Résistance, fédération des mouvements "Combat, Libération, Franc-Tireur", avec directoire national et directoires régionaux.
- N.A.P.** : noyautage des administrations publiques (M.U.R.).
- O.R.A.** : organisation de Résistance de l'Armée (...d'armistice).
- P.G.** : prisonniers de guerre.
- P.P.F.** : Parti populaire français, créé par Doriot, pro-nazi.
- P.S.F.** : Parti social français du colonel de la Roque (entre Vichy et les U.S.A.).
- R3** : Région de Montpellier.
- S.D.** : "Sicherheits Dienst", service de sécurité de la Gestapo en France. L'activité propre de la Gestapo s'exerçait sur le territoire du Reich; les S.D. étaient en fait des antennes régionales de la Gestapo en territoire occupé.
- S.R.** : service de renseignements.
- S.S.** : corps d'élite militaire, lié directement au parti nazi.
- S.S.S.** : Service des sociétés secrètes, appareil semi-clandestin du fichage-mouchardage, qui a pris en zone sud la succession du C.I.E. de Groussard-Darnand.
- S.T.O.** : Service du travail obligatoire.

L'ÉPURATION DANS LA RÉGION DE TOULOUSE 1944-1951

Pierre GÉRARD
Conservateur en chef des Archives de Midi-Pyrénées

Le 3 septembre 1944, devant 2 000 personnes rassemblées sur les allées d'Etigny, à Auch, le président du comité régional d'épuration s'écrie : « ... Il faut chasser de France tous ceux qui ont trahi leur mandat et les marquer du sceau d'infâmie de l'indignité nationale. Il faut se débarrasser des faux républicains, des magistrats qui ont traqué les résistants. Les commissions d'épuration des comités de Libération seront impitoyables. Pas de faiblesse ! L'épuration frappera non seulement les fonctionnaires, mais encore les trafiquants du marché noir... ». L'épuration... L'épuration d'abord... Tel est le vœu des résistants qui souhaitent le redressement de la France à laquelle ils ont tant donné, en mettant à l'index les coupables de collaboration avec les Allemands et le gouvernement de Vichy. Certains même, plus impatients que les autres, exigent que les traîtres leur soient livrés afin de procéder à « leur exécution immédiate ». Il existe donc un fort courant porté à la vengeance, qui entend nettoyer le pays des corrompus, des renégats, des vendus de Vichy et des collaborateurs de tout acabit. Comment canaliser ce courant ? Tout le problème de l'épuration est là.

LE TEMPS DE LA LIBÉRATION : 19 AOÛT - 15 SEPTEMBRE

Tout a commencé au cours de l'été 1944... période inoubliable de l'histoire du Midi toulousain... temps de la Libération attendue depuis quatre ans... Le 15 août, jour même du débarquement des Alliés en Provence, les F.F.I. méridionaux passent à l'action contre les Allemands en pleine déroute. L'insurrection est générale. Harcelé par les maquis, chassé des villes transformées en points d'appui inexpugnables, l'ennemi se débat comme un animal pris au piège. Le 18 août, les forces F.F.I. convergent vers Toulouse, que la Wehrmacht évacue dans la précipitation et le désordre. Quelques combats se déroulent dans la

matinée et l'après-midi du 19, notamment autour de la gare Matabiau. Les prisonniers politiques sont libérés. Les nouvelles autorités de la République sont mises en place. Toulouse a brisé ses chaînes...

Dans son *Journal d'un Toulousain des années quarante*, Jean Peyrade, alors adjoint d'Étienne Borne, directeur régional de l'Information, évoque cette période de la Libération, où Toulouse connaît l'ivresse de la liberté retrouvée. La ville est remplie d'agitation, sillonnée par des hommes armés bardés de grenades, tandis que les bruits les plus fous courent les rues, comme l'annonce de la constitution de soviets d'usine sous l'impulsion des communistes. Les arrestations de miliciens, de collaborateurs et de vichyssois se multiplient sans mandat régulier.

Un deuxième bureau F.F.I., établi rue Bégué-David, dans le quartier du Busca, s'est donné pour tâche de rechercher les agents de l'ennemi en exploitant les renseignements recueillis sur eux durant la clandestinité. Des prisons improvisées surgissent dans les divers quartiers de la ville. Un employé municipal, ancien milicien, en fait l'expérience : arrêté par les F.F.I. du groupe Matabiau, il reste enfermé pendant huit jours dans un garage de la rue Lafon ; relâché, il est interpellé par les membres du groupe logé au Petit Lycée, puis remis en liberté sous conditions ; finalement, il est appréhendé par les résistants du groupe Boulingrin, qui le font incarcérer à la caserne Cafarelli. Un cas parmi des dizaines d'autres. Afin de maintenir l'ordre dans les rues toulousaines, Pierre Bertaux, commissaire de la République, fait appel aux F.T.P. du colonel Georges, des maquis du Lot, la garde mobile ayant été dissoute. Mais les souffrances endurées pendant l'Occupation ont fait naître chez certains une haine implacable de tous ceux qui se sont compromis avec les Allemands et le régime de Vichy. Une épuration impitoyable s'impose. À ceux qui demandent son intensification le général de Gaulle répond, lors de sa visite à Toulouse le 16 septembre : « Presque tous les Français ont crié « Vive Pétain ! ». On ne peut pas tous les emprisonner... ».

Malgré tout, la légalité républicaine reprend progressivement le dessus. Il n'y aura pas de « république rouge », celle que viennent justement de voir fonctionner le 18 septembre, trois sympathiques journalistes américains en poste à Madrid, prompts « à grossir certains faits et à généraliser à partir d'un détail ». Pierre Bertaux s'applique à limiter les dégâts. Pour éviter les exécutions sommaires, il fait remplir les prisons. Il est très difficile de donner un chiffre exact du nombre des arrestations opérées au cours de la phase insurrectionnelle tant sont nombreuses les « autorités » les ayant ordonnées. Le 25 octobre 1944, il y a encore à la prison Saint-Michel 447 personnes gardées à vue, ayant été envoyées dans cet univers carcéral hors du contrôle de l'administration pénitentiaire. D'après un rapport du préfet de la Haute-Garonne, en date du 27 novembre, le nombre des

détenus en situation irrégulière semble dépasser les 1 400. Faute d'informations plus précises, nous ne pouvons que rester dans l'incertitude.

C'est le Sud de la Haute-Garonne, où les maquis sont particulièrement actifs, qui compte le plus grand nombre d'exécutions sommaires. À Cazères, en particulier, un tribunal F.F.I. se réunit le 30 août et prononce trois condamnations à mort immédiatement exécutées. À Saint-Gaudens, libéré le 20 août par les maquisards commingeois, la répression est toutefois moins sanglante. Mais les arrestations sont nombreuses : 104 durant la dernière décade d'août (9 Allemands, 10 agents de la Gestapo, 9 miliciens, 1 P.P.F., 4 dénonciatrices, 5 pillards de ferme et 66 suspects dont 41 seront libérés peu après leur arrestation).

Dans l'Ariège, département nettement orienté à gauche avant 1940, les passions politiques et sociales atteignent leur paroxysme. Les maquis F.T.P. y sont très actifs, efficacement secondés par les groupes de guerilleros espagnols constitués depuis le printemps de 1942. En face, se dressent les auxiliaires de la police allemande, miliciens et P.P.F., qui se livrent à une répression féroce. Les Ariégeois n'oublient pas l'incendie du hameau de Calibère (1^{er} juillet 1944) et encore moins l'assassinat du sénateur radical-socialiste Paul Laffont et de son ami le docteur Charles Labro, commis dans la nuit du 13 au 14 juillet par plusieurs membres de la section P.P.F. de Saint-Girons. La haine ne faisant que grandir, c'est l'explosion au moment de la Libération. Pendant plusieurs semaines, les collaborateurs voient s'abattre sur eux la justice du peuple...

Trois jours après le meurtre du sénateur Laffont et du docteur Labro, les F.T.P. et les guerilleros liquident douze traîtres des environs de Saint-Girons. Après le 15 août, vient le tour des collaborateurs de Pamiers. La ville est libérée le 17 par trois compagnies de F.T.P. La chasse aux suspects commence : 180 arrestations sont opérées. Un tribunal du peuple de trois membres est institué, qui siège sans désenchaner du 21 au 31 août et prononce 33 condamnations à mort, sans appel. Les condamnés sont immédiatement exécutés par un groupe de F.T.P. sur les bords de l'Ariège. Les échos de cette justice sommaire parviennent à Toulouse. Pierre Bertaux, commissaire de la République, envoie son homme de confiance, Bartoli, procéder à la désignation d'un préfet, l'absence de toute autorité se faisant cruellement sentir dans le département (23-24 août). Bartoli trouve par hasard un fonctionnaire qui fera merveille, ramenant les esprits à la raison, calmant le zèle purificateur des justiciers populaires.

À Saint-Girons, libérée par les F.T.P. (20-21 août), une Cour martiale est constituée pour juger les personnes arrêtées. Les interrogatoires sont menés sans ménagement par les maquisards et les membres du comité de Libération. Plusieurs condamnations à mort sont prononcées, dont celles des huit P.P.F. et J.P.F. compromis dans l'assassinat du sénateur Laffont (2 septembre) : tous sont passés

par les armes au pied de la colline de Marsan, devant une foule importante. La rigueur de la répression, explicable par l'ampleur des crimes allemands, comme l'incendie de Rimont (22 août), maintient la ville dans un état de tension encore perceptible à la mi-septembre.

À Foix, dont la libération est l'œuvre des F.T.P. et des guerilleros espagnols (19-20 août), l'épuration se déroule d'une façon plus régulière, malgré la formation d'un tribunal du peuple qui condamne à mort plusieurs personnes, parmi lesquelles un tortionnaire de la Gestapo pendu publiquement sous le porche de la mairie. La présence d'une police assez nombreuse, l'énergie et la diplomatie du préfet désigné par l'émissaire de Pierre Bertaux vont permettre un retour progressif à la légalité républicaine.

Avec l'Ariège, le Lot est l'un des départements les plus marqués par l'intensité de la répression des menées collaborationnistes. L'ardente volonté de châtier les traîtres, qui anime les milieux de la Résistance, s'explique par l'atrocité des crimes commis par les Allemands engagés dans une lutte sans merci avec les maquis lotois. Dès la libération de Cahors, le 17 août 1944, agents de la Gestapo, miliciens, P.P.F., collaborateurs notoires sont arrêtés. Quinze d'entre eux sont fusillés le 20 août. Dans le reste du département, des tribunaux de résistants s'élevant en cours martiales condamnent sans appel 9 autres personnes, dont 7 à Herbouze, ce qui porte à 24 le nombre des exécutions extrajudiciaires.

Dans les Hautes-Pyrénées, la répression de la collaboration s'engage en même temps que les combats libérateurs. À Tarbes, dès le 18 août, alors que les Allemands sont attaqués dans leurs derniers retranchements, 75 miliciens sont arrêtés et internés dans une école de la ville. Les jours suivants (19-21 août), les arrestations s'opèrent dans la plus grande confusion, les ordres émanant d'autorités multiples : F.F.I., F.T.P., comités de Libération, tandis qu'on assiste à une éclosion de comités d'épuration dans les administrations et les usines. Ici et là, des exécutions sommaires ont lieu, qui sont parfois l'aboutissement de règlements de comptes et de rancunes vengeresses. On en dénombre deux douzaines pour l'ensemble du département. Le nouveau préfet, arrivé le 24 août, s'applique à normaliser la situation. Non sans mal, il obtient le concours de la commission d'épuration du comité départemental de Libération, si bien qu'au début de septembre, il n'y a pratiquement plus d'arrestations arbitraires.

Le Lot-et-Garonne connaît également des jours agités. La Libération y est marquée par de nombreuses arrestations décidées, sans coordination par les F.F.I., les milices patriotiques et la police officielle. Les F.F.I. ont d'ailleurs leur propre police et leur prison « privée », où ils entassent leurs prisonniers. Le préfet estime qu'il est temps de mettre un frein à ces excès. Dans ce but, il crée un

comité départemental de police, composé d'un représentant de chaque service régulier et d'un représentant du commandement départemental F.F.I. (septembre). Dès lors, les arrestations sont faites en vertu de décisions motivées.

Dans le Gers – cas spécial – la justice des maquis s'exerce encore dans les semaines qui suivent la Libération : justice expéditive qui a 24 exécutions à son actif. Cependant, la répression extra judiciaire est plus modérée dans le Tarn qui ne compte que 15 mises à mort. Quant au Tarn-et-Garonne, aucune statistique valable ne nous permet de faire le bilan des exécutions sommaires.

Pour l'ensemble de la région de Toulouse (moins le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne), la répression extrajudiciaire durant la période de Libération fait 145 victimes, ainsi réparties :

- 42 dans l'Ariège,
- 24 dans le Gers,
- 16 dans la Haute-Garonne,
- 24 dans le Lot,
- 24 dans les Hautes-Pyrénées,
- 15 dans le Tarn.

ARRESTATIONS ET INTERNEMENTS

Ainsi, dans les divers départements de la région de Toulouse, dès les premiers jours de la Libération, de très nombreuses personnes sont arrêtées, le plus souvent en dehors de toute décision administrative. Parmi les victimes de ces arrestations, beaucoup sont exécutées sans jugement. Les autres, en plus grand nombre, sont incarcérées. Dans son livre consacré à la libération de la région toulousaine, Pierre Bertaux fait allusion à « ce raz-de-marée humain » grossissant au fil des jours. Une statistique, établie par le commissaire de la République, estime à 6 643 le nombre des arrestations effectuées dans les huit départements entre le 19 août, date officielle de la Libération, et le 15 octobre 1944. La répartition est la suivante :

Ariège	608
Haute-Garonne	2 500
Gers	877
Lot	309
Lot-et-Garonne	253
Hautes-Pyrénées	726
Tarn	598
Tarn-et-Garonne	772

Dans cette masse figurent tous ceux qui, de près ou de loin, ont collaboré avec les Allemands ou qui, directement ou indirectement, se sont faits les fidèles serviteurs de l'État français, en contrecarrant l'action de la Résistance... bref, tous ceux qui ont eu une attitude antipatriotique. On y trouve naturellement les miliciens, les dévoyés de la L.V.F. et des Waffen SS, les traîtres à la solde de la Gestapo, les membres du P.P.F. et les autres partis de la « Kollaboration »... mais aussi des fonctionnaires zélés du régime de Vichy, des magistrats et des policiers répressifs, des maréchalistes convaincus, des membres de la Légion, des redresseurs de torts... Il y a encore des châtelains, des directeurs d'usine, des ingénieurs, des petits chefs un peu trop durs... sans compter les personnalités arrêtées à Toulouse et dans le département de la Haute-Garonne (un général, un amiral, deux anciens ministres, un ancien maire de Toulouse, etc.).

Les prisons sont surpeuplées. Tous les rapports insistent sur l'entassement des détenus, non seulement dans les chefs-lieux, mais encore dans les autres villes des départements. À Toulouse, vers le 15 octobre, la prison Saint-Michel compte 718 détenus politiques : 554 hommes et 164 femmes. Au même moment, la prison militaire des Hauts-Murats en recèle 241. Plus au sud, à Saint-Gaudens, la maison d'arrêt compte jusqu'à 230 pensionnaires.

Pour les préfets, il devient urgent de décongestionner les établissements pénitentiaires. Les individus les plus dangereux sont maintenus sous mandat de dépôt dans les maisons d'arrêt. Les autres sont envoyés dans les divers camps de la région :

Noé, dans la Haute-Garonne,
 Seilhan dans le Gers,
 Figeac et Herbouze, près de Sousceyrac, dans le Lot,
 Ger, dans les Hautes-Pyrénées,
 Brens et Saint-Sulpice, dans le Tarn,
 Septfonds, dans le Tarn-et-Garonne.

Dans chaque camp, une commission de criblage de cinq membres, présidée par un magistrat, propose à l'autorité préfectorale l'internement ou la libération des intéressés. Dans le cas d'internement, à partir de novembre 1944, des commissions départementales de vérification, présidées elles aussi par un magistrat, examinent à nouveau les dossiers litigieux. Le maximum de garanties est ainsi donné aux détenus.

Quant aux effectifs des internés, nous pouvons nous en faire une idée d'après les rapports transmis directement aux préfets par les responsables des camps. Au 31 décembre 1944, le camp de Noé compte 1 449 pensionnaires (1 170 hommes et 279 femmes). Ce nombre est en constante diminution jusqu'au 1er août 1945, où il n'est plus que de 848, pour remonter brusquement à 1 048 le 1^{er} septembre.

Il est encore de 1 040 le 31 décembre. Ensuite, c'est la chute rapide : 201 internés seulement le 30 avril 1946. Par comparaison avec Noé, les autres camps de la région toulousaine sont moins occupés : 73 internés à Herbouze (1^{er} octobre 1944), 215 à Septfonds (1^{er} mars 1945), 265 à Brens (même date), 189 à Seilhan (même date), 7 à Figeac (même date). Ces centres seront d'ailleurs fermés le 16 mai 1945 et leurs pensionnaires transférés à Noé.

COURS MARTIALES ET TRIBUNAUX MILITAIRES

Il ne suffit pas d'arrêter, il faut encore juger. Dans le feu des combats de la Libération, nous avons vu à l'œuvre les tribunaux F.F.I. ou F.T.P., qui ont à leur actif 145 exécutions sommaires. Cette justice populaire, implacable et expéditive, n'est plus de mise lorsque la légalité républicaine reprend progressivement le dessus. De nouvelles juridictions sont alors instituées pour connaître des crimes contre la patrie.

À Toulouse, un arrêté du commissaire de la République, en date du 31 août 1944, crée un tribunal militaire spécial de cinq membres, présidé par un colonel, chargé de juger pour l'ensemble de la région les affaires de trahison ayant fait l'objet d'une procédure d'information. Ce tribunal se réunit pour la première fois le 6 septembre et condamne à mort quatre hommes de main de l'ex-intendant de police Marty, qui sont immédiatement exécutés. Mais son existence est de courte durée. À peine installé, il fait place à une cour martiale départementale, dont la création est décidée le 7 septembre par le commissaire de la République. Présidé par un colonel assisté de deux juges militaires, ce nouveau tribunal est compétent pour les affaires qui lui sont déférées sur simple requête préalable. En trois audiences (9, 11 et 15 septembre), il condamne à mort huit agents français de la Gestapo, dont une femme, tous fusillés le jour même de leur condamnation.

La mise en place de la cour martiale du Gers est plus tardive : la première audience a lieu le 18 septembre. Quatre condamnations à mort sont prononcées, dont celles de trois agents de la Gestapo. Ces peines sont favorablement accueillies par l'opinion publique, qui souhaite le châtiment exemplaire de tous les traîtres.

En Ariège, pour mettre fin à l'activité des tribunaux populaires de Pamiers, de Saint-Girons et de Foix, le préfet leur substitue un tribunal départemental du peuple, créé le 29 août. Cette décision intrépide lui permet de faire conduire à la maison d'arrêt de Foix toutes les personnes arrêtées, qui sont alors interrogées par les inspecteurs des Renseignements Généraux. Les prévenus bénéficiant ainsi de certaines garanties, le tribunal départemental du peuple est dissous à son tour et remplacé par un tribunal militaire spécial institué le 4 septembre pour juger tous

les cas de trahison, d'espionnage, d'atteinte à la sûreté de l'État... bref, de collaboration avec les Allemands. Siégeant à Foix, sous la présidence d'un magistrat civil, ce tribunal entre en fonction le 6 septembre, condamnant à mort une dénonciatrice et un agent de la Gestapo, fusillés sur le champ. Deux autres audiences suivent, au cours desquelles sept nouveaux accusés sont condamnés à la peine capitale et aussitôt passés par les armes. Il y aura 17 exécutions au total, sanctionnant les actes les plus notoires et les plus odieux d'intelligence avec l'ennemi. Plus modeste est le bilan de la cour martiale de Tarbes, qui juge et condamne à mort 3 chefs miliciens (19 septembre). Il est vrai que cette juridiction ne tient qu'une seule audience.

Dans le Tarn, un Tribunal militaire créé par arrêté du commissaire de la République se réunit le 6 septembre et condamne à mort cinq miliciens, fusillés deux jours plus tard. Dans le département voisin du Tarn-et-Garonne, un autre Tribunal militaire, institué le 29 août par le préfet, fonctionne sous la présidence d'un magistrat civil requis à cet effet. Sa première audience, tenue le 1^{er} septembre, est marquée par la condamnation à mort de deux dénonciateurs, exécutés le lendemain. Devenu cour martiale le 6 septembre, ce tribunal prononce encore cinq peines capitales avant d'achever son existence. Dans le Lot enfin, la cour martiale ne tient qu'une seule audience, le 16 septembre, jugeant cinq personnes dont une sera condamnée à mort et exécutée.

Les cours martiales et les tribunaux militaires, que nous venons de voir fonctionner, sont des juridictions créées à l'initiative des autorités administratives de la région, soucieuses d'éviter les exécutions sommaires et de mettre de l'ordre dans la répression. Un nouveau pas est franchi, lorsque s'achève la période d'isolement du Midi toulousain. Un décret du ministre de la Guerre, en date du 16 septembre 1944, institue des tribunaux militaires départementaux. L'épuration est devenue de la compétence du Gouvernement provisoire de la République française.

Le tribunal militaire de la Haute-Garonne commence sa carrière le 28 septembre 1944 en prononçant six peines capitales. Mais sa rigueur ira en diminuant à mesure que le temps passera. Lorsqu'il cessera de fonctionner, le 26 novembre 1947, il aura à son actif : 9 condamnations à mort dont 8 exécutées, 18 peines de travaux forcés et de réclusion, 118 peines de prison et 77 acquittements.

Le tribunal militaire du Gers est moins enclin à la mansuétude. Miliciens, agents de la Gestapo, membres du P.P.F., dénonciateurs sont sévèrement punis : 15 condamnations à mort, dont 14 exécutées. Non moins rigoureux est le tribunal militaire du Tarn, qui punit de mort 11 personnes, toutes exécutées. Le tribunal militaire du Lot, qui tient quatre audiences au total (27 septembre, 11 octobre,

28 octobre et 18 novembre), prononce 7 condamnations à mort, dont 5 exécutées, mais valide 63 exécutions décidées par les tribunaux des maquis et les cours martiales de la Libération. Restent le tribunal militaire des Hautes-Pyrénées avec 9 condamnés à mort exécutés (du 2 au 31 octobre) et celui du Tarn-et-Garonne avec 6 peines capitales mises à exécution.

COURS DE JUSTICE ET CHAMBRES CIVIQUES

À leur tour, les tribunaux militaires départementaux vont être dessaisis au profit de nouvelles juridictions, civiles cette fois : les cours de justice, instituées par l'ordonnance du 14 septembre 1944, à raison d'une par département. En ce qui concerne la région toulousaine, quatre de ces cours sont du ressort de la cour d'appel de Toulouse (Albi, Foix, Montauban et Toulouse), deux du ressort de la cour d'appel d'Agen (Auch et Cahors) et une du ressort de la cour d'appel de Pau (Tarbes). De toutes, celle de Toulouse aura la carrière la plus longue. À partir du 1^{er} juin 1945, elle devient chambre régionale, absorbant les dossiers des départements voisins (Ariège, Tarn, Tarn-et-Garonne). Elle tient ses audiences jusqu'au 31 janvier 1951, restant avec celles de Colmar, de Lyon et de Paris pour liquider les affaires non encore jugées depuis la Libération.

La mise en place des cours de justice, venant après le dessaisissement des tribunaux militaires et la suppression des cours martiales, inquiète vivement les partisans d'une répression sévère. Beaucoup craignent en effet les lenteurs de la procédure et la possibilité de faire appel donnée aux condamnés : ce maquis judiciaire risque d'être favorable aux traîtres. Comme le déclare un tract des Jeunesses communistes du Gers : « ...Cette situation fautive ne peut durer. Le peuple n'est pas dupe de ces manœuvres. *Il faut que justice soit faite en cour martiale. il faut que le peuple puisse juger ses assassins.* Cette épuration qui avait, semble-t-il, si bien commencé ne doit pas être suspendue ; elle doit être juste, mais totale... »(23 septembre 1944). Dans le but de satisfaire l'opinion publique résistante, des instructions sont données pour accélérer l'instruction des procès et pour que les premières audiences soient consacrées aux affaires les plus graves. Au début, les sanctions sont sévères, la mort étant automatiquement infligée aux contumaces. Puis, le temps faisant son œuvre, les peines deviennent moins lourdes, sauf dans quelques affaires particulièrement importantes comme celle de la brigade de l'ex-intendant de police Marty.

Surchargées de dossier, les cours de justice entament leur carrière à des dates variables. Celle de l'Ariège tient 62 audiences du 30 novembre 1944 au 31 mai 1945 et prononce : 46 peines de mort dont 35 par défaut et 3 exécutées, 47 peines de travaux forcés et de réclusion, 48 peines de prison et 8 acquittements. La cour de la Haute-Garonne a une plus longue existence. Elle siège du 21 octobre 1944

au 31 janvier 1951, prononçant : 264 peines de mort dont 152 par défaut et 23 suivies d'exécution, 244 peines de travaux forcés et de réclusion, 230 peines de prison et 66 acquittements. Parmi les affaires importantes qui lui sont soumises, citons celle de l'intendant de police Hornus, condamné à mort le 2 décembre 1944, et celle de l'intendant de police Marty, condamné à mort le 23 juillet 1948. N'oublions pas, en octobre 1945, le procès du P.P.F. toulousain et de son chef, le docteur Barthet : la peine capitale infligée à tous les accusés est accueillie avec satisfaction par l'opinion.

La cour de justice du Gers travaille à un rythme accéléré, tenant 98 audiences du 23 novembre 1944 au 30 novembre 1945, date de l'achèvement de ses travaux. Elle prononce : 22 peines de mort dont 1 exécutée, 39 peines de travaux forcés et de réclusion, 103 peines de prison et 24 acquittements. De son côté, la cour de justice du Lot siège du 18 décembre 1944 au 27 juin 1945, date de son rattachement à la cour de justice d'Agen. Durant cette période, elle prononce : 10 peines de mort dont 1 exécutée, 20 peines de travaux forcés et de réclusion, 43 peines de prison et 35 acquittements. Le procès le plus important est sans contredit celui de l'agent de la Gestapo Paul Leroy, bourreau du Figeacois, condamné à mort le 26 juin 1945.

Dans les Hautes-Pyrénées, la cour de justice prononce : 17 peines de mort dont 5 exécutées, 46 peines de travaux forcés et de réclusion, 37 peines de prison et 12 acquittements. Dans le Tarn, les audiences de la cour se tiennent du 14 novembre 1944 au 30 mai 1945. Les peines prononcées sont les suivantes : 61 condamnations à mort dont une seule suivie d'exécution, 25 condamnations aux travaux forcés et à la réclusion, 59 condamnations à la prison et 26 acquittements. Dans le Tarn-et-Garonne, enfin, la cour de justice siège du 30 novembre 1944 au 31 mai 1945 et prononce : 36 peines de mort dont 27 par défaut et 1 exécutée. L'affaire la plus importante est le procès d'Ayral de Séignac, chef de la Milice du département, condamné à mort le 30 mai 1945.

Le nombre des condamnations à mort (456 pour la région) ne doit pas faire illusion. Beaucoup sont prononcées par défaut : 27 dans le Tarn-et-Garonne, 35 dans l'Ariège, 152 dans la Haute-Garonne. Nombreuses aussi sont les remises de peine et les commutations, dont bénéficient surtout les contumaces qui ont la chance de se faire juger au moment où la justice est portée à la mansuétude :

- dans l'Ariège : 5 commutations en travaux forcés et 3 acquittements ;
- dans le Tarn-et-Garonne : 5 commutations en travaux forcés, 3 pourvois en cassation et un acquittement ;
- dans la Haute-Garonne : 31 commutations en travaux forcés et en réclusion, 19 commutations en peines de prison, 2 commutations en dégradation nationale, 12 acquittements et trois décisions « sans suite ».

Trop dures pour les uns, scandaleusement indulgentes pour les autres, les décisions des cours de justice sont très controversées. L'indignation est particulièrement profonde dans l'opinion résistante, qui n'hésite pas à parler du « sabotage » de l'épuration. Ce thème est repris par les partis politiques, notamment par le Parti communiste, le Front national et l'Union des Femmes françaises, et leur sert d'argument pour la campagne électorale d'octobre 1945. Toute clémence paraît être un signe de faiblesse et compromettre le redressement de la nation.

De fait, « il existe un malaise dans la partie saine, laborieuse et profondément républicaine de la population », comme l'écrit dans un rapport le commandant de la compagnie de gendarmerie du Lot (16 décembre 1944). Ce malaise se traduit par des manifestations nourries du souvenir des exactions allemandes et miliciennes. On y réclame un renforcement de la répression. C'est ainsi que le comité de Libération des Hautes-Pyrénées exige, le 21 août 1945, un examen très sévère des recours en grâce, le maintien des cours de justice à l'échelon départemental et la création d'une commission de criblage pour examiner le cas des travailleurs volontaires en Allemagne, dont certains pourraient être affectés à des chantiers d'utilité publique. Il est en effet inadmissible de voir des miliciens et des P.P.F. revenir d'outre-Rhin, alors que les victimes du nazisme « ne reverront jamais la Patrie pour laquelle ils ont tout sacrifié ». Les déportés, en particulier, sont indignés du traitement de faveur, voire de l'impunité, dont jouissent certains collaborateurs.

Frapper vite et fort... tel est le vœu de la majorité des résistants, qui n'admettent guère les lenteurs de la justice. Dans certains départements, la colère est à son comble. L'Ariège conserve avec piété le souvenir de l'assassinat du sénateur Laffont et du docteur Labro. L'un des assassins, Rouzaud, auxiliaire de la Gestapo, est jugé dans l'Hérault pour son activité contre des maquis de la région de Montpellier (octobre 1944). Condamné à 30 ans de travaux forcés, il simule la folie pour échapper à son destin. La population de Saint-Girons exige son transfert en Ariège pour qu'il rende compte de son crime. Mais Rouzaud fait l'objet d'une mesure de grâce et est transféré à Eysses. Autre motif de mécontentement : la condamnation à la seule indignité nationale de l'ancien maire de Saint-Girons, ex-président départemental de la Légion et ex-commissaire général aux Chantiers de jeunesse. Le comité départemental de Libération prend l'opinion à témoin de ce verdict scandaleux (28 juillet 1945).

Dans le Gers, Odon Flotte de Jouve, ex-chef départemental du P.P.F., condamné à mort par le tribunal militaire (13 novembre 1944), voit sa peine commuée en travaux forcés à perpétuité (19 décembre). Lors de son transfert à

Agen, il est enlevé par des inconnus armés à la hauteur de Montastruc-du-Gers, dans la nuit du 6 au 7 janvier 1945. Son corps est retrouvé devant la cathédrale d'Auch, la tête criblée de balles. La population approuve ce geste de justice populaire.

Les Hautes-Pyrénées ne sont pas épargnées par cette épidémie de vengeance. À Tarbes, en décembre 1944, deux condamnés en traitement à l'hôpital sont purement et simplement liquidés. Plus tard, dans la nuit du 7 au 8 juillet 1945, un milicien interné comme fou à l'asile de Lannemezan est tué dans sa cellule. L'atmosphère est d'ailleurs très explosive dans le département. De novembre 1944 à mars 1945, de nombreux attentats sont signalés à Tarbes, Lourdes, Maubourguet, Vic-Bigorre, Bordère-sur-Hèche, visant les domiciles de miliciens, de collaborateurs internés, de suspects de marché noir et même d'anciens membres du P.S.F. soupçonnés de collaboration.

Dans le Tarn-et-Garonne, l'affaire de l'assassinat du résistant catholique Etcheverlepo continue à alimenter les passions. Le criminel, un nommé Ricaut, est condamné à mort, puis grâcié. Cette bienveillance de la justice provoque l'indignation de la population : certains se disent prêts à absoudre ceux « qui se feront les exécuteurs des hautes œuvres ». Au cours d'une réunion secrète, des résistants décident de passer à l'action. Ils en sont dissuadés par l'entourage du commissaire de la République.

D'autres incidents se produisent dans le Lot. Le 29 mai 1945, un ancien membre de la L.V.F., de surcroît Waffen SS, dénonciateur de résistants, rentré d'Allemagne, est intercepté et conduit à Gourdon, où la population souhaite le voir fusillé à l'endroit même du massacre de 22 otages par les Allemands le 28 juin 1944. Mais l'intéressé réussit à s'échapper au moment où il est conduit au lieu de son supplice. D'où la grande fureur des habitants de Gourdon. Même indignation du public, le 27 juin 1945, à Cahors, où une véritable émeute se produit à l'annonce de la condamnation à mort de l'agent de la Gestapo Paul Leroy, dit « Hercule », responsable de la déportation de 1 200 habitants de l'arrondissement de Figeac. La foule réclame le transfert du condamné à Figeac pour le lyncher. Déjà les manifestants ont tondu trois femmes coupables de relations intimes avec les Allemands. Les autorités réussissent néanmoins à ramener le calme. Autre manifestation le 8 août 1945, provoquée par la prochaine libération d'un ancien professeur du lycée, membre de la Milice. Résistants, syndicalistes, membres des partis de gauche demandent que l'intéressé soit immédiatement traduit devant la cour de justice, compte tenu « de l'influence qu'il a exercé sur ses élèves par une propagande hitlérienne notoirement avérée ». Et les manifestants de réclamer « la condamnation juste qui s'impose : c'est-à-dire la peine de mort ». Pour éviter le pire, le préfet décide l'internement de l'enseignant au camp de Noé, en Haute-Garonne.

L'agitation croît à mesure que les déportés et les astreints au S.T.O. libérés par les Alliés, rentrent d'Allemagne. Les rescapés de l'univers concentrationnaire nazi entretiennent un esprit de vengeance, qui fait souhaiter un renforcement de la répression. La vigilance des résistants est d'autant plus grande que parmi les rapatriés se glissent de nombreux miliciens, P.P.F., L.V.F., Waffen SS et travailleurs volontaires, qui essaient d'échapper aux recherches de la police. Un service d'ordre établi à la gare Matabiau passe au crible tous ceux qui débarquent à Toulouse et arrête les individus en situation irrégulière.

La 8^e brigade du service régional de police judiciaire appréhende ainsi un grand nombre de suspects :

- 35 durant le mois de juin 1945,
- 90 durant le mois de juillet,
- 120 durant le mois d'août,
- 30 durant le mois de novembre, dont une israélite, maîtresse d'un chef de camp de concentration,
- 37 durant le mois de décembre,
- 29 durant le mois de février 1946.

De son côté, la 17^e légion de gendarmerie arrête, en mai 1945 : 24 miliciens, 5 L.V.F., 50 collaborateurs et 9 agents de la Gestapo. En juin, elle appréhende : 38 miliciens, 13 L.V.F., 16 collaborateurs et 3 agents de la Gestapo. En août, elle procède à l'arrestation de : 38 miliciens, 15 L.V.F., 13 collaborateurs et 3 agents de la Gestapo. En septembre, encore, elle se saisit de 2 miliciens, 4 L.V.F. et 3 agents de la Gestapo.

Les suspects ainsi arrêtés sont mis à la disposition, les uns de la cour de justice, les autres (plus nombreux) de la chambre civique. Cette dernière juridiction, instituée par une ordonnance du 26 décembre 1944, est chargée de juger les personnes susceptibles d'être condamnées à la dégradation nationale : membres peu actifs des partis de la collaboration, membres du Service d'ordre légionnaire (S.O.L.) inscrits à leur insu comme miliciens, collaborateurs de tout poil, vichystes impénitents, auteurs de propos défaitistes, personnes au comportement jugé antisocial. Cette marque d'indignité entraîne la privation des droits civiques.

Dans chaque département fonctionne une chambre civique jusqu'au 1^{er} juin 1945, date à laquelle il n'y a plus qu'une cour d'appel : Toulouse, Agen, Pau. Comme les cours de justice, la sévérité des magistrats et des jurés varie avec le temps et la composition politique des jurys. Néanmoins, la répression est relativement clémente : beaucoup d'acquittements, de nombreux relèvements d'indignité nationale et, pour finir, la loi d'amnistie du 6 août 1953 permettant d'effacer les traces de la peine de dégradation.

Au 15 février 1947, d'après une statistique établie par le parquet de la cour d'appel de Toulouse, la chambre civique de la Haute-Garonne a jugé 2 125 affaires et prononcé : 1 337 peines de dégradation nationale, 716 suppressions du droit de vote et 798 acquittements ou réhabilitations. Cet état est valable non seulement pour la Haute-Garonne, mais encore pour l'Ariège, le Tarn et le Tarn-et-Garonne à partir du 1^{er} juin 1945. De son côté, M. Guy Labedan, s'appuyant sur les travaux de dépouillement des correspondants départementaux, estime le bilan des chambres civiques de la région de Toulouse à 1 468 peines de dégradation nationale et 757 acquittements, non compris le département du Tarn-et-Garonne.

L'ÉPURATION ADMINISTRATIVE

Plus difficilement chiffrable, l'épuration administrative est une conséquence de l'ordonnance du 27 juin 1944 annonçant que des sanctions disciplinaires et, éventuellement, des mesures de sécurité seraient prises à l'encontre des fonctionnaires et agents publics s'étant compromis avec les Allemands et le régime de Vichy postérieurement au 16 juin 1940. Cette épuration est réclamée avec force par l'opinion résistante, qui souhaite voir écartés de l'administration les collaborateurs et les vichystes. Dans ce but, des commissions spéciales d'épuration sont créées avec l'approbation des comités de Libération. Mais bien souvent, ces commissions, mues par des considérations politiques, refusent d'entendre les intéressés, se bornant à exiger des préfets leur révocation pure et simple comme « collaborateurs notoires ». Il s'ensuit des conflits avec l'autorité préfectorale, comme dans le Lot, où le représentant de l'État constitue une commission consultative d'épuration (20 octobre 1944).

Il y a cependant des cas qui ne provoquent aucune controverse. C'est ainsi que le sous-préfet de Saint-Gaudens est jugé indésirable par le comité de Libération et la population : il a été un partisan résolu du gouvernement de Vichy, n'hésitant pas à manifester son hostilité à l'égard de nos alliés anglo-saxons. Dans l'arrondissement, les suppléants de juges de paix sont très mal vus pour avoir manifesté des tendances nettement vichystes et collaborationnistes : les uns étant des pétainistes distingués, les autres ayant accepté des missions officielles, d'autres encore ayant fait enlever des mairies les emblèmes de la République ou ayant été membres de la Légion.

Dans les Hautes-Pyrénées, le préfet, les sous-préfets et le chef de cabinet sont suspendus par arrêté du commissaire de la République de Toulouse (4 octobre 1944). Dans la police, le commissaire de Lourdes est arrêté le 26 août par les F.F.I., interné au camp de Ger, incarcéré à la maison d'arrêt de Tarbes, relaxé par

la cour de Justice (18 janvier 1945), mais de nouveau incarcéré le lendemain de la sentence. Un inspecteur principal de Tarbes est suspendu le 6 octobre 1944 pour avoir collaboré avec la Gestapo. Enfin, une auxiliaire de police tarbaise est révoquée et arrêtée comme femme de milicien. Dans les arrondissements, des commissions d'épuration examinent les dossiers des fonctionnaires communaux, prononçant des suspensions et des blâmes (août 1945).

L'épuration se fait au sein de chaque service. À Toulouse, le comité de Libération du service de la statistique veille à ce que le nettoyage soit bien fait. Deux attachés et un commis sont sanctionnés comme pétainistes, un autre attaché est mis à la retraite comme fasciste, une employée révoquée comme admiratrice du régime de Vichy, un employé arrêté pour intelligence avec l'ennemi (6 décembre 1944). Plus tard, le 12 juin 1945, le même comité s'oppose à la réintégration de six fonctionnaires suspendus pour ne pas avoir, en qualité d'anciens officiers et sous-officiers répondu à l'appel lancé le 5 juin 1944 par le général de Gaulle : considérés comme déserteurs, ces hommes sont indignes d'être fonctionnaires.

Le cas se pose également des dix conseillers nationaux nommés par le gouvernement de Vichy dans la région toulousaine. Pour sa part, la Haute-Garonne compte trois de ces « représentants choisis » : un ancien élu radical-socialiste, entièrement rallié à la politique de Pétain, déclaré inéligible ; un ancien syndicaliste ayant eu un faible pour les principes de la révolution nationale, éliminé de tout poste syndical ou politique ; un curé ayant sympathisé avec le Front populaire, puis s'étant rallié à Pétain et Laval et à leur politique de collaboration, antisémite et anglophobe, exécuté par la Résistance le 20 décembre 1943. Dans le Tarn, l'unique conseiller national, ancien dirigeant de la Corporation paysanne, ancien directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, propagandiste de la Milice, interné au camp de Saint-Sulpice, est déclaré indigne de toute charge publique.

Le conseiller national des Hautes-Pyrénées, un ancien sénateur de gauche devenu réactionnaire, s'est cantonné dans une attitude d'inaction généralisée. Dans le Lot, le conseiller national, chirurgien, s'est montré favorable à la Résistance et, en conséquence, droit à la reconnaissance de la nation. Dans le Gers, les deux conseillers nationaux ont observé des attitudes divergentes : le premier, un homme de lettres connu, partisan convaincu du S.T.O. quoique non germanophile, est écarté pour longtemps de tout mandat électif ; le second, ancien officier de marine, ne s'est rendu coupable d'aucune activité antinationale.

Le conseiller national du Tarn-et-Garonne, meilleur ouvrier de France, n'a eu aucune activité vichyste militante. Par contre, le conseiller national de l'Ariège, ancien député socialiste devenu favorable à Vichy, malgré son hostilité à Laval et à la Milice, jouit d'une mauvaise réputation auprès de l'opinion publique.

Reste l'attitude du préfet régional, stigmatisée le 30 juin 1945 par le comité de Libération de la Haute-Garonne, qui lui reproche d'avoir été un zélé fonctionnaire

d'autorité du gouvernement de Vichy, appliquant avec rigueur les lois répressives, ne s'étant montré hostile à la collaboration avec l'Allemagne que lorsqu'il n'y avait plus de doute sur l'issue du conflit. Tel n'est pas l'avis de certains fonctionnaires et résistants, qui rappellent que ce préfet a tenu tête avec courage aux Allemands, dont il a déjoué à maintes reprises les mesures répressives, n'hésitant pas non plus à s'opposer aux actions de la Milice, ce qui lui a valu de quitter Toulouse en janvier 1944.

C'est l'éternelle querelle de l'homme et de la fonction. Ce que le comité de Libération vise avant tout, c'est le préfet de Vichy, qui a été le fidèle serviteur d'une politique de docilité de la France vis-à-vis de l'Allemagne. Le fait même d'avoir interné les adversaires du régime pétainiste désignait ceux-ci à la police allemande, lorsque cette dernière sévira dans la région de Toulouse. L'homme s'est ressaisi après l'invasion de la zone libre par la Wehrmacht, mais il était bien tard et le mal était déjà fait.

RÉPRESSION DE LA COLLABORATION ÉCONOMIQUE

Lenteur et confusion... telles sont les causes de l'enlisement de l'épuration administrative, où ce sont avant tout l'obscur et le sans-grade qui sont frappés. Que dire de la répression de la collaboration économique ! Faire rendre gorge aux trafiquants du marché noir et à tous ceux qui se sont enrichis avec l'ennemi... un des vœux les plus fervents de l'opinion résistante, qui s'exprime dans des tracts ou au cours de réunions plus ou moins houleuses. Des comités de confiscation sont institués pour exaucer ce souhait.

Une enquête est alors faite dans l'ensemble des départements de la région en vue du recensement des entreprises ayant collaboré avec les Allemands. Les résultats en sont très incomplets. Qu'on en juge :

- Ariège : 52 entreprises, dont trois entreprises industrielles et 27 entreprises forestières (chiffre de novembre 1944) ;
- Gers : 3 entreprises recensées !
- Haute-Garonne : 206 entreprises (chiffre donné par la Banque de France le 7 février 1945) ;
- Lot : aucun chiffre communiqué ;
- Hautes-Pyrénées : 92 entreprises (chiffre de janvier 1945) ;
- Tarn-et-Garonne : 72 entreprises, dont 27 cultivateurs, métayers et maquignons.

D'après Pierre Bertaux, le bilan du travail des comités de confiscation n'est pas entièrement négatif. À la date du 31 juillet 1945, ils ont réglé 348 affaires, prononçant plus d'un milliard de confiscations et d'amendes. Sans espoir toutefois

de récupérer la totalité de cette somme. Pour éviter un important prélèvement sur les énormes bénéfices faits au temps de l'Occupation, le syndicat du commerce de gros et de la distillation accepte de verser une « contribution volontaire » de 100 millions. Mais les négociants et les producteurs imposés adoptent une tactique dilatoire au moment des règlements, certains d'entre eux organisant même leur insolvabilité.

Moins de chance ont les cadres industriels jugés socialement indésirables. Dès le 15 septembre 1944, le syndicat des ouvriers P.T.T. des Hautes-Pyrénées demande l'internement administratif de tous les chefs anti sociaux. Le ton est donné. Quelques jours plus tard, une commission d'enquête et d'épuration interprofessionnelle est créée pour la région de Toulouse, avec des sections locales dans les départements (19 septembre). Les mesures prises spontanément ou officiellement ne frappent pas seulement ceux dont l'attitude durant l'Occupation a été répréhensible. Elles visent l'encadrement d'une façon plus générale. Il y a là un motif d'inquiétude pour l'inspecteur général de la Production industrielle, qui redoute la ruine des usines : l'élimination massive des cadres techniques risque d'avoir comme conséquences le ralentissement de la reprise économique et le surclassement de notre industrie par la concurrence internationale. Il faut donc examiner au plus vite le cas des ingénieurs et contremaîtres arrêtés, suspendus ou licenciés. Et il est nécessaire que les arrestations et les licenciements soient précédés d'une enquête approfondie.

Parmi les cas les plus typiques de la situation dans les entreprises industrielles, il faut citer la cartoucherie de Toulouse (le sous-directeur et trois ingénieurs suspendus), les mines de Carmaux (le directeur arrêté, le secrétaire général et neuf ingénieurs suspendus) et l'arsenal de Tarbes (le directeur, le sous-directeur, douze ingénieurs et le chef des services administratifs arrêtés). Pour mettre de l'ordre, le commissaire de la République invite le préfet de la Haute-Garonne à communiquer d'urgence au comité départemental de Libération les dossiers des techniciens : ceux-ci seront innocentés, blâmés ou suspendus et, dans ce cas, passibles de la commission d'enquête et d'épuration départementale (20 septembre 1944).

Il arrive aussi que des chefs d'entreprise comparaissent devant la cour de justice et soient condamnés à des peines de prison pour collaboration avec l'ennemi. Mais lorsqu'ils sont libérés, ils sont considérés comme indésirables. Ainsi, en janvier 1946, deux industriels de Gourdan-Polignan font l'objet de manifestations d'hostilité de la part des ouvriers qui considèrent leur retour comme une provocation. Et il ne s'agit pas d'un cas isolé.

Malgré tout, l'épuration économique est un échec. Beaucoup d'entreprises ayant travaillé pour les Allemands échappent aux mesures répressives, car on a besoin d'elles pour la remise en route des infrastructures nécessaires au relèvement économique du pays. Et la confiscation des bénéfices illicites est loin de donner les résultats escomptés. La modicité des sanctions prises à l'encontre des

trafiquants du marché noir rend illusoire les motions telles que celle du conseil municipal de Pamiers qui, le 12 mars 1945, souhaite la confiscation des biens de ceux *qui se sont enrichis en commerçant avec l'ennemi et en exploitant la misère accumulée par Vichy durant l'Occupation.*

CONCLUSION

Somme toute, l'épuration dans la région de Toulouse apparaît plus sévère dans sa phase extrajudiciaire que dans sa phase judiciaire. Lorsqu'on examine le nombre des exécutions sommaires avant et pendant la Libération, on atteint le total de 705, qui représente un taux de 4,38/10 000 (pour une population estimée à 1 610 000 habitants), supérieur à la moyenne française qui est de 2 à 2,6/10 000. Ce résultat est dû à la répression des faits de collaboration particulièrement dure dans trois départements : l'Ariège, le Gers et le Lot. De son côté, la proportion des exécutions sur sentence des cours de justice (au nombre de 35) est de 2,20/100 000 comparable à celle indiquée pour 22 départements par M. Marcel Baudot, mais supérieure à celle de 1,89/100 000 donnée par le ministère de la Justice. Il est vrai que le nombre des affaires traitées dans le ressort de la cour d'appel de Toulouse est particulièrement important (1 348 affaires jugées en cour de justice, 2 125 affaires jugés en chambre civile, 3 517 prévenus à la date du 15 février 1947). Et il ne faut pas oublier que le Midi toulousain a durement ressenti les effets de l'Occupation et de la collaboration. Mais il n'a pas été cette république sanguinaire dont certains auteurs ont répandu l'image avec complaisance.

Néanmoins, la répression laisse un sentiment d'insatisfaction, parce qu'elle s'est abattue le plus souvent sur des comparses et qu'elle a été trop indulgente pour les vrais coupables, en particulier pour tous ceux qui avaient travaillé au profit de la machine de guerre nazie. La conclusion nous sera donnée par Yves Farge, commissaire de la République pour la région de Lyon : « ... Tout s'est, hélas ! fondu dans une mêlée confuse dans laquelle le lampiste fut chargé de distraire. Ces lenteurs, ces confusions, ce manque d'audace qu'on tenta de justifier par des traditions judiciaires, ont tué la confiance des bons, redonné courage aux malins, prolongé ce malaise entretenu par la lettre anonyme, la suspicion et la lassitude. On a oublié qu'après des années d'abjection, un pays ne se retrouve que dans sa virilité ».

I - REPRESSION EXTRA-JUDICIAIRE (exécution sommaires)

	Ariège	Gers	Hte-Garonne	Lot	Htes-Pyrénées	Tarn	Tarn-&-Garonne	Total
Avant la Libération (jusqu'au 20 août 1944)	86	115	88	90	91	39	?	
Pendant la Libération	42	24	16	24	24	15	?	
	128	139	104	114	115	54	51	705

II - COURS MARTIALES ET TRIBUNAUX MILITAIRES IMPROVISÉS

	Ariège	Gers	Hte-Garonne	Lot	Htes-Pyrénées	Tarn	Tarn-&-Garonne	Total
Condamnations à mort	17	4	17	4	3	11	15	81

III - TRIBUNAUX MILITAIRES DÉPARTEMENTAUX

	Ariège	Gers	Hte-Garonne	Lot	Htes-Pyrénées	Tarn	Tarn-&-Garonne	Total
Condamnations à mort	4	15	9	7	9	11	?	[55]
Exécutions	3	14	8	5	9	11	?	[30]
T.F.R.	8	8	18	4	7	8	?	[53]
Prison	5	4	118	16	1	7	?	[151]
Acquittements	1	4	77	8	0	2	?	[92]

IV - COURS DE JUSTICE

	Arège	Gers	Hte-Garonne	Lot	Htes-Pyrénées	Tam	Tam-&Garonne	Total
Condamnations à mort	46	22	264	10	17	61	36	456
Exécutions	3	1	23	1	5	1	1	35
T.F.R.	47	39	244	20	46	25	?	[421]
Prison	48	103	230	43	37	59	?	[520]
Acquitements	8	24	66	35	12	26	?	[171]

V - RÉCAPITULATION DES EXÉCUTIONS

Exécutions sommaires	705
Cours martiales et tribunaux militaires improvisés	81
Tribunaux militaires départementaux	50
Cours de justice	35

LISTE COMPARATIVE DES EXÉCUTIONS SOMMAIRES

Vaucluse	97	Arège	128
Finistère	114	Gers	139
Corrèze	124	Haute-Garonne	104
Rhône	170	Lot	114
Pas-de-Calais	173	Hautes-Pyrénées	115
Morbihan	200	Tam	54
		Tam-et-Garonne	51

L'OPINION ET L'ÉPURATION

Pierre LABORIE

Maître de conférences, Toulouse II

La Libération, par la nature et la densité de ses événements, est une période d'un intérêt exceptionnel pour l'étude des phénomènes d'opinion. Elle l'est au moins pour deux raisons. Dans le court terme, l'accumulation de sollicitations à forte charge émotionnelle pèse sur les comportements de manière décisive mais souvent superficielle ; nombre de mutations observées se révéleront très vite aussi fragiles que spectaculaires. Les effets à long terme sont d'un autre ordre, moins immédiatement perceptibles, moins mesurables. Ils proviennent pourtant, eux aussi, de ce même climat d'exaltation où se succèdent des réactions contradictoires exagérément tributaires de perceptions irrationnelles. C'est à ce moment-là que les Français vont commencer à fixer, selon des sensibilités mises à vif et opposées, les images de leur propre histoire sous Vichy et l'Occupation. C'est pendant la Libération, à partir d'une situation en aval et dans des moments particulièrement troublés, qu'une opinion instable et partagée - par ailleurs fortement intéressée au témoignage - relit et juge son passé, un passé tout proche au goût de cendre à peine effacé.

Rien d'étonnant donc à remarquer aujourd'hui la position stratégique que les problèmes de la Libération occupent dans des affrontements de mémoire qui restent indissociables de l'histoire des années noires. L'épuration, tout spécialement dans les régions de la France méridionale, est par excellence au cœur de ces zones de turbulences. Une extrême sensibilité s'y manifeste à propos de la répression engagée dans la clandestinité et poursuivie à la Libération dans des conditions diverses, soit de manière improvisée, soit dans le cadre juridique légal instauré par le Gouvernement provisoire de la République française. Alimenté par un mélange détonant où se côtoient l'ignorance des faits, les silences obstinés de certains acteurs interprétés comme autant de mystérieux secrets, le malaise du non-dit, les invectives et autres rancunes persistantes, le débat sur l'épuration offre trop

souvent le pire exemple d'une confusion extrême des enjeux. Les prétendues références à l'histoire ne servent plus, dans ce cas, que de prétexte mais viennent aggraver le trouble des esprits.

Les jugements contrastés sur l'épuration renvoient sans doute à des logiques d'explication exagérément dépendantes de mises en perspective ultérieures et déformées par une superposition de constructions à rebours. Dès 1950, E. Gilson avait vu s'amorcer le risque de dérives prévisibles et il écrivait à propos des controverses sur le bien-fondé de certaines condamnations : *Ce n'est pas de 1950 mais de 1941 qu'il convient de les voir pour les juger équitablement*¹.

Il ne s'agit pas ici de juger au fond mais, plus simplement, de tenter de remettre les choses à l'endroit, en revenant à des principes élémentaires de la méthode historique. Soit, avant toute chose, s'efforcer de replacer le phénomène de l'épuration dans son propre contexte, avec deux grands objectifs :

- essayer de discerner les attitudes caractéristiques de l'opinion à l'égard des événements de l'épuration, de suivre leur évolution, de savoir globalement comment cet épisode a pu être vécu et perçu par les contemporains ;

- s'interroger sur la place et le rôle des représentations mentales engendrées par l'épuration, sur leur signification, sur leurs fonctions sociales et idéologiques en y incluant leurs effets, apparents ou non, sur la formation et l'évolution de l'opinion elle-même².

LE POIDS DU CONTEXTE

Même si elles ne peuvent donner lieu qu'à de brèves évocations et sans oublier la variabilité de l'atmosphère ambiante, il est indispensable de rappeler quelques caractéristiques d'un terrain propice à tous les excès, dans l'exaltation comme dans la déception, à tous les fantasmes et rumeurs. Si les réactions de l'opinion sont dépendantes de cet environnement, elles viennent aussi, à leur tour, l'influencer.

La Libération arrive dans un climat d'immense lassitude morale³. Elle ouvre, pour une opinion à bout de résistance et à la sensibilité exacerbée, un temps de passions où l'on ne cesse de balancer entre les explosions de joie et l'amertume. Sur ce fond d'instabilité, le poids considérable du souvenir des repréailles allemandes et l'importance du rituel axé sur la martyrologie augmentent encore la part de l'affectivité dans les comportements. D'où des moments de fureur, de déchaînements, des pulsions de violence et de vengeance. Femmes tondues, marquées au goudron et promenées nues, incidents répétés de gravité variable pouvant aller jusqu'à l'exercice d'une justice expéditive. Il peut s'agir de débordements de foule liés à la volonté de s'associer, d'une certaine façon, aux

actions punitives en exigeant, par exemple, des exécutions publiques. C'est le cas à Lisle-en-Dodon, Haute-Garonne, le 12 septembre 1944, où un dénonciateur devait être fusillé sur la place publique. L'immense assistance, houleuse, apprend après plusieurs heures d'attente que l'exécution a été effectuée à Toulouse sur l'intervention de trois membres du comité de Libération local. La divulgation de l'information entraîne un déchaînement de violences. La population envahit la maison du maire (un des trois responsables de la décision) et se livre à des dégradations. Le maire lui-même, molesté, frappé puis conduit sur les lieux de l'exécution prévue n'est tiré de son mauvais pas que sur l'intervention d'un capitaine F.F.I.⁴

Il arrive que les choses soient beaucoup plus sérieuses. L'exemple extrême est vraisemblablement celui du Tribunal populaire de Pamiers qui sévit impitoyablement dès le 18 août 1944, l'Ariège n'étant définitivement libérée que cinq jours après. Des personnes arrêtées dans la journée sont jugées au cours de la nuit, exécutées le matin et enterrées dans une fosse commune, les corps recouverts de chaux vive. Aucun document n'est établi⁵. Entre le 18 et le 31 août, on a officiellement admis 33 exécutions mais, selon d'autres sources, il y aurait eu un nombre supérieur de condamnations à mort⁶.

La fin de la phase insurrectionnelle et le retour à une justice plus sereine ne mettent pas un terme aux inquiétudes liées aux problèmes d'ordre et d'insécurité. Elles semblent au contraire s'amplifier sous l'effet de divers facteurs dont l'augmentation de la criminalité : demandes de rançons, multiplication des vols, exactions de bandes armées de faux maquis, inefficacité des forces de gendarmerie (désorganisées ou parfois trop compromises auprès de la population). Le sentiment de peur dépasse la hantise du désordre social qui habite les milieux conservateurs (ex-pétainistes ou non) et se trouve encore renforcé, dans certains endroits, par le rôle attribué aux étrangers dans cette situation. Des rumeurs incessantes indiquent ainsi que des secteurs entiers de certains départements sont sous le contrôle de maquis espagnols : les Basses et Hautes-Pyrénées, l'Ariège, les Pyrénées-Orientales, le Sud de la Haute-Garonne, le bassin houiller de l'Aveyron sont les régions régulièrement citées dans les rapports. Dans le même esprit, mais avec une signification différente, puisqu'il s'agit cette fois de bruits d'attentats préparés par la Milice ou des agents ennemis infiltrés, le fantôme de la 5^e colonne refait surface.

Le besoin d'ordre, souligné par tous les rapports des autorités, est progressivement ressenti comme une priorité⁷. Le sens de cette demande dépasse certainement celui d'un retour souhaité à une application rigoureuse de la loi. Il traduit un début de malaise dans l'opinion et le besoin pour elle, de retrouver quelques certitudes. La confusion s'est en effet installée dans de nombreux esprits à propos des valeurs dont la Résistance se réclame. Des questions essentielles sont

posées sur la conception du rôle de la justice, sur la notion de culpabilité face à l'incohérence des peines prononcées ou à la pratique « provocatrice » du droit de grâce, sur l'ambiguïté de certains encouragements à la délation, ou encore sur les délimitations incertaines entre la simple vengeance et l'œuvre indispensable de justice.

Ces doutes, d'autres courants d'opinion les refusent comme autant de faux problèmes. Pour ceux-là, la conviction d'une épuration nécessaire suffit à sa légitimité. *La Liberté*, journal du Front national du Lot, dont le directeur est Jean Lurçat, peut ainsi répondre à des lecteurs gênés par le manque de preuves dans certaines affaires ou inquiets devant des accusations étayées sur de seules présomptions que : « Ceux dont la conscience s'embarrasse de ces scrupules sachent que si les boches étaient encore en force chez nous, des centaines de jeunes Français mourraient pour le seul crime d'aimer passionnément leur pays »⁸.

Le Patriote, organe régional du même Front national qui dit parler "au nom de la Résistance toute entière" justifie le devoir de dénonciation et montre l'exemple. Les « bulletins sanitaires » du Docteur Guillotin (pseudonyme d'André Wurmser) donnent le ton sur la philosophie du journal : « Nos morts de Paris, nos morts de Toulouse crient vengeance. A la terreur milicienne, la République doit répondre par l'extermination. Nous écouterons les appels à la clémence quand les assassins auront été abattus, détruits, supprimés jusqu'au dernier »⁹.

À un confrère qui se refusait à être "un pourvoyeur de tribunaux", A. Wurmser rétorque : « J'affirme hautement que j'ai conscience d'agir en patriote lorsque j'appelle tous les Français à pratiquer eux-mêmes, dans leur village, dans leur corporation, dans leur parti politique, le nettoyage nécessaire »¹⁰.

Les mêmes positions se retrouvent dans *La Voix du Midi* qui exprime le point de vue communiste. Les explosions de colère de Lisle-en-Dodon y sont approuvées – « Le peuple, lui, voit juste »¹¹ – et l'indulgence y est assimilée à une attitude coupable. « Etre indulgent, c'est trahir » titre le journal qui redit encore deux jours après : il faut frapper sans faiblesse, sans cette « sensiblerie, qui excusant la trahison, est elle-même la trahison »¹².

Certains actes vont aller parfois au-delà des mots. Si elles constituent l'exception, des violences et mêmes de nouvelles exécutions sommaires continuent à se produire bien après le bouillonnement des premières semaines. Bien qu'isolées, mais concentrées dans le temps, elles reçoivent un large écho dans l'opinion et augmentent son trouble. Les quelques faits cités constituent des exemples significatifs. Le 18 décembre 1944, à Moissac, deux femmes récemment libérées de prison sont enlevées à leur domicile et tondues publiquement, l'une d'elles étant victime d'une tentative de viol¹³. Le lendemain, à Tarbes, dans la nuit

du 19 décembre, 6 individus masqués s'emparent de deux détenus, dont un condamné à mort, en traitement à l'hôpital de la ville. Les deux cadavres sont retrouvés place Verdun : un des hommes a été pendu, l'autre exécuté par balle. Trois jours après, à Rodez, le 22 décembre 1944, une cinquantaine de F.F.I. attaque la prison pour exécuter des miliciens mais l'intervention de la gendarmerie les persuade de ne pas insister. Une nouvelle opération réussit le 3 janvier 1945 ; trois détenus sont fusillés mais un d'entre eux n'est que blessé. Un commando tente ensuite, et une nouvelle fois sans succès, de mettre fin à ses jours alors qu'il est soigné à l'hôpital. Peu après, dans la nuit du 6 au 7 janvier 1945 : dans le Gers cette fois, un fourgon cellulaire transportant des condamnés d'Auch à Agen est intercepté. Parmi eux, Flottes de Jouve, ex-chef départemental du Parti populaire français, condamné à mort puis grâcié par le général de Gaulle. Son corps est retrouvé le lendemain matin, exposé place de la Cathédrale à Auch¹⁴.

Conséquences des nécessités du temps ou désordre des esprits, les problèmes d'éthique alimentent le débat national¹⁵. Ils expliquent l'intervention des autorités spirituelles sur le plan local. Dès le 24 septembre 1944, l'archevêque de Toulouse, Mgr Saliège avait fait part de ses inquiétudes devant certaines pratiques : « Emprunter à l'ennemi ses méthodes, ce n'est pas le vaincre, c'est être vaincu par lui »¹⁶. Il s'élève ensuite, à diverses reprises, dans des entretiens ou à l'occasion de rassemblements catholiques, contre toute forme de justice expéditive. De son côté, *La Croix du Midi* insiste sur la distinction entre justice et vengeance¹⁷. Les mêmes préoccupations sont reprises par un autre évêque favorable à la Résistance, Mgr Théas¹⁸. Le 11 octobre, une lettre co-signée avec le pasteur Jordan, représentant de l'Église réformée de France à Montauban, est adressée au préfet du Tarn-et-Garonne. Elle exprime une « plainte angoissée » devant le fonctionnement de la justice et les effets malsains de la participation du public aux exécutions capitales. Quelques jours après, l'évêque seul s'adresse directement aux « épurateurs » : « Les Allemands sont partis. Les hommes de la Gestapo sont partis. Les mœurs de la gestapo sont restées en certains milieux. Nous n'en voulons pas. Au nom de l'Église, sans passion aucune, n'ayant au cœur que l'amour de la vérité et des sentiments universels de charité, je dis à tous les épurateurs : de grâce, n'adoptez pas les méthodes germaniques. Soyez Français »¹⁹.

Ce bref aperçu serait encore plus incomplet si on ne rappelait pas, pour mémoire, l'influence d'autres aspects de la conjoncture et tout spécialement les énormes difficultés économiques du pays. Il est incontestable, comme en témoignent les notations des contrôles postaux que la tonalité dominante oscille entre le doute et l'amertume. Il est également vrai que cette tendance un peu déprimante est ressentie avec d'autant plus d'acuité qu'elle contraste avec les enthousiasmes des mois d'août et septembre 1944. Le phénomène est général mais

l'opinion y est encore plus sensible dans les régions du Midi où désillusions et déceptions sont à la mesure des espoirs antérieurs. En peu de mois, le climat s'est lentement modifié et dégradé. Le large mais fragile consensus issu de la Résistance, déjà fissuré par d'inévitables désaccords dans l'exercice du pouvoir, est sérieusement perturbé par les divergences nées des conditions et des méthodes de l'épuration. D'où ce mot cruel d'un correspondant adaptant une formule célèbre à la situation pour constater combien « la Résistance était belle... sous Vichy ».

LES RÉACTIONS DE L'OPINION FACE À L'ÉPURATION ET LEUR ÉVOLUTION

Quelques remarques doivent être effectuées préalablement à cette tentative de reconstitution des attitudes de l'opinion face à l'épuration.

- Elle s'appuie sur l'exploitation des réactions connues et recensées dans les diverses traces écrites consultées²⁰. Il est évident que les manifestations explicites ne reflètent pas fidèlement la réalité de l'opinion. Les silences, les non-dits ont une signification qui ne peut être réduite à l'expression de l'indifférence. Ainsi, exemple topique, on ne trouve rien, ou presque, sur les réactions au spectacle des femmes tondues (terme générique).

- Cette photographie partielle de l'opinion, l'existence de zones floues mais aussi les fortes disparités des situations locales, ne permettent pas d'avancer, avec une marge convenable de certitude l'existence d'un courant majoritaire reflétant une attitude dominante et constante à l'égard de l'épuration. Les tendances décrites sont celles qui apparaissent comme les plus caractéristiques de l'évolution générale mais sans que leur part d'influence puisse être réellement mesurée.

- Rappelons enfin que le mouvement de l'opinion, par sa nature comme par ses effets d'inertie, se prête mal à un découpage rigoureux du temps. La périodisation proposée reste de ce fait indicative.

En prenant le parti de s'en tenir aux grandes lignes, on constate que la place de l'épuration dans les préoccupations de l'opinion publique et les caractéristiques essentielles des attitudes face au cours des événements évoluent globalement dans deux grandes directions : un détachement de plus en plus sensible de l'intérêt avec un rythme irrégulier dans la progression ; une politisation des enjeux constamment accentuée.

Le premier palier est celui des lendemains de la Libération, de la fin du mois d'août à décembre 1944, avec un trait commun : c'est l'épuration qui, tout au long de la période, reste le sujet principal d'intérêt de l'opinion. Son déroulement est l'objet de discussions intenses et la presse lui consacre une place considérable. Objet d'un large accord de principe à ses débuts, elle est assez vite âprement commentée puis devient un des thèmes majeurs de controverses dans la population. Deux grandes phases marquantes se détachent.

Au cours des deux premiers mois, approximativement, un fort courant majoritaire est acquis à l'idée d'une épuration légitime avec quelques nuances sur la façon de la conduire. La volonté de radicalisation des « épurateurs » ou autres « septembriseurs », puissamment relayée par la presse du Front national et du P.C.F., exerce son influence sur un vaste terrain englobant une partie du courant dit « non engagé ». À l'autre bout, le souci de modération semble à ce moment-là minoritaire et ne s'exprime en tout cas qu'avec discrétion.

Un consensus se fait autour de quelques idées simples avec d'autant plus de facilité qu'elles ne dépassent pas le stade d'une formulation abstraite :

- l'épuration est nécessaire et légitime. Les coupables doivent être châtiés sans faiblesse ;

- elle doit être juste, rapide, efficace et cohérente ;

- elle doit atteindre en priorité les vrais responsables et non les "semi-innocents" qui attendent en prison. Les miliciens, les chefs des organisations hostiles à la Résistance, les dénonciateurs, les trafiquants, les « enrichis de la collaboration », les personnes dont la fortune a été scandaleusement acquise doivent être impitoyablement condamnés.

Cette communauté de vue ne résiste pas longtemps à la confrontation avec la réalité des faits. Vers la fin de l'automne, « devant le déchaînement des passions » et en relation avec le type d'événements précédemment décrits, on assiste à une détérioration de la situation. L'épuration et la répression passionnent toujours autant l'opinion mais « elles sont devenues les deux questions irritantes autour desquelles gravitent toutes les discussions et toutes les critiques ». Elles créent « dans tous les milieux un malaise fait d'appréhension et d'inquiétudes »²¹.

L'évolution des prises de position vers un durcissement de plus en plus marqué fait de l'épuration un enjeu politique et, par là, un nouveau facteur de clivage dans l'opinion. C'est le moment où l'on constate un renforcement de la tendance modératrice et son élargissement en direction du courant conformiste (appelé « neutre » dans les rapports). Ce glissement doit à l'évidence être relié au sentiment grandissant d'un indispensable retour à l'ordre, aux réactions de l'Église, à la crainte souvent exprimée de voir apparaître « un large fossé entre les Français »²².

S'il ne fait guère de doute que l'opinion déplace lentement son centre de gravité vers des attitudes plus circonspectes et si les critiques ne cessent de s'amplifier, il convient d'apprécier la mutation d'attitude avec mesure. On doit ainsi remarquer la quasi-inexistence de toute expression manifeste d'un courant ouvertement opposé à l'épuration²³. Les épisodes de Tarbes, Auch ou autres du même type ne semblent pas provoquer de protestations spectaculaires, ce qui n'est pas le cas quand il s'agit

de mesures de grâce ou des condamnations indulgentes, jugées scandaleuses. Apparemment, les excès, même quand ils sont désavoués, ne remettent pas en cause une solidarité d'ensemble sur le fond.

Les choses vont assez rapidement changer avec l'hiver 1944-1945. La rupture paraît se situer au mois de janvier et elle se manifeste par une brusque baisse d'intérêt à l'égard des problèmes de l'épuration. Pour la première fois, ils n'occupent plus le premier rang dans les préoccupations recensées par le courrier. Beaucoup de lassitude sans doute mais la dureté de l'hiver, les privations et le rappel brutal des réalités de la guerre expliquent surtout cet effacement provisoire.

Bref intervalle en effet. Sans retrouver l'importance de l'automne 1944, une première phase de réactivation est perceptible vers la fin du mois de février et au début du mois de mars, antérieurement au retour des prisonniers déportés, mais à l'approche peut-être des élections municipales. Elle se traduit principalement par des affrontements dans la presse sur les thèmes de l'indulgence et de l'incohérence de certains jugements²⁴. « L'inégalité des sanctions prononcées continue à créer un malaise réel et justifié » note le bulletin de situation du ministère de l'Intérieur²⁵. Les faits apportent d'amples confirmations. A Montauban, 1 500 personnes manifestent contre l'indulgence des arrêts de justice²⁶ et une enquête auprès des maires du département pour dénombrer les miliciens en fuite montre, par le nombre élevé des réponses, la sensibilité toujours vive de la population sur ce sujet²⁷. Des réactions semblables contre des mesures de grâce sont signalées dans la région de Montpellier au cours de la première quinzaine d'avril. Comme l'indique un rapport de synthèse consacré à la région de Toulouse, l'impression générale fait ressortir une exaspération mal contenue devant les « lenteurs et les insuffisances de l'épuration » devenues le deuxième sujet de conversation après le ravitaillement²⁸.

Après une nouvelle et courte accalmie, les retours des camps et des stalags puis, dans le prolongement, la préparation et le déroulement du procès du maréchal Pétain, replacent une fois encore l'épuration au premier plan²⁹. On verra même ressurgir, mais de manière tout à fait exceptionnelle, des bribes d'un rituel et des formes de comportement empruntées aux souvenirs de l'automne 1944 : femmes tondues, manifestations spectaculaires exigeant la présence de la population aux exécutions³⁰. Ressemblances superficielles. Malgré un semblant d'apparence identique, le retour de l'épuration sur le devant de la scène n'est pas la reprise d'une pièce à succès déjà jouée. Elle est maintenant associée à d'autres enjeux, de portée beaucoup plus large. Aussi, sans aller jusqu'à parler d'artificialisme, il faut bien s'interroger sur le degré de spontanéité, sur les raisons profondes de ce regain d'intérêt, sur leur signification. Soit, en d'autres termes et avec une vue d'ensemble, sur les fonctions successives de l'épuration dans l'opinion publique à la Libération.

IDÉES DOMINANTES, PERCEPTIONS ET FONCTIONS DE L'ÉPURATION

Avant d'en venir à ce dernier volet et pour mieux l'aborder, il faut sommairement inventorier les thèmes les plus constamment présents dans les représentations de l'opinion tout au long de la période. Plus ou moins importants ou influents selon les lieux et les moments, ils dessinent les lignes de force autour desquelles se cristallisent les attitudes collectives.

Aucun élément du consensus observé dans les premières semaines ne semble jamais remis en cause. Ainsi, principalement dans les régions à forte implantation de maquis et terrorisées par les représailles allemandes de l'été 1944, les miliciens restent durablement l'objet d'une aversion irrémédiable. Les principes affirmés au début de la Libération restent des références dont on se réclame abondamment mais les déceptions entraînées par leur mise en application sont à l'origine des principales réactions et controverses qui dominent le débat dans l'opinion.

Un large accord se dégage, toutes tendances confondues, pour juger que l'épuration n'atteint pas son but. Elle est, pour reprendre des termes qui reviennent souvent dans les observations « trop dure pour les uns et trop légère pour d'autres ». À partir de ce même constat, les critiques et les divers jugements s'enchaînent. Protestations contre l'incohérence des condamnations dont la gravité n'apparaît pas en accord avec celle du délit ; thème ressassé du lampiste qui paie pour les véritables coupables. On estime d'ailleurs, de façon générale, que le plus grand nombre d'entre eux courent toujours alors que le menu fretin remplit les camps et les prisons, que les trafiquants enrichis ne sont pas inquiétés car, selon la rumeur, « les gros ne se mangent pas entre eux ».

Il arrive que certaines indignations comportent une part d'ambiguïté. C'est le cas pour la dénonciation constante des lenteurs de l'épuration. Le courant le plus radical en fait son pain quotidien au nom d'une conception de la justice qui doit frapper vite et fort, sans lourdeur de procédure ni précautions excessives. Mais sur l'autre versant de l'opinion et avec des objectifs différents, la fraction très attachée à l'urgence d'un retour à l'ordre légal condamne elle aussi la lenteur car elle ne fait, à ses yeux, qu'exaspérer les rancœurs. Elle exige donc elle aussi la rapidité, mais cette fois pour éviter le pire. On peut retrouver la même possibilité de double lecture dans les critiques contre les jugements indulgents ou les grâces « maladroitement » accordées.

Parler de double lecture, c'est déjà aborder les problèmes d'interprétation. Conjointement aux réactions publiquement exprimées et directement observables par l'historien, le phénomène de l'épuration a donné lieu, au cours de son

déroulement même, à tout un ensemble de perceptions et d'exploitations. Essayer de les reconstituer et de les analyser peut nous aider à mieux comprendre, non seulement comment l'opinion se représentait les événements de l'épuration au moment où elle les vivait mais également le rôle qu'elle a pu jouer ou qu'on a voulu éventuellement lui faire jouer dans le fonctionnement idéologique de cette même opinion à la Libération.

On peut brièvement dégager une typologie des grandes représentations de l'épuration en retenant comme critère les facteurs qui pèsent sur leur construction.

1- *Des perceptions influencées par l'idée antérieure des réalités de l'épuration.* La punition des "traîtres", des collaborateurs ou autres était déjà présente dans les esprits bien avant sa concrétisation et, comme telle, objet de fantasmes et de craintes. C'est vrai, pour des raisons opposées, du côté de la Résistance comme de celui de Vichy ou de la collaboration, en remarquant toutefois que la peur semble avoir, plus intensément que tout, nourri l'imaginaire. Les rumeurs les plus extravagantes circulent dès la fin de l'été 1944 et les images du « fleuve de sang », de la « terreur rouge », des « morts innombrables » et autres clichés naissent en partie de ces divagations³¹. La presse, les interceptions postales et les rapports de police sont remplis de ces bruits. Un seul exemple : dès le mois de juillet 1944, l'annonce prématurée de la libération de Brive était accompagnée d'une précision peu innocente indiquant que les maquisards avaient immédiatement installé la guillotine sur une place de la ville...³².

2- *Des perceptions influencées par les effets du miroir.* Les arguments avancés par les partisans d'une épuration implacable s'appuient, entre autres, sur l'idée que les choses se passent ainsi ailleurs et qu'il suffit de suivre le bon exemple. Une sorte d'étrange compétition s'engage alors entre Bordeaux et Toulouse, Toulouse et Montpellier, le Gers et le Lot, Cahors et Limoges...³³ Faut-il préciser qu'elle ne repose le plus souvent que sur des informations imaginaires ce qui n'exclut pas qu'elles aient pu être volontairement utilisées ?

L'exemple le plus caractéristique est donné par l'idée que deux régions de maquis se font de leurs performances réciproques en matière d'épuration. Le journal des jeunes communistes, *L'Avant-Garde*, dénonce dans un premier temps les bruits exagérés qui courent sur le nombre des exécutions à Limoges et indique qu'il s'élève « seulement » à 55³⁴. Mais il le fait tout en regrettant, par comparaison, l'insuffisance de ces résultats : « 55 traîtres exécutés à Limoges, capitale de la Gestapo et de la Milice alors que dans une petite ville comme Cahors, plus de 200 exécutions de traîtres ont eu lieu pendant la même période ! »³⁵.

D'où des conclusions sur la nécessité de châtier les coupables, de « punir pour ne pas être poignardés dans le dos..., c'est la condition du relèvement de la France ».

Bien entendu, à Cahors, la presse de même inspiration se désole de la mollesse des tribunaux locaux et souhaite que l'on s'inspire des leçons de l'extérieur³⁶.

3- *Des perceptions influencées par des réminiscences et des permanences culturelles.* Une approche fine de ces facteurs complexes exigerait la prise en compte d'héritages de pensée, de comportements politiques, de traditions et de croyances spécifiques à chaque aire culturelle, soit l'introduction d'une dimension ethnographique. Beaucoup plus modestement, les références relevées ont été retenues pour leur généralité. On retrouve partout le poids très fort de la mémoire révolutionnaire de 1789, filiation symbolique particulièrement sensible dans le discours incantatoire et qui mériterait à elle seule une étude approfondie. L'imprégnation peut aller jusqu'à une sorte d'identification et il est visible que le Docteur Guillotin du journal *Le Patriote* à Toulouse, se sent investi d'une mission comparable à celle de Marat.

D'autres influences semblent plus ténues. Ainsi en est-il de la représentation populaire d'une justice partielle, inspirée avant tout par la solidarité de classe, dure aux faibles, compréhensive avec les puissants, qui émerge parallèlement à la montée des critiques et à l'exaspération. Également entraîné par les désillusions, le mythe du « complot » fait son apparition. Les idées de sabotage de l'épuration par les forces souterraines de la 5^e colonne, de parodie de justice, d'une orchestration de l'incohérence pour détruire la volonté commune d'épurer la nation trouvent des échos favorables, surtout à partir de 1945, dans une partie de l'opinion. Il est enfin possible que la suspicion ancestrale des populations méridionales à l'égard des intentions du pouvoir central, suspicion renforcée par les enjeux du pouvoir autour de la place et du rôle politique des résistants de l'intérieur, ait accentué ce type de représentations.

Il va de soi que les inquiétudes du courant modéré débouchent sur d'autres perspectives. Le souvenir des situations révolutionnaires est présent et il fournit aussi des stéréotypes de pensée mais avec, évidemment, une signification opposée.

L'existence de ces perceptions amène en dernier lieu à s'interroger sur le rôle que l'épuration a pu jouer dans l'évolution des esprits, sur les fonctions sociales des représentations à travers lesquelles elle a été vécue. Domaine difficile de l'interprétation avec son lot inévitable d'hypothèses.

Il apparaît avant tout que l'épuration, dans le Midi comme dans le reste du pays, est loin d'avoir rempli une des fonctions qui, avec celle de la sanction nécessaire, semblait lui revenir en priorité : provoquer une réflexion collective dans l'opinion sur les notions de culpabilité et de collaboration, sur les racines, la genèse et les formes de la trahison, sur les responsabilités et les conditions objectives de son développement. C'est vraisemblablement dans un autre registre que son rôle s'est situé, sous différents aspects. *Fonction pratique* dans le court terme : l'épuration, son discours et son rituel répondent à un besoin immédiat de défolement, servent

à soulager les effets de la tension, à calmer l'excitation, à canaliser la soif de vengeance et la peur. *Fonction de transfert*, d'exutoire : elle fixe le mécontentement, permet de faire oublier quelques difficultés du temps et peut, à l'occasion, être utilisée comme une solution magique, prenant alors une véritable fonction de salut public : la fin des divisions et l'unité dans le rassemblement, la sauvegarde de la république, la fin du malaise, la régénération du pays et son redressement passent par une bonne épuration. *Fonction de prévention* : pour ne pas « préparer béatement les gorges aux couteaux des assassins », il ne faut pas conserver de traîtres sur les arrières. D'autres fonctions encore, tout aussi équivoques : *fonction de réparation* et d'absoute avec des victimes expiatoires qui favorisent l'amnésie, peut-être même *fonction de ségrégation* avec des brèches créées dans l'unité de la Résistance qui vont conduire à son isolement et à d'autres cassures³⁷, *fonction politique* enfin, toujours présente de façon sous-jacente mais qui devient, ne serait-ce qu'à travers l'utilisation d'un outil comme le droit de grâce, de plus en plus pesante. Dès le printemps de 1945, les orientations de l'épuration dépendent des contingences politiques.

*

* *

À l'issue d'un long débat où depuis octobre 1944 il s'était affronté à François Mauriac, Albert Camus débutait ainsi son éditorial dans *Combat* du 30 août 1945 :

« On nous excusera de commencer aujourd'hui par une vérité première : il est certain désormais que l'épuration en France est non seulement manquée mais encore déconsidérée. Le mot d'épuration était déjà assez pénible en lui-même. La chose est devenue odieuse. Elle n'avait qu'une chance de ne point le devenir qui était d'être entreprise sans esprit de vengeance ou de légèreté. Il faut croire que le chemin de la simple justice n'est pas facile à trouver entre les clameurs de haine d'une part et les plaidoyers de la mauvaise conscience d'autre part. L'échec en tout cas est complet... »³⁸

Constat désabusé, établi sans un vrai recul du temps mais qui semble traduire assez fidèlement l'impression dominante des contemporains. Au-delà des clivages idéologiques, avec des nuances inévitables mais pour des motifs contradictoires, l'épuration a été progressivement vécue comme un lieu d'affrontements et d'amertume. En raison de sa signification symbolique, elle représentait, pour l'opinion, une épreuve capitale dans la confrontation de la Résistance aux réalités de la Libération. Les désillusions et la dégradation de l'état d'esprit qui vont suivre doivent beaucoup aux déceptions qu'elle a provoquées. Détournée de quelques-unes de ses fonctions essentielles au moment des choix, récupérée ensuite à des fins partisans par des mémoires militantes, l'épuration appartient à la liste des rendez-vous manqués à la Libération.

NOTES

1. *Le Monde*, 14 janvier 1950.

2. Ce travail n'a été rendu possible que par un accès dérogatoire à des fonds d'archives publiques. Principales sources consultées : Archives nationales, séries AJ, Fla, Fic, F7, 65M, Archives régionales et départementales de la Haute-Garonne et du Lot, Fonds BDIC, Nanterre. Fonds privés : archives de P. Bertaux (contrôle technique), archives de Daniel Latapie, Toulouse, Presse de la Libération de la région de Toulouse.

3. Impression générale qui se dégage de tous les rapports sur l'état de l'opinion pendant l'été 1944 (gendarmerie, police, contrôle technique).

4. Archives départementales de la Haute-Garonne (AD HG) et *La République* du 13 septembre 1944.

5. Témoignage du préfet Ernest de Nattes, rapporté par Robert Fareng dans sa thèse consacrée à *La Libération de l'Ariège*, Université de Toulouse-Le Mirail, 1984.

6. 55 personnes exécutées selon un rapport du procureur de la cour d'appel de Toulouse du 2 novembre 1945 — chiffre considéré comme plausible par le préfet de Nattes, 60 à 80 selon le commissaire de la République P. Bertaux (sans justifications). Sur ces problèmes voir A. Laurens, « Statistiques de la répression de la Libération en Ariège », *Bulletin du Comité d'Histoire de la 2^e guerre mondiale*, n°239, 1980, ainsi que la thèse de R. Fareng, *supra*.

7. Rapports de la direction de la gendarmerie, AN 72 AJ 384. Mêmes remarques dans les rapports de la direction régionale des R.G. à Toulouse, AD HG.

8. 14 octobre 1944.

9. 31 août 1944.

10. 18 septembre 1944.

11. 13 septembre 1944. *Le Patriote* écrit le même jour : « Quel malin plaisir prend-on à gâcher la satisfaction que, pour une fois, la justice apportait à des malheureux ? » (Bulletin sanitaire).

12. 16 septembre 1944.

13. AN FI a 4028.

14. AN FI a 4028, bulletins de situation du ministère de l'Intérieur, AD HG M 1913-1915. À la même période, des exécutions sommaires sont signalées à Béziers, Montpellier, Alès.

15. Cf. la polémique entre F. Mauriac et A. Camus.

16. *Semaine catholique de Toulouse*.

17. Cf. J. Louis Clément, « L'Église catholique et l'opinion publique » in *La Libération dans le Midi de la France*, UTM/éd. Éché, Toulouse, 1986.

18. Connu pour son comportement exemplaire et ses positions courageuses sur le problème juif. Arrêté par les Allemands et interné à Compiègne de juin à la fin du mois d'août 1944, il entreprend, à son retour, un dialogue avec le monde ouvrier et les communistes.

19. Archives P. Bertaux. Rapport au ministre de l'Intérieur.
20. Rapports des préfets, des renseignements généraux, de la direction de la gendarmerie, interceptions postales et téléphoniques (contrôle technique), presse.
21. AN 72 AJ 384. Rapport de synthèse sur la période du 15/11/1944 au 15/12/1944.
22. Contrôle technique. Fonds P. Bertaux.
23. Ce qui, bien entendu, ne permet pas de nier sa réalité.
24. *Le Partisan*, journal des F.T.P.F. de la région du Lot, publiée, avec des commentaires appropriés de René Andrieu, un poème d'Eluard destiné aux « vendeurs d'indulgence » dont on peut extraire les vers suivants :
- Il n'y a pas de pierre plus précieuse
 Que le désir de venger l'innocent,
 Il n'y a pas de ciel plus éclatant
 Que le matin où les traîtres succombent.
25. AN FI a 4028. 1^{er} mars 1945, région de Toulouse.
26. Rapport de P. Bertaux.
27. AN FI a 4028.
28. *Idem*.
29. AN FI c III 1218-1219.
30. Dans le Lot, le 1^{er} juin, un prisonnier allemand est enlevé par 6 inconnus à l'hôpital de Figeac et exécuté au pied d'un monument érigé à la mémoire de 3 habitants de la ville victimes de représailles un an auparavant (sur 540 arrestations massivement effectuées dans la ville le 12 mai 1944, 145 déportés ne rentreront pas). Quelques semaines après, le 27 juin à Cahors, 200 personnes manifestent violemment pour obtenir que leur soit livré un dénonciateur dont le procès est en cours. Des jeunes gens s'emparent de 3 femmes (sans doute des prostituées) qui sont tondues, dénudées, marquées d'une croix gammée et exhibées dans la ville. Le préfet rend compte au ministre : « L'ensemble de la population ... a trouvé dans cette exhibition un dérivatif à sa sur-excitation née du désir d'exécuter elle-même la sentence ».
31. Voir le n° 81 de la revue *Le Crapouillot* (1985) et en particulier l'article de Jacques Isorni intitulé "Un fleuve de sang". Ci-après, quelques exemples de rumeurs tirés des interceptions postales : les exécutions à Toulouse se poursuivent à une cadence infernale ; le préfet de l'Ariège et des officiers ont été fusillés à Pamiers ; Lourdes est administrée par un ouvrier plombier de 19 ans ; dans le Gers, "toutes sortes d'ensevelissements" dans les lieux les plus divers... Le tribunal révolutionnaire (lieu non précisé) est présidé par un cordonnier ; "nous revivons exactement 1789" (période du 19 au 23 septembre 1944).
32. AN FI a 3743. En juin 1944, le *bulletin de Notre-Dame* de Rocamadour annonce que « le pire est à venir », que des bandits s'entraînent au pillage, à l'incendie, au meurtre. Le 29 juillet 1944, la *Revue Religieuse* du diocèse de Cahors prévient que « la guerre civile et la révolution s'avancent » avec ses haines, sa soif de vengeance, son mépris souverain du bien d'autrui.

33. Bravo Montpellier, écrit *Le Patriote* de Toulouse. 17 condamnés à mort pour 20 miliciens jugés : « Il suffit de vouloir »... « Pourquoi la justice qui s'exerce à Montpellier ne s'exerce pas à Toulouse ? » 8 septembre 1944.

34. 2^e quinzaine d'octobre 1944.

35. 15 exécutions de détenus ont eu lieu à Cahors le 20 août 1944 sur décision d'une cour martiale. Il faut y ajouter les 9 qui ont suivi les condamnations à mort prononcées par les tribunaux légaux.

36. Selon *La Liberté*, le Lot a été mis à l'index par le « comité régional d'épuration » pour l'indulgence scandaleuse dont fait preuve sa justice. 23 juin 1945.

37. Cf. J.P. Rioux, *La France de la IV^e République, l'ardeur et la nécessité*, Nouvelle histoire de la France contemporaine, Le Seuil, 1981.

38. *Essais*, Bibliothèque de la Pléiade, NRF, Gallimard, 1972.

LES MILICES PATRIOTIQUES EN LOZÈRE

Henri CORDESSE
ancien chef départemental des M.U.R. en Lozère
Préfet de la Libération

Avant d'aborder la question des milices patriotiques, permettez-moi d'évoquer un souvenir personnel relatif au colloque organisé en 1974 par Henri Michel sur *L'Organisation de la Résistance au printemps 1944*. Un rapporteur, Mr Hostache, historien de la jeune génération, présenta une étude très élaborée sur l'organigramme et la marche de la Résistance au printemps 1944. Invité à porter jugement, Pascal Copeau – suivi spontanément par Daniel Mayer, Lucie Aubrac, Michel Debré... – dit à peu près ceci : rapport très riche assurément, mais qui ne reflète pas, pour nous, *la réalité vécue* dans le noir de la clandestinité, les communications incertaines, etc.

En modeste témoin et acteur, au niveau départemental de la Lozère, j'ai souvent constaté combien il était difficile de reconstituer - hors du contexte de l'époque mais aussi du contexte local - la trame des faits et leur importance ou simplement leur signification "historique".

Le sujet des milices patriotiques en est un bel exemple.

Si elles furent « officiellement créées » en mars 1944 par le C.N.R., le terme de « milices patriotiques » ne fut connu de nous qu'en mai (réunion Carrel à Albi) ou même, plus probablement en juin (réunion autour de la mission « Etoile » parachutée en Aubrac, avec Carrel, Mathias, Ernest). Voilà pour le titre. Quant à leur existence, ces « milices » existaient depuis fort longtemps sous le nom de Corps francs de la Libération, eux-mêmes issus de l'A.S., principalement depuis le début de 1943.

En mars 1944, ces groupements clandestins de résistants sédentaires, existaient aussi bien en Haute-Lozère qu'en Cévennes. Mende et la vallée du Lot, en raison de la présence des T.O., échappaient à l'implantation des C.F.L. organisés.

Qu'il s'agisse de « légaux » (P.C. - F.N.) dans les Cévennes ou de C.F.L. en Haute-Lozère, les objectifs étaient les mêmes : soutenir et participer à l'action des maquis, et, à plus long terme, préparer le passage « de Pétain à de Gaulle », c'est-à-dire le passage de « Vichy » à la République restaurée et rénovée.

Ainsi donc, deux types d'actions. L'un, la participation à l'action des maquis, restera prioritaire jusqu'au 20 août, date de la Libération, en raison de la présence des T.O. dont le potentiel de combat n'a pas été, apparemment, entamé. Il faut remarquer que le 6 juin est une grande espérance, la bataille de Normandie est particulièrement dure ; à deux jours de la libération de la Lozère, le 18 août, l'actualité est marquée par cette nouvelle : « Les Alliés foncent sur Chartres... » Et chez nous, dans le Midi, le débarquement de Provence n'a lieu que le 15 août ! *Il est normal que le fait militaire soit la dominante (à 95%) de la pensée des résistants.* Cette aide aux maquis, devenus plus nombreux à partir du 6 juin, mais non armés, comporte principalement :

- la collecte de vivres et d'armes (vieux Mausers de 14-18, pistolets, explosifs...)

- l'organisation de réseaux d'alerte, de liaisons (dans les Cévennes, ni les R.G., ni la Gestapo ne parviendront à tromper la vigilance de M.P. de la Vallée Longue) ;

- l'appui militaire parfois : participation des M.P. du Collet de Dèze et de Saint-Michel à l'embuscade des Portettes, le 5 juin contre un convoi de Waffen et de « gestapistes » qui se solde par 14 morts chez les Allemands et des armes récupérées... En Haute-Lozère, des coupures de la voie ferrée Béziers-Neussargues, le sabotage des laminoirs de l'usine de Saint-Chély, la coupure à trois reprises de la ligne à 200 000 volts Sarrans-Monistrol, seront réalisés avec la participation des M.P. de Marvejols ou de Saint-Chély.

Cet appui « multiforme » des M.P. aux maquis, qui restera prioritaire jusqu'à la Libération, est très important, surtout psychologiquement, car ces maquis ne recevront leurs premières armes parachutées qu'en juin, pour les C.F.L. de Haute-Lozère, et le 31 juillet pour les F.T.P. !

Le second objectif des M.P. : préparer les divers aspects du « changement de régime » – épuration, maintien de l'ordre, maîtrise de l'économie –, s'impose de plus en plus, à partir du 6 juin, à la fois comme une nécessité et une responsabilité. Mon témoignage sur *La Libération en Lozère* comporte plusieurs

documents d'époque (directives adressées aux M.P. que j'ai pu retrouver) qui éclairaient cette action politique (civique, pourrions-nous dire) des M.P. en Lozère (pages 27 à 44). La première directive (page 27) rédigée fin juin au P.C. du Sauvage (maquis de Haute-Lozère) en accord avec Ernest, chef départemental F.F.I., mais aussi président du C.D.L. clandestin, donne des instructions générales touchant à la constitution des M.P. et à leur objet. Le fait d'étendre « à chaque commune... » l'action des M.P. montre bien qu'il s'agit de préparer et d'assurer – à la base – la restauration de la République.

Au service des structures civiles, que sont C.D.L. et préfet, encore dans la clandestinité, les M.P. vont permettre à la Résistance d'affirmer un certain pouvoir de fait dans plusieurs domaines de l'administration : fixation des prix, création d'un embryon d'intendance F.F.I. afin de limiter le plus possible les réquisitions directes par les maquis, échanges viande-vin avec des municipalités ou coopératives ou comités d'entreprises du Midi, contrôle économique (lutte contre le marché noir), contrôle des battages afin d'assurer « la soudure », la Lozère ne recevant plus que de faibles attributions de farine, etc.

Grâce au support populaire que sont les M.P., la Résistance crée ainsi des amorces d'administration parallèle dont l'intérêt, outre leur efficacité sur le terrain, sera d'établir des liens avec certains services de Vichy, bien avant la Libération.

Dans son rapport du 25 juillet, au préfet régional, le préfet de Mende écrit : « Les F.F.I. interviennent de plus en plus dans le domaine du ravitaillement en réquisitionnant du bétail chez les agriculteurs, en imposant aux bouchers de vendre la viande sans tickets, en fixant les prix de détail » (à rapprocher des directives aux M.P., pp. 36-37).

Cette participation des M.P. à la création d'un « pouvoir résistant » se maintiendra après le 20 août, au service des C.L.L. au niveau de la commune et au service du C.D.L. et du préfet au niveau du département (aucune divergence, en Lozère, ne séparant C.D.L. et préfet).

La délicate question de l'épuration – qu'il s'agisse des cadres de l'administration municipale ou des organismes de collecte et de répartition (ravitaillement, mais aussi représentants de comités d'organisation) – témoigne plutôt d'une grande indulgence que d'un esprit partisan. Les A.D. peuvent en apporter la preuve, notamment pour les comités d'organisation restés puissants, ainsi que pour la collaboration économique, que sanctionnera la commission départementale des profits illicites.

Quant aux armes, la seule M.P. ayant un C.F. armé, la M.P. de Marvejols, en raison de l'importance de son secteur géographique (4 cantons), elles seront

remises sans incident fin septembre à la subdivision militaire de Mende (bien avant la dissolution des M.P. par le ministre de l'Intérieur Tixier, le 28 novembre).

Je voudrais conclure ce témoignage en soulignant les mérites des membres de M.P. — patriotes généralement oubliés ou faussement présentés par l'imagerie de la Résistance.

Pour ma part, comme responsable, je suis très fier de l'œuvre accomplie par les M.P. de Lozère et j'éprouve à leur égard un sentiment de grande reconnaissance lorsque j'évoque ces temps difficiles.

JACQUES BOUNIN ET LA RESTAURATION DE L'ÉTAT

Roger BOURDERON

Maître de conférences - Paris VIII, Saint Denis

Lorsque, le 22 août 1944, le commissaire régional de la République Maigret (Jacques Bounin) s'installe à la préfecture de Montpellier, il n'est pas évident qu'il réussira à asseoir l'autorité du G.P.R.F. La désignation de cet ingénieur, député de Nice en mars 1939, antimunichois quoique proche du P.S.F., qui vota les pleins pouvoirs le 10 juillet 1940, mais qui rompit avec Vichy dès Montoire, avant d'être l'un des premiers fondateurs de Front national zone sud, avait été vivement contestée au Comité régional de Libération par Henri Noguères (franc-tireur) et par François Missa (parti socialiste)¹. Pourtant, Jacques Bounin devait demeurer à son poste jusqu'à la suppression des commissaires de la République par la loi du 26 mars 1946.

Je tenterai de cerner ici sa politique et la perception qu'il en avait, les premiers mois de la Libération, ceux où s'installent et se consolident les nouvelles autorités. L'entreprise est possible, grâce aux archives personnelles qu'il m'avait autorisés à consulter, à son propre témoignage², et aux témoignages de quelques-uns de ceux qui l'ont connu dans ses fonctions, ayant eux-mêmes d'importantes responsabilités politiques³.

LA PRISE EN MAINS INITIALE

Lorsqu'il devient commissaire de la République, Jacques Bounin n'est en rien préparé à ses nouvelles fonctions, et il n'a aucune connaissance particulière lui permettant de les assurer. Il insistait beaucoup sur ce point dans son témoignage, comme sur le caractère général, et limité, des instructions données aux C.R.R. par le G.P.R.F.⁴. En revanche, une idée simple, mais forte, résumée en boutade : « On gouverne avec le *Journal officiel* ». Affirmer la continuité de l'État, c'est publier le *Bulletin officiel du C.R.R.*, qui, de fait, paraît dès le 11 septembre.

Surtout, si 34 des 36 hauts fonctionnaires de la Préfecture sont remplacés, la masse des employés demeurent : Jacques Bounin estimait leur aide considérable, car ils assurèrent selon lui, pour l'essentiel, par leur travail quotidien, la permanence de l'appareil de l'État⁵.

La Libération imminente, Jacques Bounin ressent deux préoccupations majeures : assurer au plus vite, si possible tout de suite, la primauté du pouvoir civil de l'État ; rassurer les notables, surtout à Montpellier. Le moyen : s'appuyer sur les institutions permanentes, face aux — ou à côté des — créations provisoires ; s'affirmer comme LE représentant du G.P.R.F. La première instruction de Jacques Bounin aux préfets, le 15 août, éclaire bien cette volonté⁶. « Vous disposez des plus larges pouvoirs, les instructions fournies sont plutôt des indications que des règles absolues » : cette sorte de carte blanche aux préfets ouvre la directive. Le préfet, pivot de la restauration de l'État ? C'est l'esprit des consignes données.

Certes « collaboration intime » et « confiance totale » sont les clés des relations avec les C.D.L. Mais des garde-fous sont visibles. Il faut obtenir l'unanimité dans les C.D.L. : sinon le préfet devrait, à son « grand regret », « solliciter d'autres conseils ». Les C.L.L. ne sont pas considérés comme des conseils municipaux provisoires : ils « constitueront la base des futures délégations municipales (en s'adjoignant les anciens conseillers municipaux dignes) si leur action le justifie ». Enfin, le préfet doit veiller — et l'on sait que le problème est réel — à l'élargissement des comités à tous les courants représentatifs de la nation. En nuanciant par des consignes concrètes les principes énoncés, le C.R.R. affirme ainsi le droit de regard du préfet sur les organes issus de la Résistance.

Les consignes relatives aux F.F.I. laissent percer des inquiétudes. Des rumeurs courent à Montpellier, Jacques Bounin y reviendra souvent dans ses témoignages : les F.F.I. voudraient aller plus loin que la seule Libération, ils tenteraient d'établir une sorte de pouvoir insurrectionnel. Longtemps après, Jean Bène, alors président du C.D.L. de l'Hérault, affirmera que le chef régional F.F.I., Gilbert de Chambrun (Carrel), était « au-dessus » du C.R.R., étant donné l'état de siège ; il le soupçonna même de n'avoir pas voulu être commissaire de la République pour cette raison...⁷. Pourtant ces rumeurs n'étaient nullement fondées, dira plus tard Jacques Bounin : il le constata d'ailleurs sur le champ. Mais la note du 15 août met les préfets en garde : « Pratiquez à l'égard (des F.F.I.), sans les heurter, une politique de présence qui les amènera à admettre votre juste rang le jour de la Libération. Portez-vous dans les régions libérées. Établissez une liaison étroite entre les C.D.L. et le départemental F.F.I. ».

Les jours de la Libération, Jacques Bounin tient lui-même une ligne de conduite inspirée de ces quelques consignes. L'objectif : rassurer toutes les couches de la population et toutes les opinions ; ce sera le moyen de stabiliser, sans remous, l'autorité du nouveau pouvoir. D'où des interventions limitées, mais d'une grande importance politique pour lever l'hypothèque F.F.I., rassurer l'opinion résistante, rassurer les notables et, plus généralement, les couches soucieuses d'ordre. Le 28 août, la visite inopinée d'Emmanuel d'Astier de La Vigerie, commissaire à l'Intérieur du GPRF, consolide l'autorité du CRR.

Avant la Libération, Jacques Bounin n'a eu aucun contact direct avec les F.F.I.⁸. Mais, alors que Montpellier se libérait, il avait plusieurs fois fait demander à Gilbert de Chambrun de venir rapidement afin d'éviter pillage et anarchie : ce qui confirme que le C.R.R. ne croyait guère aux « rumeurs »... Et de fait, aucun problème de compétence, aucun conflit politique avec Carrel, lorsque celui-ci entre à Montpellier le 27 août. Le C.R.R. est bien « le patron », comme il se plaira à le dire.

Et pourtant, à cette date, Jacques Bounin avait déjà manifesté son intention de mettre les F.F.I. sur la touche. Le 23 août, lendemain de son installation, il s'était adressé pour la première fois aux « patriotes de Montpellier » et, entre autres, avait déclaré : « Les ordres et consignes vous seront donnés par le Comité régional de la Libération, le Comité départemental de la Libération et le commissaire de la République. Seuls les ordres de réquisition émanant de ces organisations sont valables ». Cette affirmation, en soi légitime, de la primauté du pouvoir civil, excluait l'intervention de l'autorité militaire de la Résistance en tant que telle, fût-ce pour des raisons strictement militaires.

De fait, les semaines qui suivent la Libération, Jacques Bounin veut éliminer tout risque d'intervention autonome des F.F.I. D'abord en les poussant à rejoindre la Première Armée, immédiatement et sans condition. C'est l'objectif majeur de la fameuse rencontre de la nuit du 2 au 3 septembre, organisée par Bounin, entre de Chambrun et de Lattre : « Je compte sur la fascination qu'il exerce pour drainer derrière lui les F.F.I. »⁹. L'entreprise, on le sait, échoua : l'opiniâtreté de Carrel permit la formation de la brigade Languedoc. Dans l'immédiat, les F.F.I. de la R3 restaient sur place.

D'où l'autre intervention du commissaire : envoyer les F.F.I. au travail. Pour cela, il dispose d'un argument de poids, la nécessité de la reprise de la production dans les mines, si indispensable au redémarrage de l'économie nationale ; il dispose d'instructions ministérielles précises. Mais, selon Bounin, ainsi qu'il l'écrivit le 20 octobre au ministre de l'Intérieur, le commandement F.F.I. « se fait tirer l'oreille ».

Enfin, faire rentrer les F.F.I. dans les rangs : il interviendra pour tenter d'empêcher toute réquisition de leur part, et il se plaindra par exemple, à diverses reprises, auprès de Gilbert de Chambrun, de réquisitions de moyens de transports lors de la formation de la brigade Languedoc¹⁰. Il reprochera aussi aux F.F.I. de s'attribuer des rations supérieures à celles des civils, et il les accrochera au passage dans son allocution radiodiffusée du 23 octobre 1944, en leur demandant « de respecter les rations prévues par le ministère de la Guerre ». Rien de tout cela ne conduit à une situation vraiment conflictuelle avec les F.F.I. Mais ces coups d'épingle sont significatifs de l'irritation de Jacques Bounin à leur égard. Aussi accueille-t-il avec une grande satisfaction la nomination du colonel Zeller — bientôt général — à la tête de la 16^e région...

Rassurer l'opinion résistante : Jacques Bounin s'y emploie avec détermination. Sur le terrain si sensible de l'épuration, l'immédiate révocation de 34 hauts fonctionnaires de la préfecture va dans ce sens, comme le refus de grâcier les condamnés à mort des cours martiales ayant porté les armes contre leur pays. Surtout, dès sa première allocution, le 23 août, Bounin prend soin d'associer au pouvoir du commissaire le Comité régional de Libération et les C.D.L. Enfin, il donne de sa personne, en participant à de nombreuses manifestations et réunions publiques, accompagné du président du C.R.L. Lucien Roubaud et du représentant du P.C.F. au C.R.L., Paul Balmigère. Dans les situations délicates, comme à Nîmes lors des démêlés du préfet Paganelli avec les F.T.P., il se présente auprès des résistants comme l'un des leurs, rappelle son appartenance au Front national, exerçant avec talent cette fonction rassurante, tout en faisant appel, le cas échéant, à l'autorité de Paul Balmigère.

Rassurer les notables : c'est pour Jacques Bounin une tâche primordiale, particulièrement à Montpellier, sa capitale, où ils sont nerveux et inquiets. Avec eux, rassurer les classes moyennes, à qui les campements F.F.I. sur l'Esplanade donnent le frisson. C'est le sens de l'invitation lancée à de Lattre, alors à Aix : « Je vais utiliser de Lattre ; il a commandé à Montpellier. Les notables se réjouiront de le retrouver, et le peuple aimera saluer un général français, vainqueur... »¹¹. L'objectif politique et les résultats obtenus sont si évidents qu'ils sont relatés par les témoins presque dans les mêmes termes. Dans une région où jusqu'alors seules les F.F.I. étaient intervenues, la présence, même fugitive, de l'armée était preuve d'une volonté de retour à l'ordre, comme le furent les efforts du C.C.R. pour "normaliser" ces mêmes F.F.I.

Le dédouanage de la police a la même signification. Dans la note aux préfets déjà citée, Jacques Bounin demandait de « préparer sans tarder » trois catégories de policiers : le « personnel dévoué à la Résistance auquel les postes de commandement ou de confiance peuvent être donnés », le « personnel discipliné

qui peut demeurer sur place », le « personnel dangereux à l'égard duquel des mesures doivent être prises ». Effectivement, les plus compromis furent immédiatement révoqués, voire poursuivis. Mais dès son allocution du 23 août, Bounin restreignait la portée de sa note aux préfets, en donnant un véritable certificat de bonne conduite à la majorité des policiers : « Nous vous demandons de faire confiance à la police. Il faut que vous sachiez que nous devons, pour la plupart, notre liberté actuelle à sa complicité ». C'était sans aucun doute aller bien loin, s'agissant de la masse de ces fonctionnaires. Mais l'objectif politique l'emporta sur toute autre considération. Bounin s'en expliquait fort clairement, lorsqu'il me déclarait, en soulignant, sur ma sollicitation, le « légalisme » de la police face aux agissements de la Milice : « Dès ma première proclamation, j'ai rendu hommage à la police. D'abord parce que c'était la vérité : la police du mois d'août, ou, plutôt, à partir du mois de juin, avait été parfaite. Ce qui avait été fait avant, je n'avais pas à en tenir compte, ni à m'en occuper. Les policiers étaient là, ils étaient les seuls uniformes sur place, les seuls à être en tenue. À partir de juin 1944, je n'ai plus eu qu'une seule préoccupation : substituer au flottement dans les esprits quelque chose qui tienne. Il fallait pour cela un relais installé, afin de passer d'un État à l'autre »¹².

L'ATTITUDE POLITIQUE

Dans ses rapports avec les forces susceptibles de jouer un rôle politique, Jacques Bounin manifeste ce même souci de rétablir l'ordre, par l'apaisement et par le maintien des ponts avec l'opinion résistante.

On a vu qu'il annonça dès le 23 août la collaboration avec les instances régionales et départementales de la Résistance : les déplacements faits avec Lucien Roubaud sont symboliques de cette volonté, comme sa participation effective à plusieurs réunions du comité régional. Aussi Bounin sut-il conserver de bons rapports avec le C.R.L., même lorsque celui-ci prit - dès l'automne - ses distances avec la politique du G.P.R.F., à propos du rôle des comités, de la liberté de la presse, de l'épuration. Une résolution du C.R.L. (sans doute de la fin de septembre ou du début d'octobre), qui laisse percer des réticences sur la place attribuée aux comités par le gouvernement, atteste de la réalité de ces bons rapports, en constatant que « la coopération des pouvoirs publics et des Comités de Libération a donné jusqu'ici dans la région des résultats particulièrement sensibles par rapport à d'autres régions du territoire »¹³. Formulé sur une question aussi délicate, ce satisfecit mérite d'être relevé.

Avec le parti communiste, les rapports sont également bons. Dès la Libération, Paul Balmigère intervient aux côtés du C.R.R. dans les manifestations publiques célébrant la liberté recouvrée. Dans les « points chauds », il contribue au retour au

calme, souvent de façon décisive. Les concertations entre les deux hommes sont fréquentes. Jacques Bounin¹⁴ dit avoir été très sensible, pendant la clandestinité, à l'efficacité de Balmigère, à son souci de l'action. Il vit au lendemain de la Libération un soutien à ses propres préoccupations dans le mot d'ordre du P.C.F. « combattre, produire, travailler », et apprécia alors le rôle des cadres communistes dans la restauration de la légalité républicaine, à Nîmes, Alès ou Béziers. Pour Bounin, ces rapports avec le P.C.F. résultent à la fois des solidarités nées de la Résistance et de la reconnaissance d'une attitude politique à ses yeux positives face aux problèmes de la Libération.

Fut-ce aussi simple ? Bounin n'eut-il pas d'abord la volonté politique de s'assurer la collaboration du P.C.F., dans une région où il fait irruption en force, afin d'atteindre l'objectif majeur de rétablissement de l'ordre et d'apaisement ? Jamais exprimée sous cette forme, cette volonté me paraît présente dans certaines propositions présentées par le C.R.R. dans ses témoignages comme relevant seulement du souci de l'équité, face à la sous-représentation des communistes dans l'appareil d'État. Ce souci domine peut-être, juste avant la Libération, les choix — non suivis d'effet, car ils se heurtèrent à une vigoureuse hostilité socialiste — de Marcel Egretaud à la préfecture des Pyrénées-Orientales, et de Georges Sadoul à l'Information, comme intérim d'Henri Noguères. Est-il encore aussi présent lorsque Bounin propose, le 18 décembre 1944 la nomination d'Albert Soboul comme secrétaire général de la préfecture de Montpellier, si le poste était vacant ? En tout cas, la proposition du 20 octobre de nommer un Préfet communiste à Nîmes relève surtout d'autres considérations¹⁵. Évoquant la situation dans le Gard, qui « rentre peu à peu dans l'ordre » et les difficultés rencontrées par le préfet Paganelli, dont il souligne la « grande compétence dans sa partie » (il était inspecteur d'académie) et la « parfaite probité intellectuelle », mais qui « n'a pas toujours fait preuve de la fermeté désirable », ce qui obligea le C.R.R. à intervenir « pour redresser des situations qui auraient pu devenir très délicates ». Son chef de cabinet venait par ailleurs d'être arrêté pour s'être fait payer des certificats médicaux de complaisance en faveur d'astreints au S.T.O.

Bounin se demande donc si, à l'occasion d'un prochain mouvement préfectoral annoncé par le ministre, « il ne serait pas intéressant de remplacer Monsieur Paganelli », que le C.R.R. propose de nommer à la direction de l'enseignement supérieur. Et de suggérer la nomination de Pierre Galerielli¹⁶, trésorier de l'U.D. C.G.T. des Bouches-du-Rhône, membre du P.C.F. proposé par celui-ci pendant la clandestinité pour être préfet du Gard. « La désignation d'un membre du parti communiste comme préfet soulève des problèmes d'ordre général, dont je ne me mêlerai pas bien entendu », écrit Bounin, qui étaye ainsi sa proposition : « Toutefois, étant donné ce qui nous a été dit au sujet de Monsieur Chaintron, préfet de la Haute-Vienne et de Monsieur Monjauvis, préfet de la Loire, je pense que le parti communiste fournit de remarquables administrateurs. Le passé

politique du département s'accommoderait très bien de la présence de Monsieur Galerielli. J'ai pu apprécier Monsieur Spadale, sous-préfet d'Alès communiste, également, et j'ai vu quelle autorité il avait dans la difficile région d'Alès ».

Ce texte illustre bien l'attitude de Jacques Bounin à l'égard du P.C.F. : ni copinage provenant des complicités de la Résistance, ni complaisance coupable - comme ce fut suggéré, notamment dans les milieux socialistes - d'un homme qui a à se faire pardonner son vote du 10 juillet et qui donne des gages à des amis qui lui ont donné une virginité résistante. Mais appréciation, de son point de vue de haut fonctionnaire de l'État, et de gaulliste, du rôle du P.C.F. dans le rapport des forces, en fonction de l'objectif du rétablissement de la légalité républicaine et du retour rapide du calme. D'où sa manière de faire la part du feu, lorsque cela lui paraissait nécessaire. Paul Balmigère¹⁷ raconte cette anecdote révélatrice : courant septembre, le P.C.F. commence à se démarquer publiquement de la politique de De Gaulle, émet des critiques voilées sur le G.P.R.F., et ses orateurs cessent de terminer leurs péroraisons en criant « Vive de Gaulle ». Avant un grand meeting public à Montpellier, Bounin demande à Balmigère de lui montrer son discours, grogne un peu en découvrant les ajustements visibles, dit « c'est maladroit », et laisse faire. Il sert le pouvoir gaulliste avec beaucoup d'intelligence, estime Paul Balmigère.

Avec le parti socialiste, les difficultés initiales proviennent, on le sait, des conditions de nomination de Jacques Bounin. Par la suite, des frictions ponctuelles subsistent : ainsi, à Béziers, lorsque Jacques Bounin suspend en janvier 1945 le sous-préfet socialiste Reynaud, tenu responsable de l'incapacité des pouvoirs publics à empêcher les exécutions sommaires, les réactions de la S.F.I.O. sont vives, sur place et au C.D.L. de l'Hérault¹⁸. Pourtant, dans l'ensemble, les rapports sont corrects entre le C.R.R. et les responsables de la S.F.I.O. - notamment avec Francis Vals, le président du C.D.L. de l'Aude, Jean Bène dans l'Hérault, comme avec Paul Ramadier et Jules Moch, et même avec Henri Noguères¹⁹. Jacques Bounin vit-il dans la S.F.I.O. un contrepoids utile, par sa modération et par ses assises dans le monde des notables, aux risques de turbulence provenant du P.C.F. ? C'est ce qu'affirma Jean Bène²⁰. Interrogé à ce sujet, mais sur le cas particulier de la désignation des jurés des cours de justice, Bounin ne démentit pas, tout en demeurant un peu dubitatif²¹ : « Les premiers arrivés furent sans doute sur ce terrain les socialistes, et il m'est apparu sans doute que les jurés ayant la caution de Jean Bène seraient sans doute plus pondérés que les autres ».

Le courant passe plus mal avec certains membres de Front national, même s'ils ne considérèrent pas Bounin comme un « renégat », ainsi que le dit Ch-L. Foulon²², et même si le mouvement, en tant que tel, ne le critiqua jamais. Mais

des militants sont agacés par la permanente volonté de conciliation de Bounin et celui-ci le leur rend bien, les traitant de « cheveu-légers » du P.C.F., « gauchistes » trouvant que le C.R.R. n'en faisait pas assez, et qu'il n'était digne d'aucune confiance²³.

L'attitude politique de Jacques Bounin donna lieu de ce fait à des jugements sévères. Président du C.R.L., membre du M.L.N., proche du P.C.F. auquel il adhéra après la Libération, Lucien Roubaud trouve le C.R.R. rhéteur et manœuvrier, discutant avec le P.C.F. puis avec la S.F.I.O. pour dire à l'un du mal de l'autre, divisant dans les couloirs, s'entourant de notables bon teint²⁴. Henri Noguères, de son côté, parla de la "souplesse" du commissaire²⁵. L'approche de Paul Balmigère, évoquée ci-dessus, me paraît aborder la question en termes plus historiques. Cette intelligence dans le service de la restauration de l'État, le responsable de Front national Henri Pupponi la caractérisait à sa manière en disant que le « seul souci » de Jacques Bounin « a été d'assurer avec le moins de casse et le plus de justice possible le passage difficile du régime Pétain à l'administration provisoire de la France libérée »²⁶.

Ce faisant, il est vrai qu'il créait dans l'ex-R3 de bonnes conditions pour une consolidation des structures mises en place dans la clandestinité par la France Libre, et qui visaient à marginaliser les forces vives de la Résistance. Effectivement, sur le terrain, Jacques Bounin ne fit pas de vagues. Il intervint très rarement dans la mise en place des C.L.L. et des délégations municipales provisoires, préférant laisser faire plutôt que courir le risque de conflits. Pour les comités – particulièrement les C.D.L. – il laissa faire le temps, et ne provoqua aucun conflit de compétence. Certes, il constata que le P.C.F. et Front national y furent longtemps les plus ardents, mais, comme les comités avaient auprès de la population de moins en moins d'importance réelle, leur poids dans la vie publique ne cessa de diminuer. Il y eut d'autant moins de conflits que Bounin estimait que, de toute façon, ils ne jouèrent qu'un faible rôle²⁷. Même attitude à l'égard des milices patriotiques : les protestations lors de leur dissolution n'émurent pas le C.R.R. outre mesure. Il ne cherche pas à récupérer leurs armes - il affirmait d'ailleurs qu'elles n'étaient armées que de « pétaires ». Là encore, il laissa faire le temps.

LE COMMISSAIRE ET LES SALARIÉS

Dès la Libération, Jacques Bounin intervient dans l'activité économique, avec la volonté de montrer aux couches laborieuses que la nature du pouvoir a changé, qu'elles sont désormais des partenaires à part entière. Deux décisions, dont l'application concrète est immédiate, apparaissent comme le symbole d'une nouvelle donne économique et sociale.

L'arrêté du 1^{er} septembre sur les salaires rappelle en premier lieu que « les salaires sont bloqués à la date du 30 juin 1944 », puis accorde une indemnité temporaire de 30 francs par jour de travail à partir du 21 août (20 francs pour les femmes et les jeunes de moins de 18 ans) et une indemnité spéciale. L'arrêté annonce le maintien des avantages acquis et le rétablissement des congés payés, ajournés par une décision antérieure.

Dans une lettre au ministre de l'Economie nationale et des Finances du début du mois de septembre²⁸, Jacques Bounin justifie cet arrêté publié « sans attendre les décisions d'ordre national que prendra le Gouvernement provisoire de la République », mais qui s'inscrit prudemment dans le cadre strict d'une réglementation fondée sur le blocage des salaires. Pour Bounin, l'arrêté résulte d'abord de la prise en compte d'un état de fait : augmentation de 30 francs par jour dans les mines, la métallurgie, l'industrie chimique du Gard, en accord avec les organisations patronales ; « hausses supérieures à l'arrêté » accordées aux ouvriers agricoles pour les vendanges ; hausses en cours d'attribution dans les autres branches, sans compter « la hausse de 40% dans la région parisienne annoncée à la radio ». Le C.R.R. peut donc affirmer que les mesures énoncées par son arrêté ne correspondent qu'à une hausse moyenne de 20% sur le 30 juin 1944, « ordre de grandeur » d'ailleurs conseillé par Emmanuel d'Astier lors de sa visite à Montpellier à la fin du mois d'août. Les termes de l'arrêté permettent à Bounin de préciser qu'il n'a « pas pris position sur les salaires à proprement parler », et que « l'indemnité temporaire donne l'avantage d'accorder une satisfaction concrète, immédiate aux travailleurs ». Quant au financement des indemnités, il s'en remet aux instructions du ministre, et les espère rapides.

Exemple typique du pragmatisme du C.R.R. : souci de prendre une mesure significative « vis-à-vis des travailleurs qui, dans la souffrance, ont contribué puissamment à dresser la nation contre ses envahisseurs »²⁹ ; souci de ne pas être en porte-à-faux sur le plan national, en l'absence d'instructions précises ; souci de créer des organismes pouvant être consultés : Bounin a créé une commission régionale réunissant un représentant de la C.G.T., l'inspecteur régional du travail, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, un représentant patronal, l'ingénieur en chef du service des Mines³⁰ ; mais volonté d'être le « patron », comme il aimait l'affirmer : l'arrêté fut pris sans consultation, ce que regretta dans sa séance du 13 septembre le C.D.L. de l'Hérault, par la voix de son président Jean Bène³¹. Le C.D.L. pouvait bien mettre à l'ordre du jour de sa prochaine réunion, le 19 septembre, la question des salaires : l'initiative n'en était pas moins venue du commissaire de la République.

La réquisition des mines d'Alès, le 25 septembre, procède du même esprit. Jacques Bounin veut des réformes économiques, souhaite la participation des travailleurs à la gestion des entreprises, la reconnaissance concrète de leur rôle éminent dans la production ; il se déclare d'accord avec les principes du

programme du C.N.R.; il estime d'ailleurs que tout cela est conforme aux idées du général de Gaulle. Mais il insista plus tard très fortement³² sur le caractère solitaire de sa décision, prise dans le secret, hors de toute pression, après des consultations qui ne portaient pas directement sur les mines du Gard, mais sur la question générale des nationalisations, et qui ne donna lieu préalablement qu'à une simple information au C.R.L. Déjà, il avait laissé prendre le contrôle de l'usine Fouga de Béziers par son personnel sans intervenir.

De fait, le discours annonçant la réquisition, prononcé à Alès, ne fait référence ni au programme du C.N.R., ni aux instances résistantes de la région : « J'ai décidé la réquisition des mines du bassin d'Alès [...] J'ai pris une initiative lourde de responsabilité. Je l'ai prise parce que je ne veux pas qu'une nouvelle fois les intentions demeurent des paroles et ne se traduisent jamais en actes. Je l'ai prise afin qu'il y ait un fait accompli »³³.

Un fait accompli, certes ; mais un fait limité, sinon unique, à la fois acte positif, concret, et acte symbole dont l'Etat, à travers les personnes du C.R.R., doit être le bénéficiaire. Là encore, il s'agit de rassurer. F.F.I. et F.T.P. peuvent aller au front tranquille, me dira Jacques Bounin, expliquant sans fard la portée politique de sa décision : ils savent désormais que le nouveau pouvoir est différent de l'ancien, que les travailleurs peuvent compter sur lui.

Cet acte symbole est sans lendemain. Dès les 27 et 29 novembre 1944, Jacques Bounin rapporte les arrêtés de séquestre de la Société d'armement Neptune à Sète et des Forges de Tamaris à Alès. C'est que la réquisition du bassin houiller ne relevait en réalité dans sa philosophie que de l'appréciation de la conjoncture. Pour Jacques Bounin, il ne fut jamais question d'envisager une quelconque propriété sociale ; mais il fallait arriver coûte que coûte et le plus vite possible à la reprise du travail³⁴. Quand cela passait par la mise en place d'un comité de gestion ouvrier prenant en main l'entreprise, comme chez Fouga, il fallait laisser faire, d'autant que Gaston Fouga avait collaboré ouvertement et sans vergogne. Mais cela ne signifiait pas qu'il fallait remettre l'usine à ses cadres et à ses ouvriers. Le choc d'Alès devait aller dans le même sens, mais il est vrai que Bounin le surestima, car ni la C.G.T. ni le P.C.F. ne chantèrent les louanges d'une « révolution économique » qui pour eux n'avait nullement commencé avec la réquisition.

Rassurer les F.F.I., assurer la reprise du travail : les premières mesures d'épuration économique par réquisition ou séquestre seront moins fonction de la gravité des faits de collaboration que de l'appréciation du rapport des forces dans la région et surtout dans l'entreprise, ce qui rend l'exemple-choc possible et d'autant plus souhaitable qu'il demeurera limité, voire unique. On ne traitera donc pas

obligatoirement de la même façon tous les patrons qui ont fait des affaires avec l'ennemi : car, outre l'intervention ouvrière, la personnalité de l'éventuel accusé entre en jeu. Interrogé sur la mesure de clémence dont l'industriel d'Alès Richard Ducros fit l'objet dès la fin de 1944 quand il fut débarrassé de l'administrateur provisoire désigné à la Libération, Jacques Bounin me précisa bien sa conception, comparant ce cas à celui de Fouga. Richard Ducros aurait pu avoir beaucoup d'ennuis, comme Gaston Fouga. Mais celui-ci était à bout de souffle, Ducros ne l'était pas. C'était l'un des industriels français les plus intéressants. Un pays a-t-il le droit de se débarrasser d'un homme plein de projets, qui d'ailleurs avait protégé ses ouvriers du S.T.O. en les faisant travailler ? Il était nécessaire de sanctionner tel ou tel. Mais fallait-il sanctionner un homme comme Richard Ducros³⁵ ?

À nouveau, un grand pragmatisme s'exprime ici, tout à fait représentatif de l'activité de Bounin : faire, ou accepter ce qui peut faciliter en définitive la restauration du pouvoir de l'Etat et le retour à l'ordre ; provoquer le choc quand c'est nécessaire, ou ressenti comme tel par le C.R.R. ; laisser faire ce qui est en cours, parce que c'est inévitable, et sans doute provisoire ; ne pas toucher à ce que l'on peut éviter de toucher ; revenir dès que possible à des situations « normales », du moment que cela ne déclenche rien d'autre que des protestations sans lendemain, ce qui fut le cas lorsque Richard Ducros retrouva ses droits sur son entreprise.

Cette dialectique du nécessaire et du possible, qui exprimait un sens aigu de l'opportunité immédiate, ne manqua pas de choquer ceux des résistants qui rejetaient de telles finesses, dont le relent politicien augurait mal de l'avenir, malgré les bonnes paroles. Lucien Roubaud représente bien cette sensibilité résistante. Pour lui, les grandiloquentes déclarations publiques de Bounin, ses propos privés sur son appartenance à « Front national », qu'il opposait au « gaullisme réactionnaire » du M.L.N. dont Jacques Roubaud était issu ou à « l'aristocrate » Gilbert de Chambrun, n'étaient que verbiage masquant la modestie des décisions économiques et sociales du C.R.R. ou les obstacles qu'il dressa à la mise en place par le C.R.L. de comités d'entreprise ayant de réelles prérogatives³⁶.

Malgré le « premier acte de la révolution économique » annoncé dans le titre à la une par *La Renaissance Républicaine du Gard* au lendemain de la réquisition des mines d'Alès, rien ne changerait-il donc dans l'ordre économique ? La restauration de l'Etat serait-elle d'abord sauvegarde de l'économie capitaliste ? Jacques Bounin observe rapidement la plus grande prudence. Après la première réunion à Paris, le 20 octobre 1944, des commissaires de la République, Bounin prononce à Montpellier sa première allocution radiodiffusée : « J'ai pu constater, souligna-t-il, que le Languedoc-Roussillon, avec les réformes qu'il a déjà

accomplies, se trouve en flèche »³⁷. Fut-ce une conséquence de la réunion de Paris ? « À partir de là, je me mets en vitesse de croisière », me déclara-t-il³⁸. Effectivement, il n'y eut plus désormais d'autre mesure de réquisitions, tandis qu'étaient prises les premières décisions de levée de séquestre.

Les premiers mois qui suivent la Libération, l'action du commissaire de la République de la région Languedoc-Roussillon vise à rassembler l'ensemble de la population autour du nouveau pouvoir, d'ailleurs jamais contesté de façon radicale, en dépit de quelques incidents, parfois graves. Pour cela, Bounin prend un certain nombre de décisions qui doivent apparaître comme relevant de la seule initiative du seul représentant légitime de l'État au niveau régional.

Rassurer – les résistants, les notables, les salariés – par quelques mesures concrètes à forte charge symbolique comme la venue de De Lattre ou la réquisition des mines d'Alès, serait-il le maître mot de cette politique ? Pour réussir, Jacques Bounin agit en souplesse, sans heurt, ponctuellement, avec un très grand pragmatisme. Il intègre dans une sorte d'union nationale les forces vives de la région. Il s'appuie sur la Résistance, dans ses structures politiques (communiste et socialiste) et dans ses structures organisationnelles, les comités, sachant que ceux-ci sont puissants en apparence mais impuissants faute de pouvoir de décision. Il répond, au moins partiellement, à des aspirations sociales nées dans la clandestinité, et qu'il partage d'ailleurs en partie ; mais il se garde d'aller trop loin sur un terrain qui serait rapidement dangereux pour l'ordre social existant, et, après le « choc » d'Alès, il donne la preuve de sa modération. Dans sa région, Jacques Bounin, qui fut servi par sa qualité de notable de droite membre de Front national, sut manifester de réelles qualités : celles d'un haut fonctionnaire au service d'une politique cherchant à restaurer l'État et à consolider les rapports sociaux existants — quitte à procéder aux réformes inévitables — et non à les transformer, ce qui aurait conduit à donner des responsabilités véritables aux cadres et aux comités issus de la Résistance. Au début de 1945, cet objectif est atteint en Languedoc-Roussillon : l'habileté du commissaire de la République y est pour quelque chose. Mais, en dernière analyse, cela ne renvoie-t-il pas aux rapports de force réels dans une région où seule une petite fraction de l'opinion résistante croit un temps que tout est possible, sans apprécier l'attitude d'ensemble de l'opinion et les conditions générales de la Libération du pays ?

NOTES

1. Sur les conditions de la nomination de J. Bounin, je renvoie à mon livre *Libération du Languedoc méditerranéen*, collection « La libération de la France », dirigée par Henri Michel, Hachette Littérature, 1974, p. 94 à 98.

2. Jacques Bounin, *Beaucoup d'imprudences*, Stock, Paris 1974 ; témoignages recueillis les 21 et 23 avril 1973.

3. Paul Balmigère, Jean Bène, Gilbert de Chambrun, Lucien Roubaud.

4. Témoignage Jacques Bounin, 23 avril 1973.

5. Témoignage Jacques Bounin, 23 avril 1973.

6. Note n°1 à tous les préfets (archives Jacques Bounin).

7. Témoignage Jean Bène, 22 juin 1973.

8. Ce paragraphe et les suivants utilisent : Gilbert de Chambrun, *Journal d'un militaire d'occasion* (exemplaire dactylographié remis par l'auteur) ; témoignage écrit de Gilbert de Chambrun, 27 mai 1973 ; archives Jacques Bounin : Lettre au ministre de l'Intérieur, 20 octobre 1944 ; témoignages Jacques Bounin.

9. *Beaucoup d'imprudences*, p.163.

10. Témoignage Gilbert de Chambrun, 27 mai 1973.

11. *Beaucoup d'imprudences*, p. 158.

12. Témoignage Jacques Bounin, 21 avril 1973.

13. Archives Jacques Bounin, document sans titre et sans date.

14. Témoignage Jacques Bounin, 21 et 23 avril 1973.

15. Archives Jacques Bounin, Lettre au ministre de l'Intérieur, 20 octobre 1944.

16. Il s'agit en fait de Pierre Gabrielli.

17. Témoignage Paul Balmigère, 17 et 18 mai 1973.

18. Témoignage Jean Bène, 22 juin 1973 ; P.V. du C.D.L. de l'Hérault, 19 janvier 1945.

19. *Beaucoup d'imprudences*, p. 176.

20. Témoignage Jean Bène, 22 juin 1973.

21. Témoignage Jacques Bounin, 23 avril 1973.

22. Charles-Louis Foulon, *Le Pouvoir en province à la Libération*, Fondation nationale des Sciences politiques, Armand Colin, Paris, 1975, p. 257.

23. Témoignage Jacques Bounin, 23 avril 1973.

24. Témoignage Lucien Roubaud, 23 mai 1973.

25. Henri Noguères, « De la Résistance à la Libération », *Midi-Libre*, 17 août 1969.

26. Archives Jacques Bounin : Lettre de Henri Pupponi, 14 janvier 1970.

27. Témoignage Jacques Bounin, 23 avril 1973.

28. Archives Jacques Bounin, Le Commissaire de la République pour la région du Languedoc-Roussillon à Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances, sans date.

29. Préambule de l'arrêté.

30. Cf. note 27.
31. P.V. du C.D.L. de l'Hérault, 13 septembre 1944.
32. Témoignage Jacques Bounin, 21 avril 1973.
33. *La Renaissance Républicaine du Gard, organe du Comité départemental de Libération*, n° 26, 26 septembre 1944.
34. Témoignage Jacques Bounin, 21 avril 1973.
35. Témoignage Jacques Bounin, 21 avril 1973.
36. Témoignage Lucien Roubaud, 23 mai 1973.
37. *Le Midi-Libre*, 24 octobre 1944.
38. Témoignage Jacques Bounin, 21 avril 1973.

**RAPPORTS DE FORCE INTERNES À LA GAUCHE
DANS LA RÉGION TOULOUSAINE AU LENDEMAIN DE LA
LIBÉRATION ET RÉACTION SOCIALISTE**

automne 1944 - printemps 1946

*Annie LACROIX-RIZ
Professeur,
Université de Toulouse-Le Mirail*

Les lendemains de la Libération se traduisirent dans la région toulousaine par une radicalisation politique perceptible à l'intérieur de la gauche. Tendance conforme certes à la situation nationale, mais qui n'exclut pas certaines spécificités : c'est sur la base d'une documentation presque exclusivement originale qu'on tente ici une approche du phénomène, lequel fut perçu avec une particulière acuité par la S.F.I.O., formation politique en passe de perdre une hégémonie menacée par sa rivale communiste. Le souci de cerner les transformations alors en cours au sein de la classe ouvrière régionale explique que les archives strictement politiques n'aient pas été seules utilisées : aux côtés des indispensables comptes rendus des assises des parti concernés, la documentation relative au syndicalisme – des rapports des inspecteurs du travail et des fonctionnaires d'autorité civile ou militaire, aux procès-verbaux de congrès, sans oublier les premières sources mentionnées, qui font la part belle à la C.G.T. – donne un aspect plus concret aux affrontements qui surgirent, ici comme ailleurs, avant les premiers déchirements évidents de l'été 1946, ou le déclenchement officiel de la guerre froide.

I. SOCIALISTES ET COMMUNISTES DANS LA SPHÈRE SOCIALE ET SYNDICALE

1. Une radicalisation socio-politique très marquée

La période de la Libération fut accompagnée en région toulousaine, comme dans toutes les régions où la résistance armée, en large partie ouvrière, se manifesta avec une particulière vigueur, d'une véritable poussée populaire.

Le colloque de Toulouse, en septembre 1985, a largement étudié une tendance à la radicalisation qui inspira de tenaces frayeurs aux représentants de l'appareil d'Etat, même s'ils ne furent pas dupes du mythe de la Toulouse rouge, agitée et révolutionnaire¹.

Les cauchemars nourris en septembre 1944, par « l'indiscipline des F.T.P. »², dictèrent au capitaine Perrussel, délégué pour la région du Sud-Ouest de la mission de liaison administrative, des suggestions drastiques, à peine adoucies par la certitude affichée sur l'état d'esprit de « la population pour mettre un terme à cette situation ». Perrussel décrivait un Sud-Ouest transi de « peur » par les excès F.T.P., et inquiet des « tendances communistes »³. *Il n'y a semble-t-il qu'une solution : envoyer dans le Sud-Ouest, des troupes de l'armée d'Afrique, troupes qui se trouvent actuellement en Afrique du Nord, ou venant de la zone des combats [et qui] seraient accueilli[es] avec joie et soulagement par les habitants*⁴. Trois mois plus tard, Bertaux semblait n'avoir point encore totalement conjuré ces hantises, s'inquiétant de l'armement d'une gendarmerie qui *a vécu la libération en grande familiarité avec la population locale* et sollicitant un vaste mouvement à grande échelle : il convenait de *déplacer toutes les brigades*⁵.

Véritable spécificité du Sud-Ouest résistant, le problème espagnol⁶ ne tourmenta pas moins les responsables de l'ordre public hantés par le péril ou les fantasmes révolutionnaires : Perrussel, sans forger ici la légende d'une population terrorisée, évoqua en septembre 1944, le spectre *des Rouges venant d'Espagne, qui se joignent aux guérilleros (sic) dont le nombre peut être évalué à 6 000. Bien armés et disciplinés, les populations (sic) ne se plaignent pas d'eux. Ce sont en majorité d'anciens combattants de la guerre d'Espagne - dotés d'un P.C. à Toulouse (colonel Camille Ortega) et d'un Q.G. à Pau*⁷. La perspective révolutionnaire qui semblait tant effrayer, ne reposait sur aucun fondement solide ; Perrussel admit dans le même courrier que *les guérilleros (sic) espagnols (sic) ont été éloignés des Pyrénées* et le général Cochet précisa qu'il avait obtenu du chef des Espagnols, leur repli à 20 km de la frontière pyrénéenne, engagement *entièrement exécuté le 20 septembre 1944*.

Il semble bien qu'on conserva en haut-lieu davantage de sang-froid et de lucidité que telle missive affolée : Cochet concéda au début de l'automne que les officiers français en relations avec les autorités alliées, en poste dans le Sud-Ouest (Bloch et Ratton à Toulouse, Lutter à Pau, Perrussel à Bordeaux, notamment), avaient promptement rassuré les Anglo-Saxons, pouvant *dire à ces officiers quelle était la situation exacte du point de vue politique et éviter ainsi une interprétation fâcheuse d'incidents sans gravité*⁸.

Que la question du bouleversement de l'appareil d'Etat ne fût pas réellement mise à l'ordre du jour n'empêcha pas que fût posée avec acuité, en région toulousaine comme dans les autres régions maquisardes, la question d'épuration. Sur le constat de l'importance attachée par les couches populaires à l'opération et de la déception née des réalisations dérisoires (et fort inégales, selon qu'on fût « puissant ou misérable »), communistes et représentants de l'administration convergèrent en fait : en janvier 1945, Dupont, de la Haute-Garonne, déclara devant le Comité central du P.C.F. que les autorités avaient procédé à « des arrestations arbitraires de gens honnêtes » mais que les gros poissons avaient glissé entre les mailles du filet : Frossard, chef régional de la Milice, arrêté depuis trois mois, n'était pas encore jugé ; Stéphane, condamné à mort par la cour de Justice de Toulouse, avait été grâcié par le Ministère⁹... En février 1945, Bertaux – comme la quasi-totalité de ses collègues, préfets et commissaires de la République – plaça les insuffisances de l'épuration sur le même plan que celles du ravitaillement dans la hiérarchie des motifs du mécontentement populaire : ce double thème constituait « le principal sujet de conversation dans les trains »¹⁰. Le commissaire de la République avait d'ailleurs dans son rapport relatif à la seconde quinzaine de décembre 1944, reconnu « la grande indulgence » montrée en l'espèce par « certaines cours de Justice »¹¹.

Le problème prit un relief particulier dans le monde ouvrier : à la mi-décembre 1944, Sibillaud, militant toulousain du bâtiment C.G.T. et responsable de l'U.D. aux côtés de Forgues (voir *infra*), déplora que la demande cégétiste d'épuration professionnelle se fût *heurté[e] à une position de refus systématique de la part des pouvoirs publics de la région (...). C'est ainsi qu'à trois reprises différentes, nous avons fourni la liste des ouvriers, des ingénieurs et des techniciens désignés par nos organisations syndicales pour faire partie de ces commissions d'épuration professionnelle, comme par hasard à trois reprises différentes, ces listes se sont égarées dans les dossiers de la préfecture*¹².

Mais c'est dans les mines – et la région à cet égard ne constitue en rien un cas particulier¹³ – que cette revendication atteignit son intensité maximale et suscita grèves ou menaces de grèves, en un temps où ce mode d'action était, en général, proscrit par la C.G.T. A Carmaux, une affiche du 22 novembre 1944 préconisa

l'arrêt du travail si l'épuration n'était pas achevée avant le 30 décembre. Ici comme ailleurs, la vigueur de l'aspiration ouvrière, engendra des mesures d'urgence inconnue dans d'autres corporations. En décembre 1944, le préfet fit état d'un compromis passé avec le C.D.L. et la commission d'épuration : une solution devait être trouvée avant le 1^{er} janvier pour les ingénieurs récemment sortis du camp de Saint-Sulpice, mineurs et surveillants seraient sanctionnés par une suspension et une mutation immédiate dans l'attente d'une décision définitive¹⁴.

Autre signe de radicalisation ouvrière à nouveau spécifique d'une zone où la résistance armée avait connu un développement remarquable, le phénomène des réquisitions – notable contribution à la « légende de Ville rouge », contée à propos de Toulouse. On n'insistera pas sur l'action des « comités de Libération d'usine » contemporains de la Libération toulousaine (dans lesquels représentants de l'appareil d'Etat et possesseurs des moyens de production concernés virent revivre les « soviets[s] » – action étudiée récemment par Rolande Trempé¹⁵, et dont on retiendra plus loin certains aspects politiques.

Mais les indices ne manquent pas d'une particulière aspiration ouvrière à la gestion, qui survécut avec vigueur aux premiers mois postérieurs à la Libération. On en choisira ici deux pour leur caractère significatif déduit de la comparaison avec d'autres régions.

Au congrès tenue par la Fédération nationale de l'éclairage et des forces motrices, les 23 et 24 avril 1945, un des congrès fédéraux les plus précoces, les militants du Sud-Ouest toulousain, insistèrent davantage que ceux de toutes les autres zones sur leur expérience des « régies[s] », des « comités patriotiques d'entreprises » et des « comités de gestion » : le problème fut abordé par quatre délégués (Brethenou, de Toulouse, Bazacle, Maurel et Pefort de Toulouse) alors que, par ailleurs, il ne fit pas l'objet de plus d'une intervention régionale (Corse et région lyonnaise par exemple) ou que les intervenants traitèrent la question de la nationalisation de façon générale, notamment par référence au « programme du C.N.R. »¹⁶.

Le second témoignage de la persistance d'espoirs de transformation profonde des rapports de production nous semble fourni par l'empressement particulier mis par les militants ouvriers de la région à faire entrer en application les textes relatifs aux comités d'entreprise, l'ordonnance Parodi du 22 février 1945, fut-elle dénoncée pour sa timidité et ses lacunes, comme ailleurs. Les rapports rédigés à l'été 1945, par les inspecteurs du travail réservèrent à la 9^e circonscription (Toulouse : les 7 départements régionaux) un sort particulier : au manque d'« enthousiasme » des autres régions – l'expression revient sous toutes les plumes, pour Bordeaux, Montpellier, Marseille, Lyon, etc. – s'opposa l'ardeur toulousaine. Les C.E., presque exclusivement cégétistes en l'occurrence¹⁷, réclamaient (perspective assurément exclue par le texte Parodi, dans lequel les ouvriers français s'accordèrent en général à reconnaître le « trop proche parent du comité social

d'entreprise de la Charte [du travail] »¹⁸⁾ « des pouvoirs plus étendus en ce qui concerne la gestion des entreprises », sans boudier cependant la modeste institution créée : en septembre 1945, les C.E. « en place font preuve d'une activité soutenue » et organisent « de fréquentes réunions et des débats animés »¹⁹⁾. Des données chiffrées confirment avec éclat la documentation « littéraire », on en jugera par le tableau comparatif relatif au taux de création régional des C.E.

TAUX DE CRÉATION DES COMITÉS D'ENTREPRISE À L'ÉTÉ 1945

(rapport, par ordre décroissant, entre les entreprises assujetties, de 100 salariés et plus, et les créations effectives au 1^{er} août 1945)

RÉGIONS	À CONSTITUER	DÉJÀ CONSTITUÉS	% DE RÉALISATION
TOULOUSE	121	99	81,82
NANTES	177	138	77,97
LYON	633	482	76,14
NANCY	115	86	74,78
MARSEILLE	216	148	68,52
MONTPELLIER	86	57	66,28
BORDEAUX	177	111	62,71
PARIS	1 720	1 050	61,05
LILLE	627	124	19,78
STRASBOURG	235	0	0

(Source : chiffres fournis en août 1945 par les inspecteurs du travail des circonscriptions intéressées AN, TR 14005).

2. La traduction syndicale : unitaires et confédérés dans la région toulousaine

- A qui imputer la radicalisation ouvrière ?

Cette radicalisation ouvrière, héritage évident de la résistance toulousaine, unifie-t-elle les tendances héritières du passé cégétiste ? On reviendra plus loin sur des spécificités politiques – un courant socialiste incarné par Badiou, qui défendit les réquisitions, à l'occasion menacées par les tendances droitières de la S.F.I.O. elle-même – qui sembleraient militer en faveur de l'unanimité. La documentation relative au syndicalisme incite pourtant à mettre en relation la radicalisation évoquée et la vive poussée unitaire enregistrée dans les secteurs ouvriers de la région.

Sans doute, objectera-t-on, bien des régions « unitaires » montrèrent-elles fort peu d'allant pour les C.E. dont leurs dirigeants demandaient d'exploiter toutes les (maigres) ressources en vue du double objectif de la direction cégétiste : « bataille de la production » et accession des ouvriers à la gestion. Il ne semble pourtant pas que la région toulousaine échappât, malgré ses spécificités, le durable bastion confédéré de la Haute-Garonne, à la tendance générale qui, du Front populaire à la Libération, conduisit les anciens unitaires à l'hégémonie au sein des fédérations ouvrières²⁰.

Comme ailleurs en France, les ouvriers souffrirent des carences du ravitaillement et de la faiblesse des salaires : les revendications régionales ne présentèrent pas en l'espèce de notable originalité. Comme ailleurs, les rapports des préfets et du commissaire de la République recensèrent avec force régularité les « menaces de grève », qui de façon sporadique, affectaient leurs circonscriptions²¹. Ce n'est pas cette furieuse envie de recourir au mode traditionnel de l'action ouvrière qui permet de cerner avec pertinence, au moins dans les premiers mois qui suivirent la Libération, les influences respectives des unitaires et des confédérés. Dans la région toulousaine, comme dans les autres, les responsables de la tendance Jouhaux demeurèrent fidèles à un comportement d'avant-guerre peu favorable à l'arrêt de travail²². Forgues, responsable socialiste et dirigeant cégétiste de l'U.D. de la Haute-Garonne, s'employa souvent à apaiser la colère populaire que communistes et unitaires laissaient volontiers s'exprimer par la manifestation : le préfet de la Haute-Garonne opposa, dans son rapport de janvier 1945, la bénignité de la manifestation du 24 décembre, devant la préfecture, à laquelle *la sagesse de M. Forgues, secrétaire général de la Bourse du travail et député à l'Assemblée consultative*, conserva tout son calme, à la vigueur de celle de *soi-disant ménagères*²³, organisée le 13 janvier par le P.C.F. et le Front national, *environ 1 500 femmes criant "Nous avons faim, nous avons froid"*²⁴.

La position prise par rapport à la « bataille de la production » lancée dès septembre 1944, constitue également un critère de distinction des tendances, plus sûr que celui des grèves à l'heure où les confédérés conservèrent intact leur héritage (avant les brefs remaniements tactiques contemporains de la fondation de « Force ouvrière »²⁵). Or, ici comme partout en France, la stratégie unitaire rebuta les confédérés. Dans une corporation où l'affrontement entre tendances connut une acuité particulièrement précoce, les cheminots, le Sud-Ouest toulousain fut impliqué dans la bataille des 54 heures, contre laquelle les confédérés purent mobiliser des effectifs très évidemment supérieurs aux leurs propres. Symbole des difficultés rencontrées ici par les unitaires, l'intervention de David, militant de Capdenac, avouant devant le congrès d'août 1945, son impuissance à faire appliquer le mot d'ordre général face « aux adversaires des 54 heures (...) toujours

à l'affût » - auteurs d'« incidents » et de « sabotages », tel l'incendie de « l'entretien » - et sa défaite, devant des mandants excédés et « mécontents » : *c'est la première fois que j'assiste à un congrès fédéral où je vote contre mes propres opinions*²⁶. La tâche des unitaires de Carmaux ne fut pas simple non plus : *Ah ! s'exclama Péliou, commentant en février 1946, la réaction des mineurs du bassin au sacrifice de « six jours de congés » (sur les douze annuels) exigé par la Fédération du sous-sol, à l'été précédent, je sens bien que s'il s'agissait de faire de la démagogie et de s'attirer la sympathie des mineurs, il serait facile de se rendre aujourd'hui dans tous les milieux et d'indiquer aux mineurs que si nous n'avons pas satisfaction, sur telle ou telle revendication, nous n'avons qu'à passer à l'action et faire la grève*²⁷. La requête unitaire, présentée par le conseil syndical aux mineurs le 16 août 1945, en application d'un accord entre Fédération du sous-sol et ministère de la Production industrielle, fut en effet repoussée le même jour par 735 voix contre 411. *Le représentant du parti socialiste, précisa aussitôt le préfet du Tarn, ne m'a pas caché que cette affaire était le résultat de la scission professionnelle qui existe, au sein de la mine et du syndicat des mineurs, entre socialistes et communistes*²⁸.

Comme ailleurs donc, la « bataille de la production » se heurta à de réelles résistances ouvrières ; mais son succès relatif attesta également une incontestable poussée unitaire. L'absence de la région dans la carte des grèves de mai 1945, ne constitue pas certes, à elle seule, un critère suffisant du succès unitaire, puisque les régions non grévistes mêlent indistinctement des bastions des deux tendances, et que les grévistes se recrutèrent plutôt parmi les fiefs unitaires, à la forte combativité trop longtemps comprimée (Voir la carte n°1).

Mission ardue que d'empêcher le bouillonnement ouvrier d'exploser en grèves – les incitations citées plus haut le confirment : les unitaires, qui avaient admis et même encouragé les mineurs à la grève d'épuration²⁹, concédèrent à l'occasion que cette tactique avait pour avantage de canaliser l'indignation ouvrière sans préjudice excessif pour la priorité du moment – le secrétaire du syndicat des mineurs convoqué [au] cabinet du préfet du Tarn, pour s'expliquer sur la menace de grève de novembre 1944, évoquée plus haut, déclara que *sous la pression des mineurs et pour ne pas compromettre la production, il avait dû recourir à l'utilisation d'une soupape*³⁰.

Mission accomplie cependant, et que d'autres documents autorisent à mettre au compte, non pas d'une modération coutumière aux confédérés, mais à l'écho réel rencontré par le mot d'ordre des unitaires. Comme dans les autres régions, la situation générale des lendemains de la Libération n'incitait guère à l'allant productiviste. Outre la « peur » éprouvée par les patrons « de voir leur entreprise passer entre les mains de comités de gestion », la rancœur des ouvriers contre « l'attitude antisociale » et l'option récente de « collaboration » du patronat pesa

évidemment (sans doute moins que le pur et simple refus d'investir et de réserver l'avenir³¹ sur les prémices de la reconstruction : fin décembre 1944 - début janvier 1945, les ouvriers de Haute-Garonne montraient « peu d'empressement à reprendre le travail » ; ainsi les usines aéronautiques « ne march[ai]ent[-elles] qu'au ralenti ou même pas du tout »³².

Les mois suivants attestèrent l'efficacité des exhortations sans trêve renouvelées, signe général de l'ampleur de l'entreprise, par les dirigeants unitaires et communistes ; les deux exemples présentés par les représentants de l'administration convergent sur ce point.

Dans l'aéronautique, le mot d'ordre unitaire fut précocement entendu. Communistes et unitaires toulousains avaient prévu pour le 19 janvier 1945 une manifestation de ménagères et d'ouvriers ; « entre-temps », fut reçu de Paris l'ordre de couper l'électricité plusieurs heures par jour : les travailleurs proposèrent alors de travailler pour la Défense nationale de 4 heures à midi ou de midi à 9 heures du soir et renoncèrent à manifester – initiative saluée par le commissaire de la République qui, au soir du 19 janvier, se rendit à la sortie des usines Latécoère « pour remercier les ouvriers de leur geste patriotique, et écouter les doléances »³³. Le passage du ministre de l'Air communiste, Charles Tillon, en juin 1945, galvanisa incontestablement les énergies. Préfet de Haute-Garonne et commissaire de la République en convinrent d'une voix unanime : Tillon, venu à Toulouse du 22 au 24 juin, pour inaugurer la semaine de l'Air, y prononça *des paroles sévères, parlant de licenciements et exigeant la semaine de 60 heures (...)* *Les ouvriers, émus par les paroles*³⁴ (...) *ont donc consenti à travailler et à livrer la « bataille de la liberté » (...)* *Les usines aéronautiques travaillent mieux depuis la visite de M. Tillon.* Bertaux releva le changement opéré dans la première quinzaine de juillet : *La mentalité ouvrière paraît décidée à produire, notamment dans les milieux aéronautiques, qui font 60 heures*³⁵.

Le rude discours productiviste ébranla également les mineurs, objet dans la région, comme ailleurs, d'un effort de conviction particulièrement soutenu de la part des communistes. Or, malgré les considérables difficultés rencontrées – dont l'affaire des six jours de congés (provisoirement) sacrifiés, à l'été 1945, constitua un temps fort –, les unitaires, harcelés par les confédérés naguère détenteurs de l'hégémonie en milieu minier, ne perdirent pas l'offensive. Dès janvier 1945, le préfet du Tarn releva avec une évidente satisfaction que la production mensuelle – 71 000 tonnes soit un accroissement de plus de 4 000 tonnes sur le mois précédent – venait d'atteindre « un plafond qu'on ne connaissait plus depuis longtemps »³⁶. Les mois suivants douchèrent les enthousiasmes : le ravitaillement et surtout les salaires - un reclassement de zones en particulier, entretinrent dans le bassin d'Albi-Carmaux, une « effervescence »³⁷, logiquement

plus propice aux tentatives confédérées de maintien d'une influence menacée ou de reconquête qu'à l'ardeur productiviste, synonyme d'adhésion aux consignes unitaires. En avril-mai, la « grève perlée » abaissa encore le rendement des mineurs³⁸. C'est précisément dans ce sombre contexte que se déroula l'épisode des six jours de congés à l'occasion duquel les unitaires transforment promptement leur apparente déroute en victoire, au moins relative. Le 27 août, un télégramme du préfet du Tarn annonça « que mineurs Carmaux ont repris travail ce jour » – au terme de leur première semaine de vacances –, « répondant appel lancé par deux délégués Fédération sous-sol au cours réunion syndicale tenue hier, abstentions s'élevant à 25 (*sic*) pour cent environ »³⁹.

La fin du dernier semestre fut enfin caractérisée – phénomène national et indicateur infaillible du succès (au minimum « négatif ») de la « bataille du charbon » lancée avec une vigueur renouvelée par le discours de Maurice Thorez dans le Nord à Waziers, le 21 juillet⁴⁰ – par une diminution significative de l'absentéisme : au cours de l'automne, à l'époque où dirigeants communistes et unitaires sillonnèrent sans trêve les bassins houillers, Carmaux abaissa (en octobre 1945) son pourcentage de 21 à 17⁴¹.

- Une évaluation des rapports de forces

Les profondes divergences socio-économiques, logiquement aggravées par les désaccords politiques⁴², ne permettent guère d'affecter des caractéristiques originales à la région toulousaine. A l'inverse, les dossiers relatifs au rapport des forces unitaires et confédérées rendent possible une évaluation pertinente des transformations intervenues depuis l'avant-guerre, des basculements enregistrés parmi les ouvriers.

La poussée unitaire n'épargna pas une région naguère vouée à l'hégémonie confédérée, où les lendemains de la Libération n'allaient conserver à la tendance jadis majoritaire que le fief de la Haute-Garonne, d'ailleurs menacé, mais à l'évidence plus rétif à l'hégémonie unitaire en raison notamment de sa spécificité sociologique : une nette sur-représentation des services, bastions en général maintenus par la tendance Jouhaux⁴³, ressort de la comparaison du département avec ses voisins régionaux (voir tableau ci-dessous).

STRUCTURE PROFESSIONNELLE DE LA POPULATION ACTIVE DE LA
RÉGION TOULOUSAINNE EN 1946 (en % du total)

	AGRICULTURE	INDUSTRIE ET TRANSPORTS	SERVICES
FRANCE ENTIÈRE	33	37	30
HAUTE-GARONNE	36	32	32
ARIÈGE	56	23	22
GERS	73	11	16
LOT	67	15	18
HAUTES-PYRÉNÉES	45	28	27
TARN	48	30	22
TARN-ET-GARONNE	63	17	20

Source : *Recensement de 1946*, vol. III, Paris 1952, p. 60-63 (secteur tertiaire déduit des deux pourcentages fournis : Industries-Transports, Agriculture).

La poussée unitaire fut enregistrée dès les prémices de la reconstitution syndicale, phénomène national, et pas seulement dans le bassin houiller. Le phénomène, déploré par l'Aveyronnais Espinasse, à propos de Decazeville, au congrès socialiste de novembre 1944⁴⁴, fut présenté comme généralisé par son camarade des Hautes-Pyrénées : *Je suis (...) un vieux syndicaliste(...) il est rare, aujourd'hui, de voir des syndicats dirigés par des socialistes. (...) Aujourd'hui, toutes les organisations syndicales, presque toutes les fédérations sont dirigées par des communistes (...). Parce que les socialistes se sont contentés de respecter les statuts de leur parti, adhérant à leur syndicat sans faire d'action syndicale*⁴⁵. Jugement en partie injuste sur une indifférence socialiste qui ne négligea pas, à tout le moins, la question de l'hégémonie sur les syndiqués; l'acharnement mis à conserver la position menacée, ou à conquérir le fief confédéré, tendit très sérieusement les relations dans la Haute-Garonne et produisit des résultats quelquefois contradictoires. Au début du printemps 1945, le préfet estima l'U.D. - C.G.T., 40 000 adhérents, « contrôlé[e] à peu près à égalité par les socialistes et les communistes »⁴⁶. Cette « poussée communiste au sein de la C.G.T. », facteur d'inquiétude de la S.F.I.O. autant que des représentants de l'Etat, fut imputée par ceux-ci à la préférence marquée des dirigeants socialistes pour les fonctions électives, au détriment de leurs responsabilités syndicales : Forgues délaissait sa fonction de secrétaire général de l'U.D. au profit de celle de délégué à l'Assemblée consultative. *Cela porte tort à ses amis syndicalistes (...) pour la plupart de tendance socialiste, car il est remplacé par le secrétaire adjoint communiste (Sibillaud, du Bâtiment).*

Mais simultanément, la contre-offensive socialiste ne fut pas dépourvue d'efficacité : en mai 1945, dans les usines aéronautiques Bréguet, les unitaires communistes furent éliminés des comités de contrôle et de la fabrication, tandis que les confédérés socialistes étaient désignés à leur place⁴⁷. Le chef de la tendance confédérée (naguère, à l'été 1940, replié à Toulouse, où Julien Forgues lui servit de « boîte aux lettres »⁴⁸) fut en personne appelé à la rescousse : sa visite à Toulouse rasséra singulièrement les militants inquiets et son effet se ressentit d'autant mieux que le « retour des syndicalistes prisonniers » de guerre élargit au même moment une audience nettement plus confédérée qu'unitaire : *Dans l'union départementale*, se félicita le préfet en juin 1945, *les tendances avancées qui semblaient l'emporter depuis quelque temps sont maintenant contre-balançées par une avance sensible des modérés*⁴⁹. Les mois suivants avivèrent à nouveau les angoisses de l'éviction et, à la fin de 1945, on put croire que la forteresse confédérée serait prise d'assaut par les unitaires. En octobre-novembre, la forte réaction confédérée « contre l'immixtion de la politique dans les affaires syndicales » animée par les syndicalistes socialistes des services publics, ne suffit pas à rassurer le préfet de Haute-Garonne : *Cet essai de réaction en faveur de l'indépendance du mouvement syndical risque de ne pas aboutir car si beaucoup de syndicats sont à tendance socialiste, un grand nombre sont maintenus (sic) [pour maintenant] communistes (...)* Cette emprise communiste sur les syndicats s'accroîtra probablement si les dirigeants de l'union départementale, actuellement à tendance confédérée, résilient leurs fonctions en fin d'année, comme il est prévu. On avait en effet pu relever dans plusieurs syndicats au moment des élections des membres du conseil syndical, une poussée communiste : c'est le cas à l'O.N.I.A.⁵⁰.

Les vertus conjuguées de la tactique – Julien Forgues n'abandonna pas des responsabilités syndicales pour lesquelles on lui avait prématurément prêté un manque d'intérêt prononcé – et de la sociologie – le fort poids spécifique des services publics – sauvèrent le bastion toulousain, qui avait sérieusement vacillé. Quelques mois après ces grandes frayeurs, les dirigeants socialistes célébrèrent des succès durables : Auriol, en avril 1946, puisa dans son propre département, devant le comité directeur, *l'exemple [d']un réveil heureux de la classe ouvrière, [celui] du syndicat de l'office de l'azote de sa région, syndicat important qui était jusque-là entre les mains des communistes et qui vient de confier sa direction à des camarades socialistes*⁵¹.

Le reste de la région connut une évolution plus conforme au mouvement national, la « poussée communiste » entraînant en l'espèce un renversement du rapport des forces antérieur, en particulier dans les mines, renversement à l'origine de changements de direction des unions départementales.

Dès le début de l'été 1945, les élections syndicales dans les bassins d'Albi et de Carmaux attestèrent les progrès unitaires : aux conseils d'administration des sociétés de Secours mutuels, les « candidats communistes ont serré de très près les candidats socialistes à Carmaux » et ils ont obtenu « les 2/5 des places à Cagnac, Albi et cela dans les régions de traditions socialistes (...) »⁵².

Il est plus que probable que cette montée communiste joua un rôle essentiel, voire exclusif, dans l'affrontement relatif aux six jours de congés : lorsque celui-ci éclata, les socialistes membres « du conseil syndical [venaient de] donn[er] leur démission [n'...] accept[a]nt pas [que] les communistes [eussent] profité de leur prépondérance au sein du conseil syndical pour rallier au parti bon nombre d'ouvriers »⁵³.

Les tentations « gauchistes » – rejet de la « bataille de la production », publiquement motivé par le souci de défendre les revendications ouvrières bafouées par les unitaires – ne préservèrent pas l'assise confédérée dans les six départements régionaux (Haute-Garonne exclue). La carte des tendances dirigeantes des U.D. atteste, bilan des années 1944 à 1946, la réduction de l'ancienne force dominante du syndicalisme régional au rôle de minorité (cartes n° 2 et 3).

II. SOCIALISTES ET COMMUNISTES DANS LA SPHÈRE POLITIQUE

Face à la poussée communiste, tentations droitières et gauchistes

La progression communiste effectuée dans le secteur syndical, ou plus largement au sein des « organisations de masse », au lendemain de la Libération, perçue aussitôt, souleva chez les socialistes locaux – mais cet aspect des choses ne constitue pas une particularité régionale – une profonde inquiétude mêlée d'indignation et d'ardeur revancharde : c'est sur les réactions de l'affaibli que la documentation porte l'éclairage.

1. Une très vive et précoce tension entre P.C.F. et S.F.I.O.

Dans la région toulousaine, comme dans les autres, c'est dès la Libération que s'exprimèrent avec vigueur des obsessions anticommunistes qui n'attendirent en aucun cas, pure légende, le retour de Léon Blum.

La rancœur socialiste explosa d'abord au sein des C.D.L. où la forte présence communiste est jugée insupportable ; la conjoncture étant peu propice au clair exposé des motifs de mécontentement, la S.F.I.O. ouvrit volontiers les crises par des menaces de démission accompagnées d'arguties qui ne trompèrent personne. La tactique utilisée dans l'Ariège se développa, à l'automne 1944, au dire du préfet, en deux temps : tout d'abord, les socialistes démissionnèrent de la commission

d'épuration « sous prétexte de protester contre la lenteur de l'épuration » ; il s'agissait en réalité d'« une manœuvre » destinée à « avertir le C.D.L. et son président » qu'ils démissionneraient si on ne leur accordait pas satisfaction ; dans la seconde quinzaine de novembre, ils menacèrent clairement de quitter le C.D.L. si on leur refusait la parité des sièges avec les communistes⁵⁴.

Dans le Lot, où la puissance de la résistance communiste réduisit les derniers arrivés à la marginalité, tous les mouvements de résistance se trouvant groupés au sein du Front national, le M.L.N. apparut plus ouvertement et surtout plus précocement qu'ailleurs comme un brûlot lancé contre l'hégémonie communiste : le M.L.N., créé depuis peu, écrivit le préfet à la mi-février 1945, ne rencontre pas « grand succès et dans certains secteurs, son travail consiste à dénigrer le Front national »⁵⁵

Dans la Haute-Garonne, fief d'Auriol, sur le rôle duquel on reviendra, les communistes subirent de furieux assauts, évoqués avec régularité, au cours des comités centraux, par le délégué fédéral Dupont : en janvier, celui-ci fit état du refus d'action commune du parti socialiste, qui ne répondait même pas au courrier que lui adressait la fédération du P.C.F.. En mai, Dupont se plaignit de la « campagne anticommuniste » animée par Auriol⁵⁶.

A l'été 1945, le jugement du préfet du Lot sur « les relations (...) très tendues entre » communistes et socialistes peut être généralisé à l'ensemble de la région. La campagne référendaire – marquée par un alignement sur le général de Gaulle et le M.R.P., et par une rupture assez claire avec des options progressistes – aiguïsa, comme dans les autres régions, la tentation de surenchère anticommuniste⁵⁷ : selon la formule du commissaire de la République, la « campagne [des socialistes] en faveur du référendum les a quelque peu paralysés sur leur gauche »⁵⁸. La poussée communiste, consacrée par les scrutins qui se succédèrent à partir du printemps de 1945, allait au contraire débrider un anticommunisme attisé par l'affaiblissement régulier de l'influence socialiste, et précisément considéré comme une des armes de la contre-offensive.

2. La tactique de reconquête : « droite » et « gauche »

Il est probablement illusoire de chercher la moindre spécificité régionale aux raisons profondes d'un anticommunisme socialiste que les premiers débats de l'après-Libération, au sein du comité directeur, permettent de cerner avec une précision suffisante : la hantise d'une révolution « bolchevique », que de Gaulle seul – fondement de l'attachement *intérieur* de la S.F.I.O. vis-à-vis de l'homme d'État dont la politique extérieure, trop rebelle aux desiderata anglo-saxons, lui insupportait – était considéré comme assez populaire pour conjurer. L'obsession de Tixier, vis-à-vis « des groupements de résistance qui tendent à se substituer aux organes gouvernementaux » ou la comparaison par Moch, entre la France de la

Libération et « la Russie de 1917 où les soviets poursuivaient une action en opposition à celle du gouvernement Kerensky et de la Douma », à la mi-novembre 1944 (soit à une époque où la restauration de l'appareil d'État était achevée) – analyse partagée par Auriol⁵⁹ – fixent le cadre général de pensée d'une majorité écrasante de la S.F.I.O.

Face à ce qui fut considéré comme le danger principal, la plupart des dirigeants socialistes régionaux recoururent aux deux tactiques communes à l'ensemble du parti, positions droitières ou gauchistes, voire (mais le phénomène peut être relevé dans bien d'autres régions⁶⁰) à la coexistence des deux. Mais tel responsable socialiste semble, par l'attachement à l'expérience des régies municipales et sa défense obstinée contre l'hostilité des vrais « décideurs » du parti (comme le ministre de la Production industrielle Robert Lacoste), n'avoir pas subordonné ses positions de gauche à l'exclusive priorité du combat anti-communiste – le Toulousain Badiou, dont le « poids » au sein de la fédération, plus encore au sein du parti, ne saurait être comparé à celui du droitier Auriol.

- La tactique droitière

La consultation des archives de la S.F.I.O. laisse le lecteur sur l'impression que les positions « classiques » l'emportèrent sans conteste dans la région toulousaine, Haute-Garonne en tête.

Dès le congrès de novembre 1944, Zaksas célébra le compagnonnage de « la résistance [avec] les socialistes d'origine chrétienne (...) dans bien des régions, Toulouse, Marseille, Lyon, notamment » et prôna « le rassemblement (...) et l'entente entre socialistes marxistes et socialistes chrétiens »⁶¹ – soit une alliance avec le M.R.P. en gestation, repoussée par toute la gauche du parti et avec une particulière vigueur par les responsables des fédérations des départements les plus « cléricaux » (Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, etc.) demeurés plus intransigeants en matière de laïcité⁶².

De même l'ensemble des fédérations de la région, au terme de plusieurs mois de discours très anti gouvernemental dont le bilan électoral s'avéra fort médiocre, rallia, à partir de l'été 1945, sans difficulté apparente, le choix référendaire du parti qui semait le trouble à gauche. Dès février 1945, les préfets de l'Ariège et du Tarn-et-Garonne avisèrent leur ministre de tutelle socialiste (Tixier) des risques encourus par un discours ultrarevendicatif à l'objectif évident de surenchère sur des communistes pondérés. Le second évoqua le problème en termes vagues⁶³, le premier désigna précisément le péril : *Si le parti communiste persiste dans son attitude actuelle et que le parti socialiste continue à lasser les meilleures volontés par ses exigences, son intransigeance et son sectarisme, je prévois que dans un avenir prochain, le premier (...) s'imposera dans l'Ariège aux dépens du second*⁶⁴.

La Haute-Garonne donna, à l'heure du délicat tournant estival de 1945, le ton qui allait caractériser l'ensemble de la région au cours des mois suivants : dès juillet-août, le préfet jugea les socialistes du lieu - par opposition aux communistes - « tout acquis à la recherche d'un terrain d'entente avec le gouvernement », particulièrement à propos du projet de Constituante⁶⁵.

Du triomphe d'une ligne droitère dont la Haute-Garonne proposa le modèle, Vincent Auriol peut être considéré comme un artisan essentiel. On refusera la distinction entre le responsable national et fédéral dans la représentation du symbole des tendances dirigeantes de la S.F.I.O. (nationale et fédérale).

Dès 1944, Auriol, qui allait plus tard, devant les délégués des fédérations, revendiquer un rattachement à l'unité avec les communistes que les archives excluent absolument⁶⁶, se montra littéralement hanté par les bouleversements sociaux et politiques que la résistance intérieure, à très forte composante communiste, risquait de déclencher. Sous le caractère obsessionnel de l'anticommunisme, il semble que – comme chez la plupart des dirigeants de la S.F.I.O., de Jules Moch à André Philip, de Tixier à Léon Blum, de Charles Dumas à Daniel Mayer, etc.⁶⁷ – les positions adoptées sur les plans intérieur et extérieur eussent fondamentalement reposé sur le souci de préserver les assises de la société française.

Il paraît difficile d'expliquer autrement la peur des milices patriotiques et des divers organes de la Résistance armée, évoquée plus haut, et le rejet systématique, dès la Libération, de tout projet visant à établir (ou à rétablir) l'unité entre les deux partis : à la réunion du 19 décembre 1944, du « Comité d'entente » dont la création avait été réclamée par les communistes (Fajon et Guyot, lors d'une délégation socialiste au siège du P.C.F.), puis décidée le 4 décembre⁶⁸, « Auriol a fait écarter les propositions tendant à la constitution des comités d'entente locaux et régionaux »⁶⁹ ; en février 1945, il s'opposa logiquement à la préparation des états généraux de la renaissance française, en invoquant la légitimité exclusive du bulletin de vote : « ce qui compte c'est le suffrage universel et la Constituante (...) »⁷⁰ ; il se plaça pareillement à l'avant-garde des adversaires des « listes communes de la Résistance » proposées par les communistes et, comme Daniel Mayer le 20 février, il se retrancha le 13 mars, face au P.C.F., qui « insist[ait] à nouveau pour une entente entre les deux partis, dès le premier tour » en invoquant « le danger fasciste et les campagnes dangereuses de l'Église », derrière la décision du congrès de novembre 1944⁷¹, pour le moins paradoxale ou tout simplement ouvertement électoraliste⁷².

La direction de la S.F.I.O. s'étant, depuis l'automne, assurée de ce que les mouvements de Résistance non-communistes emprunteraient une voie suffisamment anti-communiste⁷³, Auriol compta parmi les partisans, fortement majoritaires, de la formation d'une Union démocratique de la Résistance, issue de la fusion M.L.N. - O.C.M. - Libération Nord, proposée par André Philip le 13 juin 1945, avec laquelle seraient, aussitôt sa mise sur pied assurée, conduites

« des négociations en vue de l'établissement d'une action commune ». Tandis que la minorité de gauche – André Marty, Capgras et Bloncourt – fit, dans le désert, vainement observer qu'une telle proposition était « en contradiction avec le pacte d'unité d'action conclu avec le parti communiste », Auriol s'inquiéta davantage du projet de charte d'unité publié par *L'Humanité* de la veille, « redoutant un désarroi possible dans l'esprit de nos militants (...) »⁷⁴.

Il contribua pour une part notable au verrouillage du processus d'unité décidé au lendemain de cette séance où, en arguant d'un curieux prétexte⁷⁵, il appuya le veto notifié par Daniel Mayer à la poursuite des « pourparlers sur l'unité organique » : il conclut des « difficultés rencontrées par la délégation socialiste pour éviter la publication de textes communs » à l'occasion des réunions de la Commission de l'unité d'action (du Comité d'entente P.C.F.-S.F.I.O.) qu'« il [était] impossible de continuer à négocier dans de telles conditions »⁷⁶.

L'élu de la Haute-Garonne, fâché avec la représentation proportionnelle – le comité directeur adopta le 18 juin 1945, sur son rapport à ce sujet, la même position que le groupe socialiste à la Consultative, lequel s'était déclaré partisan du scrutin de liste avec RP, mais « contre l'application de ce scrutin dans le cadre national »⁷⁷ – confirma bientôt son adhésion à l'alliance avec l'U.D.S.R. : il constitua, aux côtés de cinq autres membres du comité directeur, le 4 juillet 1945, « la délégation permanente du parti auprès de ce groupement »⁷⁸.

Il combattit la poussée communiste sur le plan national avec une détermination aussi marquée que dans sa région, et probablement amplifiée par les bilans électoraux de l'automne 1945. Associé aux conversations avec de Gaulle, sur les parades possibles au refus catégorique d'un des trois grands ministères aux communistes⁷⁹, Auriol brandit avec une vigueur renouvelée la menace bolchevique pour conjurer toute perspective de « gouvernement socialo-communiste, à direction communiste »; en pleine crise ministérielle (au cours même de l'entretien avec de Gaulle, abandonné un instant à cet effet), il tança vertement Thorez et Duclos : « L'opinion publique s'inquiète de savoir si vous allez appliquer vos plans de conquête révolutionnaire du pouvoir »⁸⁰. Paradoxe apparent pour un responsable obsédé par la collecte maximale des postes de l'appareil d'État au bénéfice des siens, Auriol stigmatisa alors « les communistes qui eux pénètrent partout » et concoctent « le sabotage organisé dans les administrations »⁸¹.

On n'insistera pas ici sur un enthousiasme pour l'alliance anglo-saxonne étudié ailleurs, et qui couvrit opportunément, chantage au ravitaillement inclus, le refus de postes de responsabilité au parti honni. Auriol recourut volontiers à ce thème, autant contre les velléités de dignité de de Gaulle, en octobre 1945 – « le ravitaillement pourra s'améliorer quand nous aurons une bonne politique étrangère »⁸² – que, après le départ du général, contre le péril d'« un

gouvernement d'unité » dont il ne voulait à aucun prix. Il ne s'embarrassa d'ailleurs pas de précautions diplomatiques devant Thorez, lui déclarant le 21 janvier 1946, que « la question du ravitaillement [avait une ...] très grande influence sur la situation actuelle, et qu'une aide américaine importante nous était indispensable »⁸³ - appel quasi explicite au retrait de la revendication communiste de la présidence du Conseil ; de façon significative, Philip, qui avait récemment et de façon plus brutale encore, établi une relation obligée entre effacement communiste et bienveillance américaine⁸⁴, proposa le même jour qu'Auriol fût nommé président d'« un gouvernement tripartite à direction socialiste (...) seul [susceptible de] permettre un effort exceptionnel des alliés en matière de ravitaillement »⁸⁵. La fidélité aux Anglo-Saxons conduisit même le représentant de la Haute-Garonne à tenir sur l'Espagne, en comité restreint, le 1^{er} décembre 1945, un discours que ses auditoires départementaux ou régionaux eussent, malgré une éventuelle sensibilité anticommuniste très aiguë, probablement fort mal compris. Negrin n'étant pas jugé suffisamment anticommuniste pour inspirer confiance, Auriol se prononça pour un soutien apparent destiné à masquer un lâchage réel : il « pense que les Anglais nous suivraient⁸⁶, mais que les Américains qui sont en désaccord avec les Russes ne voudraient pas en Espagne d'un gouvernement éventuellement communiste. Cependant », concession formelle qui dut peut-être beaucoup aux attaches régionales d'Auriol, « nous ne pourrions avoir un délégué en France du gouvernement républicain espagnol, sans mettre le gouvernement français en difficulté avec Franco et les Américains »⁸⁷.

Enfin, comme chez tous les responsables socialistes les plus violemment antibolcheviques, la réelle dépendance vis-à-vis des Anglo-Saxons (Britanniques inclus⁸⁸), fut masquée, plus systématiquement dès 1946, par la dénonciation de la dépendance communiste à l'égard de Moscou. Auriol, qui avait évoqué le 7 mai 1946, en comité directeur, « les renseignements précis » reçus sur une récente conférence de J. Duclos devant les cadres communistes de Haute-Garonne, les fournit un mois plus tard aux délégués du Conseil national – présentant comme une sorte de secret suprême un discours que tout lecteur des archives P.C.F. sait *invraisemblable* sous cette forme, Duclos y disait textuellement, et j'ai pu recouper par plusieurs témoignages, « Notre politique extérieure est axée sur la politique de la Russie. Le parti communiste triomphe partout. Il est déjà vainqueur en Russie, mais il a également vaincu en Grèce et en Bulgarie, en Tchécoslovaquie et en Roumanie. Il faut que demain Thorez dirige les destins de la France, pour que nous puissions faire la République universelle du socialisme »⁸⁹.

- La tactique de gauche

L'influence considérable d'Auriol, sur d'incontestables bases très droitières, n'empêcha sans doute pas la S.F.I.O. régionale d'être traversée de courants plus

conformes à la poussée populaire constatée plus haut. L'historien se trouve dans certains cas incapable d'attribuer la persistance, voire la vigueur de ces tendances à un facteur unique : quel rôle y joua la sociologie, l'appartenance à des couches populaires, voire ouvrières ; la pression ambiante, l'argumentation cégétiste unitaire pour d'éventuels syndiqués (le cas est assez net chez le cégétiste du Sous-Sol Espinasse, de l'Aveyron; cf. *infra*), la puissance communiste ; la pure tactique enfin, fondée sur la conviction que le plus efficace moyen d'affaiblir l'adversaire communiste consistait à tenter de le tourner sur sa gauche ? L'existence de puissants courants de gauche est attestée à la Libération et dans la période suivante, et elle s'exprima dans le cadre des « nationalisations sauvages » étudiées par Rolande Treppe, notamment par la « mise en place des comités d'usine », aux côtés d'un P.C.F. certes beaucoup plus représenté⁹⁰. Quoiqu'il en fût, le Toulousain Badiou proclama à plusieurs reprises son attachement à des « réquisitions » (électricité, gaz et tramways) décidées « trois jours après la Libération » que les ministres de son parti, véritables détenteurs du pouvoir, ne prisèrent guère : dès novembre 1944, à l'évidence inquiet de leur réaction éventuelle, il cita une lettre récente de la Lyonnaise des Eaux qui, « deux mois après la Libération », avait l'audace de considérer la réquisition dont son usine à gaz avait fait l'objet comme « une situation de fait [et ...] une décision irrégulière », puis exigea, sans succès, un engagement de fermeté de la S.F.I.O. : « Si nous devons rendre l'usine à gaz de Toulouse à la Lyonnaise des Eaux, il faudra décider la démission des ministres socialistes ». A la même session, Exquarra (ou Esquarra), du Tarn-et-Garonne, réclama des « transformations de structure » qui impliquaient de « nationaliser le crédit et (...) les industries clefs » et de mettre en œuvre « à bref délai [le] programme du C.N.R. » – dont la direction soulignait alors plus volontiers « [les] lacunes et [les] imperfections » (D. Mayer)⁹¹ – et conclut qu'il fallait « taper sur les fortunes (...) rétablir la proportion entre le pouvoir d'achat des riches et celui des pauvres ».

Quelques mois plus tard, à l'époque où l'ensemble de la gauche de la S.F.I.O. dénonçait la capitulation de la S.F.I.O., sous la phrase nationalisatrice (ou « socialisatrice ») de Philip ou Moch, devant la politique de M. Pleven⁹² et où Auriol refusait toute distinction « entre les petits et les gros porteurs (...) en ce qui concerne l'indemnisation des actionnaires »⁹³, Badiou s'en prit ouvertement à Robert Lacoste – adversaire inébranlable, au sein du gouvernement, des « socialisations » que le parti prônait publiquement⁹⁴ – : « depuis huit mois (...) rien n'a été fait pour légaliser » les régies municipales. « Je demande que les ministres socialistes viennent expliquer ici pourquoi rien n'a été fait ». Badiou, qui avait effectué une démarche personnelle « auprès du ministre [fut] fort mal reçu. On [lui] répond[it] que nous avons été trop vite et que nous aurions dû attendre les décisions du gouvernement ». Lacoste avait, comme Badiou le redoutait depuis l'automne 1944, accepté la liquidation de la régie du Gaz de Toulouse : « une société privée [venait] d'obtenir directement du ministère de la

Production industrielle, où règne paraît-il quelqu'un qui est sinon socialiste, du moins socialisant, l'autorisation de vendre du gaz dans le périmètre de la ville de Toulouse »⁹⁵.

De même, les alliances à droite, avec l'U.D.S.R. ou le M.R.P., n'enthousiasmèrent-elles pas tous les responsables fédéraux régionaux. Espinasse qui, en novembre 1944, avait, tout en critiquant les communistes, invoqué des intérêts de classe en faveur de « l'unité prolétarienne » – « car lorsque je me trouve moi-même au fond de la mine, avec mes camarades communistes, nous sommes tous également exploités par le même patron, par le même capitalisme »⁹⁶ – lança, au congrès d'août 1945, un jugement catégorique sur l'U.D.S.R. de son département (l'Aveyron) : « Ce mouvement est dirigé purement et simplement par des réactionnaires »⁹⁷. En octobre, Deixonne, délégué du Tarn, se montra aussi sévère pour le M.R.P., qui « a (...) drainé toute la droite » (aux élections du 21 à la Constituante) et refusa l'alliance avec lui au sein du gouvernement - « avis unanime de [sa] Fédération (...) »⁹⁸.

Certains militants régionaux s'alarmèrent enfin très vivement d'une déprolétarianisation du parti que le projet de modification des statuts présenté au congrès d'août 1945, avec la caution de Blum, prélude au mouvement travailliste activement préparé, risquait d'accélérer. Descons, du Gers, se déclara « surpris » ; Zaksas, de la Haute-Garonne, craignit que la nouvelle n'entraînât « l'absence de la classe ouvrière » de la S.F.I.O., qui se transformerait du même coup « en un parti électoraliste et réformiste et peut-être même en un nouveau parti radical »⁹⁹. Les représentants des deux départements enfoncèrent le clou à la conférence des secrétaires fédéraux de février 1946¹⁰⁰.

Pareilles inquiétudes ne se dissocièrent pas, le plus souvent, de l'obsession évoquée plus haut, la crainte de l'accentuation des progrès communistes enregistrés depuis la Libération. De ce point de vue, la région toulousaine s'inscrit dans un processus national qui, à l'automne 1945, visa à rendre à la S.F.I.O., sur des bases très provisoirement gauchistes, les « joues roses » qu'elle envoyait au P.C.F. : du syndicat – avec la brève période ultra-revendicative de « Force Ouvrière » naissante – au parti, les socialistes, ici comme ailleurs, pensèrent pouvoir récupérer des forces sur les dépouilles d'un P.C.F. qui se serait englué dans les postes de responsabilité ministérielle, « aux prises avec la classe ouvrière qu'il [...] a] l'habitude de pousser aux revendications » - revendications que les rigueurs de la « bataille de la production » le contraindraient, espérait-on, à sacrifier¹⁰¹. Dans les fédérations, le mouvement tactique fut souvent opéré plus précocement. On a évoqué plus haut le discours ultra-revendicatif tenu jusqu'à l'été 1945 : les régions minières, où la concurrence S.F.I.O.-P.C.F. revêtait une intensité particulièrement élevée et où l'effort requis par les unitaires constituait, de façon vraisemblable, un terrain propice à l'exploitation des impatiences ouvrières, ouvrirent la marche¹⁰². On a vu que, à Carmaux, l'exigence unitaire du sacrifice

de la moitié des jours de congé offrit l'occasion d'ouvrir à partir du 16 août 1945, la crise engendrée par « la scission professionnelle qui existe, au sein de la mine et du syndicat des mineurs entre socialistes et communistes »¹⁰³. Dès mai 1945, sur fond de grèves ouvrières, traînée de poudre après la fin de la guerre, Zaksas qui, par ailleurs, avait opté en novembre 1944 pour les alliances à droite (avec le M.R.P.), proposa à son parti de s'engouffrer dans la brèche du mécontentement ouvrier : il lui fallait se porter à « la tête de l'action des masses populaires (...) c'est le seul moyen de conquérir les masses ouvrières dont nous n'avons pas encore trouvé complètement l'accès jusqu'à présent »¹⁰⁴. Très préoccupé, on l'a vu, par la composition sociologique de la S.F.I.O., il jugea, au congrès d'août, « la structure de cette dernière incompatible avec l'objectif d'entraîner la classe ouvrière ». Dans les sections locales, le prolétariat était introuvable ; il convenait donc au plus tôt d'organiser des « groupes » au sein de « sections d'entreprises ayant le même rôle politique que le groupe de quartier ». Toulouse fut citée comme modèle d'une telle orientation puisqu'elle comptait plus de 1 500 adhérents dans les groupes locaux et plus de 1 600 dans les groupes d'entreprises (dont des sympathisants)¹⁰⁵.

Dans le Tarn minier, où la question se posait avec urgence, Deixonne, qui, en octobre 1945, avait prôné, classiquement, la tactique d'usure gouvernementale du P.C.F. – envisageant de lui confier Ravitaillement et Finances, car « il y aura de lourdes difficultés dans les mois qui viennent »¹⁰⁶ – prescrivit en juin 1946, le remède qui rendrait à la S.F.I.O. la santé (ouvrière) que le P.C.F. était accusé de lui ravir : « il faut combattre le communisme par la gauche, c'est-à-dire faire du syndicalisme, fonder des groupes d'entreprise »¹⁰⁷.

À la vérité, pareille tactique, jugée convaincante par la direction du parti, comporta parfois des risques qui inquiétèrent fort cette dernière. A œuvrer sur le même terrain que le P.C.F., à le côtoyer, sur le terrain syndical notamment, les « gauchistes » de la S.F.I.O. étaient menacés de nouer des liens que la ligne politique choisie, on l'a vu, proscrivait avec inflexibilité. C'est précisément ce qui arriva, un (bref) moment, à Deixonne, dont le comportement alarma le comité directeur pendant l'année 1946, avant que l'atmosphère de « guerre froide » et les régulières pressions exercées depuis Paris, et par de véritables « commissaires en mission », ne le ramenassent à reconnaître dans le P.C.F. l'« ennemi principal »¹⁰⁸.

L'alerte avait cependant été sérieuse. En février 1946, Jaquet, chargé du dossier litigieux du Tarn, avait déploré que « Deixonne, après avoir été violemment antiunitaire [fût] maintenant devenu unitaire » ; il subissait « la mauvaise influence » de deux membres du bureau fédéral, Albet, ex-radical, et Rostre : Deixonne avait en effet constitué un comité d'entente avec les communistes pendant la dernière crise gouvernementale, lequel s'était réuni deux fois. Certaines

sections se prononçaient contre le bureau fédéral (celles de Carmaux et Gaillac), mais Albi et les sections rurales « suivent Deixonne (...) en faveur [duquel se déclarait] une majorité ».

Résolue à l'extrême rigueur – « le comité directeur doit être très sévère », conseilla Verdier¹⁰⁹ – la direction s'employa à circonscrire le sinistre au plus vite : envoi de Gazier, aux côtés de Thorez « lors de son voyage officiel à Albi pour y représenter le parti », le « souhait (...) » exprimé par Grumbach « que les ministres socialistes se déploient autant que Maurice Thorez ou Charles Tillon »¹¹⁰ ne se réalisant peut-être pas par hasard dans le Tarn ; télégramme d'une extrême fermeté le 19 avril 1946, – la circulaire n° 103 à tous les secrétaires fédéraux¹¹¹ – stipulant « interdiction absolue faire propagande commune pour référendum avec parti communiste (...) Aucune infraction tolérée par le comité directeur »¹¹².

Il semble bien que l'affaire tarnaise ne dépassa guère les querelles de personnes, les rancœurs contre tel « parachutage » de la direction parisienne¹¹³. Le gauchisme fédéral demeura fidèle à son objectif maintes fois revendiqué : faire pièce, sur le terrain ouvrier, au rival communiste. Le court terme des lendemains de la Libération ne couronna pas de succès la tentative, pas plus sur le plan régional que sur le plan national. Le sensible affaïssement socialiste relevé à l'occasion du scrutin du 2 juin 1946, on en mesurera l'écho toulousain dans le tableau qui suit, conduisit d'ailleurs Auriol à reconnaître : « Nos attaques contre les communistes n'ont pas été comprises »¹¹⁴

La poussée générale de la droite qui succéda à l'année 1945 n'empêcha pas en effet le P.C.F. de la région toulousaine de confirmer des tendances clairement établies à la Libération : une montée régulière, fondée notamment sur une transformation durable des rapports de force syndicaux, et qui affecta autant les bastions conservés (principalement la Haute-Garonne) que ceux perdus par la S.F.I.O. Celle-ci en fut alors réduite à se donner les moyens d'une contre-offensive – conduite sur des bases droitières ou gauchistes, voire sur la jonction des deux – dont les dividendes n'allaient se percevoir que sur une longue période exclue de cette étude. Sur le court terme, les deux années postérieures à la Libération, les rapports de force tendirent à s'inverser entre les deux formations constitutives de la gauche régionale.

POURCENTAGE DES VOIX EXPRIMÉES
AUX ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 1945 ET 1946,
EN FAVEUR DU P.C.F. ET DE LA S.F.I.O.

Départements	21 octobre 1945		2 juin 1946		10 novembre 1946	
	P.C.F.	S.F.I.O.	P.C.F.	S.F.I.O.	P.C.F.	S.F.I.O.
Ariège	33,7	32,8	31,6	29,1	33,4	28,7
Haute-Garonne	25,8	35	23,9	30,7	27,1	28,2
Gers	18,8	29	21,8	24,5	25,5	26,1
Lot	25,3	22,9	25,7	22,6	27,1	22,6
Hautes-Pyrénées	23,5	20,1	24,6	18	27	15,3
Tarn	25,5	25,8	24,3	23,7	27	23,6
Tarn-et-Garonne	18,9	25,5	19,6	22,2	20,6	20,5

Source : *Rapports du Comité central pour le XI^e Congrès du P.C.F.* (juin 1947, Strasbourg), pp. 124-127, 132-135, 140-143, Paris, 1947.

NOTES

1. Voir Michel Goubet, « Relations et enjeux de pouvoir à la Libération dans la région toulousaine » (et son article dans la *R.H.D.G.M.* n° 131, juillet 1983 : « Une république rouge à Toulouse à la Libération : mythe ou réalité ») et Pierre Laborie, « Le Pouvoir central face à la Libération dans la région de Toulouse » Toulouse, éd. Eché, 1986, c.r. du colloque de Toulouse *La Libération dans le Midi de la France* des 6-7 juin 1986.

2. Anticommunisme aussi vif mais description inverse du général Cochet, évoquant notamment dans la Haute-Garonne, l'Ariège et le Lot, *Les F.T.P. (qui) présentent des troupes généralement fort disciplinées, qui n'obéissent qu'à leurs chefs, mais ces chefs n'obéissent le plus souvent pas aux autorités locales, si elles n'appartiennent pas à leur parti.*

Rapport de Cochet sur la Délégation militaire pour le théâtre d'opérations sud (D.M.O.S.) n° 1/T4/7, s.d. (postérieur au voyage de De Gaulle à Toulouse), Service historique de l'armée de Terre (SHAT), 8P7, Délégation militaire pour le théâtre d'opérations sud (D.M.O.S.).

3. Même descriptif affolé, et démenti par les élections qui suivirent, dans le rapport anonyme du 15 décembre 1944 sur Marseille, brûlot contre Aubrac et les communistes du lieu. Archives Nationales (plus loin, AN) F1a 4023, CR de Marseille.

4. Lettre au colonel Chevalier, chef de la MMLA à Marseille, à propos de sa mission dans le Sud-Ouest (notamment dans le Lot), 30 septembre 1944, n° 112/MLA/ZO. *Idem.*

5. *Bulletin sur la situation dans les Régions et les départements* (plus loin, *Bulletin...*) n° 20, 28 décembre 1944, AN, F1a 4028.

6. Voir Rolande Trempé, « M et guérilleros », *op. cit.*, colloque de Toulouse....

7. Lettre du 30 septembre 1944, citée à la note 4.

8. Rapport cité à la note 2.

9. Compte rendu du C.C. d'Ivry, 21-23 janvier 1945, Archives de l'Institut de recherches marxistes (plus loin, IRM).

10. *Bulletin* ... n° 52, 13 mars 1945, AN, F1a 4028. L'épuration constitua un véritable leitmotiv des rapports préfectoraux jusqu'au printemps (ou à la fin de l'hiver) 1945 : voir AN, F1c III 1205 (Ain) à 1233 (Vosges) et F1a 4028.

11. *Bulletin* ... n° 29, 18 janvier 1945, *idem*.

12. Conférence nationale de la fédération du 17 décembre, c.r. in *Lettre fédérale d'information*, organe du Bâtiment C.G.T., n° 1, janvier 1945, p. 24, Archives fédérales.

13. Voir notamment les travaux de Rolande Trempé, Etienne Dejonghe, Annie Lacroix-Riz, relatifs aux mineurs après la Libération et les rapports préfectoraux (cités plus haut) des régions concernées.

14. *Bulletin*... n° 29, 18 janvier 1945, AN, F1a 4028.

15. Voir notamment « Les nationalisations "sauvages" à la Libération. Le cas toulousain », communication au Colloque de mai 1984 sur les nationalisations à la Libération, univ. de Paris I, ex. dactyl. 20 pages ; les trois dernières citations en proviennent, p. 1 et p. 14.

16. C.r. du Congrès de la Mutualité, 64 p., pp. 17, 59, 60 (pour les Toulousains) et *passim* (pour les autres) Archives fédérales.

17. La C.F.T.C. par ses élus aux C.E. n'était représentative que dans le Tarn, absente du Lot, de la Haute-Garonne, de l'Ariège, et des Hautes-Pyrénées, très peu nombreuse dans le Tarn-et-Garonne.

Lettre de l'inspecteur au ministre du Travail, Toulouse, 17 août 1945, AN, TR 14005. Pour les autres régions citées, même fonds.

18. Lettre de l'inspecteur ..., 11^e circonscription Marseille, 5 avril 1945, *Idem*. Jugement dans les mêmes termes in Lettres de l'inspecteur ..., 10^e circonscription, Montpellier, 26 juillet 1945; 5^e circonscription, Lille, 10 septembre 1945, *idem*, etc.

19. Lettre de l'inspecteur ..., Toulouse, 27 septembre 1945, *idem*.

20. Sur les problèmes à peine évoqués dans ce cadre (voir notamment Annie Lacroix-Riz, thèse d'État, *C.G.T. et revendications ouvrières ... 1944*, Paris I, nov. 1981, microfilm (Lille) *passim* ou *La C.G.T. de la Libération à la scission...*, E.S., 1983, *passim*).

21. A propos du ravitaillement, voir le *Bulletin* ... relatif à la région F1a 4028, (novembre 1944 - juin 1945) et F1a 4029 (juin - décembre 1945) les c.r. des réunions du P.C.F. et de la S.F.I.O. (références *infra*), et des assises syndicales (congrès

fédéraux : interventions des militants régionaux). Sur les salaires, même source avec primauté des archives syndicales (des fédérations C.G.T.). Sur les grèves, AN, F1a 4028 et 4029.

22. Sur les méthodes d'action "confédérées", voir Bernard Georges et al., *Léon Jouhaux (1921 - 1954)*, PUF, 1979 *passim*.

23. Expression couramment utilisée par les fonctionnaires d'autorité à propos de l'Union des femmes françaises.

24. *Bulletin* ..., n° 36, 3 février 1945, AN, F1a 4028.

25. Sur l'automne 1945 et la fondation de la revue F.O., voir Annie Lacroix-Riz, *C.G.T. et ...*, *op. cit.*, chap. I et III ou *La C.G.T. de la ...*, *op. cit.*, chap. 2.

26. C.r. du congrès des 5 - 7 août 1945, pp. 49-50, Archives fédérales ; sur la pertinence de la division unitaires-confédérés en fonction de la position prise à l'égard des 54 heures (pertinence admise, a posteriori, par les seconds) voir Annie Lacroix-Riz, *C.G.T. et ...*, pp. 594-596.

27. C.r. du congrès des 12 - 16 février 1946, p. 155 Archives fédérales.

28. Rapport du Préfet au ministre de la P.I., Albi, 18 août 1945, AD de la Haute-Garonne (pris en notes et obligeamment prêté par Rémy Pech), M 1941.

29. Cf. la position de Frachon in *C.G.T. et ...*, *op. cit.*, chap. III.

30. *Bulletin* ..., n° 29, 18 janvier 1945, AN, F1a 4028.

31. Sur cette notion, voir Rolande Trempé, « Les nationalisations... », *communic. cit.*

32. *Bulletin* ..., n° 36, 3 février 1945, AN, Fa 4028.

33. *Bulletin* ..., n° 41, 15 février 1945, *idem*.

34. On doit à l'honnêteté de dire que Tillon ne brandissait pas seulement la menace répressive mais exposait, comme tous les dirigeants communistes et unitaires, les motivations *nationales* de la « bataille de la production ».

Voir par ex. l'argumentation de Frachon dans *La bataille de la production, Nouvelle étape du combat contre les trusts*, série de « rapports, articles et discours » rédigés ou prononcés depuis le 10 septembre 1944, E.S., 1946.

35. *Bulletin* ..., n° 127, 2 août 1945, AN, F1a 4029.

36. *Bulletin* ..., n° 127, 13 mars 1945, AN, F1a 4028.

37. *Bulletin* ..., n° 127, 2 août 1945, AN, F1a 4029.

38. *Bulletin* ..., n° 95, 8 juin 1945, *idem*.

39. Tél. cité in lettre du C.R. au ministre de l'Intérieur, n° 6945 CR GB/FA, Toulouse, 27 août 1945. AD de Haute-Garonne (document communiqué par Rémy Pech), M 1941.

40. C.r. in *Œuvres* de M. Thorez, vol. 7, p. 137-182. S.C.9 (5-21° Bibliothèque de l'IRM Sur le caractère national de la baisse de l'absentéisme, Annie Lacroix-Riz, *C.G.T. et ...*, *op. cit.*, p. 403-404.

41. *Bulletin* ..., n° 176, 4 décembre 1945, AN F1a 4029.

42. Sur l'inépuisable gamme des divergences (analyses politico-idéologiques incluses), je renvoie à ma thèse d'État, *passim*. On trouvera en particulier dans les c.r. de congrès fédéraux (Cheminots, Sous-Sol, Alimentation [cf. congrès des 14-17 mai

1946 : fédération du Toulousain Forgues] etc.) des références aux rudes débats de l'heure : sur la parité unitaires-confédérés dans les instances dirigeantes, l'attitude pendant l'Occupation, les conceptions de l'action politique et ministérielle, "l'indépendance syndicale", etc. La région ne manifeste en l'espèce aucune originalité.

43. Voir les tableaux et graphiques des fédérations in Annie Lacroix-Riz, *La C.G.T. de la Libération ...*, op. cit., p. 71-74 et voir Alain Bergougnoux, *Force Ouvrière*, Seuil, 1975, *passim*.

44. Il dénonça l'utilisation des milices patriotiques « en particulier dans le bassin minier (...) au service d'un parti politique » lorsqu'elles devaient se mettre « au service du gouvernement pour restaurer l'ordre et non pour faire de la politique », c.r. du congrès des 9-12 novembre 1944, p. 309-310. Archives du secrétariat du parti socialiste (plus loin ASPS). L'Aveyron était alors agrégé à la région de Montpellier.

45. *Ibidem*, p. 458.

46. *Bulletin ...* n° 86, 15 mai 1945 (à propos de la situation en mars-avril). AN, F1a 4028.

47. *Bulletin ...*, n° 95, 8 juin 1945, *idem*.

48. Bernard Georges et al., *Léon Jouhaux ...*, op. cit., p. 272-274.

49. *Bulletin ...*, n° 111, 4 juillet 1945, AN, F1a 4029.

50. *Bulletin ...*, n° 176, 4 décembre 1945, AN, F1a 4029. Sur la conjoncture, référendum du 21 octobre et réorganisation de la tendance, bientôt appuyée sur la revue *F.O.*, Alain Bergougnoux, *F.O.*, op. cit., chap. II et Annie Lacroix-Riz, *C.G.T. et...*, op. cit., chap. I.

51. C.D. du 23 avril 1946, c.r. *in extenso*, vol. II. Archives personnelles de Daniel Mayer (plus loin ADM).

52. *Bulletin ...* n° 127, 2 août 1945. AN, F1a 4029.

53. Rapport du 18 août 1945, du préfet du Tarn, déjà cité, AD de Haute-Garonne, M 1941.

54. *Bulletin ...*, n° 17, 21 décembre 1944, AN F1a 4028.

55. *Bulletin ...*, n° 52, 13 mars 1945, *idem*.

56. C.r. des C.C. d'Ivry des 21-23 janvier et de Paris du 18 mai 1945. Archives de l'IRM.

57. Sur les grands débats politiques divisant, au second semestre, P.C.F. et S.F.I.O., Annie Lacroix-Riz, *C.G.T. et ...*, chap. I.

58. *Bulletin ...*, n° 176, 4 décembre 1945, AN, F1a 4029.

59 « Le problème des milices patriotiques suscite des difficultés sur le plan de la politique générale », c.r. du C.D. du 13 novembre 1944 (même référence pour Philip et Moch), ADM ; sur les choix « extérieurs » de la S.F.I.O., Annie Lacroix-Riz, *C.G.T. et ...*, et *Le choix de Marianne (les relations franco-américaines, 1944-1948)*, E.S., 1986.

60. Un des exemples les plus frappants de cette tactique à double volet me paraît être fourni par l'ultra-droitier Le Bail, dans la Haute-Vienne : voir *C.G.T. et ...*, op. cit. *passim*.

61. Congrès cité, p. 450-451. ASPS.

62. Voir le c.r. des conférences des secrétaires fédéraux puis des conseils nationaux, depuis 1945, *idem*.

63. Il imputa la baisse de leur influence à ce que « les socialistes font figure d'opposition systématique au gouvernement ». *Bulletin ...* n° 52, 13 mars 1945, AN F1a 4028.

64. *Ibidem*.

65. *Bulletin ...* n° 145, 4 septembre 1945, AN, F1 a 4029.

66. Au nom du rituel argument antisoviétique dont le caractère tactique ne se masqua pas toujours, Auriol affirma, en juin 1946, qu'il s'était montré partisan du Comité d'entente, mais conclut : « Je fais mon mea culpa; j'ai cru qu'à la Libération le parti communiste pourrait rejoindre le socialisme traditionnel, de même que l'U.R.S.S. aurait pu rejoindre l'Europe (*sic*). Eh bien ! Je me suis trompé ». CN du 9 juin 1946, p. 154. A.S.P.S.

67. On ne peut que renvoyer à la consultation des Archives de la S.F.I.O.

68. C.r. du 7 décembre 1944, 1^{er} vol. ADM Auriol avait été placé au premier rang de la délégation du C.D. chargée des contacts avec le P.C.F. (aux côtés de Renée Blum, Grumbach, A. Laurent, Le Troquer, D. Mayer, R. Verdier, J. Moch), C.D. du 22 novembre 1944, *idem*. La composition de la délégation au Comité d'entente fut arrêtée le 7 décembre (les mêmes plus Jaquet et A. Marty, Capgras et deux suppléants : Defferre et Depreux), C.D. du 7 décembre 1944, *idem*.

69. C.D. du 21 décembre 1944. Dès le 7, D. Mayer avait proposé l'envoi d'« une circulaire aux fédérations », stipulant que « le Comité d'entente n'est prévu que sur le plan national et qu'il n'en est pas question sur le plan régional et local ». *Idem*.

70. C.D. du 27 février 1945, *idem*.

71. C.D. des 13 mars et 20 février. *Idem*.

72. Le Congrès ratifia l'analyse virulente de Philip mais, comme lui, conclut en faveur d'une souplesse d'application plus adaptée au rapport des forces sur le terrain ; cf. Philip : « Une liste dite unique » rappelle « Vichy (...) quand on a voulu constituer le parti unique » ; mais « les situations locales ou régionales » variant, on devait laisser « la latitude aux fédérations (...) de faire non pas une liste unique mais des listes communes avec tel ou tel parti, tel ou tel mouvement de Résistance ». Le congrès souscrivit à pareille conclusion après avoir, dans la même motion, déclaré que « toute liste unique aurait pour seul résultat de réduire la participation au vote et d'ôter sa signification au scrutin ». Motion jointe au c.r. du congrès des 9-12 novembre 1944, 2 p. ASPS.

73. Sur la formation du M.L.N. et ses objectifs, voir les c.r. du congrès de novembre 1944 et des c.d. depuis la séance du 16 novembre 1944. Le 1^{er} février 1945, Daniel Mayer rapporta le témoignage de militants du M.L.N., selon lesquels pouvait se dégager, au sein du mouvement, une majorité contre le P.C.F. et le F.N. et qui « voulaient y constituer une majorité socialiste ». CD cité, ADM.

74. C.r. du CD du 13 juin 1945, ADM.

75. Il déclara, au C.D., le vote de la motion d'unité de novembre sincère, mais ces bons sentiments auraient été déçus par le fait que « depuis (...) les communistes ont fait un recrutement intensif sans discrimination », enrôlant ainsi ... miliciens et pétainistes. D. Mayer avait choisi une argumentation plus solide ou vraisemblable, en déployant une liste des attaques verbales et électorales « les plus graves » de responsables communistes contre les socialistes, devant le Comité d'entente (où les délégués du P.C.F. répliquèrent par leur propre panoplie de propagande « non seulement anticommuniste, mais aussi anti soviétique »). C.D. du 14 juin 1945, *idem*.

76. C.D. du 18 juin 1945, *idem*. Résultat du vote du C.D. : 6 voix contre (4 pour) « la R.P. dans des circonscriptions de 7 à 8 sièges », *ibidem*. Mais Auriol revendiqua le contraire de la position réellement prise devant le congrès d'août 1945 : nos ministres « ont défendu la représentation proportionnelle intégrale (...). Ils ont été battus » au sein du gouvernement. C.r. du congrès des 11-15 août 1945, p. 326. ASPS.

77. C.D. du 4 juillet 1945. *Idem*.

78. C'est au cours d'un entretien à trois, Auriol, Mayer, de Gaulle, que le second aurait « suggéré [au troisième] la création d'un ministère de la Défense nationale dirigé par un communiste, les ministères de l'Air, de la Guerre et de la Marine étant attribués respectivement à un représentant des trois grands partis ». C.r. du C.D. du 16 novembre 1945, vol. II, ADM.

79. Charge à laquelle le second répliqua avec flegme : « Nous voulons surtout sauvegarder la République ». *Ibidem*.

80. Voir les archives de la S.F.I.O., C.D. et réunions fédérales (notamment son intervention sur la « liste de socialistes et sympathisants » destinés à fournir « directeurs généraux et (...) directeurs » des futures entreprises nationalisées, in C.S.F. des 27-28 octobre 1945, p. 163-164. ASPS.

81. C.D. du 28 novembre 1945, A.D.M. Sous l'argumentation, générale dans la S.F.I.O. comme à droite, se profilait la hantise d'une pénétration de l'appareil d'Etat par ceux qui, jusqu'alors, n'avaient connu que les tâches d'exécution. Voir Annie Lacroix-Riz, *C.G.T. et ..., op. cit., passim*.

82. C.S.F. des 27-28 octobre 1945, p. 162, ASPS.

83. C.D. du 21 janvier 1946, ADM.

84. Voir notamment les C.D. des 24 octobre et 9 janvier 1946. *Idem*.

85. C.D. du 21 janvier 1946, *idem*. Pour plus de précision sur les choix extérieurs de la S.F.I.O., Annie Lacroix-Riz, *Le choix ..., op. cit., passim*.

86. On a peine à croire qu'Auriol crût vraiment à cette hypothèse : l'alignement travailliste sur Washington n'épargna pas l'Espagne, malgré les prudences vouées à l'apaisement de l'"aile gauche".

Voir les fonds du Quai d'Orsay dont on ne peut fournir ici la longue liste (notamment les cotes relatives au plan Marshall et au Pacte atlantique).

87. C.D. du 1^{er} décembre 1945, vol. II, ADM.

88. Auriol fut un des champions de l'alliance privilégiée avec le Labour Party, contrepois évident aux risques de tête-à-tête avec le P.C.F. Il fit écho, en juin 1945, au

« désir » exprimé par Laski « que des relations permanentes soient établies entre nos deux partis ». C.D. du 27 juin 1945, vol. I, *idem*.

89. C.D. cité, vol. II, *idem* et C.N. du 9 juin 1946, p. 154, ASPS. Ce type de langage (Russie, « République universelle » ...) est étranger à un militant communiste, sans compter l'analyse politique, la « victoire » en Grèce, voire même, en 1946, dans les trois autres pays, où elle n'était pas acquise, particulièrement en Tchécoslovaquie ...; ou l'idée d'une politique du P.C.F., « axée sur (...) ». Auriol, son « Journal » en témoigne, fut assez obsédé par le péril communiste pour manquer d'esprit critique devant la prose, fût-elle invraisemblable, des services de renseignements. Il reste du document « précis » un hommage de Duclos à la politique de l'U.R.S.S., qui ne constituait pas un événement...

90. Rolande Treppe, *communic. citée.*, p. 10-11.

91. D. Mayer le « présent[a] au congrès par devoir de loyauté (...) à l'égard du Conseil national de la Résistance » en annonçant, signes supplémentaire des réticences à l'égard dudit programme, « que le P.S. allait rédiger (...) son programme propre (...) dans les semaines qui viennent », c.r. du congrès des 9-12 novembre 1944, p. 52-53 ; Badiou, p. 485, 488; Exquarra, p. 493, 494, 496.

92. Socolover, de la Seine, au congrès d'août 1945 : voir son intervention in Annie Lacroix-Riz, *communic. au colloque de mai 1984*, cité à la n. 15, « L'État face aux nationalisations (1944-1946) », ex. dactyl., p. 8-9.

93. Critique de Philip, au C.D. du 12 novembre 1945, vol. II, ADM (Philip qui pratiquerait de même une fois hissé au poste de ministre des Finances).

94. Sur le rôle de Lacoste, Annie Lacroix-Riz, « L'Etat ... », *communic. cit.*, p. 7-8.

95. C.r. du congrès des 11-15 août 1945, p. 145, ASPS.

96. Congrès des 9-12 novembre 1944, p. 310, 311, *idem*; sur la critique, voir la note 43.

97. Congrès cité, p. 469 - ASPS.

98. C.S.F. des 27-28 octobre 1945, p. 99, *idem*.

99. Congrès des 11-15 août, p. 176 (Descons [Descaux d'après la CSF des 23-24 février 1946, séance du 23, p.182. *Idem*]), 212, 213 (*Zaksas*) *Idem*.

100. Celui du Gers réclama le retour au terme « prolétaire » ou « prolétariat ». Il semble que nous devenions un parti « petit-bourgeois ». Nous cessons d'être un attrait pour les masses ouvrières. Nous consacrons une nouvelle formule de déclaration de principes qui se traduit dans les faits puisque, vous le savez, un grand nombre d'ouvriers des grandes villes désertent le parti. « La fédération du Tarn (...), surprise de cet esprit révisionniste [demanda] le retour pur et simple à l'ancienne déclaration de principes », CSF des 23-24 février 1946, séance du 24, p. 13. *Idem*.

101. Max Lejeune, CSF des 27-28 octobre 1945, p. 136. Sur la tactique prônée avec une franchise particulièrement brutale par les éléments les plus droitiers du parti, Annie Lacroix-Riz, *C.G.T. et ...*, *op. cit.*, chap. I.

102. A propos du Pas-de-Calais, lire *L'Espoir* depuis 1945 (et *C.G.T. et ...*, *op. cit.*, *loc. cit.*).

103. Lettre du préfet du Tarn au ministre de la Production industrielle, Albi, 18 août 1945, AD de la Haute-Garonne, M 1941.

104. C.S.F. du 20 mai 1945, p. 174, 177, 178 ASPS.

105. Congrès des 11-15 août 1945, p. 213-214. *Idem.*

106. C.S.F. des 27-28 octobre 1945, p. 99-100. *Idem.*

107. CN du 9 juin 1946, p. 136. *Idem.*

108. A partir de 1947, les interventions de Deixonne au Conseil National ou au congrès attestent que l'anticommuniste l'emporta. Voir les sessions de 1947, *idem.*

109. C.D. du 12 février 1946, vol. II, ADM.

110 C.D. du 13 mars 1946, *idem.*

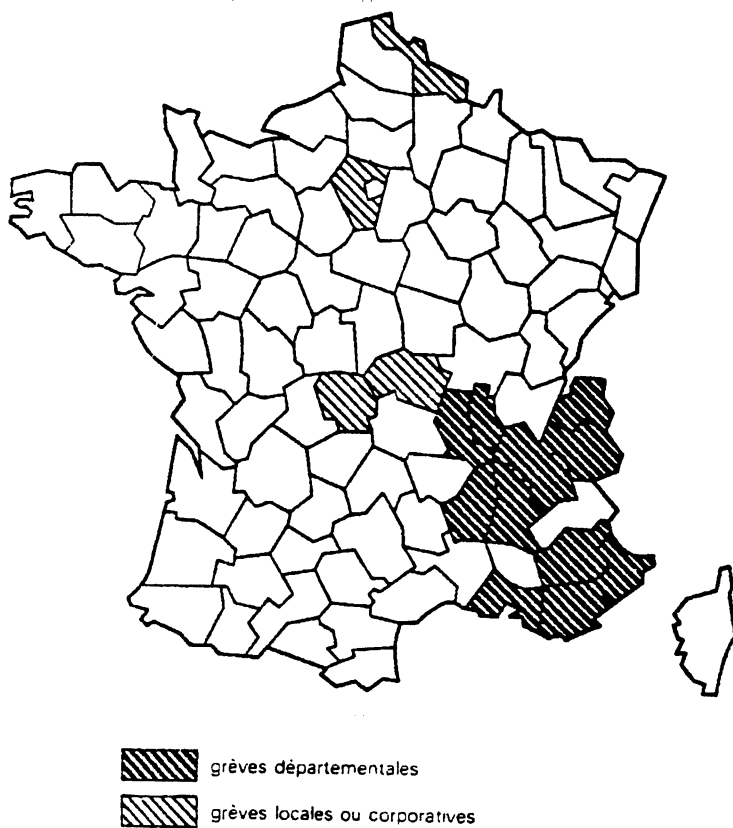
111. La circulaire ne visa pas une fédération, mais toutes celles que la campagne unitaire eût pu tenter, à l'occasion du référendum constitutionnel.

112. C.D. du 23 avril 1946, *idem.*

113. Au C.D. du 15 mai 1946, (*idem*), Grumbach exprima sa colère de n'avoir pas été choisi comme tête de liste de la fédération du Tarn - « Deixonne (...) a fait un travail de sape dans quelques grosses sections de la fédération ».

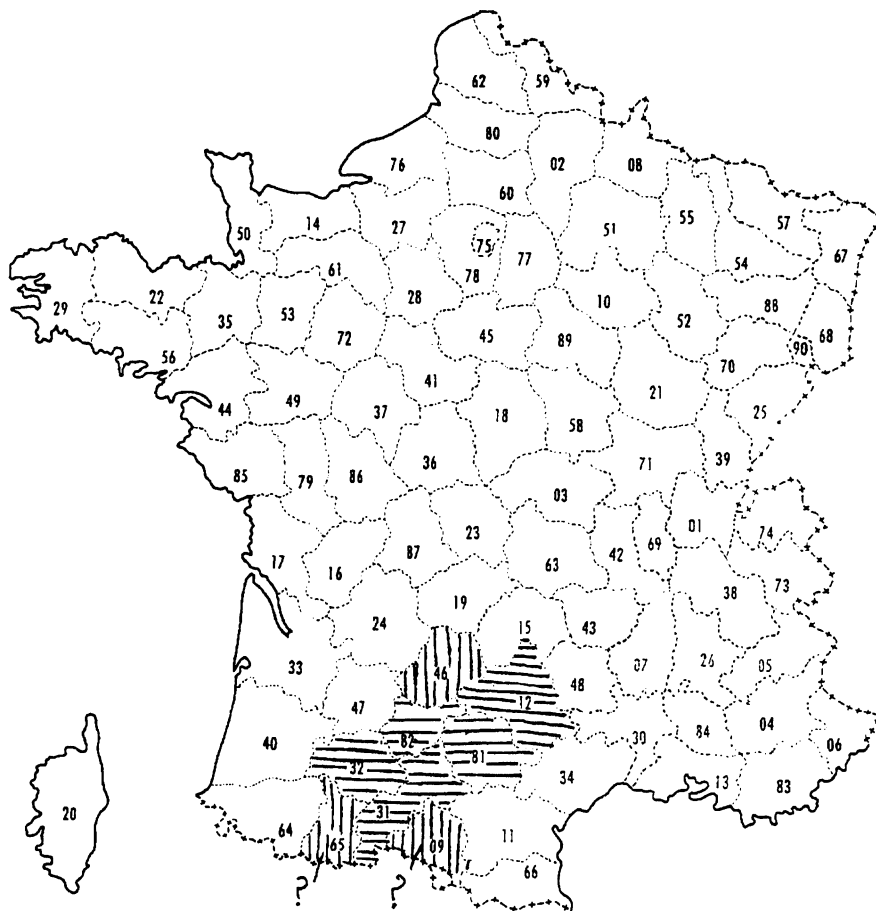
114. C. D. du 4 juin 1946. Perte nationale de la S.F.I.O. : 303 000 voix, soit environ 6,5%. *Idem.*

Carte n° 1

les grèves de mai 1945

Source : *Rapports des Préfets et des Commissaires de la République*,
AN, F1c 1205 à 1233, F1a 4028 à 4029

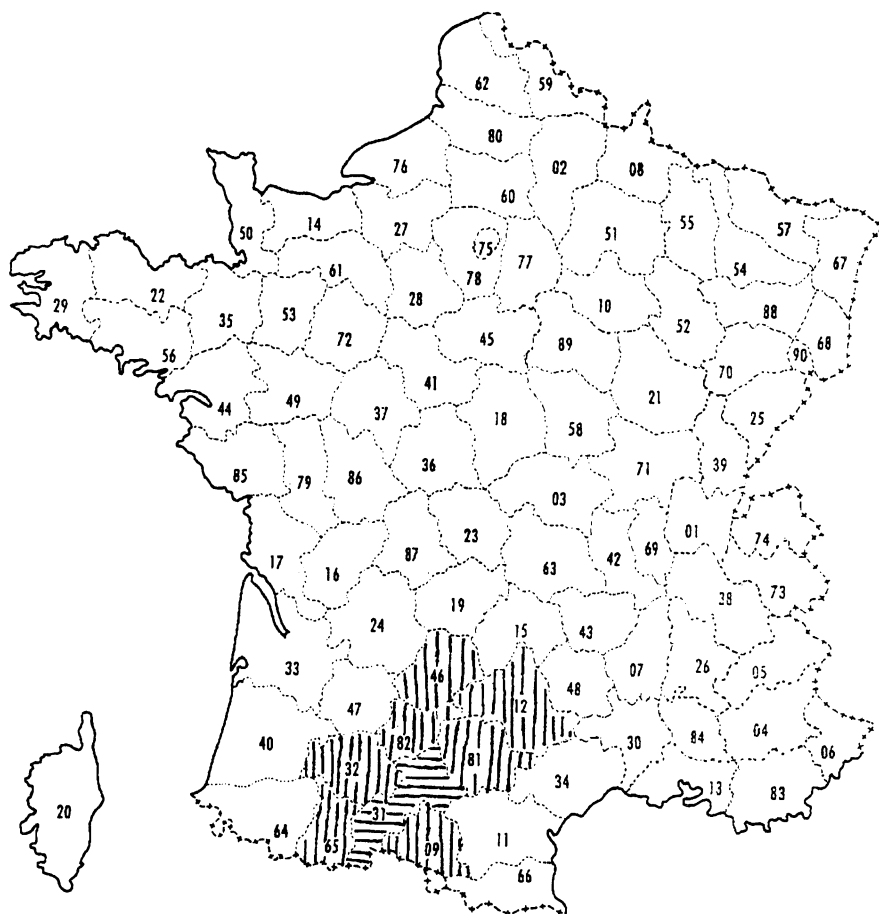
Carte n° 2



Légende : Majorité confédérée à l'UD en 1939
Majorité unitaire à l'UD en 1939
? Hypothèse

Source : Antoine Prost : *La CGT à l'époque du Front populaire, 1934-1939*,
A. Colin

Carte n° 3



Légende : Majorité confédérée à l'UD en 1946
Majorité unitaire à l'UD en 1946

Source : Votes au CCN des 12-13 novembre 1947, Archives confédérées de la CGT.
(voir autre carte sur la situation en 1939)

Pour une comparaison nationale (en 1936, 1939, 1946, voir Annie Lacroix-Riz, « La CGT, un exemple de renouvellement des dirigeants syndicaux », *MEFRM*, t. 95, 1983-2, p. 89.

LA PRESSE ET LES PROBLÈMES POLITIQUES À LA LIBÉRATION DANS LE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Jacques-Augustin BAILLY
Maître en histoire, journaliste

Dans la ferveur de la Libération, fin août 1944, monte une grande espérance, celle qu'après plus de quatre ans de mensonges officiels, s'ouvre enfin une ère nouvelle de liberté, liberté des actes, liberté de la parole. Ce rôle, la presse issue de la Résistance s'apprête à le remplir.

Mais, et c'est l'objet de la présente étude, dans la R3, plus précisément dans le Bas-Languedoc, cette tentative est, en définitive, un échec. Née dans l'ombre du nouveau pouvoir, la nouvelle presse ne peut voler de ses propres ailes et retombe vite dans les schémas d'avant-guerre avec cette différence qu'au lieu de deux quotidiens régionaux, il n'en reste plus qu'un au bout de quelques années.

Les raisons de cet échec sont toutes inscrites dans la première année de la Libération ; je vais les détailler en décrivant successivement la constitution de cette presse, sa nature, l'atomisation résultant de sa confrontation aux problèmes politiques et enfin en expliquant pourquoi le contre-pouvoir habituel que constituent les journalistes au sein d'un journal n'a pas pu jouer.

I. UNE NAISSANCE AMBIGUË

Les journaux qui paraissent dans la R3 quelques jours après le départ des Allemands en août 1944 sont souvent issus de journaux clandestins paraissant depuis 1942-43.

Hors des publications à caractère national qui sont parvenues vaille que vaille sous l'Occupation (comme *Combat* ou *Témoignage Chrétien*), existent des feuilles souvent ronéotypées dont la majorité émane du parti communiste comme *Le Cri du Gard et de la Lozère*, *Rouge-Midi*, *Le Travailleur du Languedoc*. Elles poursuivent en général leur carrière après la Libération avec le même titre.

Le dernier numéro des journaux quotidiens paraissant sous Vichy, *L'Éclair* et *Le Petit Méridional*, est mis en vente le 20 août 1944. Le véritable enjeu de la Libération en matière d'information est la prise de contrôle de leurs locaux, rédactions et imprimeries car là seulement existent les moyens d'assurer une diffusion de masse.

Les intentions de la Résistance quant à la prise de contrôle sont claires : avant la Libération, en 1943, des délégués régionaux ont été choisis par deux membres du Comité général d'études. Les instructions à leur intention ont été rassemblées dans un document dit le « Cahier Bleu » par Pierre-Henri Teitgen. Pour la R3, ce délégué est Henri Noguères, dit Mathias, par ailleurs membre du directoire du comité régional de Libération. Son rôle est précis : enquêter dès avant la Libération sur l'activité des journaux, préparer les équipes qui doivent prendre la suite et remettre un rapport au commissaire de la République à qui appartient la décision d'autoriser telle ou telle publication à paraître.

Sur le plan uniquement régional, il est intéressant de se référer aux intentions affichées par la Résistance dans le Plan d'Insurrection rédigé par le futur intendant régional de police, Gitard, et diffusé à partir du 24 octobre 1943 auprès des responsables. Ce plan prévoyait la poursuite de la publication des quotidiens sous le contrôle de comités provisoires d'administration composés de résistants de la presse, l'arrestation des anciens dirigeants, administrateurs et directeurs, et la garde des locaux par la police d'Etat et des éléments de la Résistance.

Dans la phase d'application, il y a eu quelques différences. D'abord le délégué régional à l'Information dut être remplacé ex abrupto, en raison de son arrestation par les Allemands, par Georges Sadoul qui est communiste alors qu'Henri Noguères est socialiste. Ensuite, la prise de contrôle des deux quotidiens s'est passée dans des circonstances mal connues. Peu d'auteurs, peu de témoins ont donné jusqu'ici des détails sur cette opération. Roger Bourderon dans sa *Libération du Languedoc méditerranéen* est celui qui en dit le plus en écrivant : « [que] les milices patriotiques du Front national avaient occupé, dès le départ des Allemands, les locaux du *Petit Méridional* et de *l'Éclair* »¹.

C'est ici que se pose le premier problème politique à propos de la presse à la Libération. Il est en effet établi que jusqu'à l'accrochage de Montferrier — en date du 25 août 1944 — les milices patriotiques du Front national sont peu nombreuses et peu armées. Elles ne participent pas à la mise en défense de la ville les 21, 22 et 23 août, mise en défense qui est essentiellement le fait du M.L.N. (Mouvement de Libération nationale) auquel s'est rattaché le M.N.P.G.D. (Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés). Les 150 à 200 membres des Milices Patriotiques du Front National que recense le lieutenant-colonel Arsac au soir du 24 août — veille de Montferrier — doivent

être, pour la plupart, armés par des mousquetons prélevés sur les stocks abandonnés par les Allemands.

Jusqu'au 24 août, les seules activités connues des milices patriotiques du Front national consistent en la distribution de tracts (mort de G. Costes le 21 août) et en la saisie des imprimeries des deux quotidiens (cf. Bourderon).

Les rares témoignages qui font état d'une prise inopinée, quasi individuelle des deux journaux, ne sont pas encore étayés suffisamment pour être retenus comme définitifs. Le rôle, par exemple, de Montcouquiol dans la prise du *Petit Méridional*, demande à être précisé d'autant que certains témoignages rapportent que Montcouquiol aurait caché des armes à l'imprimerie du *Petit Méridional* sous l'Occupation, ce qui ne cadre pas avec l'idée d'une prise inopinée, presque accidentelle.

Quelle signification a tout cela ? Y a-t-il eu partage des tâches entre un M.L.N. nombreux, bien armé et encadré se chargeant de la défense et un F.N. moins nombreux et mal armé se chargeant de la propagande exclusivement ? Mais pourquoi n'y a-t-il aucune trace de cet accord, de ce partage ?

Y a-t-il au contraire, dans la confusion des premiers jours, volonté du parti communiste, par l'intermédiaire des milices patriotiques du F.N., de s'assurer seul le contrôle de la presse, ou encore, devant la faiblesse des effectifs du F.N., volonté des chefs de marquer la présence de leur groupe par une action unilatérale et plus spectaculaire que ne pouvait l'être la garde des sources du Lez, par exemple ?

En l'état actuel de la recherche, il n'est pas possible de répondre de manière satisfaisante à ces questions.

Quoiqu'il en soit, une équipe unique, se réclamant du Comité national des journalistes et se plaçant sous l'égide du C.R.L., publie le 23 août le premier numéro d'un journal unique *L'Information du Languedoc*. Unique car, est-il précisé dans une sous-tribune de la première page du premier numéro, les circonstances présentes l'imposent, et provisoire car *L'Information du Languedoc* doit laisser la place à deux quotidiens, l'un issu du Front national, l'autre du Mouvement de Libération nationale, en conformité sur ce point à l'accord passé sous l'Occupation entre les deux mouvements.

L'argument peut être considéré comme valable mais on ne peut s'empêcher de penser que voilà bien des circonvolutions et de se demander pourquoi chaque mouvement ne put, d'emblée, lancer sa propre feuille. Pourquoi ? sinon peut-être parce que de délicats équilibres étaient en cours et qu'il est toujours difficile de rendre ce que l'on a pris, en l'occurrence un des deux journaux.

On le voit, dans la R3, c'est dans une certaine ambiguïté que naît la presse de la Libération, ambiguïté qui demeure en raison de la rareté des témoignages directs sur cet épisode. Quelle est alors, par exemple, l'activité du Délégué Provisoire à l'Information, celle du président du C.D.L. ? Question pour le moment sans réponse, qui s'ajoutent aux précédentes.

L'Information du Languedoc paraît pendant quatre jours. Le 27 août, jour de l'arrivée massive des maquis à Montpellier, elle fait place à *La Voix de la Patrie*, organe du Front national et à *Midi Libre*, organe du Mouvement de Libération nationale. Journaux de facture et contenu très semblables. Sur le plan juridique rien n'est encore établi quant à la propriété des publications qui n'ont qu'une autorisation de paraître. Je ne décrirai pas ici le mécanisme de transfert de propriété qui ne s'acheva que dans les années 1953-54 après décision des tribunaux quant à l'indemnisation des anciens propriétaires, assurée par l'intermédiaire de la Société nationale des entreprises de presse, la S.N.E.P., qui s'était vu confier, en 1946, les biens mis sous séquestre.

II. EFFLORESCENCE DE LA PRESSE MAIS QUALITÉ DIVERSE

Les deux organes politiques que sont *La Voix de la Patrie* et *Midi Libre*, nés dans une certaine ambiguïté, commencent leur carrière dans une autre ambiguïté : organes déclarés de deux mouvements de résistance, ils sont aussi, ils veulent être des journaux d'information.

Difficulté constitutionnelle, écueil traditionnel de la presse : comment informer honnêtement en se déclarant d'emblée partisan ? Cette contradiction peut être surmontée les premiers temps grâce au besoin quasi physiologique de journaux qu'a la population. Les journaux sont les seuls vecteurs propres à renseigner les Français à propos du ravitaillement : quels tickets, quels approvisionnements, quels arrivages ? Le ravitaillement occupe couramment la moitié d'une page soit le quart de la superficie du journal qui ne comporte qu'une feuille. Le journal sert aussi à bien d'autres choses, allumage du feu, emballage, etc. Son achat est indispensable.

Généralement, la première page est consacrée à l'information nationale et internationale et la deuxième, moitié au ravitaillement, moitié à l'information locale et régionale, tribunes et "papiers" politiques réservés aux porte-parole du Mouvement. Le sport retrouve assez vite sa place ainsi que l'antenne viticole.

Un mois après la Libération paraissent en effet régulièrement des protestations contre le prix du vin jugé trop faible dans ce style si particulier qu'affectionnent encore de nos jours les responsables, journalistes et chantres viticoles. L'idée de rupture avec le passé qui se dégageait de cette nouvelle presse est du coup bien entamée.

Il ne faut pas plus d'un mois en effet aux nouveaux quotidiens pour chausser les pantoufles de leurs prédécesseurs, se faire le relais du lobby viticole et exiger de l'Etat centralisateur qu'il reprenne sa politique de subvention pour abreuver les populations septentrionales.

Remarquable continuité, dont un bon exemple est affiché dans *Midi Libre* du 8 novembre 1944. Les informations et la chronique viticole passent de la deuxième à la première page avec leurs caractéristiques permanentes quels que soient l'époque et le régime : revendication permanente, culpabilisation de l'Etat, ignorance (volontaire ou réelle) des mécanismes économiques, courte vue, démagogie, absence de perspectives d'évolution, absence d'auto critique. Aucun lien, par exemple, n'est fait entre les difficultés du ravitaillement et l'incapacité de l'agriculture à produire fut-ce un minimum de cultures vivrières.

Midi Libre et *La Voix de la Patrie*, de façon générale et dans les premiers mois, se distinguent peu : même importance accordée à l'épuration, même approximation dans l'information — un des journaux parle de 50 morts à Montferrier du côté allemand alors qu'il y en eut dix... — surtout même façon d'écrire comme si les lecteurs étaient tous résistants, avaient tous souhaité la défaite de l'Allemagne et celle de Vichy et étaient tous de gauche, mêmes certitudes que toutes les personnes arrêtées sont coupables — au mépris de la présomption d'innocence.

A côté des deux quotidiens et avec eux, c'est une véritable efflorescence. Des feuilles spécialisée ou non paraissent ou reparaissent en se réclamant, pour certaines, de leur existence clandestine sous l'Occupation. C'est le cas, par exemple, de *L'Étoile du Languedoc*, c'est le cas de la presse communiste stricto sensu.

Il y a un besoin de liberté, d'expression, et la période semble favorable pour faire du neuf. Henri Noguères met au travail, rétribué, un étudiant résistant qu'il installe dans un local de la délégation régionale à l'Information. Il lui confie le soin de mettre sur pied un journal pour la jeunesse avec bandes dessinées. L'affaire tourna court.

Une autre tentative, celle de *L'Étudiant Libre*, organe de l'Association générale des étudiants de Montpellier, est montée par quelques étudiants résistants ; journal assez bien réalisé sur 8 feuilles, bien écrit, mais qui n'a eu qu'un seul numéro le 3 novembre 1944.

Plus réussie est la tentative montée par des membres de l'état-major du M.N.P.G.D., Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés. L'hebdomadaire *L'Homme Libre* puis *Le Tigre* — après le refus d'agrément du titre par la famille Clemenceau — paraît début juin 1944 et s'affirme rapidement après la Libération comme un journal assez remarquable pour l'époque par la qualité de ses articles et de ses rédacteurs.

Le Tigre, qui se dit « Au service des prisonniers — pour perpétuer l'esprit des camps » est un pur produit « Prisonniers de guerre ». L'état-major du Mouvement, à Montpellier, est constitué d'un certain nombre d'intellectuels. Le

directeur est un journaliste : François Malric, et parmi les rédacteurs il y a un agrégé, Charles Camproux, deux professeurs de faculté dont Maurice Charny, et un journaliste qui fera beaucoup parler de lui : Pierre Vianson-Ponté.

Paraissant sur 12 pages dans tout le Midi puis toute la France, transférant même, en 1946, sa rédaction à Paris, *Le Tigre*, remarquablement rédigé, alterne les articles sur la politique et la culture, privilégie l'article de fond, parle des constitutions, des relations internationales, d'économie, appelle un chat un chat et ne rejette pas l'humour.

Très vite, il évite de tomber dans le travers du « prisonnierisme » – si l'on veut bien excuser ce néologisme –, se crée une clientèle avant de tomber, plusieurs années après sa naissance, victime de dissensions internes. Mais c'est une autre histoire.

Bien entendu, tous ces journaux se débattent dans de graves difficultés liées essentiellement aux disponibilités de papier. En décembre 1944, le ministre Teitgen indique, lors d'une des premières séances de l'Assemblée consultative qu'un trop grand nombre d'autorisations de paraître a été accordé vu la crise du papier et qu'il serait souhaitable que l'on fit marche arrière.

En outre, parfois, les problèmes politiques s'en mêlent. Ainsi, démuné d'autorisation dans les premières semaines de la Libération, l'hebdomadaire communiste *Le Travailleur du Languedoc* se voit menacé de saisie à l'initiative d'Henri Noguères, rapporte le commissaire de la République Jacques Bounin.

Cependant, les difficultés politiques et matérielles ne peuvent stopper la remarquable progression de certains titres durant les premiers mois de la Libération. Ainsi, *Midi Libre* serait passé entre le n° 1 et le n° 99 de 33 962 à 96 835 exemplaires.

Il existe à l'époque une autre forme de presse à propos de laquelle il faut dire quelques mots : la radio.

Le poste de Montpellier reprend ses émissions le 26 août 1944 avec un émetteur provisoire. Deux semaines environ après, la Direction de la Radio à Paris lui retire l'autorisation d'émettre autrement que dans des « plages » déterminées du programme national. Relayant donc Paris, le poste de Montpellier ne dispose plus, en cumulant les tranches, que d'une heure et vingt minutes de diffusion par jour.

La radio fut utilisée au début par le colonel Carrel (de Chambrun) et le commissaire de la République pour quelques allocutions. Pour le reste, il est difficile d'en appréhender le contenu — faute d'archives écrites ou sonores — sinon à travers des titres de rubriques : petite « Chronique de la Résistance », qui disparaît à la mi-septembre 1944, « En attendant nos prisonniers » courte émission de cinq puis deux minutes à 13 heures. Les autres s'intitulent « Suivez le guide », « En flânant dans la rue », « La chronique du nez en l'air ». Il est difficile de savoir dans quelle mesure le contenu de ces rubriques est à l'unisson des

titres, titres sur l'origine desquels on peut s'interroger : conformisme poético-radiophonique de l'époque, inconscience ou incapacité des producteurs, consignes... Je n'insisterai pas sur le décalage entre ces émissions et la réalité quotidienne. Je rappellerai simplement qu'en « flânant dans la rue », durant les deux, trois premières semaines de la Libération, chacun pouvait être témoin d'exécutions dans les fossés de la Citadelle à deux pas de l'Œuf, de débuts de lynchage ou passer devant certaine prison clandestine où, selon J. Bounin, l'on torturait.

Cependant il est certain que la radio est utilisée pour délivrer des messages politiques. J'ai cité des allocutions de Carrel et Bounin, fin août 1944, mais il y a des exemples plus tardifs : début novembre 1944, un délégué à la Propagande prononce une allocution en faveur du maintien des milices patriotiques. Bien entendu, pour tous ces messages, il est impossible de mesurer l'impact.

III.

L'ÉCUEIL MAJEUR : CHOISIR ENTRE INFORMER OU PROPAGANDER

Face aux problèmes politiques, la presse quotidienne réagit comme l'instrument d'une faction politique et non comme un organe d'information. Cette attitude est constante dès septembre 1944. La contradiction entre le rôle politique affiché et le rôle d'information aboutit, en 1945, à une crise majeure qui achève l'éclatement du M.L.N. dans le Bas-Languedoc.

La Voix de la Patrie ne connaît pas de crise semblable à celle de *Midi Libre* en 1945. La ligne du journal est assurée par la présence du communiste Louis Mardon² à la direction du journal et par la capacité du parti communiste à diriger de facto le Front national. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de tensions au sein de la rédaction de *La Voix de la Patrie* comme on le verra plus loin.

Midi Libre n'a pas une telle ligne idéologique. Il y a de tout au M.L.N., des chrétiens aux communistes en passant par des socialistes. Avant que le journal puisse exprimer le point de vue du M.L.N., encore faut-il que ce point de vue soit défini ce qui n'est pas toujours le cas.

Un exemple typique de cette situation est l'arrivée à Montpellier du colonel Zeller comme chef de la 16^e région. Sa prise de fonction n'est signalée par *Midi Libre* qu'à l'issue de la crise de plus d'un mois qui divise C.N.R. et gouvernement sur la question de l'intégration des F.F.I. dans l'armée, et encore la rédaction se retranche-t-elle derrière une dépêche d'agence pour annoncer la nouvelle.

On retrouve le même processus au début de l'affaire du désarmement des milices patriotiques. Début novembre 1944, *Midi Libre* a besoin pour évoquer l'affaire, de reprendre deux articles de *Libération*, ce qui montre la difficulté qu'a l'équipe

rédactionnelle à traiter par elle-même une information. Il lui faut attendre que l'instance politique, ici le M.L.N., ait défini sa position. Comme le M.L.N. est divisé sur ce point, il faut un prétexte, en l'occurrence les articles de *Libération*.

Les questions politiques sont évoquées d'une certaine manière : par des articles signés M.L.N. ou des tribunes libres de responsables M.L.N. C'est le cas, par exemple, début novembre, pour préconiser le regroupement du M.L.N. et du Front national, tentative de créer un grand parti de la Résistance qui échoue, courant 1945, non sans briser au passage le M.L.N.

Cependant, ces articles et tribunes ne constituent pas à proprement parler une information. Ils sont rédigés par les dirigeants du mouvement et s'adressent, non pas au lecteur, mais aux militants, aux responsables de la Résistance, aux pouvoirs publics. C'est du second degré de compréhension, une langue de bois avant la lettre. Il faut être féru de Résistance, connaître les arcanes des mouvements et leur histoire pour s'y retrouver.

On consultera avec intérêt, dans *Midi Libre* du 7 novembre 1944, l'article de Lucien Roubaud, président du C.R.L., sur « Ce que veut le M.L.N. », qui conclut à l'union F.N.-M.L.N. au nom de la non-exclusion des communistes de la communauté nationale.

A l'époque, le M.L.N. n'a pas encore tranché la question de l'unité. Des responsables, dans la région, sont opposés à cette idée. Le journal du M.L.N. est bien, ici, un moyen de pression utilisé par les tenants de l'unité, il est bien un organe politique que se disputeront ensuite les deux tendances, unitaires et non-unitaires.

Plate-forme politique, le *Midi Libre* est utilisé dans l'affaire du désarmement des milices patriotiques jusqu'à janvier 1945, jusqu'au discours de Thorez, utilisé aussi pour protester contre la nomination d'E. Gambardella à la direction de la radio, contre la fixation par le gouvernement de la date des élections municipales avant le retour des prisonniers.

Le débat le plus important de l'année 1945 est celui de l'union de la Résistance. Le Front national fait le maximum pour obtenir l'accord de fusion avec le M.L.N. mais l'opération échoue lors du congrès M.L.N.

Dans la région, dès la fin de 1944, la ligne de partage se dessine nettement au sein du M.L.N. Un de ses responsables, Jean Bène, par ailleurs président du C.D.L. de l'Hérault, fait figure de chef de ligne non unitaire et se retrouve, en septembre 1945, au premier plan lors de l'affrontement entre les deux tendances M.L.N. issues du congrès de janvier 1945. Les unitaires M.L.N., un tiers des mandats environ, rejoignent alors, courant 1945, le Front national pour former le M.U.R.F., Mouvement unifié de la Résistance française. Pour autant, ils conservent dans le Bas-Languedoc, le journal du M.L.N. : *Midi Libre*.

Le résultat, si l'on se place du point de vue du lecteur, est qu'il existe dans l'ex-R3 deux grands quotidiens dont l'un défend les thèses communistes et l'autre se retrouve sur les mêmes positions. En simplifiant, le P.C., qui représente environ le quart du corps électoral, détient, non pas "de jure" mais « de facto », 100 % de la presse quotidienne.

Situation très vite jugée intolérable tout à la fois par le gouvernement et la majorité du M.L.N., spécialement à la fin de l'été 1945 alors que commence la campagne référendaire pour décider de l'avenir des institutions. Le P.C. prône le « Oui - Non », oui à la première question : pas de retour à la III^e République, non à la seconde : pas de limitations au pouvoir de l'Assemblée constituante. Le gouvernement est appuyé pour le « Oui - Oui » par les socialistes, le M.R.P. et ce qui reste de la droite.

Le contrôle de la presse écrite quotidienne devient alors un enjeu considérable, encore plus là où le P.C. est en position dominante. Le gouvernement va porter le fer dans plusieurs villes, notamment Lyon, Grenoble, Besançon, Toulouse et Montpellier.

A Toulouse, par exemple, le ministre Soustelle envoie les C.R.S. pour que puisse paraître *La Démocratie*, avatar de *La Dépêche*, ce qui est traduit, dans *La Voix de la Patrie* comme une opération visant à expulser des locaux de l'ex-*Dépêche* le journal du Front national et celui du M.L.N.

A Montpellier, l'autorisation de paraître attribuée à Roger Bellon pour *Midi Libre* lui est retirée ; elle est donnée à Jean Bène représentant de la majorité nationale du M.L.N. La minorité refuse ce transfert, les C.R.S. occupent les lieux, le journal cesse de paraître non sans avoir, comme *La Voix de la Patrie* et dans les mêmes termes, lancé une campagne diffamatoire contre Jean Bène. Finalement, un modus vivendi est trouvé début octobre 1945 : Jean Bène laisse la direction à Roger Bellon, donc à la minorité, et devient directeur politique du *Midi Libre*. Marché de dupes, dira-t-il plus tard.

Qu'est-ce que le lecteur moyen a compris de cet affrontement ? Sans doute pas grand-chose. L'instrument d'information n'a été qu'un enjeu politique, qu'une machine de propagande que se disputent deux tendances opposées.

Telle est la presse de l'époque : partisane, non-représentative, enjeu de pouvoir. Je l'ai dit, là sont les germes de ses problèmes futurs : désaffection des lecteurs puis disparition pour un journal, survie pour l'autre au prix de l'adaptation.

IV. L'ÉPURATION DU CONTRE-POUVOIR

Pour bien saisir cette situation parfois complexe, il faut savoir qu'il n'existe pas, à ce moment, au sein des journaux, d'équipes rédactionnelles capables de contrebalancer le poids du politique en affirmant les simples règles déontologiques de la profession de journaliste. Pour quelles raisons ?

Les journalistes de l'époque peuvent se diviser en plusieurs catégories : ceux qui ont écrit sous Vichy et sont conservés en raison d'activités plus ou moins résistantes ; ceux, résistants, qui s'improvisent journalistes à la Libération et pensent à faire carrière et ceux pour qui le fait d'écrire dans un journal est un acte foncièrement politique – application du programme de la Résistance ou d'un parti. Le journalisme est alors un aspect de la lutte politique dans la cité. Tous ont un point commun : la politique mais la troisième catégorie est volontiers dogmatique, les deux autres sont plus pragmatiques.

L'état d'esprit évolue au fil du temps. Passé l'enthousiasme des premiers jours, le politique cède parfois à la nécessité de s'adapter pour que le journal survive. Ainsi, à *La Voix de la Patrie*, certains s'interrogent sur l'orientation du journal et sur l'opportunité de s'intéresser au lecteur autrement que par le biais du ravitaillement. D'importantes discussions eurent lieu à l'époque à *Midi Libre* comme à *La Voix de la Patrie* avec cette particularité pour ce dernier journal que le poids idéologique y fut plus grand. Un ancien journaliste m'a rapporté la venue, presque la descente, de Casanova, membre influent du P.C. avant son éviction, aux seules fins d'expliquer à un journaliste qu'il ne saurait être question de rendre compte d'une exposition de peinture abstraite, considérée alors par le P.C. comme une expression réactionnaire et décadente de l'art. Il y eut, sur bien d'autres sujets, des tiraillements entre communistes de circonstance et communistes de stricte observance. Des exemples : le journal peut-il accueillir telle ou telle publicité ? Le journal peut-il faire savoir aux femmes, c'est-à-dire aux femmes d'ouvriers, qu'elles peuvent utiliser un tire-lait et vendre leur excès de lait maternel ? Un journaliste fut rappelé à l'ordre pour avoir prôné cette méthode en ces temps de disette.

De surcroît, à partir du 1^{er} avril 1945, la carte de journaliste est créée. Elle est indispensable pour exercer cette profession. C'est le début d'une deuxième épuration dans la presse. La première avait eu lieu dans les premiers jours de la Libération avec l'arrestation des principaux administrateurs, directeurs et rédacteurs en chef de *L'Éclair* et du *Petit Méridional*.

Cette épuration n'est pas prise à la légère. Elle n'épargne pas les correspondants locaux. Le M.L.N., par exemple, nomme des épurateurs dotés d'une voiture, luxe conséquent à l'époque, qui vont dans chaque village, enquêtent sur le correspondant, recueillent l'avis des résistants du secteur, essentiellement des membres de la S.F.I.O., du P.C. et des radicaux. Il semble que le veto de ces résistants était difficilement contournable. Les litiges entre eux et l'épurateur étaient réglés directement par le directeur du *Midi Libre*, Roger Bellon. Nous n'avons pas de chiffres concernant le nombre des épurés.

Pour les journalistes professionnels, la procédure est la suivante : ils demandent leur carte à la délégation régionale à l'Information. Celle-ci saisit le C.D.L., lequel, procédure exceptionnelle, ne renvoie pas en commission comme pour les autres professions. C'est en séance plénière, comme pour les conseillers généraux, qu'il donne son avis. Quand le demandeur n'est pas connu, le C.D.L. demande à l'un de ses membres d'enquêter puis de rendre compte, toujours en assemblée plénière. Ici, heureusement, nous disposons de quelques chiffres.

Le 6 avril 1945, le C.D.L. se saisit des premières listes et il en est ainsi jusqu'à la fin de l'année. Au total, 56 journalistes voient leur demande soumise au C.D.L. qui émet 35 avis favorables dont 22 immédiatement et 13 après une enquête parfois assez longue. 30 enquêtes sont ordonnées. A leur issue, et sans que l'on connaisse la procédure, 2 journalistes sont refusés, 13 admis et le C.D.L. ne donne pas de réponse à 15 demandes. Sur 6 refus au total, deux sont émis après enquête et quatre immédiatement.

Malheureusement nous n'avons l'exposé des motifs ni pour l'acceptation ni pour le refus. Tout au plus peut-on remarquer que si Louis Mardon, directeur de *La Voix de la Patrie*, est admis sans enquête, le directeur du *Midi Libre*, le Roumain Labin, dit Roger Bellon, ne voit pas son cas soumis au C.D.L., Ferdinand Paloc, résistant et déporté, doit se soumettre à cette procédure à son retour des camps. Il est cependant admis sans enquête.

En ce qui concerne les 15 demandes qui ne reçoivent pas de réponses, j'ai pu établir, pour l'un des quinze, qu'il s'agissait d'un prisonnier de guerre rapatrié en mai-juin 1945 et qu'il a fait ensuite toute sa carrière professionnelle comme journaliste dans la région. Les non-réponses du C.D.L. ne peuvent donc pas être assimilées à un refus.

Peut-on estimer que la quasi-totalité des journalistes est passée par là ? Sans doute, car l'absence de Bellon peut s'expliquer par le fait qu'il n'a pas encore la nationalité française. Peut-on aussi, à partir des noms, estimer les proportions de résistants et, ou, de patriotes parmi les journalistes notamment en se référant aux 22 avis favorables émis sans enquête ? La réponse est difficile en raison de la perte de mémoire des résistants survivants sur ce point... Tout au plus peut-on remarquer des résistants authentiques dans ce groupe des 22 comme Maurice Bujon, Ferdinand Paloc, Louis Mardon, Marcelle Ninoff. Pour les autres il est difficile de trancher entre résistant et patriote, membre actif d'un groupe ou réseau, sympathisant ou simple client d'un des nouveaux hommes forts.

Pour terminer sur ce point et montrer la difficulté d'établir des frontières nettes, voici deux courtes citations. La première est tirée de *De la paille et du grain* de Jean Paulhan, publié en 1948 :

Les ingénieurs, entrepreneurs et maçons qui ont bâti le Mur de l'Atlantique se promènent parmi nous bien tranquillement. Ils s'emploient à bâtir de nouveaux murs. Ils bâtissent les murs des nouvelles prisons où l'on enferme les journalistes qui ont eu le tort d'écrire que le Mur de l'Atlantique était bien bâti.

A contrario, la seconde est de Simone de Beauvoir, tirée de *La Force des choses* (édition Folio de 1963) :

Je trouve parfaitement injuste qu'on ait excusé la collaboration économique mais non qu'on ait sévi contre les propagandistes d'Hitler. Par métier, par vocation, j'accorde une énorme importance aux paroles (...) Il y a des mots aussi meurtriers qu'une chambre à gaz.

CONCLUSION

La presse à la Libération dans le Bas-Languedoc suscite de nombreuses interrogations mais a, malheureusement, suscité jusqu'ici peu d'études.

Certes le matériau proprement dit de la recherche est abondant, les collections sont bien sûr disponibles, mais les témoignages permettant de décrypter, de comprendre tel ou tel aspect, brillent le plus souvent par leur absence.

Ce ne serait pas l'un des moindres mérites de ce colloque que de réveiller les mémoires endormies.

Peut-être est-ce beaucoup demander ? Il est vrai que le rapport des Français avec leur presse a toujours été particulier et souvent conflictuel. Cela vient sans doute de ce que le mot presse est généralement associé au mot pouvoir. La tradition est en effet longue de cette mésalliance. Que l'on se souvienne de Richelieu et de Louis XIII rédigeant pour *La Gazette* ou du *Moniteur* sous l'Empire, et l'on pourrait multiplier les exemples jusqu'à nos jours.

Assurément, du point de vue de la presse, la Libération dans la région, comme dans le reste de la France, ne peut être considérée comme l'embellie espérée. Les grands débats entre Mauriac et Camus par journaux interposés ne peuvent faire oublier que la presse issue de la Résistance ne survécut guère à la Libération. Je citerai au hasard *Ce soir*, *Le Populaire*, *Franc-Tireur*, *Libération* et, plus tardif, *Combat* et *La Voix de la Patrie* dans le Bas-Languedoc.

Des résistants eurent conscience qu'il fallait réformer la presse, la séparer du pouvoir et de l'argent. Ce furent les ordonnances de 1944 qui restèrent, nous le savons maintenant, lettre morte faute d'avoir pris en compte cette donnée apparemment simple : pour vivre un journal doit avoir des lecteurs.

Ni pire, ni meilleure qu'ailleurs, la presse régionale a connu finalement les mêmes vicissitudes que la presse nationale. Quand elle a succombé, c'est faute d'avoir pu surmonter ses contradictions constitutionnelles ; des contradictions qui étaient aussi à l'époque, disons-le à sa décharge, celles de beaucoup de Français.

NOTES

1. In *Libération du Languedoc méditerranéen*, Hachette, p. 203 et 175.
2. J. Bounin, *Beaucoup d'imprudences*, Stock 1974, p. 191-192.

LA PRESSE QUOTIDIENNE RÉGIONALE DANS L'HÉRAULT À LA LIBÉRATION

Marie-Jeanne PÉREZ
Maître en histoire

Jusqu'en 1944, deux quotidiens se partagent la clientèle de la presse régionale dans le département de l'Hérault : *L'Éclair* et *Le Petit Méridional*. Ils sont nés dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, au début d'une période qu'on qualifie souvent "d'âge d'or pour la presse française".

L'Éclair, qui s'est d'abord intitulé *L'Union Nationale*, existe depuis 1868. Il est l'expression de la droite cléricale. *Le Petit Méridional* a été créé en 1876. C'est un journal républicain, laïque, et principalement inspiré par le courant radical.

En août 1944, ces deux journaux, comme tous les titres qui ont continué à paraître sous l'Occupation, sont interdits. Leurs imprimeries sont investies par les forces de la Résistance qui font paraître deux nouveaux quotidiens : *Midi Libre* et *La Voix de la Patrie*.

La Libération fait donc table rase. Elle voit naître dans l'Hérault une nouvelle presse, en rupture avec les deux quotidiens qui animaient la vie politique, sociale et culturelle du département depuis sept décennies.

Cette mutation est presque instantanée. En quelques jours, des résistants, sans posséder ni capitaux ni titres de propriété, s'emparent des imprimeries des journaux interdits et font paraître de nouveaux quotidiens. Ils sont animés d'un idéal novateur. Ils affirment vouloir substituer à la presse d'occupation qualifiée de « pourrie », une presse libre, dévouée au service public, indépendante des puissances d'argent, et transparente dans ses structures.

La plupart des historiens de la presse n'hésitent pas à parler de révolution à propos de ce bouleversement, qui touche l'ensemble des publications françaises.

Cette révolution a été préparée dans la clandestinité. Une des attributions du comité régional de Libération a été de répartir les locaux de *L'Éclair* et du *Petit Méridional* aux deux grands mouvements de la Résistance languedocienne : le Mouvement de Libération nationale prendra *L'Éclair*, le Front national aura *Le Petit Méridional*.

Cette répartition ne semble pas avoir posé de problème politique majeur. Il est à noter toutefois que Lucien Roubaud, président du Comité régional de Libération, proposa à Henri Noguères, socialiste et représentant des mouvements unis de la Résistance au sein de ce comité, la responsabilité du futur journal du M.L.N. Selon lui, Henri Noguères, qui avait brigué en vain le poste de président du comité régional de Libération, sans doute irrité par son échec, refusa¹. C'est donc Lucien Roubaud qui assura la mise en place de *Midi Libre*.

Le Front national avait déjà sous l'Occupation son journal : *La Voix de la Patrie*. Fondé en 1942, d'abord sous le titre de *Patriotisme et Insurrection*, puis sous celui du *Patriote du Midi*, avant de s'intituler durablement *La Voix de la Patrie*, il parut assez régulièrement dans la clandestinité.

Ronéotypée puis imprimée à partir de janvier 1944, *La Voix de la Patrie* était principalement animée par un instituteur, Louis Mardon, qui deviendra le directeur du journal lors de sa parution légale en août 1944.

Dans son premier numéro officiel, le 27 août 1944, *La Voix de la Patrie* met en avant cette continuité de la clandestinité à la légalité. Elle rappelle qu'elle existe depuis trois ans, et s'intitule : *le journal du Front national pour le Languedoc-Roussillon, fondé en 1942 sous l'Occupation allemande, par un groupe de Français*.

Contrairement au Front national, le M.L.N. n'a pas eu de publication unique et régulière dans la clandestinité. *Midi Libre* n'existe pas avant le 27 août 1944. En fait, la création du journal a été préparée très rapidement au début de l'été 1944. Dans un numéro anniversaire, publié le 27 août 1984², Jean Graille raconte la rencontre de cinq résistants du M.L.N. dans un café de Limoux. « Nous avons mis au point la première fois de façon pratique la création d'un quotidien à Montpellier ... Nous devons nous revoir, ajoute-t-il, mais nous nous sommes retrouvés à Montpellier, à la Libération, juste avant la sortie du premier numéro ». À cette réunion participait également Madeleine Rochette, de son vrai nom Nina Morguleff, qui confirme : « Il n'y a pas eu de préparation à proprement

parler, car étant donné le danger quotidien, il n'était pas question de préparer des numéros »³.

A la veille de la Libération toutefois, deux décisions importantes sont arrêtées. Toutes deux ont été prises par Lucien Roubaud. Il a choisi le titre du journal, *Midi Libre*, et son directeur, Jacques Bellon.

Le passage de *L'Éclair* et du *Petit Méridional* à *Midi Libre* et *La Voix de la Patrie* s'est fait en quelques jours. *L'Éclair*, par exemple, paraît régulièrement jusqu'au 18 août 1944. Selon les registres de tirage du journal, le 19 août, une panne d'électricité empêche la parution. Le 20 août ne paraît que l'édition de Montpellier : ce sera la dernière.

Midi Libre et *La Voix de la Patrie* publient leur premier numéro le 27 août. Sept jours séparent donc la dernière édition de *L'Éclair* de la première publication de *Midi Libre*. Mais les Montpelliérains ne seront privés d'informations que pendant deux jours : le 21 et le 22 août. Du 23 au 26 août en effet paraît *L'Information du Languedoc*. Publié par le comité régional de Libération, ce bulletin assure la transition entre les quotidiens qui ont paru pendant l'Occupation et ceux qui paraissent au lendemain de la Libération.

Dans son numéro 1, il annonce que *L'Éclair* et *Le Petit Méridional*, « qui se sont déshonorés en se mettant au service de l'ennemi », sont supprimés et ne reparaitront plus. *L'Information du Languedoc* arrête sa publication au numéro 4, daté du 26 août 1944. Son rôle est terminé : le lendemain paraissent *Midi Libre* et *La Voix de la Patrie*.

L'installation des patriotes dans les locaux de *L'Éclair* et du *Petit Méridional* s'est faite sans heurt. Ils n'ont rencontré aucune résistance. C'est Albert Marsall, journaliste à *L'Éclair* jusqu'en 1944, qui a pris possession tout seul des locaux du journal. « Le matin du 21 août, raconte-t-il⁴, je suis venu au journal. Je me suis fait apporter le drapeau français par les gens du service de nuit. J'ai fait une croix de Lorraine avant de faire hisser le drapeau. Les officiers allemands de la censure habitaient juste en face du journal mais il n'y a pas eu d'incident. Vers neuf ou dix heures, le président du conseil d'administration du journal, M. Azaïs est arrivé en compagnie de quelques-uns de ses adjoints. J'ai déclaré qu'au nom de la Résistance, j'occupais le journal et je leur ai demandé de rentrer chez eux et de se mettre à la disposition des autorités. Michel Azaïs ne se faisait pas d'illusion, il a accepté. Dans les heures qui ont suivi, Jacques Bellon est arrivé avec Madeleine Rochette ».

Au *Petit Méridional*, c'est de la même manière un ancien journaliste du quotidien, Pierre Montcouquiol, qui le 21 août a pris possession des locaux et a procédé à l'installation de *La Voix de la Patrie*.

La prise de possession des locaux de *L'Éclair* et du *Petit Méridional* a été facilitée par le rapport des forces militaires, favorable aux forces de Libération en ce mois d'août 1944, mais aussi par l'organisation de la résistance depuis 1942 au sein du personnel des deux quotidiens. Des noyaux actifs du Front national s'y sont formés sous l'impulsion de journalistes comme Pierre Montcouquiol. Les M.U.R. y comptent aussi des partisans comme Albert Marsall, qui milite dans le journal jusqu'en juillet 1944 (il ne prend la fuite qu'après l'arrestation de Georges Campredon, qui travaillait à l'atelier de composition et qui fut arrêté le 24 juillet 1944). Ferdinand Paloc, rédacteur à *L'Éclair*, entra dans la clandestinité en 1943, année où il fut arrêté dans l'Aveyron. Maurice Bujon, actuel P.D.G. de *Midi Libre*, déclare avoir pu mener une action de résistance à l'intérieur du journal jusqu'au 19 février 1944 où il dut fuir les Allemands venus l'arrêter à *L'Éclair*. Il explique que « sur une vingtaine de journalistes à Montpellier, quatre ou cinq résistaient, trois ou quatre collaboraient avec les Allemands, le reste ne faisait rien »⁵. De son côté, Albert Marsall affirme que la direction de *L'Éclair* savait qu'il avait créé un réseau de résistance dans le journal, qu'elle aurait pu lui nuire mais qu'il n'a jamais été inquiété par elle. « Ils n'étaient pas favorables à la Résistance, dit-il, mais ils étaient corrects. Ni pour, ni contre. Sur la réserve ».

La Libération a fait table rase des journaux existants, dont les titres ont disparu. Mais elle l'a fait avec réalisme et tolérance, en gardant dans les nouveaux quotidiens la majorité des hommes qui réalisaient les anciens. *Midi Libre* et *Le Petit Méridional* ont chacun un nouveau directeur. Mais on y retrouve de nombreux journalistes des rédactions de *L'Éclair* et du *Petit Méridional*.

A son arrivée dans les locaux de *L'Éclair*, le premier geste de Lucien Roubaud est de s'adresser au personnel. Il l'informe qu'il n'y aura pas d'épuration sauf pour les gens qui se sont compromis avec les occupants et lui demande de suivre la politique du général de Gaulle. L'épuration, en effet, ne sera pas très sévère. Selon Maurice Bujon, dans la rédaction montpelliéraine, quatre journalistes sur douze ont été écartés, dont Aymard, chef de la rubrique locale, qui participait aux manifestations pro-allemandes et écrivait des articles de propagande en faveur du régime de Vichy. Joffre, journaliste devenu préfet du gouvernement vichyste, a été fusillé. Par contre, André Bernard, officier de réserve qui avait été pétainiste et avait porté la francisque, avant, selon les dires d'André Marsall, « de se comporter très bien », fut maintenu à son poste de secrétaire administratif. Par ailleurs, un photographe et un journaliste sportifs furent d'abord poursuivis pour avoir accompagné en Algérie Jean Borotra, premier vainqueur français de la coupe Davis puis ministre des Sports de 1941 à 1942 dans le gouvernement de Vichy. Ils cessèrent d'être inquiétés après une intervention de Maurice Bujon.

Dans les agences locales de *Midi Libre*, par contre, tous les anciens correspondants de *L'Éclair* sont remplacés. C'étaient en général des notables locaux, tous liés aux autorités en place.

Dans la rédaction montpelliéraine de *La Voix de la Patrie*, on retrouve également aux côtés de nouveaux rédacteurs, venus au journal à la Libération, un nombre important d'anciens journalistes, résistants ou non, du *Petit Méridional*.

Cette permanence d'une majorité du personnel des anciens journaux explique en grande partie la rapidité avec laquelle a pu être assurée la publication des nouveaux quotidiens. Les équipes de composition et d'impression sont restées les mêmes. Les rédactions n'ont été modifiées qu'en partie, par l'arrivée de résistants qui apprennent rapidement leur métier au contact de journalistes déjà expérimentés. Seules sont changées radicalement les équipes de direction. Encore faut-il remarquer, et même souligner, que le rédacteur en chef de *Midi Libre*, Maurice Bujon, a été journaliste à *L'Éclair* jusqu'en février 1944. De la même manière Pierre Montcouquiol, rédacteur en chef de *La Voix de la Patrie*, est un ancien journaliste du *Petit Méridional*.

Les directeurs de *Midi Libre* et de *La Voix de la Patrie* sont par contre des hommes nouveaux dans le monde de la presse héraultaise. Le M.L.N. et le Front national les ont désignés pour mettre en place des quotidiens destinés à promouvoir les idéaux de la Résistance.

C'est bien dans cet esprit que Lucien Roubaud a choisi Jacques Bellon, qu'il connaissait déjà avant la guerre. Jacques Bellon, de son vrai nom Armand Labin, était le fils d'amis parisiens de Lucien Roubaud. Juif né en Roumanie d'un père journaliste, J. Bellon a fait ses études secondaires puis préparé une licence de philosophie à Paris, avant de bifurquer vers le journalisme. Il a été journaliste à Paris, puis à Ankara et à Berlin, où le spectacle de la montée du nazisme et du développement de la puissance militaire allemande l'a conduit à l'antifascisme militant.

Pendant la guerre, il s'engage d'abord dans une unité combattante, malgré sa nationalité roumaine, puis en 1942, il entre dans la Résistance.

Jacques Bellon est donc à la fois un professionnel du journalisme et un antifasciste résolu. Deux raisons qui font que Lucien Roubaud l'a choisi. Mais il y en a une troisième sur laquelle L. Roubaud insiste. Jacques Bellon n'était pas anticommuniste. « Il était à gauche, dit L. Roubaud, pas communiste au sens de membre du P.C., il aurait plutôt flirté avec Trotsky, mais il était antifasciste et près des communistes »⁶.

Cette attitude politique de Jacques Bellon convenait tout à fait à Lucien Roubaud qui souhaitait que *Midi Libre* corresponde à un des derniers vœux du Comité national de la Résistance : « l'union de tous les Français, communistes compris, fascistes exclus » dit Lucien Roubaud.

Lucien Roubaud voulait également que *Midi Libre* ne devienne pas l'organe d'un parti politique et il pensait que Jacques Bellon aurait l'intelligence et la force de caractère nécessaires pour résister aux pressions. Il souhaitait que *Midi Libre* soit un grand journal d'information et de reportage, dont l'objectivité ne soit pas compromise par des considérations partisanses.

Le comportement de Jacques Bellon semble avoir répondu à ce vœu. Maurice Bujon le décrit comme « un homme très à gauche, mais pas idéologue pour deux sous. Il était très pragmatique, dit-il. Il se rendait compte que si nous faisons un journal partisan, *Midi Libre* n'aurait aucun avenir ».

Le directeur de *La Voix de la Patrie*, Louis Mardon, est devenu journaliste pendant la Résistance, en assurant clandestinement la parution de l'organe du Front national. Instituteur de formation, Louis Mardon a longtemps été membre de la S.F.I.O., dont il a été secrétaire fédéral en Haute-Loire pendant huit ans⁷. Il cesse d'être socialiste en 1937, estimant que la S.F.I.O. a trahi le Front populaire. Il adhère au parti communiste pendant la Résistance.

Quand il devient directeur de *La Voix de la Patrie* en août 1944, Louis Mardon est donc membre du P.C.F. Mais il dirige un journal qui est l'organe du Front national. Et il a embauché dans son quotidien une équipe où se côtoient communistes et non-communistes. Louis Mardon souhaite en effet que *La Voix de la Patrie* retrouve tout le lectorat d'avant-guerre du *Petit Méridional*, qui était un journal radical. A ses débuts, *La Voix de la Patrie* se fait donc le porte-parole d'un éventail d'opinions de gauche assez large.

Au lendemain de la Libération du Languedoc, *Midi Libre* et *La Voix de la Patrie* sont dirigés par des hommes très marqués par le programme du C.N.R. et par l'idéal d'une union de tous les Français contre le fascisme. La guerre n'est pas finie. Pendant des mois, elle imprègne fortement le contenu de ces deux quotidiens où les résistants continuent de combattre le fascisme. En fait, *Midi Libre* et *La Voix de la Patrie* se ressemblent alors beaucoup. Paul Balmigère raconte par exemple que, alors qu'il représentait le parti communiste au C.R.L., il connaissait mieux les journalistes de *Midi Libre* que ceux de *La Voix de la Patrie*. Et Maurice Bujon se souvient qu'en 1944, un gros propriétaire viticole de Frontignan lui avait confié, en s'étonnant, qu'il ne voyait pas de différence entre les deux journaux.

Les deux nouveaux quotidiens semblent avoir vite trouvé l'agrément des lecteurs. Alors qu'au cours des sept premiers mois de l'année 1944, *L'Éclair* tire à 60 000 exemplaires, *Midi Libre* tire déjà à plus de 80 000 exemplaires à la fin de 1944, et à plus de 90 000 en 1945. De son côté, *La Voix de la Patrie* a un tirage de 80 000 exemplaires en 1945, et de 90 000 en 1946. Comme dans la plupart des autres départements français en effet, le nombre des lecteurs de la presse quotidienne, et plus particulièrement de la presse régionale, a augmenté dans les mois qui ont suivi la Libération.

A la Libération, *Midi Libre* et *La Voix de la Patrie* n'ont pas été confiés à des partis politiques mais aux deux grands mouvements de la résistance, le M.L.N. et le Front national, qui unissent chacun en son sein des hommes de sensibilités politiques différentes.

Très vite, les partis politiques, et plus précisément la S.F.I.O. et le parti radical vont contester cette répartition. Ils s'estiment insuffisamment représentés dans les équipes qui dirigent les nouveaux quotidiens et plus particulièrement dans *Midi Libre*, organe du M.L.N. De son côté, la direction régionale des M.U.R. puis celle du M.L.N. rappellent qu'elles ont toujours privilégié la représentation des mouvements de Résistance par rapport à celle des partis politiques.

Cette polémique n'est pas nouvelle. La constitution du comité régional de Libération, de l'automne 1943 au printemps 1944, avait déjà provoqué un conflit au sein de la direction des M.U.R. Un différend avait alors opposé Henri Noguères, favorable à une représentation de la S.F.I.O., et Gilbert de Chambrun, qui estimait que si des socialistes participaient individuellement à la résistance, la S.F.I.O. en tant que telle n'avait mené aucune action de résistance contre les Allemands⁸. Or les directives nationales du M.L.N. précisait que seules les organisations ayant des troupes actives et structurées pouvaient être représentées. Le point de vue de Noguères l'emporta. Mais quand Noguères brigua la présidence du comité régional de Libération en février 1944, ce fut Lucien Roubaud que les résistants choisirent de désigner, ce qui entraîna la démission de Noguères et d'un autre membre de la S.F.I.O., François Missa.

Dans le département de l'Hérault, le socialiste Jean Bène eut plus de chance que Noguères. Il obtint la présidence du comité départemental de Libération, après de vifs débats au sein du M.L.N. Dans le Gard par contre, le M.L.N. menaça de se retirer du comité départemental de Libération si un représentant de la S.F.I.O. participait à sa direction.

La polémique va rebondir à l'automne 1945, à l'occasion de la mise en place de la société *Midi Libre*. Le 6 août 1945, *Midi Libre* constitue une société d'exploitation, formée exclusivement de journalistes résistants travaillant au quotidien, et dirigée par Jacques Bellon.

Mécontent, le socialiste Jean Bène, qui brigue la direction du journal, fait appel à la direction nationale du M.L.N. qui intervient en sa faveur. A la demande du ministre de l'Information Jacques Soustelle, le commissaire de la République Jacques Bounin prend un arrêté annulant l'autorisation donnée à Jacques Bellon d'exploiter *Midi Libre*, et confiant le journal à Jean Bène.

Immédiatement, c'est la crise : l'équipe de *Midi Libre* s'oppose à cet arrêté, en appelle au soutien des lecteurs, et organise une garde du journal pour empêcher l'occupation des locaux par les C.R.S.

Albert Marsall se souvient qu'il y avait des cortèges à Montpellier et que des gens venaient de toute la région pour défendre le journal.

Le 27 septembre 1945, le gouvernement fait bloquer le compte bancaire de *Midi Libre*, « pour empêcher la paye du personnel et le dissocier de la direction » affirme la rédaction de *Midi Libre* dans l'éditorial du 28 septembre. Cet éditorial dénonce l'immixtion de l'État dans la marche intérieure d'une entreprise privée, et la tentative de prise en mains politique qui intervient pendant la campagne précédant le référendum.

A la suite de cette publication, le ministère de l'Intérieur ordonne la suspension du journal. *Midi Libre* ne paraît pas du 29 septembre au 10 octobre 1945. Pendant ces douze jours, on négocie. Maurice Bujon était alors rédacteur en chef. Il se souvient que, pendant cette période, le M.R.P. et la S.F.I.O. sont venus lui offrir de prendre la place de Jacques Bellon à la direction du journal. « J'ai refusé et ils sont partis dépités » raconte-t-il.

Maurice Bujon estime que cette offensive avait essentiellement pour but de chasser Jacques Bellon du journal. « Les socialistes étaient très anticommunistes, et ils craignaient que Jacques Bellon ne fasse de *Midi Libre* un journal communiste ». Maurice Bujon ajoute que Bellon était roumain et que les étrangers étaient suspects.

Albert Marsall pense pour sa part que c'est l'objectivité du journal qui déplaisait. « *Midi Libre* était apolitique », dit-il. « Il était dirigé uniquement par des journalistes et ça ne faisait pas l'affaire des politiques. Or le groupe politique le plus important à Montpellier était alors la S.F.I.O. dirigée par Jean Bène » ajoute-t-il.

Le conflit s'achève par un compromis. Le conseil d'administration de la société *Midi Libre* est élargi. Outre les sept journalistes résistants du quotidien, il accueille des représentants du M.L.N. de la région, et des représentants de la S.F.I.O. et du parti radical socialiste. Pour la S.F.I.O. siègent Jean Bène, Paul Alliès, Jules Moch et Paul Bécharde. Et c'est le bâtonnier maître Bernard qui représente les radicaux. Jean Bène reçoit en outre le titre de directeur politique du journal.

Selon Maurice Bujon, Albert Marsall et Nina Morguleff, la nouvelle composition du conseil d'administration et le titre de directeur politique accordé à Jean Bène ne modifièrent pas la démarche de *Midi Libre*. « Jean Bène a été très vite absorbé par ses tâches de sénateur et de président du conseil général, son poste a été plus honorifique qu'efficace » estime Maurice Bujon.

Pendant toute la période où Jacques Bellon fut directeur jusqu'à sa mort en 1956, la rédaction de *Midi Libre* a résisté aux pressions des nouveaux administrateurs. Albert Marsall raconte que le maire d'Alès, Paul Bécharde, les inondait d'articles qu'ils refusaient de passer. « Il s'est vexé, il avait un gros paquet d'actions qu'il a mises en vente » précise Albert Marsall.

Il faut noter que Bellon fut l'objet d'une nouvelle attaque en juillet 1946. A l'Assemblée nationale, le député Joseph Desnais proteste contre la direction de *Midi Libre* par un étranger. « Un sujet roumain, précise-t-il, malgré l'arrêté gouvernemental de 1945, qui a accordé la direction du journal à Jean Bène, ancien déporté de Buchenwald »⁹.

La Voix de la Patrie fut aussi confrontée au problème du pouvoir politique. D'abord quotidien du Front national et expression d'un éventail divers d'opinions de gauche, elle devint, à partir de l'éviction des ministres communistes du gouvernement en 1947, l'organe privilégié du parti communiste.

Cette transformation est liée à l'évolution politique des dirigeants du journal, tous communistes et attachés aux positions de leur parti, mais aussi au rôle centralisateur joué par un organisme du P.C.F., le Bureau central de presse, qui intervenait directement dans la vie du quotidien.

Installé à Paris, le Bureau central de presse assurait la direction financière et politique des journaux régionaux du Front national. Deux exemples peuvent indiquer l'importance de son intervention.

La loi du 11 mai 1946 donne à la S.N.E.P., Société nationale des entreprises de presse, la gestion de tous les biens des anciens journaux interdits. Les quotidiens de la Libération doivent donc, régulièrement, négocier avec la S.N.E.P. leurs

conditions d'impression. Comme il n'y a pas de représentant de la S.N.E.P. à Montpellier, les directeurs des quotidiens provinciaux se rendent à Paris pour le faire. Les journaux du Front national toutefois ne font pas eux-mêmes cette démarche. C'est le Bureau central de presse qui est leur interlocuteur auprès de la S.N.E.P. Cette centralisation unit et renforce peut-être la position de l'ensemble des journaux du Front national, mais elle limite l'autonomie de chacun d'entre eux dans la gestion de ses affaires.

Le deuxième exemple concerne plus directement la conception de l'information. Dans ses premières années d'existence, *La Voix de la Patrie* a un bureau parisien, occupé par un correspondant dont l'essentiel du travail consiste à rendre compte de la vie politique nationale, en envoyant des comptes rendus des débats parlementaires. Ce bureau est fermé par le Bureau central de presse, qui décide de fournir à l'ensemble des journaux du Front national et donc à *La Voix de la Patrie*, une information nationale et internationale qu'il contrôle.

L'équipe de rédaction de *La Voix de la Patrie* est restée pluraliste dans son recrutement jusqu'au dernier jour du quotidien. Mais à partir de 1947, l'esprit de propagande semble l'avoir emporté sur la démarche d'ouverture politique des premières années.

La diffusion du journal devait en souffrir : son tirage chute de 90 000 exemplaires en 1947 à 70 000 en 1948, puis 60 000 en 1949, pour tomber à 40 000 exemplaires en 1953, année où il cessa de paraître.

NOTES

1. Roger Bourderon, *La Libération du Languedoc méditerranéen*.
2. *Midi Libre* : supplément spécial au numéro 14 260.
3. Interview de Madeleine Rochette, réalisée en avril 1985.
4. Interview d'André Marsall, réalisée en janvier 1986.
5. Interview de Maurice Bujon, réalisée en janvier 1986.
6. Interview de Lucien Roubaud, réalisée en février 1985.
7. Gérard Jourdan : *La Voix de la Patrie (1944-1953) ou étude d'un journal issu de la Résistance*, mémoire, 1974, Université Paul Valéry-Montpellier III.
8. Roger Bourderon, *La Libération du Languedoc méditerranéen*.
9. *J.O.* du 18 septembre 1946, pages 3779-3780.

LES ÉLECTIONS À L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE DU 21 OCTOBRE 1945 EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

Jean SAGNES
Docteur d'État
Maître de conférences, Université de Perpignan

Peu à peu au cours de l'année 1945, les pouvoirs provisoires installés au lendemain de la Libération laissent la place à des assemblées régulièrement élues¹. Les 28 avril et 13 mai, ce sont les élections municipales où, pour la première fois, les femmes votent puis, les 23 et 30 septembre, les élections cantonales. Les élections du 21 octobre 1945 constituent donc la dernière consultation générale de l'année. Encore faut-il préciser que ce jour-là les électeurs sont appelés à se prononcer deux fois. Par le premier vote, référendaire, ils doivent répondre par OUI ou par NON à deux questions. Première question : « Voulez-vous que l'assemblée élue ce jour soit une Assemblée constituante ? » Deuxième question : « S'il y a une majorité de OUI à la première question, approuvez-vous l'organisation des pouvoirs publics indiquée dans le projet qui vous est soumis ? » En clair, le OUI à la première question signifie le rejet de la III^e République et le OUI à la seconde veut dire que la nouvelle assemblée, comme le propose le gouvernement, aura des pouvoirs limités à sept mois. Par un second vote, il s'agit pour ces électeurs d'élire des députés au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. L'assemblée qui va sortir des urnes remplacera l'Assemblée consultative provisoire instituée en septembre 1943 à Alger par les généraux Giraud et de Gaulle et élargie en octobre 1944. Naturellement, cette nouvelle assemblée pourra voter les lois. De plus, ce sera une Assemblée constituante, on peut le prévoir dès avant le résultat du référendum car tous les partis, à la seule exception du parti radical ont appelé à voter OUI à la première question. D'ailleurs, dans la région, plusieurs des listes en compétition ont fait figurer sur leur profession de foi la mention : « Élections à l'Assemblée constituante du 21 octobre 1945 ».

En effet, le OUI à la première question l'emporte très largement : 96 % de OUI en France, 95 % dans les cinq départements du Languedoc-Roussillon où le poids du radicalisme est légèrement supérieur à ce qu'il est ailleurs. Pour la seconde question, le OUI l'emporte aussi mais avec 66 % des suffrages seulement en France et 58 % dans la région car le NON a été prôné à la fois par les radicaux et par les communistes. On mesure par ce double résultat à la seconde question que l'influence du P.C. est dans le pays, et plus encore dans la région, très supérieure à celle des radicaux. Cela n'est pas pour surprendre car les élections municipales ont déjà révélé une forte poussée communiste : quatre grandes villes de la région sont administrées par un maire communiste (Nîmes, Alès, Béziers, Sète), deux par un socialiste (Perpignan et Narbonne), une par un membre de la Jeune République (Montpellier) et une par un radical (Carcassonne). Cette poussée du P.C. a été confirmée aux élections cantonales même si le P.S.- S.F.I.O. a obtenu le plus grand nombre de suffrages et d'élus supplantant ainsi le parti radical² :

TABLEAU 1

**NOMBRE DE CONSEILLERS GÉNÉRAUX ÉLUS EN 1945
(ENTRE PARENTHÈSE, LES CHIFFRES DE 1939)**

Départements	P.C.	S.F.I.O.	Rad. Soc.	Divers Gauche	M.R.P.	Modérés
Aude	1 (0)	23 (6)	6 (25)	1 (0)	-	-
Gard	9 (6)	21 (8)	5 (18)	4 (3)	-	1 (5)
Hérault	6 (0)	14 (7)	8 (14)	8 (13)	-	0 (2)
Lozère	-	3 (0)	5 (4)	1 (3)	7 (0)	8 (17)
Pyrénées- Orientales	8 (0)	9 (11)	1 (3)	0 (3)	-	0 (1)
TOTAUX	24 (6)	70 (32)	25 (64)	14 (22)	7 (0)	9 (25)

On sait également, avant le vote du 21 octobre, que les partis modérés d'avant-guerre n'auront plus de champions dans l'arène électorale, sauf dans le Gard, que le radicalisme est en perte de vitesse et qu'un nouveau parti politique, le Mouvement républicain populaire, présente des candidats : telles sont les quatre formations politiques (P.C., P.S., M.R.P., Radicaux) en présence lors de ces élections qui sont incontestablement les plus capables de révéler l'état de l'opinion publique régionale au lendemain de la guerre.

Ces élections mettent aux prises un petit nombre de listes : 5 dans le Gard et l'Hérault, 4 dans l'Aude, 3 dans les P.-O., 2 en Lozère³. Dans les quatre premiers départements, on trouve des listes du P.C., du P.S.-S.F.I.O. et du Parti radical-socialiste. Le M.R.P. est absent dans les Pyrénées-Orientales (P.-O.) mais présent en Lozère où il trouve en face de lui une Liste républicaine et de défense paysanne soutenue par les trois partis de gauche. Au total 20 sièges sont à pourvoir : 6 dans l'Hérault, 5 dans le Gard, 4 dans l'Aude, 3 dans les P.-O. et 2 en Lozère.

La constitution des listes de candidats a dû tenir compte d'un certain nombre de facteurs (la place des femmes, la représentation géographique à l'intérieur du département, la profession...) que chaque parti a appréciés de façon différente. Mais au préalable, il a été nécessaire d'examiner la situation des députés qui étaient en fonction en 1940. En effet, toute une série de textes législatifs émanant du C.F.L.N. puis du G.P.R.F. ont prévu des cas d'inéligibilité. Sont inéligibles, bien sûr, ceux qui ont collaboré avec l'occupant, ceux qui ont joué un rôle au sein du gouvernement de Vichy mais aussi ceux qui ont voté la délégation du pouvoir constituant à Philippe Pétain le 10 juillet 1940. Tout parlementaire ayant voté cette délégation tombe sous le coup de l'interdiction prévue par l'article 18 de l'ordonnance du 21 avril 1944 sur l'organisation des pouvoirs publics en France après la Libération, modifié par l'article 2 de l'ordonnance du 6 avril 1945. Or dans la région, sur 23 députés, 15 ont voté les pleins pouvoirs (deux modérés de la Lozère : Bousquet et de Framond ; cinq radicaux : Bousgarbiès, Castel et Mistrel de l'Aude, Ranquet du Gard et Delcos des P.-O. ; trois divers gauche : Berthézienne du Gard, Barthe de l'Hérault, Pomaret de la Lozère ; quatre socialistes S.F.I.O. : Rouger et Silvestre du Gard, Majurel et Roucayrol de l'Hérault ; un ex-P.C. : Valat du Gard). Sept députés ont voté contre et font partie des « quatre-vingts » : deux radicaux : Goût de l'Aude et Badie de l'Hérault ; quatre socialistes S.F.I.O. : Blum de l'Aude, Moch de l'Hérault, Noguères et Rous des P.-O. ; un Jeune République : Boulet de l'Hérault. Béchard élu du P.C. dans le Gard n'a pas pris part au vote ayant été déchu de son mandat, le 26 février 1940, comme les autres députés communistes. La région comptait en fait 24 députés mais Albertini, député radical de l'Hérault, ayant été élu sénateur le 2 avril 1939, avait démissionné de son mandat de député le 30 décembre 1939 et n'avait pas été remplacé.

En principe donc, 15 députés de 1940 sur 23 tombent sous le coup des ordonnances sur l'inéligibilité. Cependant, le C.F.L.N. puis le G.P.R.F. ont prévu la levée de cette interdiction pour tout parlementaire en cause ayant participé à la lutte contre l'occupant allemand ou contre Vichy. Dans ce cas, c'est un jury d'honneur, en général présidé par René Cassin qui est appelé à statuer. Deux députés de la région vont bénéficier de la levée de cette interdiction : Edouard Barthe de l'Hérault et François Delcos des P.-O.. Ce sont donc 10 députés de 1940 qui peuvent se présenter à nouveau aux suffrages des électeurs : six d'entre eux seulement le feront : Badie, Boulet, Delcos, Goût, Moch, Noguères (Barthe y avait songé mais il renonça après son échec aux cantonales de septembre 1945), soit le quart des élus de 1940 et quatre seront réélus (Badie, Delcos, Moch et Noguères).

Pour les 20 sièges à pourvoir, il n'y a pas moins de 84 candidats. Seulement 14 d'entre eux (17 %) y compris les députés sortants ont déjà été candidats en 1936 : 4 communistes sur 17, 4 socialistes également sur 17, 4 radicaux encore sur 17, un ex-membre de la Jeune République (sur la liste U.D.S.R.) sur 6 et un modéré sur 5. Il y a donc un assez large renouvellement au niveau des candidatures. Il est intéressant de constater que les trois partis de la gauche traditionnelle ont la même proportion de candidats nouveaux : 76 %. Tous les candidats du M.R.P. sont des nouveaux venus ainsi que la quasi-totalité de ceux des listes des Mouvements unis de la Résistance et de la liste modérée dans le Gard.

La grande majorité des candidats ont fait de la Résistance active, ou bien ont été prisonniers de guerre ou encore ont subi la répression de Vichy. En général, leur qualité d'ancien résistant est indiqué mais cela n'est pas systématique ce qui rend impossible toute statistique.

Les femmes sont peu nombreuses : 8 sur 84 soit 10% dont 2 pour le P.C., 2 pour la S.F.I.O., 2 pour le M.R.P., une pour les radicaux, une pour l'U.D.S.R. Le département de l'Hérault est le plus généreux à cet égard : chaque liste a tenu à avoir une candidate femme. Par contre, il n'y a de femme sur aucune liste dans les P.-O. et une seule dans l'Aude comme dans le Gard ou en Lozère. Mais ces femmes ne sont pas placées en position d'être élues à la seule exception de celle de la liste communiste du Gard sur laquelle Gilberte Rocca figure en deuxième position. G. Rocca sera d'ailleurs élue, seule et première femme de la région à entrer à l'Assemblée nationale.

La plupart des maires des grandes villes sont présents sur les listes de leur parti respectif à l'exception du maire socialiste de Perpignan. Trois d'entre eux ne figurent pas en tête et ne seront pas élus. C'est le cas des maires de Nîmes, Béziers, Sète. Les maires de Montpellier (P. Boulet) et de Carcassonne (H. Goût) sont têtes de liste mais seront battus. Seuls les maires de Mende (J. Mazel,

M.R.P.), d'Alès (G. Roucaute, P.C.) et de Narbonne (M. Lacroix, S.F.I.O.) deviennent députés.

En général, les candidats placés en tête résident au chef-lieu du département. Dans l'Aude par exemple, trois têtes de liste sur quatre sont de Carcassonne ; dans l'Hérault, trois sur cinq sont de Montpellier. Deux exceptions toutefois sont à signaler chez les communistes : dans l'Aude, J. Cerny est de Narbonne et dans le Gard, G. Roucaute est d'Alès. Il y a aussi les candidats que l'on peut appeler les professionnels de la politique, originaires du département où ils sont candidats mais n'y résidant pas depuis des années, comme L. Figuères dans les P.-O. ou bien les Parisiens comme J. Moch dans l'Hérault.

La composition socio professionnelle des 84 candidats fait apparaître la part prépondérante des membres des professions libérales et cadres supérieurs (40 % de tous les candidats) et la faiblesse surprenante des agriculteurs (10 %) dans une région où la viticulture est encore reine (nous n'avons pas comptabilisé parmi les agriculteurs, les membres des professions libérales qui se disent aussi propriétaires viticulteurs). Les ouvriers et employés ne sont que 20 % et les enseignants 14 %. Plus de la moitié des candidats communistes (56 %) sont ouvriers ou employés, ce qui n'est pas une surprise. Par contre, fait étonnant, c'est le parti socialiste qui compte le nombre le plus élevé de membres de professions libérales (67 %) et aucun ouvrier ou employé. Il y a là un problème pour un parti qui se réclame du mouvement ouvrier et chez qui par exemple le nombre d'avocats candidats est inusité : deux dans les P.-O., deux dans Gard, un dans l'Hérault. La moitié (50%) des candidats radicaux ainsi que la moitié des candidats de la liste modérée du Gard sont également des membres des professions libérales ce qui est plus conforme à la tradition de ces partis. Au M.R.P., cette proportion est de 47 %.

Il y a enfin le cas des véritables députés sortants qui ne sont pas les députés de 1940 mais les membres de l'Assemblée consultative provisoire nommés par le C.F.L.N. puis par le G.P.R.F. Cinq députés qui font partie des « quatre-vingts » sont membres de cette assemblée (V. Badie, P. Boulet, H. Goût, J. Moch et L. Noguères) ainsi que trois résistants (G. Brugier dans le Gard, L. Roubaud président du comité régional de Libération dans l'Aude, L. Figuères dans les P.-O.). Tous sont candidats en position d'être élus sauf L. Roubaud qui est le dernier de sa liste.

La plupart des dirigeants des grands mouvements de Résistance régionaux sont membres des grands partis représentés dans ces élections. Qu'ils figurent sur les listes ou qu'ils n'y figurent pas, ces dirigeants sont en accord avec leurs partis respectifs. Pourtant, dans trois départements, des dirigeants du M.L.N. (ex-M.U.R.) manifestent leur intention d'être candidats en tant que membres des mouvements. En Lozère, G. de Chambrun, chef régional des F.F.I. se présente avec l'étiquette des M.U.R.F. (Mouvements unis de la Résistance de France qui rassemble à la fois le M.L.N. et le Front national) sur une liste dite Liste républicaine et de défense paysanne. Dans ce département où la droite est toute

puissante, les trois partis de gauche (P.C., P.S. et parti radical) savent qu'ils n'ont aucune chance d'avoir un élu. Aussi soutiennent-ils la liste de Chambrun. Dans l'Hérault, le M.L.N. (ex-M.U.R.) a fait une liste commune avec la Jeune République de Paul Boulet, au sein d'une liste d'Union démocratique et socialiste de la Résistance (U.D.S.R.). Le cas de l'Aude est tout à fait original. Au début octobre encore, il est question de présenter une liste du M.L.N. avec L. Roubaud et A. Picolo, hier socialiste S.F.I.O. devenu « socialiste unitaire ». Mais rapidement, le M.L.N. et le P.C. s'entendent pour fusionner leurs listes qui comprendra deux communistes et les deux membres cités du M.L.N. dans une liste commune et d'union républicaine et résistante⁴.

Il y a là, de la part des communistes de l'Aude une volonté d'ouverture qui s'était déjà manifestée par la tentative de constituer une liste commune avec les socialistes où les deux premiers candidats auraient été membres de la S.F.I.O. mais ce parti avait refusé. La faiblesse du P.C. dans l'Aude avant la guerre explique, peut-être, cette stratégie de même que les excellents résultats de la S.F.I.O. aux cantonales de septembre permettent de comprendre le refus de cette dernière.

Le choix des candidats communistes répond, ce qui n'est pas une nouveauté, à des critères d'appartenance sociale et de fidélité au parti bien plus qu'à d'autres qualités. Notons cependant que les têtes de listes communistes dans l'Aude et l'Hérault sont deux instituteurs R. Calas et J. Cerny. Dans les P.-O., la direction nationale en la personne d'André Marty, très influent dans son département d'origine, a imposé au dernier moment Léo Figuères, dirigeant national des organisations de jeunesse, contre André Tourné bien que (ou parce que ?) auréolé de la gloire des maquis⁵.

Au parti socialiste, les députés de 1940 ont été reconduits en têtes de listes des P.-O. et de l'Hérault. Mais si le choix de L. Noguères s'imposait, il n'en est pas de même de celui de Jules Moch qui, en raison de son caractère difficile et de son absentéisme, était peu populaire et qui au surplus venait d'être battu aux récentes élections cantonales mais ses titres de Résistance étaient incontestables. Dans le Gard comme dans l'Aude, G. Bruguier et G. Guille faisaient l'unanimité.

Plusieurs candidats radicaux, à l'image de leur parti, avaient bien souvent pratiqué pendant la guerre l'attentisme. Cependant il était des exceptions notables comme H. Gouffé dans l'Aude et surtout Vincent Badie, grand résistant et ancien déporté à Dachau.

Le M.R.P. présente des candidats nouveaux dont le plus notoire dans l'Hérault est le conseiller d'État et professeur à la faculté de droit de Montpellier Paul Coste-Floret. Ici la surprise vient du refus de Paul Boulet, maire de Montpellier et député Jeune République en 1936 de prendre la tête de la liste M.R.P. Dans les P.-O., ce parti n'a pas été en mesure de mettre sur pied une liste. Enfin dans l'Aude, sa tête de liste est un prêtre, l'abbé Gau, qui a été un résistant particulièrement actif.

Enfin, les modérés ne présentent qu'une seule liste, dans le Gard, dirigée par l'ancien député battu en 1936, François de Ramel. Cette liste témoigne de la possibilité théorique de la droite d'être présente dans cette consultation. Mais si ailleurs ce courant de pensée est absent, n'est-ce pas parce que la constitution de listes de ce type se heurte à de grandes difficultés, notamment auprès des jeunes générations ? Il est significatif de constater que cette liste modérée a la moyenne d'âge la plus élevée de toutes les listes avec 61 ans. Viennent ensuite : la S.F.I.O. (47 ans) et le parti radical (46 ans). Dans ces formations, on a de préférence fait appel à des militants chevronnés adhérents anciens au détriment de candidats plus jeunes. La moyenne d'âge des candidats du P.C. et du M.L.N. est nettement plus basse, respectivement 40 ans et demi et 40 ans. Mais le parti le plus jeune est sans conteste le M.R.P. avec 35 ans seulement de moyenne d'âge.

La campagne électorale a été très courte puisqu'elle n'a pu commencer qu'un lendemain du deuxième tour des élections cantonales le 30 septembre⁶. Elle a donc duré tout juste trois semaines. Plusieurs formations, en particulier celles qui disposent de peu de militants (comme le parti radical) ou celles de formation très récente comme le M.R.P., ont visiblement été prises de court. Les candidats M.R.P. de l'Aude expliquent ainsi dans leur profession de foi le caractère modeste de leur campagne : « Nous sommes dans l'impossibilité de visiter tous les villages de l'Aude à cause du manque de voitures et de carburant. Nous nous en excusons vivement. L'abbé Gau, victime d'une extinction de voix, est dans l'obligation d'interrompre ses tournées » !

Tous les rapports officiels soulignent le grand calme qui est le fait de cette campagne. Il n'y a pas de polémique d'envergure car l'esprit de la Résistance est encore vif. De plus, les partisans avérés de Vichy sont absents de la compétition. On doit noter toutefois entre communistes et socialistes des différences d'appréciation importantes sur certains sujets, en particulier la deuxième question du référendum sur laquelle les deux partis s'opposent ou encore sur la conférence de Munich, qui rendent problématique l'aboutissement des pourparlers engagés sur l'unité organique entre les deux formations. Dans l'Aude, les rapports entre les deux partis se sont aigris en raison de la présence en seconde position sur la liste du P.C. d'A. Picolo, qui avait été candidat de la S.F.I.O. aux législatives de 1936.

De l'avis de tous les observateurs, la campagne la plus dynamique est celle du P.C. dont les candidats visitent systématiquement toutes les communes. Le decorum dont aiment s'entourer ses candidats, l'appel à des personnalités nationales (A. Marty par exemple) attirent des auditoires nombreux. La campagne socialiste est également fort active mais un ton en dessous de celle du P.C.

Les professions de foi abordent essentiellement la question du référendum. Chaque parti propose ses réponses : OUI - OUI pour la S.F.I.O. et le M.R.P., NON - NON pour les radicaux, OUI - NON pour le P.C. Ce dernier repousse le maintien de la III^e République mais il ne veut pas d'une limitation des pouvoirs de l'assemblée élue. Pour lui, la nouvelle chambre doit être souveraine. Le P.C.

réclame une véritable épuration, la réforme de l'enseignement, la défense de la laïcité, des nationalisations et la revalorisation des salaires. Les socialistes acceptent l'organisation des pouvoirs telle que la propose le Gouvernement provisoire. Ils condamnent la résurrection du Sénat et proposent des réformes sociales et économiques : un statut de l'artisanat, une Caisse nationale d'assurances pour les agriculteurs, la défense des intérêts des prisonniers de guerre. Les radicaux veulent le rétablissement de la légalité républicaine (c'est-à-dire des institutions de la III^e République). Ils sont opposés à l'assemblée unique. En matière économique, ils s'affirment les défenseurs de l'agriculture et de la viticulture, proposent contre les calamités agricoles une Caisse nationale d'assurances et déclarent ne pas oublier les intérêts légitimes des travailleurs. Enfin, le M.R.P. se proclame « le parti de la IV^e République » et se présente comme directement issu de la Résistance. C'est la formation politique la plus critique à l'égard de la III^e République qui « a conduit le pays à la faillite ». Le M.R.P. se défend d'être un mouvement confessionnel et déclare s'opposer à la fois au capitalisme libéral en même temps qu'à la mainmise étouffante des pouvoirs publics sur l'activité du pays. Il se place enfin sous le patronage du Conseil national de la Résistance et de dirigeants comme G. Bidault et M. Schumann.

En ce qui concerne le référendum, on notera simplement que l'électorat modéré de la Lozère a été particulièrement efficace en faveur du OUI à la seconde question (67 % dans ce département) tandis que l'influence communiste s'est surtout manifestée dans l'Aude et les P.-O. où le OUI n'atteint que 56 %. Précisons également que dans les P.-O., 76 communes ont répondu NON à la seconde question : 56 d'entre elles vont donner la majorité absolue à la liste communiste.

Il n'est pas question de se livrer à une analyse détaillée des élections à l'Assemblée constituante car les cinq départements regroupent 1 539 communes environ et 149 cantons. Mais il est possible de dégager les grandes lignes de ce scrutin.

Les premières constatations que nous ferons ont trait à l'importance de la participation électorale. Il y a eu, ce jour-là, trois scrutins différents : le vote à la première question du référendum, le vote à la deuxième question et le vote pour l'Assemblée constituante. Or sur 870 335 inscrits, on note une participation variable selon les trois scrutins : 655 134 exprimés pour la première question (75 %), 662 214 pour la seconde (76 %) et 672 521 pour le vote à l'assemblée (77 %). Les électeurs ont donc été plus motivés pour le choix des députés que pour l'organisation du pouvoir. La participation aux élections à l'Assemblée constituante varie selon les départements. Elle est de 66 % seulement en Lozère où ne sont pas présentés les notables traditionnels si influents dans ce département rural et catholique. Par contre dans le Gard où les modérés sont présents, on note une participation record de 79 %. Les trois autres départements toutefois sont plus proches du Gard que de la Lozère avec 77 %. Par rapport à 1936, le nombre d'abstentions est plus élevé de 4 points dans l'Aude et les P.-O., de 2 points dans l'Hérault. Dans le Gard, il est au contraire inférieur de 1 point. Sans aucun doute

possible les abstentions et les nuls proviennent surtout des milieux conservateurs mais sont moins importants que ce que l'on aurait pu penser.

La liste modérée gardoise dite de Regroupement libéral, social, démocratique, antifasciste dirigée par l'ancien député François de Ramel obtient seulement 11 039 voix et 6 % des exprimés. En 1936, la droite avait recueilli dans ce département 19 % des suffrages. On peut mesurer par là le discrédit qui a frappé entre 1936 et 1945 dans ce département toute idéologie conservatrice même se proclamant « démocratique » et « antifasciste ». Cette liste n'a aucun élu.

TABLEAU 2

ÉLECTIONS DU 21 OCTOBRE 1945
À L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

	AUDE	GARD	HÉRAULT	LOZÈRE	PYRÉNÉES ORIENT.	TOTAUX
Inscrits	166 515	232 501	269 557	63 235	138 527	870 335
Exprimés	127 414	183 020	208 325	47 148	106 614	672 521
Abstentions et nuls	29 101 23 %	49 481 21 %	61 232 23 %	16 087 34 %	31 913 23 %	197 814 23 %
P.C.F.	33 741 27 %	64 535 35 %	63 900 31 %	—	42 612 40 %	204 788 31 %
Div.Gauche MUR ou MLN-JR	—	—	17 719 9 %	21 625 46 %	—	39 344 31 %
S.F.I.O.	51 002 40 %	56 494 31 %	48 376 23 %	—	40 771 38 %	196 643 29 %
Radicaux socialistes	20 317 16 %	11 005 6 %	30 706 15 %	—	23 299 22 %	85 327 13 %
M.R.P.	22 354 18 %	39 947 22 %	48 415 23 %	25 524 54 %	—	136 240 20 %
Modérés	—	11 039 6 %	—	—	—	11 039 2 %

Le parti socialiste S.F.I.O. avait sans conteste remporté les élections cantonales des 23 et 30 septembre 1945. On pouvait imaginer que moins d'un mois plus tard, il conserverait la première place. Or, avec 29% des suffrages, il est devancé, pour l'ensemble de la région et pour trois départements sur quatre où il est présent, par le P.C. (le Gard, l'Hérault et les P.-O.). Dans le Gard et dans l'Hérault, il fait même moins bien qu'en 1936. Seule l'Aude, avec 40 %, lui donne encore l'avantage. Le P.C. progresse encore par rapport aux élections cantonales et arrive en tête dans la région avec 31% des voix atteignant même 40% dans les P.-O., 35% dans le Gard. Les deux partis ont chacun six élus soit deux de moins qu'en 1940 pour la S.F.I.O. mais quatre de plus pour le P.C.

Par rapport à 1936, le parti socialiste perd quatre points dans l'ensemble de la région :

Départements	1936	1945
Aude	38%	40%
Gard	33%	31%
Hérault	29%	23%
P.-O.	32%	38%
TOTAL	33%	29%

Au contraire les progrès du P.C. sont spectaculaires :

Départements	1936	1945
Aude	6%	27%
Gard	28%	35%
Hérault	13%	31%
P.-O.	21%	40%
TOTAL	17%	31%

Quant au parti radical, il chute de moitié :

Départements	1936	1945
Aude	40%	16%
Gard	10%	6%
Hérault	28%	15%
P.-O.	38%	22%
TOTAL	27%	13%

L'analyse des résultats des partis de la gauche laïque doit être faite globalement car il est clair que c'est à l'intérieur de cet ensemble que se sont opérés les transferts de voix. Il est plus facile d'expliquer les progrès du P.C. et l'effondrement du parti radical que le recul du parti socialiste. En effet, parmi les facteurs qui expliquent le succès du parti communiste, on peut citer sa participation élevée à la Résistance, son organisation et son efficacité, sa discipline aussi à une époque où celle-ci paraît une vertu essentielle, les perspectives de rénovation sociale que, plus que d'autres, il paraît ouvrir. Le P.C. a incontestablement gagné la confiance de la majorité de la classe ouvrière de la région. Enfin, les communistes sont adossés à un vaste ensemble géographique et politique, l'U.R.S.S., dont le prestige militaire et politique est alors au plus haut. Ce sont là des raisons d'ordre général. Il reste à expliquer pourquoi en Languedoc-Roussillon, les résultats du P.C. sont supérieurs à ceux qu'ils sont ailleurs (31 % contre 26 % pour l'ensemble de la France). Cela ne peut être en raison de la structure sociale d'une région où la paysannerie occupe encore de fortes positions et où les industries sont loin d'être dominantes dans l'activité économique. Aussi faut-il chercher un autre type d'explication. Si les voix du P.C. sont si nombreuses, n'est-ce pas parce que dans ce Midi rouge protestataire, l'électeur de gauche apporte volontiers son suffrage au parti qui, bien que membre du gouvernement, s'oppose d'une certaine façon, par le NON à la deuxième question du référendum, à l'orientation générale de ce même gouvernement ?

Quant au parti socialiste, même si son pourcentage est ici encore supérieur à celui du pays (29 % contre 25%), il a été desservi par plusieurs éléments : le vote de la majorité de ses parlementaires pour les pleins pouvoirs au maréchal Pétain en 1940 qui a abouti à l'exclusion de dirigeants chevronnés, des candidatures trop peu « ouvrières » ou comportant des personnalités discutées comme J. Moch. De plus, le P.S. a été victime du tropisme qu'exerce sur l'opinion de gauche, sur les cadres de la Résistance et sur ses propres militants, le P.C. : dans chacun des départements de la région, on peut citer des anciens militants socialistes d'avant 1940 qui ont adhéré au P.C. ou en sont proches. Dans l'Aude par exemple, J. Cerny, tête de liste du P.C. en 1945, était socialiste avant 1940 comme l'était A. Picolo et le syndicaliste C.G.T. Roquefort, futur député communiste. Une partie de l'électorat socialiste a glissé vers le P.C. en compagnie d'électeurs radicaux et quelquefois d'élus dans l'Aude, l'Hérault, le Gard, les P.-O..

Le grand perdant de ces élections est le parti radical qui n'a plus que deux élus contre huit en 1940 même s'il fait mieux ici que dans l'ensemble du pays (13 % contre 9 %). Ce parti paye ainsi l'attitude qui a été celle de trop de ses militants pendant la guerre (une sorte d'abstentionnisme). Mais il est également victime du discrédit qui atteint la III^e République dont le personnel politique, peut-être plus que les institutions, est rendu quasi unanimement responsable de la défaite de 1940. À cet égard, les campagnes de Vichy ne sont pas restées sans écho d'autant

plus que les résistants n'ont mis aucune ardeur à défendre le régime mort le 10 juillet 1940. Encore la participation active à la Résistance de quelques-uns de ses dirigeants, comme Vincent Badie, a-t-elle fortement enrayé son recul. On notera qu'une partie de l'électorat modéré a volontiers voté radical. C'est le cas notamment dans les P.-O. où la liste radicale réalise son meilleur score (22 %) en l'absence à la fois d'une liste modérée et d'une liste M.R.P. Par contre, dans le Gard où ces deux courants politiques sont représentés, les radicaux tombent à 6 %.

On attendait avec intérêt les résultats des deux listes M.U.R.F. et M.L.N. en Lozère et dans l'Hérault. Seule la liste G. de Chambrun en Lozère réalise un très bon score avec 46 % des voix et obtient un élu. Soutenue par la gauche laïque dans un département où l'influence catholique est très forte, elle n'a pu réaliser une percée en dehors du Sud protestant que grâce à l'influence personnelle de Gilbert de Chambrun lui-même et d'une façon plus large de sa famille. Les de Chambrun ont en effet traditionnellement une forte position en Lozère et le père de Gilbert est un des deux sénateurs qui ont voté contre la délégation des pouvoirs à Vichy le 10 juillet 1940. Il a été ensuite membre de l'Assemblée consultative provisoire.

Par contre dans l'Hérault, la liste U.D.S.R. avec 9 % des suffrages seulement est loin de pouvoir prétendre à obtenir un siège. L'impact personnel du maire de Montpellier, P. Boulet, a été de peu de poids dans la mesure où tous les partis de gauche et le M.R.P. étaient présents dans la compétition électorale.

Avec le P.C., le M.R.P. apparaît comme le grand vainqueur de ces élections. Certes il n'arrive dans la région qu'en troisième position avec 20 % contre 26 % en France mais il emporte cinq sièges. Il réalise son meilleur score en Lozère (54 %) où le clergé s'est massivement engagé en sa faveur. Son électorat est incontestablement plus modéré et plus féminin que celui de ses concurrents. Notons que, pour la première fois, l'Aude terre anticléricale envoie à l'Assemblée nationale un prêtre catholique d'opinions nettement progressistes il est vrai : l'abbé Gau.

Au total, vingt députés ont été élus. Ils étaient vingt-quatre en 1936 :

PARTIS	1945	1936
P.C.F.	Six députés : J. Cerny (Aude) ; G. Roucaute, G. Rocca (Gard) ; R. Calas et A. Gros (Hérault) ; L. Figuères (P.-O.).	Deux députés : A. Béchard et F. Valat (Gard).
S.F.I.O.	Six députés : G. Guille, M. Lacroix (Aude) ; G. Bruguier, P. Béchard (Gard) ; J. Moch (Hérault) ; L. Noguères (P.-O.).	Neuf députés : L. Blum (Aude) ; Larguier, H. Rouger, Silvestre (Gard) ; M. Majurel, J. Moch, F. Roucayrol (Hérault) ; L. Noguères et J. Rous (P.-O.).
Divers Gauche	Un député : G. de Chambrun (Lozère).	Quatre députés : Berthezenne (Gard) ; E. Barthe, P. Boulet (Hérault) ; C. Pomaret (Lozère).
Parti rad.- socialiste	Deux députés V. Badie (Hérault) ; F. Delcos (P.-O.).	Sept députés : Bousgarbiès, Castel, H. Goût, J. Mistler (Aude) ; A. Albertini, V. Badie (Hérault) ; F. Delcos (P.-O.).
M.R.P.	Cinq députés : A. Gau (Aude) ; E. Thibault (Gard) ; P. Coste-Floret, J. Aussel (Hérault) ; J. Mazel (Lozère).	-
Droite	-	Deux députés : Bousquet et E. de Framond (Lozère).

Nota Bene : En 1940, le socialiste Larguier, décédé, avait été remplacé par le radical J. Ranquet tandis que le siège du radical Albertini, devenu sénateur, n'était toujours pas pourvu.

A l'issue de ces élections, la géographie politique de la région est profondément modifiée.

Les radicaux ne gardent que quelques rares positions dominantes. Leurs meilleurs résultats à Perpignan-ouest, dans la partie occidentale de l'Aude (Saissac, Couiza, Belpech), dans la partie centrale de l'Hérault (Le Caylar, Gignac, Lodève)

ou à Béziers sont essentiellement dûs à l'ancienneté de l'implantation de personnalités locales.

Le M.R.P. est le parti qui réussit le mieux sur les hautes terres de Lozère d'abord (Saint-Alban, le Bleymard, Villefort, Fournels, Malrieu, Sainte-Enimie...) mais aussi du Gard (Le Vigan et La-Grand-Combe) même s'il obtient de bons pourcentages à Barjac, Marguerittes, Valleraugue. Dans l'Hérault, c'est dans la zone des garrigues montpelliéraines, région de forte pratique catholique, qu'il est le plus influent (Castries, Ganges, Les Matelles) mais aussi dans la vallée de l'Hérault (Gignac, Montagnac, Florensac) et à Montpellier où il est le premier parti de la ville.

À l'exception de Narbonne où il devance largement ses concurrents, le parti socialiste S.F.I.O. n'arrive en tête dans aucune grande ville de la région. En fait, il a reflué vers les campagnes viticoles de l'Aude (surtout le Narbonnais), de l'Hérault (Capestang, Pézenas, Mauguio), du Gard (la partie orientale surtout : Aramon, Bagnols, Beaucaire, Lussan, Roquemaure, Uzès, Villeneuve-les-Avignon), des P.-O. (Rivesaltes, Millas, St-Paul, Thuir, Céret) mais aussi vers les cantons montagneux des P.-O. (Mont-Louis, Saillagouse) et de l'Hérault (Le Caylar, Olonzac, Saint-Chinian).

La liste U.D.S.R. de l'Hérault est parvenue à s'imposer à Saint-Martin, Les Matelles, Claret (ancienne circonscription de P. Boulet) ou à La Salvetat mais pas à Montpellier où elle n'arrive qu'en troisième position derrière le M.R.P. et le P.C. Paul Boulet n'est pas réélu mais il n'en démissionne pas pour autant comme le fait le maire de Carcassonne, le radical H. Goût à qui il arrive semblable mésaventure. En Lozère, la liste de Chambrun dépasse la majorité absolue dans la partie méridionale (cantons de Barre-des-Cévennes, Florac, Pont-de-Montvert, Saint-Germain-de-Calberte) où, on le sait, l'influence protestante est dominante.

Le parti communiste réalise partout de bons résultats mais il s'impose plus particulièrement dans les grandes villes et dans les régions ouvrières. Il arrive très nettement en tête à Alès, Nîmes, Béziers, Sète, Carcassonne, Perpignan. Les régions minières lui sont aussi particulièrement favorables : Alès, La-Grand-Combe dans le Gard, Bédarieux dans l'Hérault, Olette, Prades, Vinça, Prats-de-Mollo dans les P.-O.. Mais il pousse quelques pointes dans les campagnes : Aniane, Murviel, Roujan, St-Pons (Hérault), Lasalle, Saint-André, Sauve (Gard), Conques, Axat, Mouthoumet (Aude) ou dans les gros bourgs (Frontignan, Lunel, Mèze, Agde ; Lézignan ; Céret). Dans ces régions, pour la première fois, le vote rouge de tradition républicaine socialiste a joué en sa faveur.

Trois remarques paraissent s'imposer en conclusion. En premier lieu, les rapports à l'intérieur de la gauche sont inversés : le parti radical et le parti socialiste ont perdu leur leadership sauf dans l'Aude où la S.F.I.O., du fait de l'écroulement des radicaux plus que de ses propres progrès, se retrouve à la première place. Le P.C. est devenu le premier parti de la région. Ainsi est fixée pour plusieurs décennies la carte électorale du Languedoc-Roussillon jusqu'aux

années 1970 avec cependant des périodes comme 1958 et 1968 où la réapparition en force de la droite apportera plus que des nuances et, à partir de 1973-1978, les progrès du nouveau parti socialiste.

La seconde remarque intéresse le M.R.P. et la droite. Le M.R.P. n'est pas la continuation de la droite classique. Ses préoccupations sociales sont évidentes et il n'est pas question de situer à droite le nouveau député de l'Aude, l'abbé Gau. Il reste que ce parti du centre a recueilli de nombreux suffrages modérés et qu'il fait nettement mieux à lui tout seul que tous les candidats conservateurs de 1936. On peut penser que, dans cette région, il a réveillé une droite, sinon endormie du moins trop consciente de ses possibilités réduites d'avoir une représentation parlementaire, et a frayé la voie à un mouvement gaulliste (non représenté d'ailleurs en tant que tel en 1945) et à des modérés vers qui se reporteront bientôt une grande partie de ses électeurs.

À ce titre, et ce sera la troisième remarque, les élections de 1945 dans la région peuvent être considérées comme une simple étape dans le déclin de la gauche classique prise dans son ensemble. Si l'on considère en effet comme un tout les partis communiste, socialiste et radical, on a les chiffres suivants en pourcentage de suffrages exprimés dans les quatre départements où la comparaison est possible (Aude, Gard, Hérault, P.-O.) : 1932 = 86 % ; 1936 = 77 % (davantage avec les candidats U.S.R.) ; 1945 = 73% (79 si l'on y adjoint les suffrages du M.L.N.) ; 78 % en juin 1946 ; 76 % en novembre 1946. Même en y intégrant les suffrages du M.L.N., la gauche en 1945 est juste au-dessus du niveau de ses résultats de 1936 et loin de ceux de 1932.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes pour le parti radical et pour le parti socialiste dont le déclin respectif a commencé ici en 1936 et se poursuit en 1945. Voici les chiffres pour le parti radical :

	1932	1936	1945	Juin 1946	Nov. 1946
Les quatre départements ensemble	38%	27%	13%	17%	17%
Aude	57%	40%	16%	22%	21%
Gard	20%	10%	6%	11%	11%
Hérault	38%	28%	15%	16%	15%
Pyrénées-Orientales	28%	38%	22%	23%	27%

et pour le parti socialiste :

	1932	1936	1945	Juin 1946	Novembre 1946
Les quatre départements ensemble	40%	38%	29%	29%	24%
Aude	38%	38%	40%	34%	33%
Gard	34%	33%	31%	24%	22%
Hérault	48%	29%	23%	23%	21%
Pyrénées-Orientales	40%	32%	38%	27%	23%

À titre de comparaison, l'évolution du parti communiste est la suivante :

	1932	1936	1945	Juin 1946	Novembre 1946
Les quatre départements ensemble	8%	17%	31%	32%	35%
Aude	5%	6%	27%	26%	27%
Gard	14%	28%	35%	34%	37%
Hérault	6%	13%	31%	31%	34%
Pyrénées-Orientales	6%	21%	40%	38%	41%

On notera que si l'expansion du P.C. est continue de 1932 à 1946, le reflux du parti radical, très fort en 1945, est compensé par une remontée en 1946 et surtout le recul du parti socialiste est régulier durant cette période, l'année 1945 représentant toutefois une rémission pour les socialistes de l'Aude et des P.-O.

Finalement, loin de bouleverser la vie politique régionale, les élections de 1945 dont on ne perçoit souvent que la montée en force du P.C. et l'apparition du M.R.P. constituent une étape dans le déclin des grands partis de la gauche non communiste. Ces partis fondés au début du siècle, sont touchés dès la fin des années trente par une certaine usure alors que le P.C., parti concurrent, présente un visage plus jeune. À ce titre, la guerre et la Résistance n'ont pas apporté de bouleversement mais simplement confirmé des tendances et accéléré un processus que l'on pouvait déceler dès la fin des années 1930.

NOTES

1. Sur le contexte général, on peut se reporter à R. Bourderon, *Libération du Languedoc-Roussillon méditerranéen*, Hachette, 1974 et, sur un point particulier, à J. Sagnes et J. Maurin, *L'Hérault dans la guerre, 1939-1945*, Horvath, 1986.

2. Résultats des élections cantonales dans : Arch. Dép. Hérault 137 W 1.

3. Les résultats des élections du 21 octobre 1945 pour les cinq départements sont donnés par : Arch. Dép. Hérault 15 M 82. On peut compléter par : Arch. Dép. Aude 24 W 6, Arch. Dép. Lozère IV, M. 2-8.

4. Sur ces questions voir : Arch. Dép. Aude 24 W 6 et B. Allaux, *Les Élections législatives dans le département de l'Aude au XX^e siècle*, thèse de droit, Toulouse, 1969/

5. Voir R. Bernis, *Roussillon politique - 1 - Le temps de Quatrième (1944-1958)*, Privat, 1984.

6. La presse fournit peu de renseignements sur la campagne électorale en raison de la brièveté de celle-ci et du manque de papier (les journaux ne paraissent pas quotidiennement et, quand ils le font, ils n'ont en général que deux ou quatre pages). Les deux grands journaux régionaux, *Le Midi Libre* et *La Voix de la Patrie* ne font pas de la campagne électorale leur préoccupation première. Ajoutons que *Le Midi Libre* qui traverse alors une crise interrompt même durant cette période sa parution.

AVRIL 1945 : LE PREMIER VOTE DES FEMMES ÉTUDE DU CAS HÉRAULTAIS

Marianne CARON-LEULLIEZ
Maître de conférences, Université Paul-Valéry

Chacun sait que les élections municipales d'avril-mai 1945 ont vu les femmes exercer pour la première fois leur droit de vote. Ce qu'on connaît moins bien, c'est comment cette innovation a été perçue tant par les hommes que par les femmes, comment ce nouveau droit a été exercé par leurs bénéficiaires. Il n'existe pas, à ma connaissance, d'étude sur ce premier vote féminin en 1945¹. A la suite des ouvrages pionniers de Dogan et Narbonne² et de Duverger³, parus tous deux en 1955, on a étudié le comportement électoral féminin soit sur une longue durée, soit ponctuellement lors d'élections plus récentes, mais cette grande première que fut le vote de 1945 reste encore largement dans l'ombre.

Mais cela a-t-il été ressenti à l'époque comme un fait majeur ? La réponse ne va pas de soi. Rappelons d'abord comment cette décision a été prise. C'est une ordonnance du 21 avril 1944, prise par le G.P.R.F. à Alger et portant organisation des pouvoirs publics après la Libération qui, dans son article premier, décide de l'élection d'une Assemblée constituante "élue au scrutin secret à un seul degré par tous les Français et *les Françaises*⁴ majeurs". Cette même ordonnance précise que des élections municipales et cantonales auront lieu dès que possible et dit à ce propos (art. 17) : "Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes". Jusqu'à la Libération, cette ordonnance est bien sûr restée ignorée de la grande masse des femmes françaises qui ne lisait pas la presse clandestine. Puis la nouvelle est noyée au milieu d'autres informations plus passionnantes : la Libération elle-même, la poursuite de la guerre, l'épuration. Les journaux, dont le format est alors si réduit, consacrent aussi une large surface aux questions économiques et sociales, tant aux projets de réforme qu'à la question du ravitaillement qui est un problème vital posé quotidiennement aux Héraultais alors si démunis de tout. En septembre 1944, il ne reste guère de place dans la presse,

ni sans doute de disponibilité d'esprit chez beaucoup de lecteurs, pour le vote des femmes. D'ailleurs, les journalistes eux-mêmes savent-ils exactement dans quelle mesure et dans quelles conditions le suffrage va être étendu ? L'ordonnance d'avril 1944 ne paraît en effet au *Bulletin Officiel du Commissariat Général de la République* que le 19 octobre ; un décret d'application de cette ordonnance avait été publié dès le 28 septembre, fixant les conditions de révision des listes électorales et impliquant l'inscription des femmes majeures, dès que les municipalités provisoires seront mises en place. La machine administrative se met donc en marche avant toute information réelle sur le vote féminin : arrêté du commissaire de la République fixant au 15 octobre le début de la révision des listes, correspondance du préfet avec les maires leur donnant les directives.

Dans certains villages, le premier état de la liste a été établi sans que les nouveaux électeurs potentiels soient appelés à se présenter : les commissions municipales ont inscrit d'office les femmes majeures telles qu'elles pouvaient les recenser sur les rôles de cartes d'alimentation. Mais la plupart du temps, il faut faire acte personnel d'inscription dès la première phase (15 octobre-8 novembre) ou réparer sa négligence pendant la phase de rattrapage (les 15 jours qui suivent la publication du premier état des listes). Les femmes sont donc appelées par leur maire à venir s'inscrire dans un délai assez rapide, alors même que la question de leur vote n'avait donné lieu à aucun débat public depuis 1939 et qu'on vient à peine d'apprendre qu'elles sont désormais électrices. A en juger par la presse, l'opinion accueille sans hostilité la décision gouvernementale; nulle voix ne s'élève contre elle. Tout au plus lit-on ici ou là un article ironique ; plus rarement pourtant qu'on n'aurait pu s'y attendre. Un journaliste du *Midi Libre* se livre une fois au tableau attendu du renversement des rôles qu'annoncerait le vote féminin : « Et nous, les hommes, qu'allons-nous devenir ? (...) Mes amis, nous aurons notre place, je ne doute pas qu'elle ne plaise à beaucoup (...) Las de nos longues fatigues, nous viendrons nous reposer dans les soins du ménage (...) Trop longtemps habitués, à l'armée, à racler les gamelles, à coudre les boutons, que saurons-nous mieux faire sinon laver la vaisselle et rapiécer les fonds de culotte ? Hélas, il y aura la tristesse déchirante de voir un jour nos viriles épouses partir sous l'uniforme défendre nos frontières menacées (car l'usage des droits finit par créer des devoirs) ; à moins que vous, Mesdames, trouviez le secret d'être des ministres assez habiles pour conjurer les nouveaux conflits »⁵. C'est le seul article de ce ton que j'ai relevé. Il est vrai que le ton général de la presse est infiniment moins boulevardier qu'avant-guerre ; mais ce n'est pas seulement une question de style. Tous les témoignages recueillis attestent d'une acceptation réelle du vote féminin, mais qui reste tacite ; on a le sentiment qu'en 1944, la chose allait de soi, ne méritait pas débat. Cette absence de polémique fut sans doute favorable à l'émancipation féminine ; l'absence de réel intérêt de l'opinion l'est sûrement moins.

Dans ce contexte d'autant moins mobilisateur que la date des futures élections reste tout à fait indéterminée, on peut s'interroger sur l'inscription des femmes sur les listes. La presse joue bien sûr son rôle d'information. Lors de l'ouverture des inscriptions, le 15 octobre, les deux quotidiens de l'Hérault publient de petits entrefilets émanant de l'administration, sans gros titres, annonçant les heures d'ouverture des bureaux à Montpellier et les papiers à fournir. Durant la deuxième semaine, les appels officiels sont répétés quotidiennement, encadrés, mis en valeur par des titres en caractères gras. C'est à ce moment-là aussi que les deux quotidiens s'impliquent eux-mêmes dans la campagne, et cela d'autant plus volontiers qu'ils sont les organes des deux mouvements qui ont milité le plus ardemment pour éveiller les femmes à la conscience politique, le M.L.N. qui s'exprime dans le *Midi Libre* et l'Union des femmes françaises qui le fait dans l'organe du Front national, *La Voix de la Patrie*. N'exagérons pas pourtant l'importance de cette campagne de presse : deux grands articles dans le *Midi Libre*⁶, un double article dans *La Voix de la Patrie*⁷, soit une demi-page au total par journal durant les trois semaines de la phase d'inscription. Ce sont pourtant les seuls articles de fond, argumentés⁸, de cette période.

Les mouvements féminins issus de la Résistance cherchent de leur côté à mobiliser politiquement les femmes. Deux personnalités montpelliéraines se consacrent particulièrement à cette tâche : Mme Martin-Gros et Mme Guillaume. La première est une militante féministe de longue date. Professeur au lycée, elle animait depuis 1919 l'Union Française pour le suffrage des femmes. Engagée dans la Résistance, elle dirige le comité d'action féminine du M.L.N. dans l'Hérault, qui devient en novembre 1944 les Femmes de la Libération nationale (F.L.N.). Ce mouvement se donne des tâches nombreuses : participation à l'effort de guerre par l'action sociale (collectes, envois de colis aux F.F.I., aux prisonniers et déportés, aux sinistrés des zones de combat, soins aux blessés) ; lutte contre les fléaux sociaux (tuberculose, alcoolisme, taudis) ; action éducative auprès des femmes dans le domaine civique et politique. C'est souvent lors de réunions à caractère social, dans les tâches pratiques de l'entraide, que l'incitation à la prise de conscience politique et donc au vote est propagée. Mme Martin-Gros participe aussi à de nombreuses réunions politiques, soit du M.L.N., soit des F.L.N., où elle met toute sa force de conviction pour vaincre les résistances et la timidité féminines qui semblent l'inquiéter ; elle évoque à plusieurs reprises « l'indifférence, le mépris étonnant que les femmes affectent parfois pour la loi future »⁹ ; elle constate « leur mouvement de recul devant cette activité si décriée, et pourtant si haute lorsqu'elle est entendue comme il se doit : l'activité politique »¹⁰ ; elle les invite à prendre confiance, à ne pas craindre leur inexpérience. Mais elle ne peut compter que sur elle-même et sur le petit groupe féministe qu'elle anime depuis longtemps pour mener à bien sa propagande. Les autres dirigeantes des F.L.N. ont d'autres tâches ; Mme Demangel par exemple,

présidente du comité local de Montpellier, sans être indifférente au vote des femmes (elle sera candidate en avril 1945 à Montpellier), ne fait pas campagne active pour leur inscription, tout entière occupée qu'elle est par le service social F.F.I. dont elle s'occupe¹¹. Quelques articles, quelques réunions et une campagne de bouche à oreille auprès des femmes engagées dans les œuvres sociales résistantes : les F.L.N. n'ont pas les forces suffisantes pour faire plus et pour toucher l'ensemble de la population féminine ; elles ne peuvent pratiquer le *canvassing*, ce porte-à-porte qu'ont fait au XIX^e siècle les partis anglais pour faire inscrire les électeurs. L'Union des femmes françaises, organisation de masse dans la mouvance du PCF, compte des forces plus nombreuses : 1 600 adhérentes pour la section de Montpellier que dirige Mme Guillaume¹². L'U.F.F. a des activités comparables à celles des F.L.N. (œuvres sociales et éducation civique). C'est dans la lutte pour l'amélioration du ravitaillement qu'elle se montre la plus combative, organisant des manifestations de ménagères dans tout le département. Les militantes de l'U.F.F. qui encadrent les comités de ménagères y font aussi de la propagande en faveur de l'inscription électorale. Sans doute y touchent-elles plus de monde que les F.L.N. Du côté des partis, seul le parti communiste engage vivement ses militants et militantes à œuvrer pour l'inscription des femmes. La S.F.I.O., sans le dire, est sans doute un peu méfiante et même ses militantes ne jugent pas toujours politiquement utile de se consacrer à cette tâche¹³. Quant aux églises (catholique ou protestante), leurs bulletins paroissiaux (du moins ceux que conservent les archives départementales) sont presque tous muets sur cette question ; seul celui du curé de Plaissan appelle très fermement les femmes à s'inscrire¹⁴.

Quel est le résultat de cette campagne qui, je le rappelle, reste mineur dans l'ensemble de l'information donnée aux Héraultais et dans leurs préoccupations ? Quel est le pourcentage de femmes de nationalité française, ayant ou devant avoir 21 ans le 15 janvier 1945 qui, au terme de la période légale prolongée jusqu'au 15 décembre, se sont inscrites ? Aucune statistique d'ensemble n'en a été faite, ni au niveau national, ni à celui du département. Il est vrai que le matériel statistique manque pour le faire globalement. La seule approche précise est l'approche individuelle : établir la population féminine en âge de voter à partir des listes nominatives du recensement de 1946, qui donnent pour chacun la date de naissance et la nationalité. Un tel comptage par individu ne peut être fait que sur une petite échelle ; j'ai choisi comme échantillon le troisième canton de Montpellier, qui comporte onze villages et la partie occidentale de la ville ; pour celle-ci, j'ai retenu quelques grandes rues du canton étudié, et pour préciser le comportement des citadines, j'ai étudié aussi des rues du premier canton, c'est-à-dire de la vieille ville dont la sociologie est un peu différente.

POURCENTAGE DES FEMMES INSCRITES
par rapport aux femmes en âge de voter, en 1945

Villages du 3^e canton de Montpellier

Cournonsec	85	%	
Courmonterral	91	%	
Fabrègues	100	%	
Grabels	75	%	
Juvignac			(recensement mal rempli)
Lavérune	82	%	
Murviel	78 à 86	%	(selon les sources)
Pignan	84 à 89	%	
St-Georges-d'Orques	95	%	
St-Jean-de-Védas	90	%	
Saussan	93	%	

Ville de Montpellier (sondage portant sur 1/25 des femmes inscrites en ville)

Quelques rues du 3^e canton

Bd du Jeu-de-Paume	66	%
Rue du Faubourg-Figuerolles	60	%
Rue du Courreau	66	%
Boulevard des Arceaux	55	%
Avenue d'Assas	87	%
<u>Moyenne générale</u>	66,4	%

Quelques rues du 1^e canton

Rue d'Aigrefeuille	62	%
Rue de l'Amandier	73,4	%
Rue de l'Ancien-Courrier	76,6	%
Rue de l'Argenterie	56,2	%
Rue du Cannau	53,4	%
<u>Moyenne générale</u>	64,32	%

Il apparaît que, pour ce troisième canton en tout cas, les villageoises se sont plus inscrites sur les listes électorales que les Montpelliéraines. Je ne peux affirmer que ce soit une règle valable ailleurs ; mais ici, il semble qu'aient joué dans les villages une pression administrative plus forte (le maire connaît tout le monde, peut battre le rappel), un comportement plus solidaire ou plus conformiste des femmes qui les a amenées à s'inscrire assez massivement. En ville, où pourtant le contact avec la politique est plus fréquent, l'absence de contrôle social,

l'anonymat, le nombre plus grand des femmes isolées semblent avoir été déterminants. Il n'en reste pas moins que, d'une part, les hommes des villages sont *tous* inscrits, ce qui n'est pas le cas des femmes ; et que, d'autre part, dans la ville de Montpellier, le nombre des électrices, malgré le défaut d'inscription des femmes est très supérieur à celui des hommes.

Depuis la Libération, on s'attend à voter bientôt pour élire les conseillers municipaux. Mais quand ? Ne convient-il pas d'attendre la fin de la guerre et le retour des prisonniers ? C'est ce que conseillent tous les partis, arguant très explicitement de la crainte de voir le vote féminin, émis par des novices, submerger le vote masculin : peut-on appeler aux urnes quand quatre millions d'hommes en sont éloignés ? Cependant, le gouvernement se prononce fin janvier : les élections auront lieu le 29 avril et le 13 mai. La campagne électorale ne commence pas pour autant : l'opinion reste persuadée jusqu'au début d'avril que les élections seront repoussées à la fin de la guerre.

Dans leur brève campagne, les candidats doivent trouver les mots pour sensibiliser les femmes devenues la majorité de l'électorat. Tous partent de l'idée, certainement juste, que la plupart d'entre elles sont peu politisées et surtout méfiantes à l'égard des jeux et du rituel politicien. Le M.L.N. en tire argument pour lui et insiste sur le fait qu'il n'est pas un parti : « Cette inexpérience que craignent les femmes est au contraire, pour elles comme pour le pays, un atout unique. Elles ne sont pas paralysées par la discipline des partis, elles ont tout pouvoir d'écouter leur conscience, de se guider d'après des idées simples et très fortes. Ces idées, le M.L.N. les leur apporte, le M.L.N. qui n'est pas un parti, mais un mouvement patriotique qui entend faire passer un souffle plus pur dans la politique française »¹⁵. Le P.C. actionne un autre ressort : la hantise du ravitaillement ; inlassablement, il dénonce les spéculateurs, les trafiquants du marché noir ainsi que le gouvernement qui ne mène pas la lutte contre les profiteurs ; il appelle les femmes à l'action de masse contre les saboteurs du ravitaillement. On décèle ici une conception historique du rôle des femmes dans les révolutions, le souvenir qu'en octobre 1789 ou en février 1917, elles ont fait jaillir l'étincelle en allant réclamer du pain. Plus immédiatement, le PCF vise à amener les femmes à conclure que lui seul saurait améliorer vraiment le ravitaillement, mais sans énoncer très explicitement cette conclusion trop « politicienne ». La S.F.I.O. se montre aux femmes sous un jour plus traditionnellement politique, tenant des réunions à leur usage où parlent des militantes montpelliéraines ou parisiennes comme Mme Germaine Moch. Ces oratrices semblent toutes avoir un peu peur de ne pas être entendues de la masse des femmes : « leur éducation politique n'en est qu'à ses débuts ; il faut garder foi dans les prédictions de Léon Blum, le plus féministe des socialistes », dit Mme Moch. Ce doute ne pousse pourtant pas la S.F.I.O. à développer son effort à l'égard des femmes : son programme ne comporte qu'un point qui puisse les

toucher plus particulièrement (aide aux jeunes ménages et encouragements à la famille par diverses réalisations sociales), mais aucune allusion n'y est faite à l'égalité des salaires féminins et masculins. C'est après leur échec électoral aux élections législatives d'octobre 1945 que les socialistes héraultais vont intensifier leurs efforts d'explication et de propagande en direction des femmes, tant salariées que femmes au foyer. En cette première campagne d'avril 1945, presque tous les candidats s'adressent à une Femme éternelle à la nature immuable ; ce manifeste du parti radical pourrait émaner, mise à part la conclusion appelant au vote, de n'importe quelle famille politique : « Nous sommes persuadés qu'avec votre sens aigu et fin des réalités, avec l'expérience journalière que vous avez de la prudence et de la sagesse, vous vous rangerez en masse derrière un parti qui est un parti d'évolution et qui a toujours cherché à préserver des réactions et des révolutions la marche du progrès »¹⁶. Dans tous les textes à large diffusion et les manifestes électoraux, cette femme est perçue dans son foyer, même par les partis ouvriers (qui pourtant, lorsqu'ils s'adressent aux femmes déjà politisées, celles qui lisent *Le Populaire* ou *Le Travailleur du Languedoc*, leur disent qu'elles doivent voter pour défendre leurs salaires, leur condition de travail). Tous tiennent le même discours : « Votez ! Si vous êtes épouse, c'est la prospérité ou la misère de votre foyer qui en dépend ; si vous êtes mère, c'est la santé et l'éducation de vos enfants et leur vie même qu'une guerre peut vous ravir ». Tous ont la même approche des qualités féminines qui vont enrichir la démocratie : le sens pratique, qui répugne à « voir dans la politique un sport d'oisifs, une occasion à brillantes joutes oratoires, mais en exige des résultats tangibles : aide à la famille, standard de vie plus élevé »¹⁷ ; le souci des faibles et la compassion aux misères humaines ; le sens du service social. Ceci dit, alors que les radicaux tendent à enfermer les femmes dans cette seule préoccupation sociale, les partis ouvriers et le M.L.N. invitent les femmes à prendre leurs responsabilités dans tous les domaines.

On ne peut espérer gagner les suffrages des nouvelles électrices par le seul discours ; toute une pédagogie préalable est nécessaire. Les premières à l'avoir mise en œuvre sont les F.L.N. ; Mme Martin-Gros organise en novembre 1944 une conférence sur les modes de scrutin ; en février 1945, une conférence sur la politique économique de la future IV^e République ; en avril enfin, le mari de Mme Martin-Gros, qui est le maire de Montpellier, vient parler devant les F.L.N. de la vie municipale, du fonctionnement du conseil, du budget communal. Des conférences d'instruction civique et politique sont aussi données lors des réunions des sections féminines du parti socialiste et du parti radical (je n'en ai pas trouvé mention du côté communiste ou U.F.F.). Enfin, c'est à toutes les femmes et à elles seules que s'adressent les deux journaux quotidiens de l'Hérault à la veille du vote, pour expliquer les gestes même du vote (prendre une enveloppe, passer par l'isoloir) et surtout la définition du panachage.

Le jour du vote arrive : comment les femmes se comportent-elles ? Faute d'urnes séparées que pourtant le préfet de l'Hérault avait suggéré de mettre en place, mais que le ministre de l'Intérieur interdit, faute de sondage fait à la sortie des bureaux de vote, on ne peut rien dire de précis sur le choix politique des femmes. Au moins aurions-nous voulu faire une étude précise de l'abstention ; malheureusement, les registres d'émargement n'ont pas été conservés qui, seuls, auraient permis de repérer exactement la proportion d'abstentions féminines. Ne subsistent que les chiffres globaux, commune par commune, des abstentions tant féminines que masculines. Peut-on comparer les pourcentages d'abstention de 1935 et de 1945 pour en déduire l'influence de l'électorat féminin ? Comme on pouvait s'y attendre le taux d'abstention augmente globalement en 1945 de cinq points pour Montpellier et les villages du 3^e canton ; mais il baisse dans certains villages où pourtant les femmes se sont massivement inscrites, ce qui laisse à penser que le vote féminin est loin d'être le seul élément d'explication de l'oscillation constatée. A en croire le préfet au contraire, les hommes se seraient plus abstenus que les femmes¹⁸ ; mais je ne sais s'il s'appuie sur des comptages précis ou sur une simple impression d'affluence féminine dans les bureaux de vote, que ressent aussi la presse. Ce qu'on peut remarquer en tout cas, c'est qu'en dépit de la complication du mode de scrutin (proportionnel avec panachage), du manque d'enjeu d'un scrutin dont chacun disait qu'il faudrait le recommencer au retour des prisonniers, de la brièveté de la campagne électorale, les femmes ont voté dans des proportions tout à fait comparables à celles des hommes.

Les femmes votent. Elles sont éligibles. Est-il pour autant judicieux de présenter des candidates, d'avoir des élues ? Seront-elles assez mûres pour remplir ces tâches ? Un débat s'est engagé sur cette question. Il est une militante socialiste, et non des moindres (professeur au lycée, elle a beaucoup œuvré à l'éducation civique des femmes) pour affirmer lors d'une réunion publique que si la femme moderne a bien un rôle à jouer dans la vie politique, « celle-là devra être une électrice plutôt qu'une candidate »¹⁹. Ce point de vue n'est pas partagé, même dans son propre parti ; les femmes ont compétence à siéger dans les conseils et les assemblées. Pour certains (c'est très net au parti radical), la femme « doit rester sur le plan social »²⁰ ; « mieux éclairée que l'homme sur certains problèmes de la vie courante, en connaissant mieux les difficultés, la femme est susceptible d'apporter un esprit de réalisation et de sens pratique qui ont souvent fait défaut dans les assemblées strictement masculines (...). La femme devra figurer à l'Assistance publique, l'entraide sociale, l'hygiène et la santé publique, en un mot dans toutes les questions d'humanité où elle pourra apporter sa note, celle de son intelligence plus intuitive et de son cœur plus compréhensif »²¹. Le parti communiste ou le M.L.N. ont une vision beaucoup plus large du rôle des femmes ; Mme Guillaume (U.F.F.) le dit nettement : « Devront-elles s'en tenir

strictement à la prescription biblique « tu enfanteras » avec tous les devoirs qu'elle comporte, allaitement, éducation des enfants, soins ménagers ? Je ne le crois pas. La femme veut plus et mieux. Ni maîtresse, ni servante, mais compagne, associée, collaboratrice²². Pour Mme Martin-Gros, les femmes élues, outre le programme politique d'ensemble de leur liste, doivent « défendre les intérêts féminins » à la fois dans la famille, où les droits de la mère et de l'épouse sont insuffisamment garantis, et dans le domaine économique où elles défendront le grand principe « à travail égal, salaire égal »²³. Ce sont donc des réformes visant à assurer une réelle égalité juridique et économique des femmes que les élues du M.L.N. devront promouvoir.

La conception plus ou moins ample du rôle des femmes se retrouve tout naturellement dans le nombre des candidates selon les familles politiques. Dans les dix villes de plus de 5 000 habitants du département, les listes radicales comptent en moyenne une femme sur dix candidats ; puis viennent les listes socialistes (11,5 % de femmes). Le P.C. ne présente de liste homogène qu'à Sète : on y compte cinq femmes sur trente, soit 16,6 % ; ailleurs, les communistes voisinent avec des résistants de diverses mouvances sur des listes d'union patriotique : c'est là qu'on trouve le plus de femmes (presque 18%). Candidats et candidates sont la plupart du temps présentés par ordre alphabétique ; comme les électeurs ont la possibilité de bouleverser cet ordre par le panachage et le vote préférentiel, les partis n'ont pas eu à décider de mettre ou de ne pas mettre les femmes en position d'être élues : c'est l'électorat, où les femmes sont nombreuses, qui va trancher. Sur 85 candidates au total dans les dix villes, toutes listes confondues, 16 (soit 18,8 %) sont placées dans la première moitié de leur liste par le nombre de voix recueillies ; il en reste plus de quatre sur cinq qui sont reléguées en seconde moitié, parmi lesquelles 36 (42,3 % du total des candidates) arrivent en queue derrière *tous* les hommes de leur liste.

En composant leurs listes, les états-majors de parti semblent avoir assez bien mesuré le féminisme de leur électorat : un quart des femmes des listes d'union patriotique sont placées dans la première moitié, ce qui est le meilleur score. A l'opposé, sur les 21 candidates de la S.F.I.O., une seule est placée dans cette bonne moitié. Les radicaux, par contre, n'auraient-ils pas sous-estimé le succès possible des femmes sur leurs listes ? 35 % de leurs rares candidates sont en bonne position. Mais il faut voir là moins un trait de l'électorat radical de l'Hérault qu'une conséquence de la spécificité de l'électorat de Montpellier : c'est là que les radicaux ont présenté le plus de femmes (le nombre de postes à pourvoir y est le plus grand), c'est là seulement qu'ils voient leurs candidates bien placées. Et les femmes des autres listes sont aussi appréciées de l'électorat montpelliérain : au total 60 % des candidates de la ville sont dans la bonne moitié. A Béziers, la situation est inversée : se présentaient dix-huit candidates, toutes listes confondues ; aucune n'est dans la première moitié, quatorze en queue ; et ce

tempérament urbain transcende les clivages politiques, joue pour toutes les listes. Pourtant l'antiféminisme, même à Béziers, ne prend jamais une ampleur telle que, lorsqu'une liste est choisie par les électeurs, la majorité d'entre eux en exclut les femmes au bénéfice de candidats de la liste adverse. Si les femmes sont reportées en bas de la liste, elles gardent quand même un nombre de voix comparable à leurs colistiers.

A l'issue du second tour, sur 263 élus dans les dix villes considérées, on compte 28 femmes ; dans les onze villages du troisième canton de Montpellier, sur 136 élus, 13 femmes. Dans les deux cas, les conseils municipaux comptent en moyenne une femme pour neuf hommes. Presque toutes sont novices en gestion municipale : il n'en est que trois sur les quarante et une étudiées à avoir été membres des comités de Libération qui ont tenu lieu de municipalités jusqu'aux élections. Peut-on faire un portrait-robot de ces nouvelles conseillères ? Leur moyenne d'âge est de 45 ans (exactement comme les hommes élus) ; 60 % d'entre elles n'exercent pas de professions salariées ; parmi les autres on compte un tiers d'enseignantes, un tiers de membres des professions médicales ou para médicales ; le troisième tiers regroupe une secrétaire, une journaliste, une commerçante et une ouvrière. Aucune femme ne sera élue maire dans l'Hérault ; et deux seulement accéderont à un poste de troisième adjoint.

A l'époque, le premier vote féminin a été très peu commenté, encore moins analysé. Le préfet de l'Hérault, faute d'éléments sans doute, en parle à peine dans ses rapports au ministère ; encore fait-il plus que ce qu'on lui demande : le questionnaire très détaillé envoyé de Paris aux préfets sur ces élections municipales ne comporte aucune question sur l'influence du vote des femmes, aucune question sur le nombre des femmes élues. La presse non plus n'a guère commenté l'événement. Tout au plus l'a-t-elle signalé par des photos montrant des femmes dans les bureaux de vote. Est-ce parce que le droit de vote a été octroyé aux femmes sans qu'elles l'aient revendiqué, sans qu'il paraisse répondre à une attente, qu'il a suscité si peu d'interrogations politiques ? Est-ce par une espèce de pudeur : les hommes politiques et journalistes de gauche (les plus nombreux à s'exprimer alors) n'osant pas dire qu'ils redoutent que le vote des femmes joue dans le sens du conservatisme alors même que l'élargissement de la démocratie fait partie de l'idéal de la Résistance, préférant n'en rien dire ? En tout cas, dans ce climat d'apparente indifférence, les femmes ont voté, dès ce premier scrutin, dans des proportions tout à fait conformes à la tradition républicaine française.

NOTES

1. M.F. Brive, dans la première partie du colloque sur *La Libération dans le Midi de la France*, a étudié « l'image des femmes à la Libération » sur le plan général, alors que je m'attache surtout à l'étude du vote des femmes, tant dans sa pratique réelle que dans l'image qu'on a eu de lui.

2. M. Dogan, J. Narbonne, *Les Françaises face à la politique. Comportement politique et condition sociale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1955.

3. M. Duverger, *La Participation des femmes à la vie politique*, UNESCO, 1955.

4. Souligné par moi.

5. M.L. 4/01/1945.

6. M.L. 13/10/1944 et 26/10/1944.

7. V.L.P. 21/10/1944.

8. Notons au passage un argument qui nous étonne : « Avec ou sans bulletin de vote, la femme française n'en restera pas moins délicate et charmante. N'est-ce pas, après tout, l'essentiel ? » Est-ce incidence galante d'un journaliste en mal de copie, ou façon délibérée de rassurer les femmes en les assurant qu'en votant, elles ne deviendront pas des viragos féministes tant moquées par certain(e)s avant-guerre ?

9. M.L. 13/10/1944.

10. M.L. 26/10/1944.

11. Témoignage recueilli en avril 1986.

12. Rapport annuel du préfet (août 1944-août 1945) A.D.H. 137W21.

13. Témoignage de Mme Tregaro recueilli en août 1986.

14. *Bulletin paroissial* de Plaissan, février 1945. Certains ont cru qu'un nouveau délai avait été donné pour l'inscription d'où la date tardive de cet appel.

15. M.L. 26/10/1944.

16. A.D.H. 17M479.

17. *Le Populaire de l'Hérault*, 19/01/1946.

18. A.D.H. 13 W1.

19. M.L. 24/01/1945. Compte rendu d'une intervention de Melle A. Gervais.

20. M.L. 28/04/1945. Propos de la secrétaire de la section féminine du parti radical-socialiste.

21. *La Démocratie Méridionale*, 29/09/1945.

22. *La Voix de la Patrie*, 27/04/1945.

23. M.L. 27/04/1945

L'ACTION OUVRIÈRE DU LANGUEDOC (M.U.R.)

Gérald SUBERVILLE

Il est inutile d'insister longuement sur le rôle prépondérant joué par l'Action ouvrière. Créée par Combat qui était de loin le mouvement le plus important des MUR, elle se développa impétueusement dans la région R3. Elle mena un combat de tous les instants sous les formes les plus variées : grèves revendicatrices, sabotages des entreprises travaillant pour l'ennemi..., constitution de maquis destinés à engager, sans attendre, la guerrilla.*

Félix Roquefort, dirigeant des mineurs du Cabardès (*Ils sont entrés dans la légende* - 1981, impr. Tinaena, Quillan)

NAISSANCE ET IMPLANTATION DE L'A.O.* DU LANGUEDOC

Janvier, responsable régional de l'Action ouvrière du Languedoc

L'initiative de l'A.O. dans la région de Montpellier revient à « Lucienne », venue des luttes d'Espagne, et à moi-même. Nous n'étions ni l'un ni l'autre d'origine ouvrière, bien que je sois alors « établi en usine », mais nous partagions la conviction que la classe ouvrière de ces temps, dans la nuit de l'Occupation, était porteuse de l'espoir. N'ayant rien à perdre, elle était la plus apte à se jeter dans un combat solidaire, sans reculer devant l'ampleur des risques. La motivation ouvrière, y compris dans le combat patriotique, nous paraissait autrement décisive que celle des notables et de leurs clientèles, soucieux de sauvegarder biens et privilèges. Dans la France occupée, il nous paraissait évident que l'attentisme serait le lot d'une résistance « bourgeoise », l'action immédiate celui d'une résistance « ouvrière ».

Nous arrivions à deux, à l'automne 1942, dans la région de Montpellier avec ce projet. Nous le partageâmes aussitôt avec le socialiste Cauvé de « Combat ». En fin 1942, d'autres camarades venaient de Lyon prendre notre contact. A Lyon, capitale de la Résistance, ce même projet avait pris forme ; nous n'avions qu'à nous y engouffrer : c'était l'« Action Ouvrière » des M.U.R.

Fuyant le climat malsain de Montpellier, où répression et trahison voisinaient avec une «résistance» bourgeoise et attentiste, à l'ombre de la Préfecture régionale, nous nous établîmes dans le Biterrois. Le puissant dépôt ferroviaire de Béziers allait être le milieu idéal de notre implantation logistique. Le cheminot Sainte-Cluque, figure extraordinaire de syndicaliste révolutionnaire, ex-dirigeant « unitaire » des chauffeurs-mécaniciens, se languissait dans le camp de Saint-Sulpice, d'où le P.C.* ne l'autorisait pas à s'évader... Il prit sur lui de rompre cet enfermement absurde et vint reprendre sa place de combat, aux côtés de ses camarades – qui étaient les nôtres. Sur la gare de *Béziers*, le comité A.O. sur son impulsion et celles de Palat (service d'exploitation) et du jeune Grandidier (apprentis) eut tôt fait de créer ou ranimer quatre syndicats. Toute la « traction » était acquise, au point que le chemin de fer était devenu notre outil de travail, un outil irremplaçable.

Dans un bref aperçu, je signalerai ceux de nos districts qui s'avèrent les plus performants, au cours des années 1943-1944, ainsi que les noms des camarades qui les animèrent localement. Je ne pourrai évidemment les citer tous.

Au nord de Béziers, un bastion A.O. s'implanta bientôt chez les mineurs de bauxite et les jeunes de *Bédarieux*, avec Miquel, et surtout dans le bassin houiller du *Bousquet-Graissessac*, avec les mineurs Hilier, Valero, Toquebeuf, Esturzel, Mira et tant d'autres, tous fils de vieux lutteurs, camarades de Sainte-Cluque. Grèves et sabotages vont ponctuer la vie du bassin.

A *Séverac-le-Château* (Aveyron), Couffinial allait donner dans nos rangs le 1^{er} exemple d'attaque de train, organisant un déraillement et un tamponnement de convois allemands, manœuvrant, sans aucun matériel, les aiguilles à main nue, au passage des convois...

A *Saint-Chély-d'Apcher* (Lozère), le métallo Bonnal menait avec bonheur opérations de sabotages et organisation syndicale de combat, au sein de l'usine Firminy d'aciers spéciaux (plaques de blindage). Des ouvriers communistes allemands affectés là (un S.T.O. à l'envers) participèrent à l'action. Dénoncés par la direction «française», ils constitueront un maquis et organiseront sur l'usine des attaques efficaces.

A *Capdenac*, important nœud ferroviaire de l'Ouest aveyronnais, Frédéric, qui venait, lui, de l'A.S., se spécialisait dans les sabotages de locos à l'acide... A *Salsigne* (Aude), le comité animé par Armagnac et Roquefort faisait sauter les installations de la mine, le jour où une direction allemande venait s'installer dans les usines d'acides arsénieux, et arrachait à coup de grèves une augmentation de salaire de 45 %.

A *Alès*, le cheminot Pantel et son comité faisaient éclater des locos bourrées d'explosifs, rageusement, sans les ménagements des camarades de Capdenac... Puis Zervini, Grégu, animeront à *Salindres* (Gard) un comité de combat chez Péchiney (alumine), avant que la Milice de Darnand ne les traîne, avec leur camarade Pantel et tant d'autres sur la margelle du puits-charnier de Célas, au fond duquel ils connurent une abominable agonie...

Un rapport du 20 décembre 1943 enregistre la vie et les activités de 15 districts d'A.O., dans cinq départements de la région, touchant la plupart des industries stratégiques et des nœuds ferroviaires. Ce rapport dénombre, à cette date, 500 militants organisés à l'A.O. Le capital de sympathies ouvrières à notre mouvement pouvait être mesuré aux 7 000 grévistes ayant répondu, à ce moment de la lutte, à nos appels à des arrêts de travail et à des grèves répétées.

Dès avant le 6 juin 1944, il était possible d'évaluer à quelque 10 000 les travailleurs mobilisés aux côtés de nos militants.

L'A.O. DANS L'ACTION IMMÉDIATE

a) *Les grèves*. Les rapports d'activité de l'A.O. enregistrent en Languedoc 50 mouvements grévistes à partir du 1^{er} novembre 1943.

24 de ces mouvements concernent l'Hérault, 11 le Gard, 8 l'Aveyron et la Lozère, 7 l'Aude.

Chez les cheminots : 10 mouvements ; 27 dans les mines, 13 sur les usines et chantiers. Les mineurs du Bousquet-d'Orb battent les records, avec 5 grèves en 2 mois (nov.-déc. 1943).

Les mouvements d'ensemble culminaient aux dates historiques. A l'occasion du 1^{er} mai 1944, les jeunes apprentis S.N.C.F. de Béziers ne purent se satisfaire d'un arrêt de travail. Le groupe de Grandidier s'empara de deux trains, à trois jours d'intervalle, sur le même site, à 3 km de la ville. Nos amis précipitèrent ces convois sur la gare de Béziers, où ils vinrent s'écraser dans un fabuleux enchevêtrement de ferrailles...

Le 14 juillet 1944, la grève prenait un tour carrément insurrectionnel. Au Bousquet-d'Orb, nous étions reçus par la direction des mines qui prenait des engagements pour le blocage du charbon et le paiement des salaires aux mineurs devenus maquisards... Une délégation de paysans de la vallée de l'Orb venait

solliciter l'autorisation de battages. Nous avons transformé le Nord-Ouest héraultais en zone semi-libérée.

b) *Les sabotages.* Ceux-ci constituaient l'outil de guerre privilégié de l'A.O. Une statistique peut être dressée sur la base de 15 rapports rédigés entre le 1^{er} novembre 1943 et la Libération. Sur cette seule période, et sans retenir les tâtonnements de l'été 1943, 96 actions de sabotages sont relevées. Sur ce total, 63 se situaient avant le 6 juin 1944 et 33 dans la dernière période. Sur ces 96 actions, 52 visaient la S.N.C.F. : 118 locomotives et motrices, de multiples installations détruites, des wagons et des convois entiers incendiés... Avec la montée du climat insurrectionnel, ce furent les attaques de trains. Lors de l'opération du 1^{er} mai à Béziers, évoquée plus haut, l'objectif visait la coupure de la grande transversale Toulouse-Marseille : les trains lancés sur la rampe étaient destinés à sauter le pont qui enjambe la transversale. Mais à deux reprises, cet objectif militaire échoua, car il eût fallu, pour l'atteindre, disposer du matériel sophistiqué que les attentistes recevaient de Londres... et qu'ils enterraient dans les cimetières.

Cependant, dès avant le 6 juin, des convois allaient être attaqués sur des points stratégiques, coupés en deux, lancés à pleine vitesse ; ils s'écrasaient dans les tunnels où ils prenaient feu. Ainsi, à la veille du 6 juin, toutes les communications allaient être coupées sur les voies de montagne, sous les coups de notre maquis du Bousquet et du maquis F.T.P. Jean Grandel. La grande transversale du Sud était harcelée, tant par nos maquis que par les milices patriotiques de villages, et par le groupe A.S. de Cabrol, résolument converti à l'esprit C.F.L.* et à l'action immédiate. Onze opérations de guerre de ce type sont à mettre au compte des équipes de l'A.O. avant le 6 juin, et 15 après le débarquement en Normandie.

Sur les 96 opérations comptabilisées dans les rapports de l'A.O., 22 eurent pour théâtre le bassin du Bousquet-Graissessac-Bédarieux ; 17 frappèrent à Béziers tant les transports que les usines Fouga ; 15 : le dépôt S.N.C.F. d'Alès et la voie de montagne du Gard ; 10 : le bassin de Salsigne (Aude) ; 4 : le bassin houiller de Decazeville-Cransac ; 4 : l'usine Firminy de Saint-Chély (Lozère) ; 3 : le dépôt S.N.C.F. de Carcassonne et la ligne des Pyrénées ; 2 : le site ferroviaire de Séverac-le-Château (Aveyron) ; 2 : l'usine Péchiney de Salindres (Gard), etc...

Dans les derniers temps, aux approches de la Libération, ces opérations prenaient un tour ouvertement guerrier. C'est ainsi qu'au "Capiscol" (dépôt de Béziers), les jeunes du groupe Grandidier attaquaient un train de munitions et de tanks, le basculaient et s'emparaient de 4 tanks...

c) *Les maquis.* L'équipe régionale de direction de l'A.O. observa d'abord avec réticence l'éclosion de maquis, où les réfractaires cherchaient des planques, dans des zones reculées, loin des objectifs stratégiques.

Au début de 1944, nous recevions un émissaire de nos amis de l'A.O. de Lyon. C'était le responsable national du C.A.D.* Un excellent et chaleureux contact s'établit aussitôt. Nous étions d'accord pour former des maquis de 12 hommes au plus, dans les parages immédiats de zones industrielles et des nœuds ferroviaires.

Ainsi naquit le *maquis Stalingrad*, implanté en mars dans l'Aveyron, avec la vocation, assez vaine, de constituer une « école de cadres » qui devait essaimer... Le responsable en était « Daniel » (Emile Arino, de Laguépie). Nous déléguâmes auprès de lui Louis Ferrero, qui avait déjà une expérience de maquis, et le métallo « Maurice » (Largenton) qui joua un rôle de commissaire politique et qui sut mettre en échec, après le 6 juin, une dangereuse tentative de récupération téléguidée par le C.A.S.*, et menée par des jeunes, ignorant que leur chef, Robert, était un agent de la Gestapo...

Cependant, le développement de *Stalingrad* s'inscrivit dans les lois inexorables du genre... Bientôt, il groupait 300 maquisards, dont 100 à peine étaient armés. Notre collectif de Béziers dépêcha l'un des siens, le syndicaliste « Ravaud » (Raoul Bérard). Il s'efforça de trouver des armes pour le maquis, au prix de dangereux contacts avec ceux qui les recevaient. Il fut pris à cette occasion, à Rodez, et ne revint pas de sa déportation.

Stalingrad opéra dans l'Aveyron et le Tarn avec un relatif bonheur et peu de pertes. A Teillet, notamment, il réussit à surprendre l'ennemi et tua 25 Allemands. Fidèle à la tradition A.O., Daniel s'en prenait volontiers aux trains et aux tunnels...

Sa chance, *Stalingrad* la dut à la tactique de Daniel : le maquis déambulait sans désespérer, le nomadisme étant de règle, de même que le fractionnement systématique en petites unités. Cela impliquait beaucoup de temps perdu à chercher des caches, retrouver des contacts... La survie, pour un maquis, était à ce prix. Il en coûtait beaucoup d'efforts, et une efficacité relativement réduite, eu égard aux effectifs engagés, aux risques assumés.

A Salsigne, dans l'Aude, c'est Armagnac, le dirigeant du district A.O., qui prit aux environs du 6 juin, l'initiative et le commandement d'une formation qui s'intitula d'emblée *maquis ouvrier du Cabardes*. Pour s'armer, les camarades attaquèrent la gendarmerie de Conques et y gagnèrent quelques mousquetons. Des paysans qui étaient enrôlés dans l'A.S. leur confièrent quelques mitraillettes. Avec ce matériel de fortune et beaucoup d'explosifs, le maquis entreprit la guerrilla, s'en prenant aux catenaires et ponceaux de la ligne Toulouse-Marseille, et aussi aux câbles de communication liant les états-major de la Wehrmacht à travers la Montagne Noire.

Cependant, un tout autre maquis s'implanta dans le même secteur. C'était un maquis de l'I.S.*, commandé par un major Richardson, assisté d'officiers d'active de l'O.R.A.*. Ce maquis s'organisa comme une caserne, avec barbelés et

téléphone. Il reçut aussitôt 40 parachutages, 100 tonnes de matériel, et recruta 700 réfractaires... Les cadres d'active confiaient qu'ils avaient pour projet d'intervenir à Toulouse « menacée » de tomber aux mains des « maquis rouges » du Lot. En attendant, le commandant Roger annonça qu'il allait faire « sabrer » par ses « spahis » le maquis ouvrier. Il s'attira une sévère mise au point de G. de Chambrun et du C.D.L.*

En fait, il était aberrant d'implanter un aussi gros maquis, au demeurant parfaitement attentiste, dans un massif aussi étroit et vulnérable. Le 22 juillet 1944, les Allemands attaquèrent ce *Maquis de la Montagne Noire* qui se dispersa aussitôt en abandonnant l'essentiel de son matériel... C'est bien ce qu'il avait de mieux à faire : il essuya un minimum de pertes et disparut, chacun retournant chez soi.

Le maquis I.S.* laissa aussi, outre son matériel, quelques détachements errants. Nos camarades ouvriers se servirent abondamment en matériel, et ils accueillirent quelques-uns de ces errants. Armagnac se trouva alors à la tête d'une formation de 150 hommes, puissamment armée. Mais le 4 août, une colonne allemande se lançait à la poursuite des partisans. La plupart des dernières recrues s'évanouirent dans la nature... les ouvriers se retrouvèrent entre eux, avec quelques déserteurs "Vlassov" et le top lourd matériel de l'I.S.

Entre le 4 août et le 8 août, nos camarades harcelés, lourdement chargés, se défilent à travers grottes et ravins. Le 8 août, à 19 heures, sous un ciel lourd d'orage, nos hommes sont surpris sur un glacis et tombent dans le traquenard tendu par l'ennemi. Quinze des nôtres perdent la vie en combattant. L'un d'eux, blessé au ventre tandis qu'il s'accroche désespérément à sa mitrailleuse, va mourir le lendemain dans d'atroces souffrances : c'est Antoine Armagnac.

Une trentaine de partisans sont faits prisonniers : 26 d'entre eux sont abattus froidement le long du mur du cimetière de Trassanel... il n'y aura que cinq rescapés.

Au Bousquet-d'Orb, *le maquis du Vernazobre* se constitue dès avril 1944, avec des mineurs qui venaient à tour de rôle faire leur stage, partageant leur vie entre la mine, leur famille, leur maquis... Cela se passa très bien jusqu'à l'arrivée de nouveaux éléments venus de Lodève, de Bédarieux, des étudiants de Montpellier. Ceux-ci étaient très sensibilisés à l'attrait idéologique des F.T.P.*. A l'A.O., peu nous importait l'étiquette, du moment que la ligne de l'action immédiate n'était pas en cause. Mais avec les F.T.P. arrivèrent des chefs parachutés et des méthodes rebutantes pour les « durs » de la mine habitués de longue date à s'auto gérer. Finalement, j'allai moi-même, sur leur demande, tenter de résoudre des situations tendues. L'accord se fit pour l'adoption de méthodes de commandement démocratiques. Ce maquis demeura jusqu'au bout une des plus fidèles unités dont disposa le commandement des F.F.I.* de l'Hérault, que j'assumais avec mon adjoint Simon, désigné par les F.T.P. en juillet 1944.

Le *Vernazobre* entretint soigneusement les coupures ferroviaires entreprises sur les lignes de montagne, il se fit une spécialité des attaques de convois et des tunnels obstrués.

Pour nos amis, j'allais mendier quelques armes automatiques chez l'officier Latourette qui recevait force parachutages sur le Saumail (Saint-Pons). La pénurie qui était la nôtre était d'autant plus douloureusement ressentie par nos partisans qu'ils voisinaient avec un maquis A.S.*, créé par un contrôleur des contributions, Bertrand, le 11 juillet 1944, et qui reçut aussitôt (dès le 15 juillet) d'abondants parachutages. Bertrand, encouragé par le D.M.R.* adjoint, refusa tout partage...

La zone du Bousquet était pratiquement libérée dès juillet 1944, mais la garnison allemande s'accrochait à Bédarieux. Cette garnison vint attaquer les maquis du Bousquet le 17 août 1944, et tomba dans l'embuscade tendue par nos camarades. A 25, avec les 2 fusils mitrailleurs que j'avais pu leur procurer, ils tinrent en échec 80 assaillants, deux heures durant. Finalement, ils reçurent le renfort des 80 F.T.P. du camp, et des 150 hommes de « chez Bertrand ». Les Allemands battirent en retraite, abandonnant cinq cadavres et assassinant huit civils. L'engagement fit deux morts dans les rangs F.T.P., un dans ceux de l'A.S.

Le soir même, la garnison ennemie de Bédarieux détalait en catastrophe, abandonnant à leur sort les colonnes allemandes attendues d'Albi. Ces colonnes allaient se faire attaquer durement par les F.F.I. à St Pons, les 19 et 20 août, et par les deux maquis du Bousquet, le 22 août (engagement de Colombières).

L'A.O. ET LES SYNDICATS

Dès le démarrage de l'A.O., fin 1942 et début 1943, je m'adressais tout naturellement aux syndicalistes de plusieurs centres ouvriers. Mais ceux-ci, souvent d'accord pour participer à une « résistance » attentiste et de tout repos, n'étaient nullement prêts à assumer les tâches fondamentales d'une organisation de combat. C'est ainsi qu'à Alès, j'avais réuni les « responsables » syndicaux en place sur les mines, et ils exprimèrent – assez mollement – leur accord. Je dus bien vite déchanter... et confier le district aux cheminots de la base. Ceux-ci, à Alès, se désintéressaient de tout travail syndical, mais excellaient à « bomber » les locomotives ; d'accord avec les F.T.P., ils combinèrent une opération de sabotage qui provoqua - enfin - un arrêt des mines.

A Perpignan, il en fut de même... Le district A.O., composé de syndicalistes professionnels, fit preuve d'une si parfaite inactivité que nous le rayâmes de nos contrôles.

A Béziers, chez Fouga, le syndicat ne groupait que cinquante métallos, sur les 2 000 de l'usine. Ce syndicat était « contrôlé » par l'A.S. A l'occasion de la grève du 11 novembre 1943, il passa un accord avec la police pour éviter tout arrêt de travail. Nos camarades Rothan et Bompard dénoncèrent cet accord

empoisonné, et entraînent 60 % de l'effectif de l'usine dans la grève du 11 novembre.

En fait, la plupart des syndicats étaient vides de tout contenu ouvrier. Ils n'étaient qu'un alibi à la « situation » des bureaucrates vichystes. Ainsi s'explique tout naturellement l'échec de nos démarches auprès des appareils syndicaux, qui ne trouvèrent de conclusion heureuse qu'à Decazeville, avec Cayrol.

Nombre de camarades, parmi les plus efficaces, étaient indifférents, voire hostiles, à tout travail syndical. Nous remontâmes patiemment la pente ; nous exaltions, dans notre organe, *Languedoc Ouvrier*, les exemples positifs... A Sète, nous réussîmes à épurer, par l'intérieur, la « direction » syndicale. L'union locale était occupée par un « demi-soldier » parachuté de Marseille. Ce fonctionnaire avait mis sur pied, avec son compère Blankaert, de la fédération des Ports et Docks, une société négrière destinée à recruter de la main-d'œuvre au rabais au profit des chantiers de la Todt et de la Kriegsmarine. Notre édition locale démasqua ce magouilleur, et les dirigeants élus des cinq syndicats portuaires, organisés en comité A.O., portèrent l'affaire jusqu'à Alger. C'en fut fait du brillant avenir syndical du requin de l'U.L.*

Provoquer des réunions de base, poser des revendications, mettre ainsi les directions bélinistes au pied du mur, et les acculer à la démission, telle était la méthode « basiste » que nous préconisions. Pour cela, il fallait décider les ouvriers à adhérer en masse aux syndicats, à les renforcer, pour les épurer. Un rapport du 20 décembre 1943 établit que l'A.O. de notre région, à cette date, avait créé de toutes pièces une dizaine de syndicats, chez les cheminots, aux aciéries de Saint Chély, dans les cuirs et peaux de Béziers. Nous avions renfloué et épaulé une dizaine d'autres syndicats. Certains étaient exemplaires : à Séverac, il regroupait 180 cheminots, soit 100% de l'effectif, et sa direction nouvelle était celle du district A.O.

Des U.D.* furent constituées, sur l'impulsion de notre camarade « Gervais », dans le Gard et l'Aude. Celle du Gard lançait, le 7 mars, un appel dénonçant l'attentisme comme « un crime ». On était loin des errements bélinistes...

Au comité régional de Libération, notre camarade Roquefort, ex-militant syndical « confédéré », fut désigné comme représentant de tout le prolétariat uni, après que le délégué ex-« unitaire » lui eût remis fraternellement son mandat. Cette nomination fut imposée contre la candidature du négrier de Sète, soutenue opiniâtrement par le C.A.S.*

Qui mieux que Roquefort eût pu représenter au C.R.L.* la classe ouvrière au combat, lui qui avait perdu dans la lutte son beau-frère Armagnac, tombé lors de la tragédie du Cabardès, ainsi que ses deux frères du même maquis, assassinés par les nazis ?

LE COLLECTIF RÉGIONAL DE L'ACTION OUVRIÈRE

Quinze camarades participèrent à l'activité du collectif régional de direction. Ce furent, par ordre d'entrée au collectif, de 1942 à 1944 : G. Suberville, « Janvier » ; Désirée Lieven, « Lucienne » ; Auguste Sainte-Cluque, « Benoît » ; Marcel Jalade, « Michel » ; M. Largenton, « Maurice » ; L. Ferrero, « Louis » ; Raoul Berard, « Ravaud » ; Michel Bruguiier, « Audibert » ; Galtier, « Guérin » ; Félix Roquefort, « Cantal » ; Joseph Dufour, « Gervais » ; Albert Delranc, « André » ; Esprit Pioch, « Edmond » ; Georgette Quet, « Josette » et son compagnon Léon.

Le milieu socioprofessionnel dominant de ce collectif était ouvrier : sept travailleurs industriels, dont deux cheminots, un métallo, un mineur. Cinq de ces militants ouvriers avaient été, ou étaient toujours des responsables syndicaux élus. Trois camarades étaient étudiants, les autres : secrétaire, employé ; moi-même, après 1940, m'étais « établi en usine », bien que toujours inscrit au barreau de Rennes... et nous comptions même, avec « Edmond », un chasseur-pêcheur de Camargue, ex-maire (communiste) des Saintes-Maries-de-la-Mer...

Sur cette équipe, dix étaient originaires du Languedoc, huit avaient fait avant-guerre l'expérience du militantisme politique : 4 au parti socialiste, 4 au parti communiste.

Plusieurs étaient passés par les camps ou les prisons et presque tous vivaient dans l'illégalité : ils étaient des résistants révolutionnaires à plein temps.

Ce qui explique le mieux le parfait équilibre psychologique de ce collectif, c'est la bonne répartition des âges : six étaient des jeunes de 20 à 25 ans, mais neuf étaient des militants mûris. Parmi ces derniers, cinq avaient 40 à 45 ans : ils étaient nos « anciens ».

Pratiquement, la continuité de la direction fut assurée par « triangles » à composition variable. La secrétaire, « Lucienne », faisait la « permanence », la liaison entre camarades dont la plupart étaient dépêchés pour plusieurs mois dans des maquis ou des départements. C'est ainsi que Michel Bruguiier fut affecté au Gard, dont il était originaire, et y exerça la direction avec une grande autonomie. Fils d'un sénateur socialiste, Michel se démarquait un peu de nous, étant le seul à nourrir quelque espoir de carrière politique.

Nous vivions tous dans des conditions difficiles, avec notre salaire de 2 000 francs par mois (2 500 en 1944), l'équivalent d'une paye d'ouvrier qualifié, à cette époque. Cela était salutaire pour l'efficacité et la sincérité de notre engagement. C'était aussi une excellente mesure de sécurité, trop souvent négligée dans le milieu des résistants professionnels.

Les dirigeants du C.A.S.* nourrissaient à notre endroit une solide aversion, alimentée par leur anti communisme virulent. Ils nous considéraient comme une équipe de « sous-marins » introduits par le P.C.*, ce qui n'était vrai d'aucun d'entre nous, y compris pour nos quatre vieux militants communistes... La

direction du C.A.S. dépêcha chez nous un vieux socialiste, secrétaire du syndicat de la tonnellerie, Galtier. Or celui-ci fut aussitôt d'accord sur tous les thèmes et les méthodes de notre combat et il nous aida à mettre hors course le requin de Sète... Cette entente était dans la force des choses : nos meilleurs militants venaient du P.S.*, et nos bastions les plus efficaces avaient été avant-guerre des fiefs de tradition socialiste bien plus que communiste.

Cette cohésion, cette fraternité sans faille, explique que la direction A.O., bien qu'engagée à la pointe de l'action que d'aucuns qualifiaient (déjà) de "terroriste", ne connut que peu de chutes.

Le jeune Jalade, notre benjamin, fut le premier à tomber, en juillet 1943, à Montpellier, où il avait pris de sa seule initiative, et malgré nos mises en garde, le contact des G.F.* Il tomba aux mains de Robert, l'« homme fort » des G.F. de Montpellier... agent de Mahren (Gestapo). Livré à l'ennemi, Michel hurla quinze longs jours sous les atroces supplices de la « Villa des Rosiers ». Il ne lâcha pas un mot, pas un nom, fut déporté, tenta l'évasion et finit mitraillé sur la voie.

Bien que militant d'âge et d'expérience, notre camarade « Ravaud » tomba à son tour, à Rodez : sa mission était d'armer notre maquis *Stalingrad*. Pour ce faire, il fallait bien prendre le contact de ceux qui recevaient les parachutages. A cette occasion, il fut arrêté, déporté. Il ne revint jamais.

C'est de même à l'occasion de contacts qu'il prenait pour reconstituer l'U.D. des syndicats de l'Aude que tomba « Gervais ». Il s'évada avec bonheur du train de déportation.

Enfin, le jeune Delranc, devenu lieutenant au temps des F.F.I., fut assassiné par des nazis en déroute à Montferrier, le dernier jour de la lutte, au service des milices patriotiques* de Montpellier.

Quatre chutes sur quinze dirigeants en deux années de guerre, c'est quatre de trop, mais aussi très peu. C'est exceptionnel dans la Résistance de cette région, qui consomma une extraordinaire quantité de cadres, surtout dans les rangs des M.U.R.

Lors du procès de l'intendant Marty, à Toulouse, en 1948, ce dernier interpella avec arrogance le chef régional des F.F.I., Gilbert de Chambrun : « Vous devriez être plus modeste, quand on s'est fait noyauter à ce point par la Gestapo ». Et Gilbert de répliquer : « En tous cas, vous n'avez jamais réussi à noyauter l'Action ouvrière ». Effectivement, ce fut la seule branche des M.U.R. qui échappa, en R3*, aux manœuvres combinées de Mahren et de Marty.

Si l'A.O. connut ce sort exceptionnel, c'est que parmi ceux de ses militants qui tombèrent, que ce soit Jalade ou nos amis cheminots et métallos du Gard, suppliciés avant d'être précipités dans le puits de Célas, il ne s'en trouva jamais un seul pour livrer un nom, une « boîte aux lettres ». Une telle attitude, dans la Résistance, était jugée héroïque, exceptionnelle ; elle fut, pour nos militants, une pratique sans faille. Et cela ne peut s'expliquer que par la motivation exceptionnelle qui était celle de militants ouvriers.

L'A.O. DU LANGUEDOC ET L'ENVIRONNEMENT RÉSISTANT

Dans la région de Montpellier, l'A.O., branche des M.U.R., menait un combat très contesté par nombre de dirigeants de la Résistance, sous l'influence des notables qui redoutaient l'action immédiate tout autant que l'insurrection libératrice. Dans un tel contexte, nous ne pouvions que vivre une deuxième illégalité au sein de l'autre... C'était le corrolaire d'une lutte de classe persistante à travers la lutte patriotique, ce dont nous avons pleinement conscience. On a vu d'ailleurs que nos chutes provenaient presque toujours de ces « contacts » si redoutables. La rançon de notre attitude fut notre solide réputation de « communistes » et de « sectaires » dans les milieux de la résistance « bourgeoise ». Nous ne pouvions faire confiance qu'à Gilbert de Chambrun, le chef régional des M.U.R., qui fut ensuite le colonel « Carrel », commandant les F.F.I. du Languedoc. Avec lui, le contact, établi dès les premiers jours, fut toujours marqué d'une grande estime réciproque et d'une véritable fraternité.

Boycottés par les milieux liés au B.C.R.A.*, qui recevaient les armes, nous ne reçûmes *JAMAIS* aucun parachutage, alors même que nous contrôlions des maquis de plusieurs centaines de partisans, même lorsque je fus nommé par Kœnig, en juillet 1944, chef des F.F.I. de l'Hérault. Tel fut également le cas pour notre camarade Bruguier, promu chef des F.F.I. du Gard...

Le D.M.R.* adjoint, qui avait en charge, pour le B.C.R.A.*, les départements du littoral, n'eût de cesse de nous combattre, avec une extraordinaire agressivité. Il prodigua les envois d'armes au profit de dissidences qu'il encourageait, telles que le maquis de la Montagne Noire ou celui de l'Aigoual, qui s'affichaient en lutte ouverte contre nous, les F.F.I. Est-ce pour se procurer un alibi pour les lendemains de la Libération ? Une seule fois, un message de ce D.M.R. me fut destiné, m'invitant à participer à une répartition d'armes parachutées sur le Saumail (Saint-Pons), les 1^{er} et 3 août 1944. Encore ce message ne me parvint-il... qu'après la libération de la R3 !

Par contre, G. de Chambrun lui-même nous fournit la première (et la seule) livraison officielle de matériel parachuté, en janvier 1944, à Béziers : une valise d'explosifs et de détonateurs qu'il prit le risque de nous apporter lui-même, ne pouvant confier cette mission à quiconque...

L'A.O. du Languedoc était verticalement rattachée à une direction nationale à Lyon. Dans ce cadre s'inscrivaient nos relations avec Fouché et Valrimont, qui dataient de fin 1942. A Lyon, nos amis menaient un combat parallèle au nôtre, mais leur optique se fit de plus en plus différente. Pour eux, l'A.O. était l'outil d'une lutte qui visait, à travers le C.O.M.A.C.*, les C.F.L.*, puis les F.F.I., à

faire basculer tout l'appareil de la résistance « bourgeoise » attentiste dans l'action immédiate, alors que notre projet était d'entraîner le monde ouvrier dans cette action immédiate.

Je ne pense pas que nos amis, qui étaient des communistes d'avant guerre, aient jamais reçu de directives ou consignes du P.C.*, pas plus que je n'en reçus plus tard, quand j'y adhèrai moi-même. Leur contact avec le P.C. « officiel » dut être aussi tardif que pour les communistes de notre collectif. Pour ma part, je ne connus les très sympathiques « fédéraux » Germa et Balmigère qu'à l'ultime phase de la Résistance, lorsque le P.C. officiel sortit de sa clandestinité blindée...

Nos amis de Lyon réussirent pleinement dans leurs ambitieux objectifs stratégiques. Pour y parvenir, ils préconisèrent des lignes tactiques qui nous paraissaient, à nous, en Languedoc, passablement opportunistes.

Dans un texte du 1^{er} mai 1944, Valrimont écrivait : « Le seul but de notre service (l'A.O.) est de rassembler toutes les forces sociales (...) le 1^{er} objectif est de travailler à unir tous les Français au sein de leur entreprise ».

Déjà, le 2 décembre 1943, on pouvait lire dans le journal *Action*, publié par nos amis de Lyon, une exaltation de « l'Union féconde entre Français dans les comités patriotiques où tous les membres d'une même entreprise sont représentés ». Prenant le relais, un « comité provençal » d'A.O. (qui à ma connaissance ne manifesta pas autrement son existence) titrait un éditorial de l'*Action Provençale* : « La collaboration nécessaire » (n° daté du 1^{er} mars 1944). C'était l'union nationale en place de la lutte de classes, c'était la révolution évacuée des perspectives.

Cela passait mal, très mal, au sein du collectif A.O. du Languedoc. Nous publiions pour notre part, du 8 décembre 1943 au 3 juillet 1944 une feuille d'abord ronéotypée, puis imprimée presque luxueusement. Elle ne cessa d'annoncer la couleur : *Languedoc Ouvrier*. Tout au long des sept numéros, le ton ne change pas, la ligne est simple et constante : l'action immédiate, la confiance dans les forces de la classe ouvrière, décuplée par la perspective exaltante d'une insurrection qui ne pouvait être que révolutionnaire, et que nous voulions avec autant de passion que la libération patriotique.

L'histoire de l'A.O. du Languedoc ne s'inscrit guère comme celle d'une branche M.U.R. parmi les autres, ce qu'elle était sur les organigrammes. Tout en travaillant sous le contrôle d'un « centre » lyonnais, elle apparaît également très autonome, par rapport à l'histoire générale de l'organisation dite « A.O. » qui, outre le Languedoc, ne connut d'existence réelle, semble-t-il, qu'à Lyon et Paris.

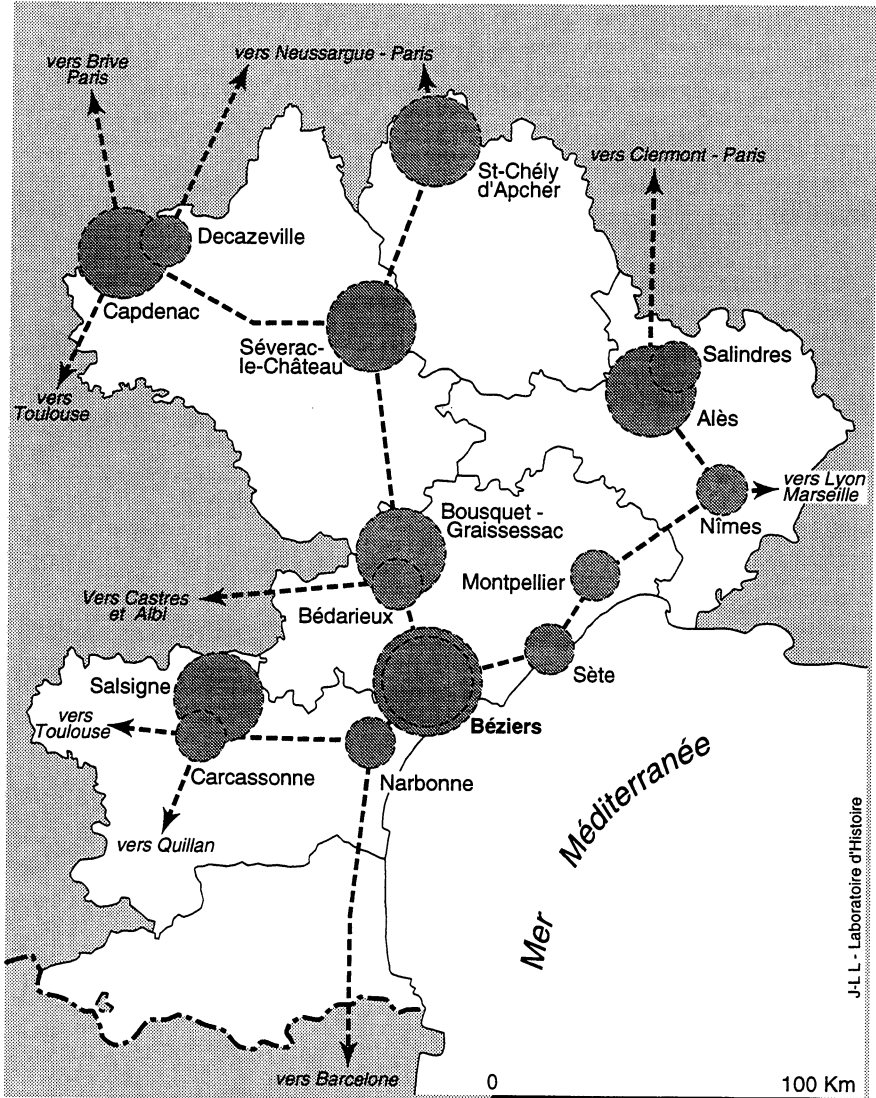
L'A.O. du Languedoc traduisait, dans notre région, la vitalité d'un courant révolutionnaire en marge des partis et organisations institutionnelles, que ce soient les M.U.R., le P.S., le C.A.S. ou le P.C.

Ce même courant animait aussi bien les groupes de l'« insurgé » à Lyon que ceux de « libérer-fédérer » à Toulouse. Nous espérions en une Libération qui eût sonné le glas du nazisme mais aussi celui de l'exploitation capitaliste...

Cependant notre vie allait s'inscrire dans celle de la France post-vichyste s'engageant dans le tripartisme et les guerres coloniales, sourde aux aspirations des peuples assujettis et rebelles poursuivant, pour leur propre compte, la lutte de « libération » qui avait été la nôtre, au temps de la Résistance.

LISTE DES SIGLES
(par ordre alphabétique)

- A.O.** : Action ouvrière (M.U.R.)
A.S. : Armée Secrète (M.U.R.)
B.C.R.A. : Bureau central de Renseignements et d'action (service militaire gaulliste à Londres)
C.A.D. : Comité d'action contre la déportation (C.N.R.)
C.A.S. : Comité d'action socialiste (sous contrôle P.S.)
C.D.L. : Comité départemental de Libération
C.N.R. : Conseil national de la Résistance
COMAC : Commission d'action (C.N.R.)
C.F.L. : Corps francs de Libération (M.U.R.)
C.R.L. : Comité régional de Libération
D.M.R. : Délégué militaire régional (mandaté par le B.C.R.A.)
F.F.I. : Forces françaises de l'intérieur
F.T.P. : Francs-tireurs et partisans (sous contrôle P.C.)
G.F. : Groupes Francs (M.U.R.)
I.S. : Intelligence Service (service britannique de renseignements)
"Milices patriotiques" : organisation armée du Front national (sous contrôle PC).
M.U.R. : Mouvements unis de résistance (« Combat », « Libération », « Franc-Tireur »)
O.R.A. : Organisation de Résistance de l'Armée
P.C. : Parti communiste
P.S. : Parti socialiste
R.3 : Région de Montpellier
S.T.O. : Service du travail obligatoire
U.D. : Union départementale des syndicats
U.L. : Union locale des syndicats



**DISTRICTS DE L'ACTION OUVRIÈRE DU LANGUEDOC
ET LEURS COMITÉS OPÉRATIONNELS EN 1943.**

RUPTURE OU CONTINUITÉ
Le statut du fermage et du métayage :
ses projections en Languedoc et Roussillon

Geneviève GAVIGNAUD-FONTAINE
Docteur d'État, Maître de conférences
Université Paul-Valéry, Montpellier III

L'historien des structures n'est pas à l'aise dans la courte durée, c'est une évidence. Il ne peut se résoudre à enregistrer des tendances, professions de foi, programmes de réformes, ni les textes, ordonnances ou lois qui leur succèdent ou non. Et s'il sort de ce *temps politique*, il est à même de quantifier, avec toute l'exactitude, et les limites de la statistique, l'évolution, non telle qu'elle était prévue, mais telle qu'elle s'est réellement déroulée. Et qui, en matière économique plus qu'en tout autre domaine, dépend de paramètres bien souvent insoupçonnables au moment de l'action législative. Du moins à l'intérieur des économies échappant au dirigisme le plus strict.

Néanmoins, l'analyse proposée tente d'insérer un texte, le Statut du fermage et du métayage, dans son contexte législatif, ainsi que régional.

Après le « laisser-faire » du Second Empire, l'« Etat-gendarme » de la Troisième République, et au moment de la chute de l'« Etat moralisateur » de Vichy, les dirigeants du gouvernement de la Libération ont un choix décisif à faire en matière économique et sociale, entre autres domaines. Choix dont l'enjeu ne manque pas d'ambition légitime : relancer la prospérité nationale, en veillant, alors qu'est déchu la Corporation paysanne, à ne privilégier abusivement un secteur de l'activité économique aux dépens d'autres secteurs. Somme toute, le but viserait moins à détruire le passé, récent, qu'à construire l'avenir.

Pour le général de Gaulle, l'avenir porte le nom de « reconstruction » ; il précise, dans son *Discours sur les conditions du relèvement* : « reconstruire la France ne signifie pas revenir à l'état des choses qui existait avant cette guerre ». Il s'agit désormais de fortifier « les deux leviers de commande essentiels, savoir la

production de charbon et de l'électricité dont dépend en grande partie le développement économique du pays et de l'empire ».

Les agriculteurs vont-ils se résigner à perdre la première place, sociale sinon économique, que leur avait réservée Vichy ? Question d'autant plus aiguë que tous les membres de la Corporation paysanne ne furent pas des « collaborateurs » : des « patriotes » issus de la dite corporation se retrouvent dans les comités de défense paysanne d'abord, dans la Confédération nationale de l'agriculture ensuite.

Dans cette perspective, se pose nécessairement la problématique relative à une politique de transition, telle que celle des années 1944-1945 : annonce-t-elle des « ruptures », consacre-t-elle des « permanences » (ou « continuités ») suivant la distinction opérée par Jean Bouvier¹. Le rapport des forces passé-avenir varie selon les activités socio professionnelles. Le ministre de l'Agriculture, P. Tanguy-Prigent (ministre du 1^{er} septembre au 22 octobre 1947) tient le langage de la modernisation : « une agriculture moderne, efficace, en mesure de s'intégrer dans une économie planifiée, et d'en favoriser l'expansion »². Soit une politique de transition, chargée de substituer au malthusianisme des années 1930, au favoritisme vichyssois, une véritable croissance générale, politique de « relance », dont les champs d'intervention se situent au niveau des structures, sans que soit envisagée une quelconque réforme agraire.

Les responsables gouvernementaux prennent en compte par ailleurs les demandes faites par les agriculteurs eux-mêmes, lesquels ayant bénéficié de tant de sollicitudes passées, ne sauraient se résigner à quitter la scène politique. Les « travailleurs de la terre » exposent leurs revendications lors de leur congrès au printemps de 1945³ : développement de la coopération, perfectionnement technique des exploitations, rationalisation du marché foncier, protection des exploitants non propriétaires constituent les axes principaux de leurs plans de réformes.

La création des C.U.M.A. (coopératives d'utilisation de matériel agricole), l'ouverture de nombreux foyers ruraux dans les communes, la généralisation de la Sécurité sociale aux populations agricoles (21 mars 1946), la législation sur les vins doux naturels, autant de mesures aux effets positifs, dans l'immédiat et pour l'avenir. Parmi toutes ces mesures, émerge cependant le statut du fermage et du métayage, par la double originalité qu'il revêt au pays qui a sacralisé, dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le droit de propriété privée, et la liberté contractuelle dans le Code civil. Un tel statut porte-t-il les stigmates d'une mesure de « salut public » ou, au contraire, s'inscrit-il dans une législation déjà amorcée par les prédécesseurs ?

Cette interrogation s'enracine en Languedoc et Roussillon, régions pour lesquelles l'activité agricole demeure essentielle. Les sources abondent, au service de l'investigation.

Le recensement de 1946 est riche, en effet, d'un volume VII consacré aux exploitations agricoles. Ses colonnes alignent, par département :

- le nombre et la surface moyenne des exploitations agricoles classées, selon leur superficie ;
- le nombre d'exploitations et de salariés permanents par catégorie de faire-valoir (faire-valoir direct, métayage, fermage) ;
- la superficie moyenne des exploitations selon chaque catégorie de faire-valoir ;
- la répartition des surfaces, en % et toujours selon les modes de faire-valoir.

L'administration met donc, ostentatoirement, l'accent sur les structures d'exploitations, privilégiées par rapport aux structures de propriété. Déjà, en 1944, des enquêtes étaient menées dans le cadre départemental ; dans les Pyrénées-Orientales, G. Wery, à la tête de la direction de l'Agriculture, en a réalisé et conservé les calculs⁴. Les résultats fournis par le recensement de 1946⁵ tracent le tableau structurel de chaque département.

LES STRUCTURES D'EXPLOITATION EN LANGUEDOC ET ROUSSILLON

La lecture la plus élémentaire de la statistique suffit pour fixer les structures d'exploitation de ces régions méridionales :

- le faire-valoir direct est le mode d'exploitation le plus répandu (75% des exploitations et des surfaces en moyenne) ;
- le métayage n'a pas encore battu en retraite devant le fermage.

% des exploitations

Départements	Faire-valoir direct	Métayage	Fermage	Divers ou non déclarés
Aude	81,7	5,5	5	7,8
Gard	82,1	7,8	8,1	2
Hérault	85,6	2,3	3,1	9
Pyrénées-Orientales	78,3	5,3	8	8,4
FRANCE	65,2	26,2	20	
Ariège	82	9,2	8	0,8
Gers	77,2	16,7	5,3	0,8
Haute-Garonne	67,6	23,4	8,1	0,9
Lot	90,8	4,8	3,8	0,6
Lot-et-Garonne	63,8	22,5	12,8	0,9
Hautes-Pyrénées	93,8	2,3	3,2	0,7
Tarn	72,5	20,8	5,9	0,8
Tarn-et-Garonne	79,3	13,9	6	0,8

Il apparaît même que le métayage laisse encore moins de place au fermage en

Haut qu'en Bas-Languedoc. Ensemble, ces pays conservent les traces d'une rente foncière désuète, le partage des fruits n'ayant pas évolué vers le fermage, mode historiquement postérieur, et économiquement plus évolué, puisque convertie en capital.

% des superficies

Départements	Faire-valoir direct	Métayage	Fermage	Divers ou non déclarés
Aude	71,5	12,1	8,2	8,2
Gard	71,3	9,6	13,6	5,5
Hérault	83,3	3,1	6,9	6,7
Pyrénées-Orientales	77,3	9,1	10,9	2,7
FRANCE	53,9	10,5	33,5	2,1
Ariège	59,8	19,4	13,9	6,9
Gers	67,3	24,9	6,2	1,6
Haute-Garonne	51,9	36,5	9,4	2,2
Lot	86,4	8	5	0,6
Lot-et-Garonne	58,8	26,6	13,2	1,4
Hautes-Pyrénées	91,3	4,7	3,3	0,7
Tarn	60,1	31	7,6	1,3
Tarn-et-Garonne	71,6	20,1	7	1,3

LE STATUT DU FERMAGE ET DU MÉTAYAGE

Votée à l'unanimité par les députés de l'Assemblée nationale constituante le 30 mars 1946, la loi vient préciser l'ordonnance du 17 octobre 1945 concernant la condition des fermiers. Elle étend le statut du bail rural au métayer et « donne au tout un caractère d'ordre public s'imposant à la volonté des parties »⁶.

Dans l'exposé des motifs qui les guident, les rédacteurs de l'ordonnance précisent : « Il est nécessaire de promulguer un nouveau statut du fermage en vue d'assurer un meilleur rendement des biens ruraux »⁷. Le texte de 1946 répond à trois stratégies foncières :

- assurer la stabilité de l'exploitant sur le fonds qu'il cultive ;
- favoriser l'accession des fermiers et métayers à la propriété ;
- encourager l'extension du faire-valoir direct reconnu « meilleur système d'exploitation ».

En conséquence, le statut reconnaît des droits à ceux qui travaillent la terre mais ne la possèdent pas :

- durée minimale des baux (9 ans) ;
- automaticité des renouvellements : prorogation illimitée du bail à l'intention de l'exploitant et de ses successeurs directs ;
- droit de préemption en cas de vente de l'exploitation ;
- indemnité au fermier sortant en cas de reprise par le propriétaire de l'exploitation pour procéder à un faire-valoir direct.

L'exercice de ce fameux droit de reprise, perçu parfois comme une contre-partie des droits accordés au preneur, constitue, en fait, un sérieux avantage au bénéfice du propriétaire. De quoi confirmer que, aux yeux des législateurs, « l'accroissement de la production paysanne » passe bien « par le développement de la propriété paysanne », « l'extension du faire-valoir direct »⁸.

Il est enfin remarquable que le métayer puisse, à sa simple demande, obtenir sa conversion en fermier.

Toutes ces dispositions sont connues. Il paraît plus important d'insister sur leur portée concrète.

Le statut du fermage, élargi au métayage, ne manque pas pour autant d'établir une hiérarchie entre ces deux modes d'exploitation et de préférer le premier au second. La considération est riche de sens. En effet, si le métayage est hérité des siècles médiévaux, basé sur un contrat de partage des fruits, lequel n'est pas sans rappeler le troc, le fermage, lui, est fondé sur une rente foncière payable en numéraire. C'est-à-dire inscrite dans le développement du capitalisme en agriculture⁹.

Ainsi est-il logique de relever la permanence des contrats de métayage dans les régions d'économie traditionnelle (pays méditerranéens notamment), et la diffusion des contrats de fermage, dès les siècles modernes, dans les zones agricoles incluses dans les régions à forte croissance économique (Bassin parisien par exemple). Les rédacteurs de 1945-1946 ont donc pris en compte un tel décalage, et encouragé les exploitants à renoncer aux contrats honorables en parties de récoltes. La rente fixe est préférée à la rente mobile, calculée telle un loyer et non plus proportionnelle aux produits annuels. En cas de profit supérieur à la base de calcul, le fermier est bénéficiaire. A-t-on réellement cru, dans cette période de tentative de normalisation économique, que l'agriculture serait désormais source de profits réguliers ?

En second lieu, les garanties reconnues aux exploitants apparaissent comme autant de limites apportées au droit de propriété classiquement défini comme « le droit en vertu duquel une chose est soumise d'une façon perpétuelle et exclusive à l'action et à la volonté d'une personne »¹⁰. Mais ce n'est pas la première fois

qu'est portée atteinte à ce droit reconnu « inaliénable et sacré » dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Déjà, les lois sur le remembrement, lois des 22 décembre 1888, 17 mars 1898, 17 novembre 1918, 9 mars 1941, avaient fait prévaloir l'intérêt économique sur la structure du patrimoine. Elles connurent le faible succès que l'on sait. Et témoignent d'une réelle continuité entre la législation de la Troisième République et celle de l'Etat français.

Continuité que l'on retrouve dans les limitations apportées à l'égalité successorale. Les décret-loi et loi des 7 février et 17 juin 1938 permirent à l'un des héritiers du chef d'exploitation, celui qui le relaie, de bénéficier de son legs, ou, à défaut des prévisions du défunt, de se faire attribuer juridiquement l'exploitation, sous certaines conditions. L'héritier continuant l'exploitation put désormais contraindre ses cohéritiers, par le truchement d'une attribution préférentielle, à lui céder leurs parts respectives, moyennant le paiement d'une soulte. Le 31 juillet 1939, l'établissement du contrat de travail à salaire différé vint ajouter à la protection de celui qui travaillait l'exploitation parentale, au moment de l'ouverture de la succession. La loi du 15 janvier 1943, en légalisant l'indivision momentanée préservera l'« exploitation agricole constituant une unité économique qui, tant en raison de sa superficie que des éléments mobiliers et immobiliers qui la composent, peut faire vivre une famille paysanne »¹¹. Autant de textes visant à établir la suprématie de l'exploitation, concept économique, sur la propriété, concept juridique.

Préoccupation présente dans le statut du fermage et du métayage. Lequel ne constitue aucune rupture avec la politique de l'Etat français qui avait déjà entrepris la révision du statut des baux ruraux : la loi du 15 juillet 1942, complétée le 4 septembre 1943, introduisit une première réglementation restrictive en reconnaissant aux fermiers sortants le droit d'obtenir, sous conditions, une indemnité pour les améliorations apportées aux fonds ; elle exigeait des baux écrits, d'une durée minimale de neuf ans. L'ordonnance de 1944 établit que les litiges fussent portés devant des "commissions paritaires d'arbitrage", ancêtres des tribunaux paritaires des baux ruraux.

Tout comme Vichy avait renforcé la législation de la Troisième République finissante, le gouvernement de la Libération peaufine donc la législation de l'éphémère Etat paysan qui l'a précédé, en matière d'exploitation agricole. Les motivations peuvent diverger, les unes « au service de la famille paysanne », les autres « au service de l'exploitation agricole, structure économique de base pour la reprise de la croissance agricole »¹². La principale différence proviendra donc en 1945-1946 de la perte par l'exploitation des valeurs morales que lui avait attribuées le maréchal Pétain. Surprenante continuité quand même entre les législations de ces trois régimes successifs ! Au but identique : combattre le

rentier et protéger l'exploitant. L'essentiel n'est donc plus de posséder un « bien de famille », mais d'assurer des unités d'exploitation viables. Dans le silence et la force de la loi, les textes destituant l'égalité successorale ou dérogeant au droit commun de la liberté contractuelle n'en introduisent pas moins un changement radical d'attitudes vis-à-vis du patrimoine foncier.

Troisième enjeu du statut, outre d'établir la suprématie du fermier sur le métayer, et de l'exploitant sur le propriétaire rentier, la redéfinition des parties contractuelles. En effet, les baux ruraux soumis conformément à l'article 1134 du Code civil, au principe général des conventions entre particuliers, étaient entièrement libres. Les articles ne manquent pas concernant les contrats de louage, quelques dispositions particulières concernent même les baux à ferme, mais « ces textes n'ont pas de caractère impératif : supplétifs à la volonté des parties, rien n'interdit à celles-ci d'y échapper »¹³.

En fait, par-delà le « juste équilibre » apparemment établi entre bailleurs et preneurs, « le droit de reprise » apparaît comme la clef de voûte du statut¹³. En effet, de son exercice dépend l'équilibre des parties tenté par le statut. Or, de nombreuses interprétations « libérales, voire laxistes » des textes en faveur des candidats à la reprise multiplièrent les évictions abusives. Un avis du Conseil économique en date du 23 janvier 1949 précisa : « le droit de reprise devait être maintenu dans les strictes limites pour ne pas rendre illusoire le droit au renouvellement »¹⁴.

La contradiction éclate donc dans les axes principaux ou avoués, de l'ordonnance de 1945 et du Statut de 1946 : la première poursuit la réunion « entre les mêmes mains [des] travail et propriété, ce qui est évidemment le meilleur mode d'exploitation possible »¹⁵ ; pour le second, il reste « certain que le fermier ou le métayer se sentira aiguillonné, poussé à améliorer ses rendements pour le plus grand bien de l'économie nationale si, au bout de l'effort sans cesse accru, il entrevoit la possession de sa ferme »¹⁶... mais que le bailleur peut reprendre sous certaines conditions !

Le but social n'étant pas pleinement atteint, le pari économique, développer la rentabilité des petites structures de production fut-il gagné ?

LES EFFETS LIMITES DU STATUT

Le recensement de 1946, parce qu'il ne retient que les exploitations de un hectare au moins rend impossible toute comparaison avec les résultats des enquêtes agricoles antérieures (1929) ou postérieures (1955). Le département des Pyrénées-Orientales, disposant de l'enquête de 1944, permet de saisir au moins l'évolution qui le marque. Cas d'autant moins négligeable que le pays présente, à travers les siècles, une forte stabilité structurelle¹⁷.

En 1944, le métayage et le fermage se distribuent avec des nuances selon les régions :

Régions	Métayers		Fermiers	
	% du nombre	% superficie	% du nombre	% superficie
Corbières	0,3	0,2	0,1	0,1
Côte rocheuse	3,8	2,1	0,3	0,02
Fenouillèdes	1	0,3	1	0,9
Vallespir	12,8	35,9	12,1	15,7
Plaine du Roussillon	2,1	2,8	6,6	6

Tendance marquée au métayage, celui-ci atténuant les risques lors des années difficiles. Car la viticulture, de par la durée du cycle annuel, l'extrême variation des récoltes d'une année à l'autre, les innombrables dangers qui guettent la récolte, se prête peu aux spéculations optimistes. Par contre, les exploitations maraîchères, en raison de la multiplicité des récoltes obtenues par rotation, se moulent mieux dans le mode du fermage, les propriétaires n'ayant plus le souci de l'impossible contrôle des récoltes.

Exploitations	Propriétaires	Métayers	Fermiers
viticoles	75%	20%	5%
horticolas	50%	15%	35%

Bon nombre de baux de fermage concernent également les concessions forestières ou pastorales des hauts pays, Cerdagne, Capcir, Conflent. D'où des statistiques départementales laissant au fermage une supériorité sur le métayage.

Modes	Nombre	%	Superficie	Étendu moyenne
Fermage	1 812	6,3	17 173 ha	12,6 ha
Métayage	719	2,5	17 774 ha	18,2 ha
Faire-valoir direct	25 901	91,1	154 598 ha	8,1 ha

En 1944, la tendance était au recul du nombre des exploitations en faire-valoir direct : par rapport à 1929, année de référence en raison de l'existence d'une enquête agricole¹⁸, la perte des effectifs est de 14% :

1929	30 104	exploitations
1944	25 901	exploitations

Le métayage a également perdu du terrain en valeur absolue :

1929	1 328 exploitations
1944	719 exploitations

Le fermage en a gagné :

1929	1 612 exploitations
1944	1 812 exploitations

Une telle évolution s'inscrit bien dans le mouvement structurel national, la régression la plus forte, et reconnue la plus dangereuse, frappant les petites exploitations en faire-valoir direct.

Les effets du statut sont ambigus en 1955. La diminution du nombre des exploitations en faire-valoir direct a vu son rythme ralentir :

1944	25 901
1955	23 852

Le nombre des exploitations affermées s'effondre :

1944	1 812
1955	699

Le métayage maintient, voire renforce ses positions :

1944	719
1955	753

Au total, non seulement le Statut n'a pas enrayer l'exode des petits exploitants, propriétaires ou fermiers, mais surtout il n'a pas assuré la conversion des métayers en fermiers. Les exploitations de moins de cinq hectares constituent la catégorie foncière la plus touchée dans son existence. Faire-valoir direct majoritaire à plus de 90%, métayage anachronique, fermage en retrait, un tel tableau structurel illustre une évolution spontanée, plus que programmée; le mouvement de base annihile ici les dispositions de la législation relatives à l'exploitation foncière. La politique de restructuration balbutiait à peine, sous la Libération et la Quatrième République.

Timorée dans ses principes, et peu efficace dans la région roussillonnaise, telle se révèle être la politique de restructuration foncière de l'après-guerre. Ses responsables n'ont pas misé sur un avenir en rupture avec les quarante premières

années du XX^e siècle. La prospérité des « Trente Glorieuses » suivantes provoquerait, à elle seule, plus de changements dans les campagnes que toutes les lois et réformes des régimes précédents. Il était difficile de prévoir que les fils des petits propriétaires tenteraient leurs chances ailleurs que sur leurs exploitations, que les fils de métayers ou de fermiers auraient d'autres ambitions que de relayer leurs pères sur des exploitations protégées par le Statut.

NOTES

1. J. Bouvier, « De la Résistance à la « Restauration », du Malthusianisme à la Croissance », in *Histoire, économies, sociétés, Hommage à Pierre Léon*, P.U.F. de Lyon, 1978, p. 205.

2. Sous la direction de G. Duby et A. Wallon, *Histoire de la France rurale*, T. IV, p. 575.

3. Congrès de l'Unité paysanne de la C.G.A., les 16-17-18 mars 1945 à l'Hôtel de Ville de Paris.

4. Consultable à la Direction Départementale de l'Agriculture, Perpignan, Pyrénées-Orientales.

5. Recensement général de la population, 10 mars 1946, volume VII, *Exploitations agricoles*.

6. Y. Lachaud, « Les droits des paysans non propriétaires et l'évolution récente de la loi et de la jurisprudence » in *Colloque national de l'A.R.F.*, Tours, 1982, ronéo.

7. Exposé des motifs de l'ordonnance du 17 octobre 1945, *J.O.* 18 octobre 1945, p. 6614.

8. C. de Crisenoy, « Le Statut du fermage dans son application quotidienne » in *Colloque de l'A.R.F.*, *op. cit.*

9. G. Gavignaud, « De l'agriculture paysanne à l'agriculture capitaliste », in *Le Mouvement social*, n° 104, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1978.

10. Planiol-Ripert, *Traité pratique de Droit civil*, Picard, T. III, p. 215.

11. La loi du 31 décembre 1976 régit l'indivision.

12. *Histoire de la France rurale*, *op. cit.*, p. 452.

13. D. Boscheron, « Le droit de reprise dans le Statut du fermage, la loi et la jurisprudence de la Cour de Cassation » in *Colloque national de l'A.R.F.*, *op. cit.*

14. F. Ramain, « Un facteur de résistance aux droits du preneur rural, le droit de reprise du bailleur » in *Colloque national de l'A.R.F.*, *op. cit.*

Cf. R. Savatier, « L'évolution du Statut du fermage à l'intérieur des nouvelles structures agricoles », in *Chroniques et Jurisprudence*, Dalloz, 1964, 10^e cahier.

15. Ordonnance de 1945, citée.

16. Rapport, *J.O.*, débats parlementaires, A.N.C., 30 mars 1946, p. 1266.

17. G. Gavignaud, *Propriétaires-viticulteurs en Roussillon, Structures, conjonctures, société, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, 787 p.s. Préface de J. Bouvier.

18. *Résultats généraux de l'enquête de 1929*, Paris, Imprimerie Nationale. *Idem* pour 1955.

19. Cadastre viticole des Pyrénées-Orientales, édité par l'Institut des Vins de Consommation courante, Service du Cadastre agricole, Imprimerie Nationale, 1967.

**LES PROBLÈMES AGRICOLES DU MIDI TOULOUSAIN
AUX LENDEMAINS DE LA LIBÉRATION
1944 - 1945**

Rémy PECH
Maître de conférences,
Université de Toulouse-Le Mirail

La passivité, l'inertie du monde agricole français au moment de la Libération ont été soulignées à maintes reprises, et par ceux-là mêmes qui ont manifesté une grande activité. « La Résistance rurale n'existait pas », nous déclarait par exemple J.-B. Doumeng, avant de corriger ce jugement lapidaire par le récit de ses propres actions¹. Au mieux, les témoins constatent, à travers l'activité syndicale, un retour aux pratiques revendicatives antérieures, comme la réclamation de prix rémunérateurs, l'allègement de la fiscalité ou l'obtention de subventions².

Le moment de la Libération n'est crédité d'aucune spécificité par les analystes les plus attentifs du monde paysan : Roger Brunet, dans son grand livre, situe le bilan des évolutions séculaires de l'agriculture régionale aux « années trente », et le démarrage de l'ébranlement modernisateur aux « années cinquante », la période intermédiaire étant négligée pour l'essentiel³. Pourtant, indépendamment des réformes de structure que G. Gavignaud a étudiées⁴, la période 1944-1945 nous paraît digne de retenir davantage l'attention des historiens. Ce moment a peut-être été le dernier où l'agriculture, réserve indispensable pour une France exsangue, a placé une paysannerie encore nombreuse dans une situation d'enjeu social et politique reconnu par toutes les forces en présence. Mais c'est aussi à la Libération que sont apparues, ou ont été développées au sein même de la paysannerie, des initiatives modernisatrices.

Parmi les sources disponibles, hormis la presse, à coup sûr très riche, mais que nous avons peu utilisée faute de temps, les dossiers du ravitaillement⁵, ceux des services agricoles régionaux et de la Haute-Garonne, avec en particulier le texte

écrit des émissions réalisées pour les agriculteurs à partir de mai 1943⁶, les archives du fonds Bertaux⁷, déjà exploitées par R. Trempé⁸ constituent un fonds documentaire abondant, même si le marché noir ou les dissimulations propres à toute ère de transition rendent les statistiques délicates à manier.

Mais nous avons eu la chance de pouvoir nous entretenir avec des témoins ou des acteurs importants. Il faut rendre ici hommage à la mémoire de Jean-Baptiste Doumeng qui, malgré sa fatigue, nous a reçu avec une chaleur et un souci de témoigner dont sa disparition récente rend l'évocation très émouvante⁹. M. René Coustols, directeur-adjoint, puis directeur de mars 1945 à 1949 des services du Ravitaillement de la Haute-Garonne, nous a apporté avec maintes anecdotes significatives, un témoignage précieux sur les comportements paysans, et fait bénéficier de sa connaissance parfaite du personnel politique et administratif. Enfin, M. Daniel Brisebois, directeur départemental de l'Agriculture à Toulouse de 1943 à 1975, nous a apporté, outre des informations précises et imagées, un grand nombre de jugements sur les hommes et les choses de ce temps, en ne se départissant jamais d'une grande pondération, mais en n'éludant aucune question¹⁰. Sans le concours de ces trois personnalités, notre communication eût été tout simplement impossible, et c'est donc un grand merci que nous leur devons.

1. PRODUCTION AGRICOLE ET RAVITAILLEMENT OU « COMMENT RÉPARTIR LA PÉNURIE ? » ET « COMMENT AUGMENTER LA PRODUCTION ? »

Ces deux questions nous sont apparues comme fondamentales pour les instances administratives, politiques, syndicales. C'est ainsi que dans le rapport Bertaux de janvier 1946 sur l'économie régionale, les deux premiers chapitres concernent le ravitaillement et l'agriculture.

1.1. De persistantes pénuries ..

Loin de cesser avec la Libération, les pénuries se sont aggravées avec l'interruption durable des communications avec le Limousin et le Bassin parisien. Il faut rappeler que la région de Toulouse, théoriquement excédentaire en céréales, et pourvue dès 1933 de silos coopératifs importants (Muret, Ondes) devait approvisionner en grande partie les régions voisines de Montpellier et de Bordeaux. Or, la diminution des productions, déjà sensible en 1944 après les réductions d'emblavements enregistrées du fait des pénuries de main-d'œuvre, de semences et de moyens de traction, devait prendre un tour catastrophique à la suite de la sécheresse séculaire de 1945.

Les récoltes régionales de blé s'établirent ainsi :

1938	548 000 t
1939	442 500 t
1944	390 000 t
1945	220 000 t

dont seulement 143 000 t commercialisables, déduction faite des semences et du blé autoconsommé¹¹. On devine l'embaras des responsables devant le décret Pineau supprimant la carte de pain (septembre 1945), mesure susceptible d'aggraver la pénurie en déclenchant des gaspillages, comme l'inclusion de pain dans l'alimentation des volailles, dont le prix de vente était moins bien contrôlé¹².

Une des conséquences de cette situation fut de susciter, à l'initiative de J.-B. Doumeng, l'importation de 5 000 t de blé soviétique (fin 1945)¹³. Mais le leitmotiv des rapports de P. Bertaux concernait l'approvisionnement de Toulouse en pommes de terre, venant du Limousin, de Bretagne, de l'Aisne même, âprement négociées contre d'autres denrées entre commissaires de la République¹⁴.

Les produits de l'élevage connurent une situation moins critique, le cheptel, bien qu'amoindri, permettant de mieux satisfaire les impositions administratives. En août 1945, le Lot et l'Ariège figurent parmi les 16 départements ayant rempli leurs obligations¹⁵. Mais, n'est-ce pas là un effet paradoxal de la grande sécheresse, qui aurait poussé les éleveurs à liquider un bétail avant que la sous-alimentation ne devienne critique ?

Toulouse arriva à couvrir à 100% ses besoins en lait, évalués à 1 litre quotidien pour 8 habitants, d'avril à juin 1945, pour retomber ensuite à 60 % ...¹⁶.

Le vin, jugé « vital pour nos populations anémiées », fut rationné à raison de 8 litres mensuels jusqu'en juillet 1945, 4 litres ensuite jusqu'en avril 1946, sa rareté étant vivement déplorée par les moissonneurs... et les préfets au moment des récoltes¹⁷. Seul l'armagnac avait connu de 1940 à 1944 une prospérité liée à la raréfaction du rhum et au goût des soldats allemands... D'importants stocks existaient toutefois et le gouvernement se contenta d'exiger la livraison de 15 % seulement de la récolte, le reste étant placé en vente libre puisque pourvoyeur de devises. Mais la structure du vignoble et celle de l'appareil commercial demeurèrent dispersées, ce qui interdit une politique offensive sur le marché tout en limitant les capacités de résistance aux méventes futures.

Les fruits et légumes, fournis en grande partie par les ceintures maraîchères des villes, et soumis à une taxation relativement basse, furent l'objet de quelques trafics en direction de régions voisines où les prix de vente avaient été fixés plus haut¹⁸.

Les volailles, enfin, non réglementées à la vente à partir de 1945, connurent une vive hausse des prix, ce qui suscita une véritable révolte des ménagères toulousaines le 15 septembre 1945 sans ralentir sérieusement l'afflux des acheteurs extra-régionaux. La région de Toulouse, qui produisait en 1944, 1/6 des poules, 1/3 des oies et canards, 50% des dindons élevés en France, ne parvint à fournir en 1945 que 15% de la collecte prévue, ce qui révèle une forte persistance du marché noir¹⁹.

1.2. Les mesures administratives et leur application

*Pour que la paysannerie puisse faire son devoir, il faut qu'elle soit libre. Tous les organismes de Vichy doivent disparaître... Il faut que les paysans aient des organisations à eux, dont les dirigeants soient élus démocratiquement par l'ensemble de la paysannerie*²⁰.

Ce souhait de nombreux paysans fut impossible à réaliser, compte tenu des contraintes économiques et politiques. Nous pensons même que le souci de mieux alimenter la main-d'œuvre industrielle afin de mieux soutenir l'effort de guerre, renforça le dirigisme, au moins jusqu'en mai 1945.

La permanence à la tête des services agricoles de la Haute-Garonne de M. Brisebois, seul directeur maintenu en place en août 1944, permit de ménager la transition entre les services de la Corporation paysanne, dont la plupart des fonctionnaires furent récupérés par divers services préfectoraux, et les syndicats agricoles rattachés à la C.G.A. Nous avons pu noter une tension permanente entre les services agricoles, qui étaient chargés d'établir les « impositions » et de les notifier, et les services du ravitaillement, dont la fonction de collecte justifiait un réseau bien plus étoffé et hiérarchisé (250 personnes employées par le service de 1945 dans la Haute-Garonne, dont 50 à la sacherie de Ginestous à Toulouse ; 96 personnes employées dans le Lot) sous l'autorité de chefs de districts chargés à la fois de la collecte des produits, de la surveillance des stocks et de la répartition des cartes d'alimentation²¹. Il est certain que les services agricoles, soucieux de conserver le contact avec les agriculteurs, ne serait-ce que par préoccupation statistique, étaient davantage enclins au réalisme, les agents du ravitaillement étant au contraire naturellement portés à la rigueur. Pourtant, P. Bertaux fut conduit à se séparer du directeur du ravitaillement nommé en août 1944, ce représentant en cosmétiques ayant fait en quelques semaines la preuve de son incompétence²².

L'action de la Direction des services agricoles (D.S.A.) de Toulouse se déploya simultanément en quatre domaines.

- *Amélioration de la base statistique* : les enquêtes annuelles furent contrariées en 1945 ; les questionnaires de l'enquête de printemps ne purent être imprimés. Aussi le tiers des maires seulement crut devoir répondre à l'enquête d'automne,

intervenant, il est vrai, après une récolte exceptionnellement médiocre. La D.S.A. fut contrainte à des évaluations directes, forcément aléatoires compte tenu des moyens en personnel réduits. Le recensement agricole de 1946 put, en revanche, être effectué dans de meilleures conditions²³.

- *Lutte contre le marché noir et la rétention des produits* : la mise en place d'une police économique, qui opéra plusieurs saisies et infligea des amendes, mais manifesta la plupart du temps une certaine souplesse, eut sans doute moins d'influence que le versement de primes : 30 F par q de blé en 1945, 2 F par l de lait. M. Brisebois mit fin à la pénurie de viande de porc en faisant autoriser la vente libre d'un porc par porc livré au Ravitaillement, ce qui revenait à légaliser partiellement le marché noir pour éviter qu'il accapare la quasi-totalité de la production. Quant à la viande de bœuf, après avoir volontairement adouci le plan d'impositions, P. Bertaux fut conduit à rétablir la taxation à la fin de 1945, quelques mois à peine après la suppression du comité interprofessionnel de la viande par le gouvernement (septembre 1945). La demande de viande régionale émanant de Paris et de Marseille avait occasionné une hausse des prix excessive et une pénurie sur des marchés locaux pourtant favorisés jusque-là²⁴.

- *Répartition des produits indispensables à l'agriculture* : les autorités maintinrent l'organisme mis en place sous Vichy, le G.I.R.P.I.A. (Groupement interprofessionnel de répartition des produits indispensables à l'agriculture), en se contentant d'en renouveler les dirigeants. Dans la Haute-Garonne, le bureau, constitué de syndicalistes de la C.G.A., comprenait 3 socialistes, dont le président de la coopérative de Muret et le maire de Carbonne, 2 communistes, dont J.-B. Doumeng, et un radical. Les problèmes d'approvisionnement concernèrent surtout le sulfate (Doumeng réussit à en faire venir 85 tonnes des États-Unis en traitant avec le célèbre financier Goldschmidt, en 1947), la ficelle-lieuse et les fers à bœufs. La production d'engrais, assurée ici par l'O.N.I.A., plaçait la région en situation favorable, mais les progrès des rendements étaient avant tout conditionnés par la vulgarisation, et c'est sur ce point que la D.S.A. porta ses efforts : 2 instituteurs agricoles itinérants avaient été détachés dès 1943 et organisèrent de nombreuses conférences. Quant à l'essence, elle était bien sûr un enjeu fondamental. Le transfert de sa répartition de la C.G.A. à l'Association départementale des maires par le préfet Baylot fut, en 1947, un élément important de la reprise en main administrative, aux conséquences politiques évidentes, J.-B. Doumeng étant dès lors privé d'une carte majeure²⁵.

- *Répartition de la main-d'œuvre* : la pénurie causée par l'absence des prisonniers, et le départ de nombreux jeunes attirés par les salaires industriels fut aggravée, fin 1944 - début 1945, par les enrôlements militaires. Conscients des remèdes à long terme comme l'amélioration des conditions de vie à la campagne, les responsables préconisèrent des mesures immédiates, telles l'augmentation des salaires agricoles, l'amélioration des conditions de travail et de repos, une organisation plus rationnelle du travail, et les progrès de la mécanisation, qui

supposaient des capacités de production et de financement infiniment supérieures à celles qui prévalaient alors. On se borna, pour l'essentiel, à accélérer la démobilisation des classes 1930-1939, à multiplier les permissions agricoles et à répartir les 8 000 prisonniers allemands utilisables au plan régional²⁶.

2. PRODUIRE PLUS ET MIEUX : INDIVIDUALISME PAYSAN, SOLIDARITÉS ET RÉFORMES DE STRUCTURE

2.1. La mobilisation du monde paysan : des harangues aux primes

L'optique de rétention, qui avait été stimulée par la Résistance dans un but patriotique (approvisionnement des maquis, réduction des réquisitions au bénéfice de l'occupant), ne pouvait cesser du jour au lendemain. La crainte de l'inflation, la méfiance atavique à l'égard de l'administration, enfin la peur du manque de nourriture pour les plus petits producteurs, obligèrent tous les responsables politiques et syndicaux à lancer des appels répétés à la solidarité des ruraux envers les urbains, mais aussi à prôner la hausse des prix agricoles, seule incitation réelle aux livraisons :

C'est en vous, paysans, que les populations des villes, qui souffrent encore de la faim, mettent tout leur espoir. Livrez la totalité de vos produits aux marchés des villes... Si les paysans ont des devoirs, ils ont aussi des droits que nul ne saurait contester, et le Parti Communiste, comme il l'a toujours fait, entend défendre énergiquement les revendications des travailleurs de la terre. Parmi ces revendications, la plus urgente est celle qui consiste à revaloriser les prix des produits agricoles²⁷.

Les autres propositions, comme la « lutte contre les trusts », l'approvisionnement direct des détaillants ou la fixation des prix par des conventions collectives de vente « producteurs-consommateurs », restèrent sans effet. Si les comités d'entreprise réussirent à organiser des opérations de troc ponctuelles, ils n'essayèrent jamais de mettre en place des circuits réguliers de distribution. Au cours de l'année 1945, les autorités entrèrent en conflit avec la C.G.A., celle-ci appuyant parfois les détaillants qui refusaient de subir les contrôles de prix, dans le Lot par exemple²⁸. P. Bertaux estimait toutefois, à la fin 1945, que l'appui de la C.G.A. et de la C.G.T. lui étaient acquis dans l'organisation du Ravitaillement :

Ces organismes dont l'action nous avait paru gênante pour le gouvernement et l'administration au début de 1945 ont, au cours de la deuxième partie de l'année, aidé au contraire les pouvoirs publics de tous leurs moyens avec la plus grande sagesse et un sens aigu des réalités²⁹.

De toute façon, le système de collecte et de répartition était indispensable tant que devait durer la situation de pénurie, mais les mécontentements suscités par les contraintes engendraient fatalement des imputations politiques que les différentes forces en présence s'efforçaient d'éviter pour elles-mêmes... ou de dévier sur les autres forces et le plus souvent sur l'administration. En l'absence de profondes réformes de structures, l'autorisation de hausses de prix au coup par coup était le seul moyen d'apaiser les tensions, mais les conséquences économiques et sociales néfastes de ce processus inflationniste sont démontrées³⁰.

2.2. Coopération et syndicalisme agricole : un appréciable renforcement

Avant la guerre, les campagnes de la région toulousaine et en particulier la Haute-Garonne avaient connu une intense activité syndicale et coopérative. La Confédération nationale paysanne animée par Henri Calvayrac³¹ et la coopérative de Muret patronnée par Vincent Auriol³² avaient préparé le terrain à l'Office du blé de 1936, et la Corporation paysanne s'était contentée ici de gérer les coopératives. Un de ses dirigeants, grand notable foncier du Lauragais, le marquis d'Aldéguier s'exprimait ainsi en 1943 :

Lorsque le Front populaire fut arrivé au pouvoir, il a fallu rompre des lances, et des meilleures, pour essayer de sauver du soc démolisseur des soviets toutes les branches de l'agriculture ; la seule idée juste émise par eux et mise au point ensuite par nos coopératives est l'Office du blé³³.

Il est bien connu que la coopération a été un des leviers essentiels de l'action de J.-B. Doumeng. Le jeune métayer communiste avait été actif pendant l'Occupation, tant dans le ravitaillement des maquis que dans le sabotage des réquisitions par mise hors d'état du matériel de battage utilisé. Il avait, au printemps 1944, organisé les C.D.A.P. (Comité de défense et d'action paysanne), dont il accueillit à Toulouse en novembre 1944 le congrès national³⁴. Sa popularité était grande dans la plaine garonnaise autour de Carbonne et Muret. Son beau-père, Trinqué, maire S.F.I.O. de Capens, étant allié à V. Auriol, il a pu, membre du C.D.L. à partir de novembre 1944 et secrétaire départemental de la C.G.A., bénéficier un temps de la bienveillance des socialistes mais ceux-ci qui avaient repris le contrôle des grandes coopératives céréalières l'éliminèrent en 1948 des instances syndicales et professionnelles, et même en 1952 de la coopérative de Muret qu'il avait critiquée dans son journal *L'Essor Paysan*. Conservant toutefois le contrôle des petites coopératives d'éleveurs et de viticulteurs, qu'il regroupa en 1946 dans l'U.C.A.S.O. (Union des coopératives agricoles du Sud-Ouest), il mit sur pied une fédération dissidente des syndicats agricoles qui finit par supplanter la fédération officielle F.N.S.E.A.³⁵. Déjà plein du dynamisme qui le portera à la tête d'un puissant groupe de commerce international, il déplorait que le statut de

coopérative, voté en 1948, ait étouffé les capacités de croissance des coopératives en leur interdisant les opérations commerciales. Il aurait voulu développer les coopératives d'approvisionnement, de motoculture en définissant des unités de travail de 200 ha, de stockage, et enfin de vente directe³⁶. En fait, s'il put, à partir de 1948, animer des C.U.M.A., il échoua dans la commercialisation directe de la viande et du vin devant la toute-puissance des chevillards et des négociants importateurs.

En décembre 1945, J.-B. Doumeng, qui s'exprimait au nom des milliers de syndicats de la C.G.A. implantés dans la région, demandait à « l'Etat d'assurer une large autonomie à nos organisations, ainsi qu'une aide matérielle sûre, qui permettrait de faire visiter nos syndicats régulièrement par des spécialistes qui auraient la charge d'éduquer nos agriculteurs, en améliorant leur technique culturale habituelle par des procédés nouveaux ». Il prônait l'affectation d'un certain pourcentage du prélèvement fiscal aux syndicats « pour leur permettre d'accomplir leur grande mission envers 44% de la population de notre pays »³⁷.

Il reprenait ainsi les exigences modernisatrices exprimées sans relâche par la D.S.A., ou par le socialiste Paul Debauges dans un autre rapport où l'accent est mis sur la nécessité de l'irrigation, de la mécanisation, et du développement des conserveries coopératives³⁸. Mais il insistait sur la nécessité d'un financement accessible aux petits et moyens exploitants. Constatant que les dépôts à vue du Crédit Agricole de la Haute-Garonne étaient passés de 4 millions de francs en 1935 à 150 millions en 1945, il réclamait la mise au service exclusif des agriculteurs de ce potentiel, sous forme de prêts à moyen et à long terme, offerts en priorité aux coopératives. Cette conception du Crédit agricole « comme une branche de la C.G.A. », suivant sa propre expression³⁹ n'a pas prévalu, la banque mutualiste n'ayant cessé de diversifier ses activités et n'ayant guère privilégié le mouvement coopératif.

Plus proches de la législation finalement adoptée sous l'égide de Tanguy-Prigent sont les propositions de Doumeng concernant le métayage. Défendant en tant que militant communiste le principe de « donner la terre à celui qui la travaille », il prévoyait la transformation des métayers en fermiers, la constitution pour les propriétaires d'une retraite basée sur « la valeur locative honnête de sa propriété », ou d'une rente, excluant de toute contre-partie, les seuls propriétaires ayant d'autres activités leur permettant de vivre. Mais dans son rapport en tant que représentant de la C.G.A., il nuança ces propositions « révolutionnaires » et présenta même équitablement les positions des défenseurs du métayage « assurance contre l'irrégularité du climat ». Ceux-ci se contentaient de préconiser l'obligation pour le propriétaire d'investir pour mécaniser, fertiliser l'exploitation... en ménageant « les transitions en ne bousculant pas des

habitudes séculaires susceptibles de rendre encore des services pourvu qu'elles se modifient dans le sens du progrès »⁴⁰. Il concluait en soulignant la nécessité de « financer les fermiers nouveaux » en mobilisant les dépôts du Crédit agricole⁴⁰.

CONCLUSION

Bien des projets ébauchés tant par l'administration que par les forces politiques ou syndicales ont dû attendre plusieurs années pour être réalisés, dans un contexte très différent de croissance économique globale et d'adaptation à un marché concurrentiel.

L'émancipation des métayers fut accompagnée d'un redoublement de l'exode rural, et d'un progrès du faire-valoir direct sous l'impulsion de propriétaires soucieux de conserver le contrôle de leur patrimoine, quitte à investir et à travailler eux-mêmes⁴¹.

La modernisation technique, si longtemps espérée, eut lieu finalement au cours des années cinquante, mais les équipements coopératifs n'y jouèrent qu'un faible rôle, et le financement mutualiste fut bien souvent mobilisé pour renforcer les structures existantes au lieu d'aider à la promotion des plus faibles.

Tandis que Toulouse affirmait sa vocation de métropole administrative régionale, et poursuivait, sous l'impulsion de l'État, un spectaculaire essor industriel, les espoirs d'émancipation d'une paysannerie meurtrie s'évanouissaient en silence.

Les années 1944 et 1945 peuvent bien apparaître, à distance, comme un simple jalon dans l'histoire d'une restructuration économique et du déclin d'une société rurale, mais elles laissent aussi le souvenir d'un élan de vitalité et de créativité d'autant plus remarquable que les conditions en étaient difficiles.

NOTES

1. Entretien Doumeng, 10 septembre 1986.
2. Rapport Bertaux : *Situation économique de la région de Toulouse au 1^{er} janvier 1946*, p. 42-45.
3. R. Brunet, *Les campagnes toulousaines*, Toulouse, 1965.
4. G. Gavignaud, « Rupture ou continuité de la politique structurelle », Communication au colloque de Montpellier, septembre 1986.

5. Archives départementales de la Haute-Garonne (A.D.H.G.) : dossiers de la Direction départementale du Ravitaillement général (D.D.R.G.) M 1920-3 et M 1941 (collecte de la viande en 1945).
Rapport Bertaux 1946.
6. A.D.H.G. : dossiers de la Direction des services agricoles (D.S.A.).
M 2513-29 causeries à Radio-Toulouse, mai 1943 à novembre 1946.
7. Rapport Bertaux 1946 : extraits des rapports adressés en 1945.
8. R. Trempé, « La région économique de Toulouse aux lendemains de la Libération », *Annales du Midi*, janvier-mars 1982.
9. S. Lamalle, *Le Milliardaire rouge*, Paris, 1980. Ph. Robrieux, *Histoire intérieure du parti communiste*, Paris, 1984, t. 5, p. 174-180.
10. Entretiens J.-B. Doumeng, 10 septembre 1986, Noé.
Entretiens R. Coustols, 26 juin 1986, Toulouse.
Entretiens D. Brisebois, 23 septembre 1986, Toulouse.
11. Rapport Bertaux 1946, p. 3-4.
12. *Ibid.* p. 9-10.
13. Entretien Doumeng.
14. Rapport Bertaux 1946, p. 10.
15. A.D.H.G. M 1941 : rapport du commissaire de la République au ministère de l'Intérieur, 10 août 1945.
16. A.D.H.G. M2513-29 : causerie radio de M. Capdevielle, chef du service de la main-d'œuvre agricole, 6 août 1945.
17. Rapport Bertaux 1946, p. 11. A.D.H.G. M 1920 : rapport de la D.D.R.G. du Lot, juin 1945.
Sur l'armagnac, rapport Bertaux 1946, p. 13 ; M 2513-29, causerie de M. Couillens, D.S.A. du Gers, à Radio-Toulouse, 10 septembre 1945.
18. Rapport Bertaux 1946, p. 8 et M 2513-29, causerie radio de M. Lougarre, 27 mars 1944.
19. Rapport Bertaux, p. 9.
20. Allocution du secrétaire des C.D.A.P. des Pyrénées-Orientales, *La Voix du Midi* (organe régional du parti communiste), 8 octobre 1944.
21. Entretien Coustols. A.D.H.G. M 1920, D.D.R.G. Lot, rapport de juin 1945.
22. Entretien Brisebois.
23. Rapport Bertaux, p. 14.
24. *Ibid.*, p. 5 et 43-44.
25. Entretiens Coustols et Brisebois.
26. Rapport Bertaux, p. 21-22.
27. Editorial de R. Duchêne, *La Voix du Midi*, 24 septembre 1944.
28. A.D.H.G. M 1920, D.D.R.G. Lot, rapports été 1945.
29. Rapport Bertaux, introduction et p. 13.
30. Voir par exemple F. Bloch-Lainé et J. Bouvier, *La France restaurée*, Paris, 1986.

31. Ph. Gratton, *Les Paysans contre l'agrarisme*, Paris, 1972.
32. J. Peyrat, *La Coopérative de Muret*, mémoire de maîtrise, Toulouse II, 1979.
33. A.D.H.G. : D.S.A. M 2513-29, causerie radio de M. d'Aldéguier, octobre 1943 (paragraphe biffé).
34. Intervention de M. Gaston Plissonnier, colloque de Toulouse, juin 1985.
35. Entretien Brisebois.
36. Entretien Doumeng. Rapport Doumeng au conseil régional économique, 6 décembre 1945.
37. Rapport Doumeng, p. 6.
38. Rapport Debauges au C.R.E., 12 février 1946, p. 12.
39. Rapport Doumeng, p. 18-20.
40. *Ibid.*, p. 21.
41. R. Brunet, *op. cit.*.

LE RETOUR DES PRISONNIERS DE GUERRE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

Odon ABBAL
Professeur de collège
Docteur de 3^e cycle

« Le centre d'accueil de Béziers vous informe que M. Raymond Charvenac est à Nîmes. Il rentrera ce soir au train de 8 heures 10 »¹. Ce télégramme privilégié parmi tant d'autres, combien de familles n'en conservent précieusement le témoignage ? Il marque pour des milliers de parents, d'épouses, la fin d'une période originale de l'histoire de France. Il annonce le retour de plus d'un million de prisonniers français retenus dans les camps allemands pendant cinq années de captivité. Jamais autant de Français n'ont été éloignés aussi longtemps des frontières de leur pays². Ces hommes qui rentrent chez eux après la défaite de l'Allemagne, ces hommes sont les vaincus des batailles de mai 1940 ; ils arrivent au moment où une autre génération de Français a participé à la Libération de la France. Cette France qui les obsédait a bien changé ; ce n'est plus le même pays qu'ils retrouvent en 1945. Il y a une problématique du retour des prisonniers. Dès 1945, une brochure paraissait au titre sans équivoque *Le Problème prisonnier*³. L'auteur déclarait l'urgence de la situation : « Il faut que le pays réintègre ses fils et qu'en même temps il les aide à se réadapter »⁴.

La réadaptation s'inscrit dans la longue durée et seule une enquête détaillée permettrait d'en tracer l'évolution. Le retour s'assimile à une renaissance, à un choc émotionnel très fort ; c'est le dernier acte d'une tragédie déjà intense, mais c'est sans doute l'instant le plus avidement vécu par les prisonniers, celui où le rideau tombe, où l'espoir est parfois déçu car « la libération est comme ces choses trop attendues, et qu'une auréole d'irréalité poétise : quand on les tient, elles vous meurtrissent »⁵.

Comment s'est opéré ce retour en Languedoc-Roussillon ? Plus d'une centaine de prisonniers ont bien voulu répondre à un questionnaire qui leur laissait une certaine latitude dans le choix de leurs souvenirs. Les réponses recueillies

proviennent essentiellement du Gard et de l'Hérault. Ces hommes ont vécu leur captivité dans toute l'Allemagne. A partir de ces témoignages et de l'analyse des principaux organes de presse régionaux, trois thèmes essentiels ressortent : les conditions matérielles du retour, l'accueil, la perception d'un monde nouveau.

LES CONDITIONS MATÉRIELLES DU RETOUR

Devant l'avance des armées alliées, les Allemands fuient en emmenant avec eux les prisonniers. Ceux-ci sont libérés en cours de chemin quand les Américains, les Anglais ou les Russes les rattrapent. Ces derniers moments sont parfois très dramatiques, les prisonniers sont pris entre les tirs des deux camps. « Libération très dure entre deux combats » rapporte Léon Agnel de la commune d'Alès. Au Stalag IIIC, les combats font deux morts et de nombreux blessés parmi les prisonniers (témoignage de Paul Artus, Montpellier). D'autres profitent du désarroi de leurs gardiens pour s'évader et se rapprocher le plus possible des armées du front occidental. Outre le désir de retourner au pays, certains redoutent le contact avec les armées russes. Au total, plus de la moitié des prisonniers languedociens sont libérés par les Américains et les Britanniques. Les plus chanceux ont la joie de rencontrer des soldats français, mais ils sont rares. Cependant, le tiers de ces prisonniers doit sa liberté aux troupes russes. Dans la plupart des cas, ils sont remis aux troupes américaines afin d'être rapatriés. Quelques-uns sont renvoyés vers l'est où ils rallieront Odessa. Ceux-là se plaignent du comportement des soldats soviétiques. « Les Mongols nous ont libérés le 8 mai et ne se sont guère occupés de nous » affirme Georges Ferrand (Araillargues). « Bon souvenir des Polonais, mauvais des Russes » note Julien Laffont (Saint-Laurent-les-Arbres). Les éléments avancés distribuent cigarettes, savon et vodka avant de poursuivre leur route (Gabriel Bonnafoux, Plaisan). « Nous sommes partis sans guide, à l'aventure avec nos maigres bagages, le ravitaillement n'était pas assuré » (Henri Passe, Saint-Chaptes). Un autre témoin porte ce jugement sévère : « Nous avons été surpris par la prise de contact entre Français et troupes mongoles et russes, contacts qui furent d'abord dangereux pour nous, en tout cas ne nous apportèrent jamais la moindre satisfaction. Les Russes qui avaient le devoir de s'occuper de nous paraissaient désorientés. Nous vivions constamment dans la peur et l'incertitude » (Alfred Rivière, Valergues). Les Soviétiques entreprennent parfois le démontage d'usine et embauchent les prisonniers. La seule incidence notable pour ces derniers est un retard important dans leur rapatriement. La plupart des captifs languedociens sont libérés en avril et mai 1945. Ils rejoignent massivement leurs communes en mai et juin. Quelques retardataires retenus par les Russes ne rentrent qu'en octobre.

Tous les moyens de transport sont réquisitionnés. Quelques débrouillards s'emparent de bicyclettes, de véhicules civils, ou font une partie du chemin à pied. Urbain Maurin, de la commune de Moussac, fait un long parcours avec un tracteur et une remorque dérobés sur son lieu de travail. La majorité profite du parc logistique américain : camion G.M.C., avions, trains assurent la rapidité du rapatriement. Certains se plaignent d'une telle hâte, de l'allure de « ces camions roulant à tombeau ouvert » (Francis Lacan, Sommières). Le retour par avion est interrompu quelques temps lors du décès du président Roosevelt et c'est autant de retard accumulé pour les prisonniers (Paul Branches, Nîmes). Le réseau ferroviaire n'est pas en bon état; le train qui ramène Charles Daudé manque verser dans le Rhin tant le pont qui le franchit est d'une solidité précaire. Mais tant pis pour le confort. Les véhicules utilisés sont souvent des wagons à bestiaux (Charles Gros, Le Cros), ou parfois des wagons à charbon d'où les malheureux ressortent tout noirs (Ivan Ascension, La Rochebelle). Pour eux, l'essentiel est fait. Ils retournent en France, le premier contact a lieu dans les centres d'accueil des gares.

L'ACCUEIL

Rapidement en France, les autorités ont prévu l'installation de centres d'accueil et de rapatriement. Dans les départements, les centres sont ouverts dans les chefs-lieux. Le rythme des arrivées n'est pas toujours régulier et dans certains cas l'atmosphère est plutôt tendue⁶. A Montpellier, le centre est inauguré le 19 avril 1945, à l'hôtel *Terminus* en face de la gare. A l'intérieur, « une liste affichée... donne, pour chaque canton, le nom d'un propriétaire se mettant à la disposition du centre pour venir prendre le ou les rapatriés. On lui téléphone dès leur arrivée ». Mais l'inquiétude règne « quand on songe à tout ce qui reste à faire au point de vue matériel pour recevoir dignement les prisonniers et déportés qui, d'un jour à l'autre peuvent rentrer en masse »⁷. Les malades sont dirigés sur la clinique Font-d'Aurelle⁸. A Nîmes, le centre est opérationnel dès le mois de mars 1945. Très vite des publicités sont placardées dans les journaux en faveur de *La Kermesse de l'Absent*. Les responsables essaient de sensibiliser le public au problème prisonnier. « La France était belle en 1940. Si le prisonnier escompte un changement, il ne l'escompte pas aussi profond, aussi brutal. Adoucissons ses premiers pas. Aidons-le à reprendre souffle »⁹. Mais ils ne sont guère entendus et constatèrent amèrement que les bénévoles ne se présentent pas; « pour la *Kermesse de l'Absent*, seuls les prisonniers de guerre s'activent, ils ont dû embaucher des ouvriers à 30 francs de l'heure »¹⁰.

Pendant ce temps, les captifs affluent par Lille, Paris, Roubaix, Marseille. Le premier contact d'Adrien Teyssonnière avec une compatriote est plutôt houleux : « J'ai piqué une crise et n'ai pas fait de compliments à l'adjudant (femme) qui était chargé de nous recevoir et que (*sic*) c'était honteux de nous faire coucher par terre

alors que les granges étaient pleines de paille ». Mais, ajoute-t-il plus loin, « dans tous les centres d'accueil, nous avons été très bien reçus ». Presque tous notent l'excellent accueil dans les gares. Quel choc pour Paul Artus d'apercevoir sa femme qui faisait partie des bénévoles à Montpellier. Bien sûr, il y a un certain flottement dans l'organisation au début, mais le rapatriement n'est-il pas une opération délicate (Roger Coste, Quissac) ? Quelques mesures vexatoires subsistent. « En gare de Roubaix, nous étions gardés par des Sénégalais en armes. Cela manquait pas mal de tact » s'indigne Raymond Roux (Alès). D'autres s'enthousiasment pour l'ambiance de kermesse. En gare de Tarascon, « là une vraie séquence à la Pagnol comme je n'aurai jamais imaginé, beaucoup, beaucoup de gens, les familles, jeunes, vieux attendent les prisonniers. Nous sommes descendus que deux (*sic*), ma fiancée m'a littéralement étouffé, on voulait nous faire boire, tout le monde nous embrassait » (Eugène Dussol, Gard). Albert Richard de Vauvert est d'un avis différent. « Trop de monde à l'accueil. On aurait voulu le vivre intensément avec les siens ». C'est aussi le sentiment d'Hector Bremond (St-Bauzille-de-la-Sylve) L'« accueil fut chaleureux, mais nous languissions de rentrer à la maison ». Le premier souvenir est parfois celui du « pinard ». Car il faut revivre. « Combien de prisonniers rapatriés en 1945 ont cherché aussitôt le restaurant où ils pouvaient faire un bon repas arrosé ? »¹¹. Charles Daudé a gardé l'image « de la chanteuse Fréhel chantant pour nous au Gaumont-Cinéma à Paris ».

Quelques réactions sont ouvertement hostiles. Un train de prisonniers est à l'arrêt, « un jeune fusil en bandoulière qui pose la question « Etes-vous des prisonniers ? » réponse affirmative et réplique : « Vous êtes tous cocus ». Philosophe, l'auteur conclut : « trop heureux du retour pour s'émouvoir » (Louis Froment, Gignac). En revanche, les voisins d'André Marcillière lui élèvent un arc de triomphe en signe de bienvenue. Dans la commune du Cros, c'est avec une grande dignité que Charles Gros est reçu ; il a perdu son père en 1914-1918 ; son grand-père âgé de 92 ans s'avance vers lui et se découvre. « Quel beau geste de civisme ! »

Ce civisme ne concerne pas les civils qui interdisent l'accès du train de Nîmes aux prisonniers sous prétexte d'encombrement. « Il fallut faire le coup de poing pour se frayer un passage, dans un concert de jolis noms d'oiseaux » (Hubert Julian, Bagnols-sur-Cèze). Cette hostilité latente se manifeste quelquefois chez ceux qui ont la charge de prisonniers. A leur arrivée, ces derniers pouvaient aller se reposer dans des hôtels de l'arrière-pays où repos et nourriture substantielle leur seraient dispensés. Le 13 juillet 1945, un article du *Midi Libre* intitulé « Rapatrié, tu es le bienvenu » dénonce l'hôtelier de la Salvetat qui entasse ses protégés dans les chambres et refuse de leur donner de la viande. Celui de La Bastide menace de jeter à la porte « onze pauvres diables sous le prétexte qu'il n'a pas le ravitaillement nécessaire pour les nourrir »¹². Le ton monte et on laisse

entendre que les services chargés du sort des prisonniers sont les mêmes qui, quelque temps auparavant, livraient les gens à la Gestapo¹³ ! Le service concerné se refuse à relever de tels propos et affirme que sur 1 100 rapatriés, douze seulement ont élevé des protestations, quinze ayant dû être déplacés par suite de l'insuffisance de la nourriture. Ces irritations particulières, ces signes d'agacement ne signifient pas que le retour des prisonniers s'est mal déroulé. L'immense majorité est satisfaite de la qualité de l'accueil. Comment ne pas être sensible aux gestes touchants et naïfs qui accompagnent le retour ? A Saint-Laurent-sur-Auzonnet, c'est un jeune musicien de treize ans qui exécute un morceau de musique pour Etienne Rossignol. A Lunel-Viel, l'abbé Guérin accueille Joseph Celma avec un bouquet de fleurs des champs composé à la hâte.

Dans la presse, les publicités pour la campagne du *Retour à la France, Retour à la Vie* paraissent chaque jour. La Journée départementale du retour a lieu dans l'Hérault le 19 juillet 1945 et réunit un large public à Palavas-les-Flots. De petits articles décrivent les apéritifs organisés en l'honneur des rapatriés. Le 5 juin 1945, les garçons-bouchers de Montpellier fêtent le retour de onze des leurs, vient ensuite le tour du Syndicat du livre le 16 juin. Toujours le 5 juin, les magasins de chaussures sont fermés au profit des prisonniers et rapatriés. Au mois de mai, la direction du Paris-Montpellier annonce des mesures en faveur de ses employés de retour de captivité. Elle offre à chacun un mois de congés payés aux pères, mères et femmes de prisonniers¹⁴. Malgré des situations diverses, l'élan est donné pour que le retour soit le plus agréable possible. Le public se précipite même au spectacle d'une pièce de théâtre *A l'ombre des baraques*, écrite et interprétée par d'anciens prisonniers¹⁵. Mais à cette joie profonde des premiers jours succède vite l'angoissante perception d'un monde qui a bien changé, d'un monde dans lequel il faut retrouver sa place.

LA PERCEPTION D'UN MONDE NOUVEAU

Les prisonniers au cours de leur longue captivité ont rêvé de leur pays, « d'une France où ils vont retrouver tout ce qui leur a manqué pendant cinq ans : famille, confort, paysages familiers »¹⁶. Or le monde a évolué durant cette période et le prisonnier a vécu en dehors de son temps. A son arrivée, « il découv(ri) non sans quelque amertume, qu'ici et là la vie (a) retrouvé son rythme avant même qu'il (soit) de retour. S'il n'était jamais revenu, la terre, comme on dit, n'aurait jamais cessé de tourner »¹⁷.

Le spectacle de la rue étonne, « sans voiture, l'habillement des femmes et des hommes avait changé, nous étions gênés de circuler librement, mal fagotés dans notre uniforme disparate, râpé et sale » (Gabriel Bonnafoux, Plaissan). Les prix

surprennent, quelle différence avec 1939. Leur indice est passé de 105 à 375 en 1945¹⁸. Les mentalités ne sont plus les mêmes, certains sont frappés par ce « sans-gêne, le laisser-aller, l'impolitesse » (Urbain Maurin, Moussac). Hubert Julian a l'impression d'être « un em..., un indésirable ». Quelle déception face aux civils, « tout le monde était résistant, tout le monde gaulliste, et les prisonniers faisaient figure d'intrus ou de fossiles. On ne nous a même pas attendus pour voter (élections municipales) ». Et ce cri du cœur : « pourtant que la France était belle derrière les barbelés... » (Urbain Maurin). Le sentiment de rejet est d'autant plus fort que les prisonniers n'ont pas vécu les événements qui ont marqué la Libération de la France. « Depuis 1870, nous étions ceux qui avaient perdu une guerre » (Urbain Maurin). Pour Daniel Finck de Carcassonne, le choc est brutal : « Je dois avouer que j'étais assez triste. Surtout par la vue d'affiches de propagande politique... Nous qui étions loin de tout ça ! Qui avions cru à une grande amitié après toutes ces souffrances. J'ai donné, quelques temps après, un morceau de pain à des prisonniers de guerre allemands qui creusaient une tranchée dans la ville. Je me suis fait incendier (*sic*) par des passants... ». Et le doute s'empare des esprits. « Ce n'est pas un commentaire désabusé, c'est si loin ! Mais je me suis demandé souvent, si quelques années complémentaires de captivité n'auraient pas provoqué chez certains un oubli ! Que notre retour tardif aurait surpris »¹⁹. L'injustice sociale frappe ceux qui n'ont pas la chance d'être fonctionnaire et qui à leur retour n'ont pas « le moyen de (s)'acheter un pantalon [...] Voici mon impression à mon arrivée en France, vous jugerez ! » (Lucien Fage, Beaucaire).

Alors beaucoup ne songent qu'au repli sur soi, à la famille, au clocher du village. « J'ai vu que j'avais retrouvé ma liberté quand je me suis vu sur le pont du Rhône, dans le village » (Léon Mercier, St-Paulet-de-Caisson). « Je me suis vraiment senti chez moi, que lorsque j'ai retrouvé mon village et ses habitants ». Mais tout n'est plus comme avant. Il y a d'abord les habitudes contractées en captivité. « Je n'ai pu dormir pendant dix nuits chez moi ! Lit trop souple, après cinq années de sommeil sur des paillasses pleines de puces ! » (Charles Daudé, Congénies). « J'étais comme saoul. Je suis passé trop vite du stade de la bête sauvage à la civilisation, il m'a fallu quelque temps pour m'habituer à cette nouvelle vie de pleine liberté » (Joseph Celma, Lunel-Viel). Mais la population aussi n'est plus la même. « Il y avait eu tant de naissances, de mariages, de décès, de départs, de changements depuis le 2 septembre 1939, qu'il m'a fallu de longs mois pour être vraiment chez nous » (Gabriel Bonnafoux, Plaissan).

Les enfants que l'on a laissé derrière soi sont les témoins du temps qui a passé. « J'ai eu quand même un choc quand j'ai revu ma fille. Elle avait sept ans au début de la guerre, je la retrouve à presque treize ans ; dans mon exil, je la voyais toujours comme au jour du départ, j'ai pleuré, je ne l'avais pas vue grandir. Il a fallu du temps pour se réadapter » (Henri Passe, St-Chaptes). La joie du retour est

gâchée parfois par des deuils (Raymond Roux, Alès). Les proches ne perçoivent pas toujours les effets de la tragique épreuve subie par ces hommes. Quand bien même sont-ils chez eux, la captivité adhère à leur peau. « Pendant de longues années dans mon sommeil, je me retrouvais encore derrière les barbelés » (Marius Coin, Uzès). De là, des attitudes irritées, violentes que l'on n'avoue pas toujours avec facilité. « Réalisant mal mon retour, imprégné que j'étais par 1 794 jours de captivité. J'ai dû être infernal avec les miens, mes proches, mes amis et je garde un amer regret de mon comportement de cette époque où tous ont été d'une angélique patience pour me remettre d'aplomb. Leur affection, l'amitié et le travail ont fait le reste... » (Hubert Julian, Bagnols-sur-Cèze). Et il faut bien faire une triste constatation, « c'est un autre homme qui revient » (Roger Bruguier, Sommières). Urbain Maurin écrit : « Phrase à méditer, et en ce qui me concerne, rigoureusement exacte. Mais rien ne sera plus comme avant. Personne ne revient indemne, après un an de guerre et de défaite, de cinq ans dans les barbelés chez l'ennemi. Au moment du retour, c'est un autre homme qui continue une autre vie ». Il est en effet admis que cinq années de captivité constituent un « espace de temps suffisamment long pour qu'on puisse tenir cette durée comme un facteur de poids dans l'évolution des caractères et des situations »²⁰.

Ce problème a été évoqué dans la presse. Jean Vuillemin annonçait au début de l'année 1945 des lendemains qui déchantent : « Il est inévitable que, la vive joie du retour passée, une dépression et une déception surviennent, soit que la fatigue physique se fasse plus vivement sentir, soit surtout que les éléments d'idéalisation disparaissent, et que l'on retombe brutalement sur terre »²¹. *Le Midi Libre* à son tour aborda la question dans un article maladroit « Les surprises du retour ». Malgré sa bonne volonté, le journaliste ne pouvait s'empêcher de donner un portrait terrible du prisonnier rapatrié : « Avec son vieux veston râpé, trop court, il fait figure d'homme d'un autre âge »²².

*

* *

Le retour des prisonniers de guerre du Languedoc-Roussillon ne présente sans doute guère de différence avec celui des captifs d'autres régions. L'essentiel est de parvenir à retracer les étapes d'un instant attendu avec une vive impatience par des milliers d'individu, et d'entrevoir leur évolution mentale au moment où ils reprennent contact avec un monde qui bien qu'étant le leur, peut leur paraître bien différent. L'échantillon analysé et le questionnaire utilisé sont trop insuffisants pour que l'on puisse tirer des conclusions solides sur cette période riche en événements. Dans la quête de ce passé des prisonniers, la prudence est de mise, l'historien se doit de s'effacer et s'il « aspire à connaître et à expliquer leur comportement, il doit prêter une attention particulière aux nuances »²³. Quarante

années ont passé, mais la phrase de Fernand Braudel garde toute sa force au regard de l'Histoire : « Sont haïssables toutes les geôles, même celles dont il est donné de sortir »²⁴.

NOTES

1. Archives privées.
2. Pour mémoire :

400 000	prisonniers en 1870-1871
600 000	prisonniers en 1914-1918
1 300 000	prisonniers en 1939-1945.
3. Jules VUILLEMIN, *Le problème prisonnier*, Paris, 1945.
4. Jules VUILLEMIN, *op. cit.*, p. 5.
5. Jules VUILLEMIN, *op. cit.*, p. 12.
6. Yves DURAND, *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945*, Paris, 1981, p. 514.
7. *Midi Libre* du 19 avril 1945.
8. *La Voix de la Patrie*, 18 juin 1945.
9. *Midi Libre*, 31 mars 1945.
10. *Midi Libre*, 25 avril 1945.
11. François BOUDOT, « Les prisonniers des Kommandos et l'image de la France » in *La Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 71, 1968, p. 63.
12. *Midi Libre*, 13 juillet 1945.
13. *Midi Libre*, 11 août 1945.
14. *Midi Libre*, 12 août 1945.
15. *Midi Libre*, 4 mai 1945.
16. François BOUDOT, *op. cit.*, p. 76.
17. Pierre GASCAR, *Histoire de la captivité des Français en Allemagne*, Paris, 1967, p. 307.
18. Pierre GASCAR, *op. cit.*, p. 307.
19. Prisonnier qui a désiré garder l'anonymat.
20. François BOUDOT, « La psychologie du prisonnier : thèses et souvenirs », in *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale*, n° 25, 1967, p. 92.
21. Jules VUILLEMIN, *op. cit.*, p. 12.
22. *Midi Libre*, 24 mai 1945.
23. François BOUDOT, « Les prisonniers des kommandos... », *op. cit.*, p. 49.
24. Fernand BRAUDEL, « La captivité devant l'Histoire », in *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale*, n° 1, 1957.

LES COMITÉS DE DÉFENSE ET D'ACTION PAYSANNE C.D.A.P.

Gaston PLISSONNIER

Lorsqu'on consulte l'impressionnant fonds constitué par les ouvrages historiques, cinématographiques ou littéraires sur la Résistance et la Libération, on constate que peu d'entre eux sont consacrés au rôle propre de la paysannerie française.

Certes, les références, les anecdotes liées à la participation ou au soutien des paysans patriotes au maquis sont nombreuses. Il est vrai qu'on imagine mal l'organisation et le développement de ces derniers sans la complicité des populations rurales et sans l'aide concrète de nombre d'hommes et de femmes des campagnes en ce qui concerne le ravitaillement ou la connaissance précise du terrain.

Mais c'est aussi sous d'autres formes, plus spécifiques, que petits et moyens paysans ont apporté leur contribution à la lutte contre l'occupant et Vichy, à la victoire, puis à la bataille pour le relèvement de l'agriculture française en particulier, et celui du pays en général.

Ce concours, indispensable, trouve l'une de ses expressions dans les comités de défense et d'action paysanne qui se constituent dans quelques départements du Centre dès la fin de l'année 1941. En novembre 1944, ici même à Toulouse, leur congrès regroupera plus de 500 délégués représentant 2 460 C.D.A.P. du Sud de la Loire. Ils sont alors 4 000 dans 40 départements du pays. Ils vont jouer un rôle déterminant pour la création d'une organisation regroupant tous les travailleurs de la terre, qui, adoptant le nom de Confédération générale de l'agriculture consacra l'unité paysanne au cours d'un congrès se déroulant en mars 1945 à l'Hôtel de Ville de Paris.

D'autres mouvements se sont manifestés pendant cette période, notamment à partir de 1942. En Bretagne avec Tanguy Prigent, dans le Centre où des paysans, responsables de la Résistance, profitent de réunions professionnelles pour prendre contact à Paris, lorsque en 1944 quelques anciens militants d'organisations agricoles d'avant-guerre fondent en titre la C.G.A.

Pourtant à la différence des C.D.A.P., ils ne sont pas constitués en organisation « à la base » de la Résistance paysanne. L'originalité des C.D.A.P. réside en effet dans le souci de ses fondateurs de créer un vaste réseau rassemblant dans chaque localité le plus grand nombre de paysans et de ruraux pour leurs revendications contre Vichy et l'occupant nazi. Pour la libération du pays et sa reconstruction.

Les C.D.A.P. se sont d'abord développés, là où, avant-guerre la C.G.P.T. (Confédération générale des paysans travailleurs) était influente. Cette organisation syndicale et coopérative dirigée par des paysans communistes parmi lesquels Renaud Jean, député du Lot-et-Garonne, François Mioch, avait été dissoute en septembre 1939. Elle avait su dans les années 1920 et 1930 gagner une autorité certaine chez les petits et moyens paysans de l'époque, notamment dans le Massif central, le Sud-Ouest, et le Midi viticole où, avec la Ligue des petits et moyens viticulteurs, elle luttait pour un statut du vin.

Lorsque le 3 décembre 1940, Pétain dissout les chambres d'agriculture, les syndicats de fermiers et de métayers, d'ouvriers agricoles et met en place la Corporation paysanne, une partie de l'illusion qu'avaient manifestée à son égard nombre de braves gens, aux prises avec la situation dramatique du pays au moment de la débacle, commence à tomber.

L'institution de ce syndicat corporatiste unique et obligatoire, va rencontrer la méfiance surtout des petits et moyens paysans. Leur mécontentement est déjà une réalité. Vichy exalte les vertus du « retour à la terre », de « la France, nation paysanne », mais un million et demi de jeunes Français sont prisonniers et l'on manque de tout ce qui est nécessaire pour assurer les récoltes. Les réquisitions destinées à l'intendance du Reich, ont déjà commencé, assorties d'indemnités de misères, les déclarations de cheptel et de récolte deviennent obligatoires.

Les syndicats de la corporation, maquignons et hobereaux nommés par Vichy, vont minutieusement appliquer ces mesures impopulaires.

Déjà des protestations s'organisent. *L'Humanité* clandestine du 25 octobre 1940 en fait état. Celle du 3 décembre, en rapporte d'autres, à Riom dans le Puy-de-Dôme, et dans un village de Haute-Garonne, contre le recensement du bétail.

Dans *l'Appel au Peuple de France* lancé par Maurice Thorez et Jacques Duclos, le 10 juillet 1940, le parti communiste avait souligné l'importance de la question paysanne : « Il faut remettre la France au travail, mais pour cela il faut que les pouvoirs publics, au lieu de se désintéresser du sort des paysans fassent droit à leurs revendications ». Et le texte les énumère.

Au cours de l'année 1941, la méfiance paysanne à l'égard de la corporation, le mécontentement et les premières protestations face aux réquisitions et aux conditions de travail vont peu à peu s'étendre et se développer.

En 1942, Vichy, à grand renfort de démagogie, multiplie les appels aux paysans pour « faire la soudure », autrement dit, satisfaire aux exigences exorbitantes d'Hitler pour ravitailler son armée.

Le S.T.O. est mis en place, et dès la fin de l'été, les jeunes travailleurs déportés trouveront refuge à la campagne pour s'y soustraire.

Les premiers C.D.A.P. créés, nous l'avons vu, dans plusieurs villages du Centre – et notamment en Corrèze – appellent aux fausses déclarations et au camouflage des récoltes. Ils dénoncent les impositions abusives et les arrestations, travaillent à renforcer dans les populations rurales un courant d'opinion contre Vichy et favorable à la Résistance.

Dès la fin 1941 et jusqu'en 1943, leurs dirigeants vont, y compris à l'intérieur même des organismes locaux de la corporation, faire surgir les revendications paysannes et gagner en autorité. Si bien que Laval va tenter de supprimer dans plusieurs départements les élections d'octobre 1943, destinées au renouvellement des syndicats, afin d'éviter que des résistants soient élus. Mais dans plusieurs villages de Corrèze, malgré la répression, ces élections auront quand même lieu.

L'été et l'automne 1943 voient en effet grandir ce mouvement paysan, qui, dans certaines régions, va prendre un réel caractère de masse.

Le mot d'ordre : « Pas un grain de blé, rien pour les boches », gagne dans les villages, tandis qu'en Dordogne, en Haute-Vienne, en Corrèze, dans la Creuse, des cantons entiers sont organisés.

Le moment est venu pour une action de plus grande envergure. C'est la grève des battages, elle va durer deux mois et demi et s'étendre sur dix-sept départements.

Léopold Rambeau, qui, après son évasion du camp de Saint-Paul d'Ejeaux en 1943 est chargé par la direction du parti communiste de l'organisation des C.D.A.P., note dans le rapport qu'il présente en novembre 1944 au congrès de

Toulouse, dont j'ai déjà parlé que : « Le Préfet de Dordogne, le sous-préfet de la Creuse se rendirent sur les lieux pour décider les paysans à battre leur blé. Des syndics, des maires furent appelés à Vichy. Des déploiements massifs de force policière, des grandes batteuses furent réquisitionnées. Automatiquement, les batteuses étaient provisoirement arrêtées, les camions disparaissaient, les gardiens étaient désarmés ».

Partout à l'époque, la lutte se développe et s'étend.

La Terre, qui dans les conditions de la clandestinité est depuis le 1^{er} juillet 1942 régulièrement diffusée, exalte les actions paysannes qui commencent à faire tâche d'huile, y compris en zone nord, en Bretagne avec notamment le 9 mai 1943, une manifestation d'un millier de personnes à Plonevez-du-Faou, mais aussi dans l'Yonne, le Loir-et-Cher, la Seine-et-Oise.

Elle appelle partout, à la constitution de comités de défense et d'action paysanne, popularise les revendications paysannes, dénonce le rôle de la corporation vichyste.

En s'élargissant, le mouvement marque des points. Dans les départements du Centre et du Sud-Ouest, Vichy est obligé de céder et les C.D.A.P. obtiennent :

- la suppression des amendes infligées pour refus de livraisons d'œufs et de volailles et la réduction (jusqu'à 80%) de celles pour fausses déclarations de récolte ;
- la suppression d'impositions sur le colza et la navette ;
- l'augmentation du prix de la viande à la production ;
- le remplacement de syndics par des patriotes.

Créés pour :

- « empêcher la déportation massive en Allemagne ;
- diminuer le potentiel de guerre allemand en le privant des produits de la réquisition ;
- défendre la ration alimentaire des populations urbaines de France ;
- défendre les intérêts supérieurs du pays »¹,

les C.D.A.P. vont, jusqu'à la Libération du pays et la victoire, jouer un rôle de premier plan dans nombre de villages. Ils multiplient l'aide aux réfractaires et au maquis.

A la propagande de Vichy visant à diviser les populations des villes de celles des villages, ils rétorquent, fin 1943, en précisant : « Nous ne livrerons pas de pommes de terre à moins de 4 fr le kg et à condition qu'elles soient destinées à la

population des villes, aux hôpitaux, aux écoles, à la population du Midi qui souffre de la faim ».

Ils travaillent à l'unité des paysans entre eux, au-delà de leurs opinions, gagnant le concours de plusieurs syndicats de la corporation, comme dans le Gers, où 9 d'entre eux élaborent un cahier de revendications, ou comme en Corrèze, le syndicat régional, M. Couderc jouera un rôle de premier plan dans la Résistance. De la même façon, dans l'Hérault, le radical René Vidal, qui deviendra maire et conseiller général de Servian après la Libération, apportera une aide précieuse et importante à Jean Laurenti, chargé d'organiser les C.D.A.P. dans le midi viticole.

Préparé par ces dures batailles de la nuit sombre, les C.D.A.P. amplifient leurs combats dès les premières semaines de l'année 1944, et vont contribuer sous diverses formes à la Libération du pays.

C'est à l'époque où, avec l'appui des F.T.P., ils obligent syndicats et maires nommés par Vichy à se retirer.

L'ennemi accroît sa répression et multiplie ses exigences. « Après avoir déjà prélevé quatre millions de quintaux de blé sur la récolte 1943, le boche en réclame maintenant huit autres millions » dénoncent Waldeck Rochet et Radio-Londres, où depuis novembre 1943, et malgré les tentatives de censeurs fort nombreux, il appelle les paysans français à rejoindre la Résistance, à tout faire pour hâter la victoire.

L'action des C.D.A.P. se généralise et gagne de nombreux départements : Allier, Alpes, Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gers, Haute-Garonne, Hérault, Indre, Isère, Lot, Lot-et-Garonne, Savoie, Tarn-et-Garonne, Var, Haute-Vienne.

Les mots d'ordre s'élargissent :

- contre les réquisitions, pour une répartition des produits agricoles en faveur des populations urbaines ;
- contre les prix agricoles de misère, et contre le marché noir.

Les C.D.A.P. encouragent les paysans à vendre leurs produits à un prix raisonnable aux travailleurs des villes. Ils appellent les petits épargnants à refuser de souscrire à l'emprunt Pétain.

La diffusion de tracts et journaux clandestins, comme *La Voix Paysanne* éditée dans le Lyonnais; le *Paysan du Midi* permet, avec celle d'autres titres notamment *La Terre*, le *Paysan Patriote*, d'informer les résistants et patriotes ruraux du succès des diverses actions de sabotages contre l'ennemi, de l'avancée des armées alliées en U.R.S.S., en Afrique et à Alger, de l'urgence de créer un second front.

S'appuyant sur l'exemple de la Libération de la Corse, quelques mois plus tôt en septembre 1943, et au cours de laquelle les populations rurales de l'île ont joué un rôle actif, ils appellent les paysans à prendre toute leur place dans l'insurrection nationale qui se prépare.

Sous leur égide vont d'ailleurs se constituer les milices patriotiques paysannes. En Dordogne, elles vont prêter main forte au maquis. A la mi-février 1944, plus de cent paysans de Sarlande renforcent ce dernier contre une attaque des miliciens de Pétain.

Leur tâche est double :

- empêcher les razzias nazies et protéger les paysans condamnés pour refus de livraison, ou pour grève de l'impôt sur les bénéfices agricoles ;
- s'armer en obtenant, d'autres groupes de la Résistance, une distribution équitable des stocks parachutés, afin de combattre l'occupant, pour le chasser.

Dans les jours qui précèdent l'insurrection, après le 6 juin, l'action s'amplifie partout : « barrages multiples, arbres coupés obstruant les routes, tombereaux et charrettes en zigzag, filtrage et contrôle des voitures ». De tels combats menés de concert avec les F.F.I. se dérouleront notamment dans la Creuse, la Corrèze, la Dordogne, l'Indre, le Lot, la Savoie et la Haute-Vienne. Des milliers de villages sont ainsi libérés.

Dans le même temps, des C.D.A.P. se forment dans presque tous les départements de la zone sud. Comme en Corrèze où, l'unité paysanne s'étant réalisée dès janvier 1944, ils remplacent automatiquement la Corporation paysanne. A Montpellier, déjà quelques-uns de ses employés avaient été gagnés et assuraient le tirage de *La Terre* clandestine et de la *Voix Paysanne de l'Hérault*, qui avait contribué à la préparation d'un 1^{er} mai 1944 exceptionnel dans les villages viticoles.

Des militants paysans ont animé dans la clandestinité et à la Libération une grande activité dans le secteur rural. Je cite de mémoire :

- Edmond Castera dans le Gers,
- Jean Clamens dans le Tarn-et-Garonne,
- Louis Chervet dans plusieurs départements,
- Jean-Baptiste Doumeng qui fut le premier secrétaire général de la C.G.A. en Haute-Garonne, le Président étant socialiste,
- Renaud Jean, Fernand Ducas, Jean Bertrand dans le Lot-et-Garonne,
- Géret dans l'Ariège,
- Biran dans les Hautes-Pyrénées,
- Jean Laurenti dans l'Hérault, puis dans les Alpes-Maritimes,
- Gouyou dans le Lot,

- Louis Dumont, Jean Guéret, Emile Parnière et Francis Mitton dans l'Allier,
 - Pagnoux dans la Haute-Vienne,
 - J.B. Champeix en Corrèze
- et d'autres dans chacun des départements de la zone sud.

Le pays libéré, les C.D.A.P. qui se créent très vite et s'organisent vont s'attacher à la renaissance française. Dans le Sud-Ouest, leur journal *La Voix de la Terre* imprimé à Agen, est largement diffusé.

Comme je l'ai déjà indiqué, le principe d'un congrès national est arrêté. Il aura lieu à Toulouse les 4 et 5 novembre 44. Le but qu'il va assigner est clair : il s'agit de créer les conditions, pour produire mieux et en plus grande quantité. « Nous travaillerons pour ravitailler l'armée nationale populaire et les ouvriers qui forgent les armes de la victoire » déclare Léopold Rambeau en ouvrant le congrès.

De fait, la situation de l'agriculture est désastreuse.

Les productions de blé, de viandes et de lait sont inférieures de 25 % à celles d'avant-guerre. Celle de vin de 15 %. Celle de sucre de moitié. Le matériel agricole, déjà insuffisant, est souvent hors d'état, et les Allemands ont réquisitionné 600 000 chevaux.

Dans les villes, le rationnement est une dure réalité et les produits alimentaires sont chers. L'idée que les paysans profitent de cette situation, existe toujours, tant elle a été confortée par les hommes de Vichy qui rançonnaient et divisaient les uns et les autres à leur profit.

Les C.D.A.P. qui, dès leur création, ont mis en relief la convergence d'intérêt entre ouvriers et paysans, dénonçant les réquisitions et les fauteurs de marché noir, proposent des solutions concrètes : « Créer dans chaque village une commission du ravitaillement, dirigée et contrôlée par des paysans, et travaillant avec les coopératives de consommateurs des citoyens afin d'approvisionner les villes, mieux que ne le font les commissions officielles, reliquat de Vichy où les mêmes hommes ont trop souvent conservé les mêmes postes... »².

Le congrès de Toulouse va donc trouver les bases de la nécessaire relance de l'agriculture française. Il constitue une manifestation d'unité des populations rurales. Les paysans y sont certes la grande majorité mais des artisans, des fonctionnaires et des commerçants ruraux y sont aussi représentés. Un prêtre figure dans l'importante délégation de l'Hérault, forte de 150 délégués.

Il regroupe des gens de toutes opinions et de conditions religieuses diverses, à l'exception, bien sûr, des anciens collaborateurs.

Plusieurs rapports y sont présentés : *Le programme des C.D.A.P.* par Léopold Rambeau, *L'Unité Paysanne* par Jean Laurenti, *Les Droits des jeunes paysans* par moi-même, *Le Rôle des techniciens dans la reconstruction agricole de la France* par Georges Guezennec.

Des commissions travaillent sur les questions du blé, de la viande, du vin, du lait, des pommes de terre, des oléagineux, du tabac, du fermage et du métayage.

Louis Chervet propose l'établissement de statuts et un comité national est élu, avec à sa tête Léopold Rambeau.

Exprimant les nécessités immédiates pour le relèvement de l'agriculture, le congrès met l'accent sur deux aspects essentiels : la revalorisation des prix agricoles ; l'unité paysanne.

Le premier point s'impose. C'est non seulement une condition pour que petits et moyens paysans puissent vivre de leur travail, car ce sont toujours les prix de misère fixés par Vichy qui font loi, mais c'est aussi une des conditions, avec la diminution des marges intermédiaires, pour que le ravitaillement du pays soit bien assuré.

Le deuxième point illustre la volonté des agriculteurs, de prendre en main leurs propres affaires, comme on dit aujourd'hui, puisque la Confédération de l'agriculture dont la création est proposée devrait grouper à la fois les syndicats agricoles, les mutuelles, les caisses de crédit, les coopératives et en général les autres associations agricoles.

Souvent, là où ils existent, les C.D.A.P. jouent ce rôle au plan local. Mais dans les différents départements du pays, la situation n'est jamais la même. Parfois, d'anciens collaborateurs dirigent encore des syndicats locaux. Parfois, il n'y a ni syndicat local, ni C.D.A.P.

Le souci majeur du congrès est de rallier les syndicats locaux épurés de leurs chefs s'ils ont trahi, de créer le plus grand nombre de C.D.A.P. et de mettre en place, avec les organisations qui existaient avant-guerre comme la C.G.P.T. ou la C.N.P., des comités départementaux de coordination.

Les travaux de ce congrès vont avoir un grand rayonnement dans tout le pays :

- Ils se placent en plein cœur de la tâche urgente du moment : terminer la guerre, en finir avec toutes les pratiques héritées de Vichy, comme la corporation,

dissoute mi-octobre 1944 mais dont d'anciens dirigeants jouent encore un rôle dans certains départements de l'Ouest³, ou les commissions d'achat qui existent toujours.

- Ils précisent les conditions d'une agriculture forte et prospère non seulement en ce qui concerne le revenu des paysans et des ouvriers agricoles, mais aussi l'installation des jeunes, la retraite pour les plus âgés, la relance des industries liées au travail de la terre, l'aménagement rural, la coopération, l'utilisation des progrès des sciences et des techniques, le crédit agricole, l'emploi de l'épargne rurale au redressement de l'agriculture.

Ils trouvent une expression concrète immédiate avec l'envoi d'une délégation auprès du ministre de l'Agriculture Tanguy Prigent, afin d'exposer les principales revendications évoquées ci-dessus, et avec, dès le 25 novembre la réunion à Paris, des représentants de la Fédération nationale de la mutualité et de la coopération agricole, de la C.G.P.T., de la C.N.P. et de l'Union nationale des C.D.A. qui jettera les bases d'une confédération générale de l'agriculture dont le congrès, d'abord fixé aux 17 et 18 février 1945, se tiendra finalement un mois plus tard à Paris.

La préparation de ce congrès de l'unité n'ira pas sans mal. Sa composition (notamment en ce qui concerne les ouvriers agricoles, affiliés à la C.G.T. qui finalement en feront partie), son rôle, sa direction, en clair son indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, sont l'objet de discussions... et de pressions.

Mais les choses avancent tout de même. Avec le 22 décembre, la constitution d'un bureau provisoire de la C.G.A. ainsi composé :

- secrétaires : Vimeux, Rambeau, Lyonnet,
- sont aussi membres : Waldeck Rochet, B. Paumier, Lenglin, René Lo, Guillou, Astier, Roben, Desmeraux.

À la même époque se tient aussi le congrès de la Jeunesse rurale où participent les jeunes paysans patriotes, la jeunesse agricole catholique, les jeunes des C.D.A.P., et les jeunes chefs de familles rurales.

Enfin dans les départements, l'action des C.D.A.P. pour les revendications paysannes et nationales, ainsi que la tenue de 42 congrès départementaux comme celui d'Agen qui regroupe 600 délégués contribuent à conforter le mouvement unitaire.

Le 16 mars à Paris, 700 délégués, provenant de la quasi-totalité des départements français, se retrouvent.

L'unité paysanne est consacrée.

D'autres problèmes attendent la paysannerie française.

*
* * *

En participant très tôt au combat de la Résistance, en jouant un rôle majeur dans la libération des communes rurales, les C.D.A.P. de la zone sud, ont contribué à la victoire et à l'union de notre peuple.

L'action qu'ils ont menée pour l'unité paysanne, et le relèvement de l'agriculture est de la même veine.

C'est une illustration importante de la place des petits et moyens paysans dans l'histoire du pays.

NOTES

1. Léopold Rambeau, rapport introductif au Congrès de Toulouse - novembre 1944.

2. *Le Patriote*, 3 novembre 1944, interview de G. Plissonnier et L. Chervet.

3. Le décret d'application de la dissolution de la Corporation ne paraîtra que le 26 octobre 1944.

C.G.P.T. : Confédération générale des paysans travailleurs.

C.N.P. : Confédération nationale des paysans

L'OPINION FACE AU PROBLÈME JUIF À LA LIBÉRATION DANS LA RÉGION TOULOUSAINE

Muriel PICHON
Maître en histoire

L'étude de l'opinion face au problème juif à la Libération peut apparaître comme une question soit inexistante parce que résolue par l'abolition des lois raciales, soit mineure en regard des bouleversements qui caractérisent cette période.

L'abolition des lois raciales entraîne cependant une série de problèmes nouveaux que le gouvernement de la Libération ne peut se contenter de régler en rendant aux Juifs leurs droits de citoyen. Comment les débauchés, les spoliés pour raison raciale vont-ils pouvoir réintégrer leur emploi, rentrer en possession de leurs biens ? Quel statut octroyer aux déportés et internés, victimes des persécutions ? La Libération se doit aussi de réhabiliter moralement le judaïsme et l'identité juive, de réintégrer les Juifs dans la communauté française. Les conditions juridiques et matérielles qu'une société octroie à une minorité, les perceptions qu'elle en a, sont aussi révélatrice de cette société, de ses préjugés, de son fonctionnement idéologique. Ainsi, l'étude de l'opinion face au problème juif peut aider à mieux cerner ce fonctionnement et à analyser comment la Libération a, ou n'a pas, bouleversé les attitudes, fait évoluer les mentalités.

La description de ces conditions matérielles et morales à travers quelques exemples – la question de la réinsertion ; le retour des déportés et la découverte des camps nazis ; les Juifs et la Résistance – ne peut se faire sans analyser, au préalable, de façon très générale, les perceptions que les Juifs ont d'eux-mêmes et des non-Juifs, et les perceptions que les non-Juifs ont des Juifs.

Le dépouillement des quotidiens *La République* (Mouvement de Libération nationale), *Le Patriote* (Front national), *La Victoire* (Mouvement républicain populaire), du bi-mensuel *Renaissance* (Organisation juive de combat), et une

série d'entretiens avec des Juifs et des non-Juifs, français ou étrangers servent de base à cette étude.

LE REGARD DE L'AUTRE

Les perceptions que les non-Juifs ont des Juifs traduisent souvent autant une vérité que des idées préconçues et abstraites sans rapport avec la réalité. Mais ces perceptions sont aussi, en partie, tributaires de l'image que les Juifs ont d'eux-mêmes, de la communauté nationale dans laquelle ils vivent et de la façon dont ils s'y sentent perçus. Chaque groupe subit des influences dans la vision qu'il a de lui-même et des autres. Les perceptions des Juifs et celles des non-Juifs ne sont pas cloisonnées comme si chacun vivait dans un monde fermé. Au contraire, ces perceptions s'influencent mutuellement.

Il est donc nécessaire d'analyser, dans un premier temps, les perceptions que les Juifs ont d'eux-mêmes et des non-Juifs.

À la Libération, les Juifs refusent souvent de se définir en tant que tels. Avec la fin de l'Occupation et des persécutions, les Juifs semblent au contraire vouloir seulement redevenir « comme tout le monde », mener « une vie normale »¹. Pourtant, cette volonté de ne pas se distinguer de l'ensemble de la communauté française est démentie par la prise de conscience d'une réalité différente et propre au groupe juif. Le sentiment d'une situation commune à tous les Juifs, de « souffrances et d'espoirs communs »² caractérise la perception du Juif par lui-même. Ce sentiment, issu de la guerre et des persécutions, a deux conséquences importantes. La première est la manifestation d'une solidarité et d'une cohésion nouvelle du groupe juif. Cette cohésion est, entre autres, symbolisée par la création du C.R.I.F.³ qui unit les organisations multiples et dispersées qui existaient avant guerre. La seconde conséquence est l'adhésion ou le soutien à la cause sioniste. À la Libération, nombreux sont les Juifs qui voient dans un Etat juif une façon de leur rendre leur dignité. D'autant plus qu'ils pensent que les persécutions antisémites auraient été plus difficiles s'il avait existé un Etat pour les défendre. Cette adhésion au sionisme doit cependant être nuancée. En effet, la plupart des Juifs de la région toulousaine n'envisagent pas de s'installer en Palestine. Leur soutien à la cause sioniste est affectif, intellectuel et, quand ils en ont les moyens, matériel. On pourrait peut-être les qualifier plutôt de pro-sionistes que de sionistes.

Cette attitude modérée à l'égard du sionisme s'explique par le regard que les Juifs portent alors sur la France et les Français non-juifs. Loin de rejeter ce pays où ils ont été persécutés, les Juifs réaffirment au contraire leur patriotisme et leur attachement à la France, toujours considérée comme le pays des libertés et des

droits de l'homme. De même, la population française n'est pas jugée responsable ou complice des persécutions. Son attitude à l'égard des Juifs est considérée comme, dans l'ensemble, bienveillante. La reconnaissance pour l'aide que les Juifs ont pu recevoir est aussi très présente. Le seul sentiment que l'on pourrait qualifier de « négatif » est la déception ou l'amertume qu'il y ait eu un gouvernement français pour décréter et appliquer des lois raciales. Bien sûr, ce regard amical n'est pas unanime. Certains ont continué à voir dans la France le pays qui les avait pourchassés et livrés aux nazis. Ceci explique, notamment chez des Juifs français, un sentiment de rejet pour ce pays qu'ils considéraient avant la guerre comme leur patrie. Mais ce sentiment, apparemment minoritaire, n'est jamais exprimé dans *Renaissance* qui, au contraire, rappelle fréquemment l'amour des Juifs pour la France.

Sans remettre en question l'honnêteté des déclarations des personnes interrogées et de la presse juive, on peut s'étonner de ces affirmations répétées d'attachement à la France. Ceci constitue peut-être une réponse à la peur d'être rejeté de la communauté nationale. Les Juifs semblent en effet très attentifs à renvoyer une image irréprochable en matière de patriotisme de façon à ne donner aucune prise à des propos antisémites. Leur discours sur la France semble donc en partie déterminé par l'idée, et la peur, de renvoyer d'eux une image qui pourrait être mal perçue.

Ces précautions sont-elles perçues par les non-Juifs ? L'image des Juifs dans l'opinion correspond-elle à l'image qu'ils veulent donner d'eux-mêmes ?

Avant de décrire cette image, il faut apporter une précision de vocabulaire qui permettra de mieux cerner cette question. À la Libération, il est rare qu'on emploie mot juif, celui-ci ayant acquis dès les années 1930 et surtout pendant la guerre une connotation nettement péjorative. Pour désigner les Juifs, on utilise soit des périphrases – « les victimes des lois raciales » par exemple – soit de façon plus courante le mot israélite. Or israélite renvoie à l'aspect confessionnel, religieux du fait juif. En l'absence de toute recherche sur ce qui peut constituer le fait juif et dans l'impossibilité de parler de race, la Libération passe directement d'une définition raciale à une définition religieuse. On ne voit plus dans le Juif que l'israélite.

Le fait juif étant assimilé à un phénomène religieux, le problème juif n'est pas, dans la presse, considéré comme réel. Les rares articles qui y font allusion envisagent cette question sous un angle purement juridique, ou l'expliquent par une théorie marxiste. Dans le premier cas, le problème juif est jugé résolu par l'abolition des lois raciales. La théorie marxiste⁴, plus complexe, voit dans l'antisémitisme un faux problème, inventé par les capitalistes pour empêcher les masses de prendre conscience de leur exploitation et détourner leur colère contre les juifs. Cette théorie a aussi influencé J.-P. Sartre⁵. La question des préjugés qui

peuvent rester ancrés dans les mentalités, quelque soit le parti que peuvent chercher à en tirer certains mouvements politiques ou classes, n'est pas envisagée dans la presse. Son discours est avant tout théorique.

Les préjugés sont présents de façon plus claire dans les interviews. Plusieurs personnes ont avancé l'idée qu'il y avait peut-être un problème juif dans la société de cette époque, problème dû à la trop grande emprise des Juifs dans certaines professions, notamment intellectuelles, politiques et commerciales. Ces réponses recèlent de vieux poncifs antisémites qu'il n'est point question de commenter. Pourtant, elles ont été formulées par des personnes qui ne professaient aucun antisémitisme virulent ou violent. Certaines d'entre elles avaient même aidé ou caché des Juifs pendant l'occupation.

Ces réponses, plus spontanées, permettent de relativiser le discours plus contruit de la presse. Elles montrent surtout que différentes perceptions, en apparence contradictoires, peuvent coexister. La bienveillance, voire la sympathie, n'implique pas obligatoirement une absence de préjugés auxquels d'ailleurs la presse ne s'attaque pas.

LA MÉCONNAISSANCE, L'AMALGAME, L'OUBLI

Cette brève description de l'opinion face aux Juifs doit être complétée par une analyse plus fine qui ne peut être conduite qu'au travers de questions plus particulières. Bien sûr, ces quelques exemples ne prétendent pas donner une vue exhaustive du sujet, mais seulement en souligner quelques traits caractéristiques.

L'opinion face aux problèmes de la réinsertion

À la Libération, les Juifs retrouvent assez rapidement leurs droits civiques. Dans la région toulousaine, le décret du commissaire de la République P. Bertaux, daté du 22 septembre 1944, sanctionne l'abolition des lois raciales. Les Juifs se heurtent néanmoins à une série de problèmes matériels dont les plus vitaux sont retrouver un emploi et un logement. Il est impossible de décrire ici l'arsenal juridique mis en place pour régler ces questions. Plusieurs décrets, émanant du gouvernement central à Paris, seront publiés pour permettre aux Juifs spoliés de réintégrer leurs biens. Ces décrets sont marqués par une indéniable volonté de justice, mais une jurisprudence parfois partielle a pu gêner l'application stricte et correcte.

La presse n'accorde que peu d'intérêt au problème de la réinsertion des Juifs. On note cependant, durant le mois de septembre 1944, une campagne qui demande un

décret officiel ratifiant l'abolition des lois de Vichy. *Le Patriote* consacre quelques autres articles à ce sujet. Les personnes interrogées n'avaient aucune connaissance sur cette question.

Les problèmes de la réinsertion des Juifs sont quasiment passés sous silence à la Libération. On se contente de l'abolition des lois raciales, acte primordial mais qui ne règle pas la situation des Juifs.

Le retour des déportés et la découverte des camps nazis

La découverte des camps nazis est généralement considérée comme le moment d'une prise de conscience de la population française à l'égard des Juifs. Cette prise de conscience existe-t-elle dès 1945 ? À partir des mois de mai et surtout de juin 1945, les déportés, les « travailleurs non volontaires »⁶ et les prisonniers de guerre rentrent en France. La presse de la Libération leur accorde bien sûr une place très importante, mais sans toujours distinguer les différentes catégories de rapatriés. Son discours est globalisant ; il concerne soit les rapatriés en général, soit les déportés dits politiques, terme générique qui réunit déportés résistants et déportés raciaux. Cette amalgame existe aussi sur les conditions de déportation : la différence entre camp d'extermination et camp de déportation est rarement explicite. Il est le résultat d'une volonté politique d'union, mais aussi d'une volonté des déportés raciaux ou tout au moins de ceux qui parlent en leur nom⁷. Il existe par ailleurs un certain silence sur les déportés juifs. Par exemple, la presse ouvre largement ses colonnes à d'anciens déportés. Or ceux-ci sont presque exclusivement des déportés résistants. Il faut aussi rappeler que ces années 1944-1945 voient une succession de découvertes atroces et macabres.

Ces données ont pu entraver, dès la Libération, la prise de conscience de l'extermination des Juifs. Cette hypothèse est d'ailleurs indirectement confirmée par les interviews. Certaines personnes, si elles ont affirmé connaître l'extermination dès 1945, ont pourtant déclaré avoir été marquées surtout par des événements postérieurs qui leur avaient fait réaliser l'ampleur et l'horreur de ce phénomène : particulièrement la vision d'images d'archives à la télévision, dans les années soixante.

On peut, peut-être, avancer l'idée d'un décalage entre la connaissance de l'extermination et la prise de conscience par l'opinion. L'étude des mécanismes de l'opinion montre que la mémoire a parfois tendance à réduire l'épaisseur du temps, ce qui peut expliquer qu'elle fasse aujourd'hui coïncider le moment de la connaissance avec celui de la prise de conscience. Ce décalage révèle aussi que dans le contexte fortement unitaire de la Libération, les particularismes et notamment ceux des Juifs n'ont peut-être pas de place.

Les Juifs et la Résistance⁸

Un paragraphe consacré à la Résistance peut paraître étonnant dans le cadre d'un travail sur la Libération. Pourtant la Résistance, ses organisations, ses membres n'ont été découverts par l'ensemble de la population qu'à la Libération. De nombreux Juifs, venant de la zone occupée, en particulier de Paris, se sont réfugiés en zone non occupée et notamment dans la zone toulousaine. Ceci explique l'existence dans cette région d'une présence juive relativement importante au sein de la Résistance. La 35^e brigade de la M.O.I., dite Marcel Langer⁹, regroupe essentiellement des Juifs étrangers. Dans la région, se développent aussi des organisations spécifiquement juives comme l'Armée juive (A.J.) et la Main Forte (M.F.)¹⁰, et les organisations des Éclaireurs israélites, notamment la « Sixième ». La presse fait plusieurs fois référence à la 35^e brigade, très connue à Toulouse, et consacre plusieurs articles à M. Langer. Mais la présence juive ou les origines de M. Langer ne sont pas rappelées. Les organisations de Résistance spécifiquement juives sont, elles, totalement absentes de la presse, mais on note la présence de l'O.J.C. dans les manifestations et les défilés. L'existence de cette résistance juive et la présence juive au sein de la M.O.I. sont très peu connues par la population à la Libération et encore aujourd'hui.

Cette méconnaissance et cet oubli appellent quelques explications. La Résistance spécifiquement juive est très souvent une résistance non-armée, basée sur le sauvetage et l'action sociale. Or, pendant longtemps, l'historiographie de la Résistance a valorisé la résistance armée¹¹. Ainsi, la « Sixième », mouvement de sauvetage pourtant important et efficace, n'est pas officiellement homologué mouvement de résistance. Mais surtout, les Juifs eux-mêmes ont, pendant longtemps, peu revendiqué leur résistance. En 1944-1945, des problèmes matériels et affectifs – retrouver un emploi, un logement et surtout rechercher leurs parents encore vivants, et peut-être, un mouvement de pudeur face à la découverte de l'extermination, les en ont empêchés. L'historiographie juive de cette période est d'ailleurs essentiellement centrée sur l'Holocauste. Le départ de certains en Palestine ou le retour dans les pays de l'Est de certains Juifs communistes a aussi réduit le nombre des témoins. La politique d'union nationale du parti communiste a, de plus, contribué à réduire fortement le rôle des étrangers et des Juifs dans la résistance communiste.

Le phénomène de la résistance juive et des Juifs dans la résistance communiste est mal connu, certes parce que personne n'a songé à rappeler leur présence, mais aussi parce qu'eux-mêmes ne l'ont pas revendiquée. On peut donc avancer l'idée que les Juifs ont aussi une part de responsabilité dans la façon dont leur histoire et leur image sont perçues et véhiculées.

Le fait juif est réduit, dans la presse, à une dimension confessionnelle, le problème juif considéré comme inexistant et dénué d'intérêt. Les entretiens

rèvelent par ailleurs la persistance de préjugés à l'encontre des Juifs et l'ignorance quasi totale de certains phénomènes les concernant. Le discours dominant à la Libération ne semble donc pas remettre en question les idées reçues porteuses d'antisémitisme. De plus, les Juifs sont en partie niés et méconnus dans leurs particularismes, leurs souffrances – l'opinion ne semble pas prendre conscience de l'extermination –, dans la Résistance que certains ont voulu mener aussi en tant que Juifs et dans les problèmes particuliers de la réinsertion. Par contre, le gouvernement de la Libération les réhabilite juridiquement et tente, dans la mesure du possible, de réparer les dommages matériels causés par les lois raciales. Les Juifs redeviennent des êtres humains et des citoyens à part entière. Cette période peut donc peut-être se comprendre comme double, à la fois rupture et continuité : rupture nette et évidente dans les attitudes et même les comportements envers les Juifs; continuité dans la perception du Juif et les idées préconçues qui peuvent subsister dans les mentalités malgré le changement dans les attitudes.

NOTES

1. Ces expressions sont revenues plusieurs fois au cours des entretiens.
2. Cf. *Renaissance*, le 1^{er} juin 1945.
3. Le Conseil représentatif des israélites de France est créé en janvier 1944.
4. Cette théorie est surtout développée dans *Le Patriote*, notamment par André Würmser.
5. Cf. *Réflexions sur la question juive*.
6. "Travailleurs non-volontaires" est l'expression utilisée par la presse de l'époque.
7. Cf. à ce sujet, le *Bulletin du Service Central des Déportés Israélites*.
8. L'étude des Juifs qui ont combattu dans les rangs de la résistance française non-communiste est exclue de ce paragraphe. En effet, leurs témoignages s'accordent en général pour dire que leur qualité de juif n'a pas ou peu joué de rôle dans les motivations de leur engagement.
9. On trouve aussi dans ses rangs des Espagnols et quelques Juifs français.
10. L'A.J. et la M.F. sont créées dès 1940 par David Knout. En 1944, elles fusionnent sous le nom d'O.J.C.
11. Les Juifs eux-mêmes, peut-être influencés par cette analyse, ont d'ailleurs tendance à mettre en valeur cet aspect de leur résistance au travers de récits, sur la compagnie Marc Hagueneau ou le maquis de la Montagne Noire par exemple.

LA PERCEPTION PAR LES BRITANNIQUES DE LA LIBÉRATION DU MIDI

Georges SENTIS
Professeur de lycée

L'année dernière, au colloque sur *La Libération du Midi de la France*, Gaston Plissonnier déclara : « La visite de de Gaulle à Toulouse a été assez vexante pour Serge Ravel et pour tous ceux qui avaient combattu »¹.

Vexante, elle le fut plus encore pour les officiers britanniques des réseaux du S.O.E. et ceux des *Jedburgh Teams*. Dans ses mémoires², de Gaulle, évoquant son séjour dans cette « ville passablement agitée », conclut ainsi sa description de la situation : « Pour comble, un lieutenant-colonel anglais, intitulé « colonel Hilaire » et introduit dans les maquis du Gers par les services britanniques, tenait sous sa coupe des unités qui n'attendaient d'ordres que de Londres ». Et de conclure la liste des mesures prises pour assurer le retour à « l'ordre » d'une phrase sèche : « Quant au « colonel Hilaire » il fut dirigé sur Lyon pour regagner ensuite l'Angleterre ».

Dans le compte-rendu d'activité que le lieutenant-colonel Georges Reginald Starr alias Hilaire rédigea à l'automne 1944, il raconta cette entrevue orageuse ; invité au banquet officiel donné en l'honneur du général de Gaulle, il fut intercepté à son entrée à la préfecture par Pierre Bertaux qui lui expliqua que le général ne souhaitait pas qu'il assistât à ce repas mais qu'il désirait le voir après, à 14 h 30, dans le bureau du commissaire. Lors de l'entrevue, la conversation fut approximativement la suivante :

Le Général : « Qu'est-ce que vous faites ici ? » Starr expliqua qu'il aidait le général Bertin et le colonel Ravel. Le Général : « Non, mais qu'est-ce que vous avez fait ? » Starr expliqua le rôle qu'il avait joué dans la constitution des bataillons F.F.I. du Gers et des départements voisins. Ce récit provoqua un accès de rage chez le général qui dit : « Vous n'avez pas le droit de former des

bataillons, vous, un étranger. Vous n'avez rien fait ». Le général ordonna au lieutenant-colonel Starr de quitter Toulouse immédiatement. Starr lui faisant remarquer qu'il avait des devoirs vis-à-vis des *Jedburgh Teams* et des missions alliées qui étaient sous sa responsabilité, unités qui comprenaient des officiers français, le général ne voulut rien entendre. « Prenez-les avec vous. Ils sont des vendus, des mercenaires - qu'ils partent avec vous ». Le colonel Starr termina en disant qu'il communiquerait les désirs du Général au Haut-Commandement Allié et qu'il attendrait ses ordres. Après un échange de messages radio avec Londres, il fut décidé de retirer le colonel Starr afin de lui éviter d'autres désagréments. Une semaine plus tard, il retourna par avion à Londres sans avoir pu mener à bien sa mission³.

Dans l'avion, le lieutenant-colonel Starr ne dut pas voyager seul, car, selon les membres du *Jedburgh Team Mark*, lors de sa visite à Toulouse le général de Gaulle ordonna à toutes les missions alliées de quitter la ville. Le 18 septembre 1944, même douche froide pour les agents du *Digger Circuit* qui participaient à une réception donnée en l'honneur du général à Saintes; au cours d'une courte conversation, le capitaine Lake s'entendit dire qu'il n'avait rien de mieux à faire en France et qu'il devait quitter les lieux immédiatement.

La brutalité de l'attitude du général de Gaulle était à la mesure de l'importance des maquis dépendant directement du Haut Commandement allié via les Services secrets anglais : le corps franc Pommiers, le corps franc de la Montagne Noire, les Veny... mouvements qui restèrent longtemps à l'écart des structures F.F.I. qui se mirent lentement en place au cours du printemps et de l'été 1944.

- Ainsi dans le Tarn, le corps franc de la Montagne Noire garda sa liberté d'action tout en déclarant se tenir prêt à collaborer avec les divers autres mouvements de résistance armée⁴.

- Dans le Lot, ce ne fut que le 4 août 1944, après de longues négociations difficiles et controversées que les groupes Veny entrèrent à l'état-major départemental F.F.I. À noter que le capitaine Georges Hiller du *Footman Circuit* chargé par le S.O.E. d'aider le capitaine « Veny » dans sa lutte semble avoir été tenu à l'écart de ces négociations⁵.

Une telle volonté d'indépendance de la part de ces groupes s'expliquait-elle essentiellement par un souci d'efficacité ? Souci perceptible dans diverses notes de Gubbins, un des responsables du S.O.E.

Ainsi, en août 1942, Gubbins écrivait au nouveau chef du S.O.E., Sir Charles Hambro : « De Gaulle est occupé à poursuivre des buts politiques (...). Ses agents ne paraissent pas faire le moindre effort pour remplir leur rôle initial qui est de poursuivre une politique d'action subversive et de sabotage ».

Déjà en janvier 1942, Gubbins avait signalé à ses supérieurs qu'il « est clair que nous ne pouvons bâtir proprement une Armée Secrète en France sous l'égide et le drapeau de De Gaulle. Nous devons le faire par le canal de notre Section française indépendante » (la F. du major Buckmaster par opposition à la R.F. qui, sous la tutelle du S.O.E., regroupait pour des opérations précises des agents anglais et des hommes du B.C.R.A.).

Mais bien qu'aux dires de Gubbins, le S.O.E. ne devait prendre aucune décision politique de sa propre initiative, mais devait encourager sur le terrain toute Résistance d'où qu'elle surgisse, on ne peut s'empêcher de se demander si les agents britanniques et leurs chefs ne nourrissaient pas quelques arrière-pensées politiques. Et ce d'autant plus que si quelqu'un fit l'unanimité contre lui, au S.O.E. comme au S.I.S., ce fut le général de Gaulle.

Mais la politique gaullienne de restauration de l'État, tant au plan intérieur qu'au plan extérieur, trouvait en cette fin d'été 1944, compréhension et appui chez Winston Churchill. Ce dernier non seulement ne releva pas ces incidents, mais continua à plaider la cause de De Gaulle auprès du président T. Roosevelt qui s'entêtait dans son refus de reconnaître le G.P.R.F.

Quant à l'opinion publique britannique, elle ne fut même pas informée du retour précipité de ses agents secrets. D'ailleurs quelle perception les Britanniques avaient-ils des événements militaires et politiques se déroulant dans le Midi languedocien ?

Malheureusement du fait même de la précision de la question, nous n'avons trouvé aucune indication ni dans les archives officielles ni dans les sondages d'opinion (British Gallup Polls, Mass Observations). Force nous fut donc de nous rabattre sur la presse (faute de temps nous n'avons pas pu nous intéresser aux émissions de la B.B.C.) pour essayer d'appréhender la façon dont les Britanniques avaient été informés de la Libération du Midi languedocien et des événements qui s'y déroulèrent dans les mois qui suivirent.

Remarquons tout d'abord que si le *Sunday Times* du dimanche 13 juillet 1986 comportait 80 pages en noir et blanc et un supplément-magazine de 68 pages en couleur, les journaux publiés en 1944 étaient composés le plus souvent de 4 pages (*New Chronicle*), parfois de 8 pages (*The Daily Telegraph*) dont une, au moins, était réservée aux petites annonces.

De plus, la percée difficile des troupes alliées en Normandie intéressait bien davantage les journalistes et les Anglais que le lointain débarquement d'unités françaises sur les côtes de Provence. Outre, d'un point de vue stratégique, la disproportion entre ces deux batailles, il faut prendre aussi en considération le fait

que l'avancée des troupes alliées le long des côtes de la Manche avait des répercussions immédiates sur les raids de bombardement sur l'Angleterre et donc sur les conditions de vie.

Enfin, les journaux publiaient volontiers les articles et les photographies d'unités F.F.I. rencontrées par leurs correspondants de guerre, correspondants qui accompagnaient les troupes débarquées. Mais le Midi languedocien s'étant libéré sans le concours direct des armées alliées, les seules sources d'information pour les journaux étaient les communiqués officiels. Ainsi, parfois des notes succinctes leur parvenaient de diplomates en poste en Espagne ; telle celle annonçant l'abandon par les troupes allemandes de Port-Bou et d'Hendaye parue dans le *New Chronicle* du 21 août 1944. Des services du général Kœnig leur arrivaient plus régulièrement des communiqués toujours aussi peu précis. Ainsi, sous le titre « Les F.F.I. tiennent un tiers de la France », la rédaction du *New Chronicle* en publia un le 21 août 1944 annonçant que :

« Les F.F.I. ont libéré 14 des 90 départements de France, non compris ceux libérés par les armées alliées avec l'aide des F.F.I. dans le Nord-Ouest de la France. Les départements libérés sont l'Indre, la Haute-Vienne, la Dordogne, la Loire, le Cantal, le Lot, le Lot-et-Garonne, le Gers, les Basses-Pyrénées, la Haute-Garonne, le Tam et la Haute-Loire. Les Allemands ont aussi évacué le département du Cher. Parmi les villes libérées, citons Limoges, Périgueux, Châteauroux, Agen, Montauban, Pau et Toulouse. Dans le département de l'Hérault, dans le Sud de la France, les F.F.I. se sont emparées de toutes les archives de la Gestapo. À Béziers, sur la côte sud, le maquis a fait sauter un pont, arrêtant une division allemande qui se dirigeait vers le sud-est ».

Leurs sources d'information étant les mêmes, nous avons retrouvé dans les différents journaux britanniques à peu près les mêmes entrefilets ; avec un jour de retard sur le *New Chronicle*, le *Daily Telegraph* annonça le 22 août 1944 que « les partisans français ont pris Toulouse hier. Elle fait partie des villes dont la Libération a été annoncée par le ministère français de l'Intérieur ».

Mais en lisant très attentivement leurs journaux, les Britanniques pouvaient suivre, par de brefs entrefilets, l'évolution de la situation militaire dans le Midi languedocien. Entrefilets dont l'archétype pourrait être celui-ci :

« Perpignan libre. Pendant ce temps, le territoire sous le contrôle des maquis grandit d'heure en heure. La nuit dernière, Radio-France a annoncé la libération de Perpignan sur la frontière franco-espagnole ».

Encore fallait-il que leur attention ne soit pas retenue par les jeux politiques des travaillistes et des conservateurs qui commençaient déjà à préparer les futures élections générales ou par les nouvelles peu rassurantes provenant des Indes où Gandhi venait de rejeter les propositions faites par le gouvernement britannique.

De toute façon, rarissimes devaient être les Anglais au fait des rivalités de personnes, des affrontements tant au plan tactique que stratégique existant au sein de la Résistance intérieure et des rapports parfois tendus entre de Gaulle et certains mouvements de Résistance. Car la presse britannique, dans son ensemble, insistait tout au contraire sur l'union des Français autour du général.

Ainsi, le 11 septembre 1944, le *New Chronicle* annonça la formation par le général de Gaulle d'un ministère d'Union nationale qui devait gouverner la France jusqu'à l'élection d'un nouveau Parlement. Et de signaler la présence aux côtés de treize anciens membres du gouvernement d'Alger, de neuf résistants de l'Intérieur. Le lendemain, ce même journal citait l'extrait suivant d'un article de Georges Cogniot paru dans *L'Humanité* : « La composition du gouvernement n'est pas le vrai reflet de la Résistance française. La preuve est que les communistes ont seulement deux postes ». Mais cette information sur la sous-représentation des communistes jointe à l'annonce de la présence au gouvernement de M. Jeanneney « président du Sénat, politicien de droite et un des hommes les plus respectés » ne pouvait que rassurer la majorité de l'opinion publique britannique.

Cette impression d'unanimité nationale fut encore renforcée par le compte-rendu de la première conférence de presse du général de Gaulle. Le 26 octobre 1944, le journaliste du *New Chronicle*, après avoir mis en valeur le fait qu'aux dires du général « la nation a formé un bloc animé par un grand idéal », soulignait ensuite la volonté de De Gaulle d'avoir une armée plus forte. Et il concluait son article sur cette affirmation du Général : « La France d'aujourd'hui est un pays d'ordre et continuera à l'être. La France prend la route de la nouvelle démocratie sans désordre ni trouble ».

De même, le 8 novembre 1944, les Britanniques apprenaient que lors de la première réunion de l'Assemblée consultative, le général de Gaulle avait été longuement applaudi.

Allait dans le même sens cet article intitulé « Les nouveaux sans-culottes rejoignent l'Armée française » dans lequel un journaliste décrivait longuement l'Amalgame, la constitution de 8 divisions dans divers centres dont Toulouse et le départ pour le front de la 10^e division formée de F.F.I. parisiens et commandée par le général Billotte.

Par contre, rares étaient les entrefilets pouvant entacher cette image d'une France unie, calme et désireuse de participer pleinement à la lutte contre l'Allemagne nazie. Les allusions aux problèmes intérieurs auxquels était confronté le gouvernement français étaient peu fréquentes et toujours courtes telles ces quelques lignes en dernière page du *New Chronicle* du 11 septembre 1944 annonçant « 7 000 arrestations au cours de l'épuration ».

En particulier, fin 1944, la presse anglaise ne s'intéressa pas aux attaques de prison et aux exécutions sommaires qui eurent lieu en Languedoc, expression de l'extrême mécontentement de certains résistants devant les lenteurs et les insuffisances de l'épuration. Dans l'Aveyron, après la prise d'assaut de la prison de Rodez et la tentative d'exécution par des F.F.I. d'un collaborateur, Vanucci, condamné à mort depuis des semaines, le chef départemental des F.F.I., R. Fournier « Charles » écrivit dans *Résistance*, l'hebdomadaire départemental des F.F.I. : « Je ne regrette qu'une chose, c'est d'être arrivé trop tôt, deux minutes exactement, pour empêcher que justice se fasse. Je regrette que les maquisards n'aient point accompli jusqu'au bout et ajouté à Vanucci, les Fau, les Verdier que les juges n'ont pas encore jugés ou qu'ils n'ont pas encore condamnés ». Devant la gravité de ces événements et surtout à la suite de la campagne de presse qu'ils avaient suscitée, le Gouvernement provisoire envoya dans le Midi languedocien une commission d'enquête.

Les Britanniques n'eurent même pas connaissance de ces péripéties de la vie politique française. Ils avaient d'autres sujets d'inquiétude : la contre-offensive allemande dans les Ardennes et en Alsace, la crise politique intérieure engendrée par l'intervention de l'armée britannique en Grèce, crise qui ébranla non seulement la coalition gouvernementale mais aussi la direction du Parti travailliste. En effet, lors du vote intervenu à la suite d'un débat sur la politique britannique en Grèce, 24 députés travaillistes (et 7 autres M.P.) votèrent contre, 33 s'abstinrent et seulement 23 soutinrent le gouvernement ; à noter que moins de la moitié des 172 élus du Labour étaient présents lors de ce vote. Attitude d'autant plus grave qu'au cours d'une suspension de séance, le leader du Parti travailliste, C. Attlee, avait appelé à voter la confiance au gouvernement.

Crise grecque dont les Anglais pouvaient craindre qu'elle n'entraîne une détérioration des rapports entre Alliés. Le 16 décembre 1944, le *New Chronicle* titrait en première page sur quatre colonnes : « La Résistance française salue les Grecs » ; suivait un compte-rendu du premier congrès national des C.D.L. qui venait de se tenir à l'Hôtel de Ville de Paris. Et, un peu plus bas sur la même page, on pouvait lire que W. Churchill et Eden réaffirmaient les vues britanniques sur les futures frontières polonaises ; autre source de tensions possibles avec l'U.R.S.S.

Confrontés aux difficultés de la vie quotidienne (ravitaillement, bombardements...), préoccupés par l'évolution de la situation militaire tant sur le front occidental qu'en Asie, inquiets à propos de l'avenir de leur empire et devant les tensions apparaissant ou prévisibles en Grèce, en Pologne..., peu ou mal informés sur la situation intérieure en France, les Britanniques ne frissonnèrent pas devant l'hypothétique danger présenté par la « République rouge de Toulouse ».

Attitude que l'on retrouve dans les milieux mieux informés ; ainsi dans l'*Economist* du 23 novembre 1946, un journaliste écrit : « La notion propagée par M. Churchill que le Parti communiste français est une obscure 5^e colonne d'origine russe est bien entendu grotesque (...). Les gens votent pour les communistes parce qu'ils croient que ceux-ci offrent une nouvelle approche de la vie et une doctrine de valeurs humaines, de croyances dans l'organisation humaine (...). Le programme communiste actuel est aussi éloigné du bolchevisme que Paris de Moscou. Ce qu'ils veulent, disent-ils, et ce qu'ils croient pouvoir obtenir, c'est le socialisme par des moyens parlementaires ».

NOTES

1. *La Libération dans le Midi de la France*, 1986, p. 185.
2. C. de Gaulle, *Mémoires de guerre, Le salut 1944-1946*, 1957, p. 13 à 15.
3. IHTP Paris : compte-rendu d'activité du *Wheelwright Circuit*.
4. F. Chaynes, E. Saulière, *Le Tarn et les Tarnais dans la 2e Guerre mondiale*, p. 14.
5. *Ombres et espérances en Quercy. Armée Secrète et groupes Veny du Lot 1940-1945*, p. 229 et suivantes.
Colonel Georges (Robert Noireau), *Le Temps des partisans*, 1978, p.123.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Jules MAURIN : Avertissement au lecteur	1
 I - L'ÉPURATION	
Gérald SUBERVILLE : <i>L'affaire Pierre Marty, intendant de police, devant la cour de justice de Toulouse</i>	3
Pierre GÉRARD : <i>L'épuration dans la région de Toulouse 1944-1951</i>	27
Pierre LABORIE : <i>L'opinion et l'épuration</i>	47
 II - L'INSTALLATION DES NOUVEAUX POUVOIRS	
Henri CORDESSE : <i>Les milices patriotiques en Lozère</i>	63
Roger BOURDERON : <i>Jacques Bounin et la restauration de l'État</i>	67
Annie LACROIX-RIZ : <i>Rapports de force internes à la gauche dans la région toulousaine au lendemain de la Libération et réaction socialiste, automne 1944 - printemps 1946</i>	81
Jacques-Augustin BAILLY : <i>La presse et les problèmes politiques à la Libération dans le Languedoc-Roussillon</i>	113
Marie-Jeanne PÉREZ : <i>La presse quotidienne régionale dans l'Hérault à la Libération ...</i>	127

Jean SAGNES :
*Les élections à l'Assemblée constituante du 21 octobre 1945 en
 Languedoc-Roussillon* 137

Marianne CARON-LEULLIEZ :
*Avril 1945 : Le premier vote des femmes.
 Études du cas héraultais* 155

III - LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Gérald SUBERVILLE :
L'action ouvrière du Languedoc (M.U.R.) 167

Geneviève GAVIGNAUD-FONTAINE :
*Rupture ou continuité Le statut du fermage et du métayage :
 ses projections en Languedoc et Roussillon* 181

Rémy PECH :
*Les problèmes agricoles du Midi toulousain aux lendemains
 de la Libération 1944 - 1945* 193

Odon ABBAL :
Le retour des prisonniers de guerre du Languedoc-Roussillon ... 205

Gaston PLISSONNIER :
Les comités de défense et d'action paysanne C.D.A.P. 213

IV - LA PERCEPTION DE LA LIBÉRATION

Muriel PICHON :
*L'opinion face au problème juif à la Libération dans la région
 toulousaine* 223

Georges SENTIS :
La perception par les Britanniques de la Libération du Midi ... 231

Table des matières..... 239

Achevé d'imprimer le 17/03/1997
sur les presses de Quick Print
Dépot légal: 1^{er} trimestre 1997

I.S.B.N. : 2-901660-14-2

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur et de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon (art. 2 et suivants du Code pénal). Les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective sont interdites (loi du 11 mars 1977).